



CIHEAM

# Agri.Med

**Agriculture, pêche, alimentation et  
développement rural durable  
dans la région Méditerranéenne**

CIHEAM

rapport annuel 2004



rapport annuel  
2004

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

***Rapport annuel***  
**2004**

**Agri.Med**

**Agriculture, pêche, alimentation  
et développement rural durable  
dans la région méditerranéenne**

***Rapport annuel***  
**2004**

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

## CIHEAM

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes  
*International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies*

**Président/Chairman : Mouïñ HAMZE**  
**Secrétaire Général/Secretary General : Bertrand HERVIEU**

11, rue Newton - 75116 PARIS (FRANCE)  
Tel. : +33 (01) 53 23 91 00 - Fax : +33 (01) 53 23 91 01 / 02  
e-mail: lrobert@ciheam.org

---

## IAM

Instituts Agronomiques Méditerranéens  
*Mediterranean Agronomic Institutes*

---

### **Bari - Chania - Montpellier - Zaragoza**

---

#### **IAM-Bari**

Directeur : Cosimo LACIRIGNOLA  
Via Ceglie 9  
70010 Valenzano, Bari, Italie  
Tel. : +39 (080) 4606 111  
Fax : +39 (080) 4606 206  
e-mail: masciale@iamb.it

#### **IAM-Chania**

Directeur : Alkinoos NIKOLAIDIS  
P.O. Box 85  
73100 Chania, Crete, Greece  
Tel. : +30 (2821) 03 50 00  
Fax : +30 (2821) 03 50 01  
e-mail: alkinoos@maich.gr

#### **IAM-Montpellier**

Directeur : Gérard GHERSI  
3191, route de Mende  
34093 Montpellier Cedex 5, France  
Tel. : +33 (04) 67 04 60 00  
Fax : +33 (04) 67 54 25 27  
e-mail: sciuto@iamm.fr

#### **IAM-Zaragoza**

Directeur : Luis ESTERUELAS  
Apartado 202  
50080 Saragosse, Espagne  
Tel. : +34 (976) 71 60 00  
Fax : +34 (976) 71 60 01  
e-mail: iamz@iamz.ciheam.org

## ***Avant-propos***

Le CIHEAM publie cette année son sixième rapport annuel « *Agri.Med : Agriculture, pêche, alimentation et développement durable dans la région méditerranéenne* ». Cette édition 2004 présente dans sa première partie les problématiques de la réforme de la Politique Agricole Commune et de l'élargissement de l'Union Européenne ainsi que leurs conséquences pour les pays méditerranéens. Cette partie a été préparée par MM. José Maria GARCÍA ALVAREZ-COQUE et Dionisio ORTIZ MIRANDA (Universidad Politécnica de Valencia, Espagne) et M. Raul JORGE (Technical University of Lisbon, Portugal).

La deuxième partie est dédiée aux analyses sectorielles nationales de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la pêche des pays membres du CIHEAM ; elle constitue une synthèse des rapports nationaux fournis par un réseau coopératif de correspondants ; cette synthèse a été préparée par MM. Slimane BEDRANI (INA Alger, Algérie), Giulio MALORGIO (Università di Bologna, Italie), Gérard MICLET (ENSAM Montpellier, France), Pere OLIVER (Instituto Espanol de Oceanografia, Palma de Mallorca, Espagne), Ramon FRANQUESA et Bernardo BASURCO. Le réseau de correspondants est constitué de M. Mahmoud Mansour ABDELFAH (Egypte), M. Najib AKESBI (Maroc), M. Slimane BEDRANI (Algérie), M. Adrian CIVICI (Albanie), M. Victor DORDIO (Portugal), MM. José Maria GARCÍA ALVAREZ-COQUE et Victor D. MARTINEZ GOMEZ (Espagne), M. Mouïñ HAMZÉ et Mme Abir Abul KHOUDOUD (Liban), M. Mohamed-Salah BACHTA (Tunisie), M. Giulio MALORGIO et Mme Simona MAINI (Italie), M. Gérard MICLET (France), M. Konstantinos GALANOPOULOS (Grèce), Mme Berna TÜRKEKUL et M. Serkan DURMAZ (Turquie).

La troisième partie porte sur les politiques agro-alimentaires et l'agro-industrie dans les pays méditerranéens. Elle a été préparée par MM. Jean Louis RASTOIN (ENSAM/UMR MOISA Montpellier, France) et Gérard GHERSI (CIHEAM-IAM Montpellier), MMmes Martine PADILLA, Florence JACQUET et Selma TOZANLI (CIHEAM-IAM Montpellier), avec la collaboration de M. Franck SCHMITT (consultant FAO).

La quatrième partie présente les principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens membres du CIHEAM. Elle a été préparée par M. Mahmoud ALLAYA (CIHEAM-IAM Montpellier).

Le rapport annuel du CIHEAM est réalisé sous la direction de M. Bertrand HERVIEU, Secrétaire Général du CIHEAM. L'équipe de rédaction pour l'édition 2004, coordonnée par M. Mahmoud ALLAYA, se composait de M. Slimane BEDRANI (Institut National Agronomique, Alger, Algérie), M. Roberto CAPONE (Secrétariat Général du CIHEAM, Paris, France), M. José Maria GARCÍA ALVAREZ-COQUE (Université de Valence, Espagne), M. Raul JORGE (Technical University of Lisbon, Portugal), M. Giulio MALORGIO (Université de Bologne, Italie), M. Gérard MICLET (Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, France) et M. Pere OLIVER (Instituto Espanol de Oceanografia, Palma de Mallorca, Espagne).

La traduction du français à l'anglais a été assurée par Mme Carolyn G. LOANE et la traduction de l'anglais au français par Mme Thérèse ZAREMBA-MARTIN ; l'édition a été assurée par M. Mahmoud ALLAYA. La compilation a été réalisée par Mme Isabelle DEBABI.

Le rapport annuel 2004, ainsi que les rapports nationaux, seront publiés sur les sites Internet du CIHEAM et de l'Observatoire Méditerranéen (Medobs) :

**<http://www.medobs.org>**

**&**

**<http://www.ciheam.org>**

## TABLE DES MATIÈRES

	page
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>v</b>
<b>ABREVIATIONS ET SIGLES</b>	<b>xvii</b>
<b>PREFACE</b>	<b>xix</b>
<b>PARTIE I : Réforme de la PAC, élargissement de l'UE et agriculture méditerranéenne</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : Réforme de la PAC et agriculture méditerranéenne : aspects de la « nouvelle PAC »</b> <i>(J.M. Garcia Alvarez-Coque)</i>	<b>1</b>
1.1 Nécessité d'une réforme de la PAC	1
1.2 Aperçu général de la réforme de la PAC (dispositions proposées et convenues)	3
1.3 Principaux aspects de la réforme de la PAC : découplage, modulation et développement rural	5
<b>CHAPITRE 2 : L'impact de l'élargissement de l'UE sur les systèmes ruraux méditerranéens</b> <i>(R. Jorge)</i>	<b>21</b>
2.1 Le processus de l'élargissement et ses conséquences : récapitulation	21
2.2 Histoire de l'élargissement : le processus de négociation	23
2.3 Conséquences de l'élargissement : aspects généraux	30
2.4 L'agriculture et l'élargissement de l'UE	41
<b>CHAPITRE 3 : Intégration euro-méditerranéenne et politiques agricoles. Le cas des fruits et légumes</b> <i>(J.M. Garcia Alvarez-Coque)</i>	<b>61</b>
3.1 La PAC et les produits « méditerranéens »	61
3.2 Question de l'accès au marché de l'UE pour les exportations des PPM	67
3.3 Questions de « qualité »	76
3.4 Au-delà des politiques agricoles traditionnelles	81
3.5 Conclusions	82

---

	page
<b>PARTIE II : Analyses sectorielles et nationales</b>	<b>87</b>
<b>CHAPITRE 4 : Les agricultures méditerranéennes dans leurs économies (S. Bedrani)</b>	<b>87</b>
4.1 Les économies méditerranéennes en 2002	87
4.2 Place des agricultures dans les économies	96
<b>CHAPITRE 5 : Tendances de la production agricole, alimentaire, de la consommation et du commerce (G. Malorgio)</b>	<b>101</b>
5.1 La production agricole	101
5.2 L'industrie alimentaire	118
5.3 Les consommations alimentaires	126
5.4 Le commerce extérieur	130
<b>CHAPITRE 6 : Agriculture et politiques agro-alimentaires (S. Bedrani, G. Miclet)</b>	<b>139</b>
6.1 Les principales tendances des politiques agricoles	139
6.2 Politiques structurelles et aides aux investissements	141
6.3 Politiques de prix et de marchés	148
6.4 Les politiques de développement rural	157
6.5 Les politiques de gestion des ressources naturelles	164
<b>CHAPITRE 7 : La pêche (P. Oliver)</b>	<b>173</b>
7.1 Moyens de production	176
7.2 Production	185
7.3 Commerce des poissons et des produits de la pêche	197
7.4 Résumé	204

	page
<b>PARTIE III : Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne</b> <i>(J.L. Rastoin, G. Gherzi, M. Padilla, S. Tozanli)</i>	<b>213</b>
<b>CHAPITRE 8 : Tendances de l'économie agro-alimentaire dans la région méditerranéenne</b>	<b>213</b>
8.1 Tendances de l'économie agro-alimentaire dans la région méditerranéenne	215
8.2 Consommation et comportements alimentaires : un marché en profonde mutation...	222
<b>CHAPITRE 9 : Commerce international de produits alimentaires</b>	<b>235</b>
9.1 La mondialisation par les échanges en Méditerranée	235
9.2 L'investissement direct étranger dans la zone méditerranéenne...	243
<b>CHAPITRE 10 : Les industries agro-alimentaires en zone méditerranéenne</b>	<b>251</b>
10.1 Structure d'offre atomisée et déficits stratégiques	251
10.2 Conclusion : prospective stratégique de l'agro-alimentaire méditerranéen	257
<b>PARTIE IV : Principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens</b>	<b>267</b>
<b>CHAPITRE 11</b> <i>(M. Allaya)</i>	<b>267</b>
11.1 Introduction	267
11.2 Notes méthodologiques	267
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>281</b>

## LISTE DES ENCADRES

### PARTIE I

#### Chapitre 1

Encadré 1.1	Eléments sectoriels clés de la PAC réformée	4
Encadré 1.2	Définition du découplage	6
Encadré 1.3	Système des paiements découplés	8
Encadré 1.4	Ecoconditionnalité et système de conseil agricole dans la RMP	18

#### Chapitre 2

Encadré 2.1	Dates principales du processus d'élargissement	23
Encadré 2.2	Les critères d'adhésion de Copenhague	25
Encadré 2.3	Cadre financier pour le soutien du processus de préadhésion	26
Encadré 2.4	Conseil européen de Bruxelles : évaluation de l'élargissement	29
Encadré 2.5	Conseil européen de Copenhague : élargissement	29
Encadré 2.6	Questions institutionnelles	31
Encadré 2.7	Libre circulation des personnes	34
Encadré 2.8	Europe élargie – Nouveau voisinage	38
Encadré 2.9	Agriculture et élargissement : les dates clés	43
Encadré 2.10	Un ensemble de mesures équitables et spécialement conçues en faveur des agriculteurs des pays candidats à l'adhésion	49

#### Chapitre 3

Encadré 3.1	La transformation comme mesure de réglementation du marché	65
-------------	--	----

### PARTIE II

#### Chapitre 5

Encadré 5.1	Enquêtes sur la consommation des ménages en Algérie	128
-------------	---	-----

#### Chapitre 6

Encadré 6.1	Le nouveau gouvernement et la politique des filières	150
-------------	--	-----

#### Chapitre 7

Encadré 7.1	-	181
Encadré 7.2	-	187
Encadré 7.3	-	191
Encadré 7.4	-	203

### PARTIE III

#### Chapitre 8

Encadré 8.1	Les 4 stades du système alimentaire dans les pays méditerranéens	217
-------------	--	-----

<b>LISTE DES ENCADRES (suite)</b>		page
<b>Chapitre 9</b>		
Encadré 9.1	Une méthode d'analyse de l'attractivité-pays pour les IDE	245
<b>Chapitre 10</b>		
Encadré 10.1	Les besoins des entreprises agro-alimentaires des PPM : le point de vue d'un professionnel	255

## **LISTE DES FIGURES**

### **PARTIE I**

#### **Chapitre 1**

Figure 1.1	Paiement moyen par bénéficiaire pour les cultures arables et les primes pour les animaux	9
Figure 1.2	Relation entre la valeur ajoutée et le soutien PAC dans les régions de l'UE, 1996	10
Figure 1.3	Pourcentage des bénéficiaires recevant moins de 5000 €/an pour les cultures arables et les primes pour les animaux	16

### **PARTIE II**

#### **Chapitre 5**

Figure 5.1	Production halieutique au Maroc	114
------------	---------------------------------	-----

#### **Chapitre 6**

Figure 6.1	Maroc : structure du budget d'investissement du développement de l'agriculture, 2003	165
------------	--	-----

#### **Chapitre 7**

Figure 7.1	Prix moyens en \$US/kg sur le marché international	202
Figure 7.2	Production, commerce et consommation par pays (T)	208
Figure 7.3	Total des quantités débarquées par pays (T) et part méditerranéenne	209
Figure 7.4	Nombre de pêcheurs et de bateaux par pays	211

### **PARTIE III**

#### **Chapitre 8**

Figure 8.1	Typologie des systèmes alimentaires en zone méditerranéenne	219
Figure 8.2	Evolution de la population en Méditerranée, comparaison entre le Nord et le Sud	224
Figure 8.3	Evolution du poids (%) de la population urbaine en Méditerranée par grandes zones	225

<b>LISTE DES FIGURES (suite)</b>		page
Figure 8.4	Comparaison entre le modèle de consommation moyen européen à 12 et quelques modèles méditerranéens typiques	229
Figure 8.5	Evolution des profils alimentaires des pays méditerranéens de l'Europe et du Maghreb (1961-65 et 1996-2000)	230
Figure 8.6	Evolution du profil alimentaire des pays méditerranéens de l'Europe (1960-2000)	231
<b>Chapitre 9</b>		
Figure 9.1	Structure des exportations et des importations de produits agricoles bruts et transformés en Méditerranée	235
Figure 9.2	Part respective des pays du Sud et de l'Est méditerranéen dans les importations et les exportations de produits agricoles en Méditerranée (2003)	240
Figure 9.3	Commerce extérieur agricole et agro-alimentaire, France	243
<b>Annexes partie III</b>		
Annexe 1	Les inégalités de revenus en zone méditerranéenne :	
	Fig. 1 : L'échec de Barcelone	264
	Fig. 2 : Les écarts de PIB/tête en PPA	265
<b>PARTIE IV</b>		
<b>Chapitre 11</b>		
Figure 11.1	Coefficients d'auto-suffisance pour les principaux produits alimentaires, 2001, %	279

## LISTE DES TABLEAUX

<b>PARTIE I</b>		
<b>Chapitre 1</b>		
Tableau 1.1	Aides directes aux producteurs - Exercice budgétaire 2000 – Tous paiements directs (millions €)	11
Tableau 1.2	Aides directes aux producteurs - Exercice budgétaire 2000 – Nombre de bénéficiaires (1000)	12
Tableau 1.3	Aides directes aux producteurs - Exercice budgétaire 2000 – Tous paiements directs (%)	13
Tableau 1.4	Aides directes aux producteurs - Exercice budgétaire 2000 – Nombre de bénéficiaires (%)	14
Tableau 1.5	Pourcentage de modulation	16
<b>Chapitre 2</b>		
Tableau 2.1	Données générales sur l'UE et les futurs Etats membres	21

<b>LISTE DES TABLEAUX (suite)</b>		page
Tableau 2.2	Echanges commerciaux entre l'UE et l'Europe centrale et orientale	32
Tableau 2.3	Investissements directs étrangers	33
Tableau 2.4	Dépenses budgétaires de l'UE affectées à l'élargissement : pré-adhésion	39
Tableau 2.5	Dépenses budgétaires de l'UE affectées à l'élargissement : post-adhésion	40
Tableau 2.6	L'UE et les pays candidats : le rôle du secteur agricole	42
Tableau 2.7	Echanges agricoles PECO-UE à 15 : 1995-2000	44
Tableau 2.8	Cadre financier convenu à Copenhague	47
Tableau 2.9	Cadre financier convenu à Copenhague pour l'élargissement	48
Tableau 2.10	Prévisions des dépenses pour les politiques agricoles dans l'UE, 2006-2013	54
 <b>Chapitre 3</b>		
Tableau 3.1	Prix d'entrée, périodes d'application	72
Tableau 3.2	Calendriers et contingents tarifaires pour les importations de tomates dans l'UE en provenance de certains partenaires méditerranéens	73
 <b>PARTIE II</b>		
<b>Chapitre 5</b>		
Tableau 5.1	Analyse AFOM du secteur de la pêche de capture en Grèce	108
Tableau 5.2	Caractéristiques des industries agro-alimentaires	119
Tableau 5.3	Production et consommation de quelques produits en Turquie	129
 <b>Chapitre 7</b>		
Tableau 7.1	Bases de données et données utilisées	175
Tableau 7.2	Nombre de bateaux de pêche	178
Tableau 7.3	Informations sur les flottes de pêche	179
Tableau 7.4	Information sur le tonnage de jauge brute des flottes de l'UE	180
Tableau 7.5	Emploi – Secteur primaire	182
Tableau 7.6	Emploi – Information des profils de pays de la FAO	183
Tableau 7.7	Exploitations piscicoles dans les pays méditerranéens	184
Tableau 7.8	FAO FishSTAT landings	184
Tableau 7.9	Débarquements en tonnes par groupes d'espèces	188
Tableau 7.10	Valeur des débarquements	190
Tableau 7.11	Production de l'aquaculture par groupes d'espèces	192
Tableau 7.12	Production de l'aquaculture par pays et groupes d'espèces	193
Tableau 7.13	Aquaculture – Valeur de la production	195
Tableau 7.14	Importation japonaise de thon rouge méditerranéen d'élevage et de capture totale de cette espèce en Méditerranée	196

<b>LISTE DES TABLEAUX (suite)</b>		page
Tableau 7.15	Valeur des importations en millions €	198
Tableau 7.16	Valeur des exportations en millions €	199
Tableau 7.17a	Volume des exportations-importations (1000 T) par catégorie de produits	200
Tableau 7.17b	Volume des exportations-importations (millions \$US) par catégorie de produits	200
Tableau 7.17c	Prix à l'exportation et à l'importation/kg en \$US par catégorie de produits	201
Tableau 7.18	Balance commerciale en volume (1000 T)	203
Tableau 7.19	Balance commerciale en valeur (millions €)	204
Tableau 7.20	Population et offre/consommation par habitant	205
Tableau 7.21a	Résumé I. Volume de la production et de l'offre (1000 T)	206
Tableau 7.22a	Résumé II. Valeur de la production, emploi et flottes	209
 <b>PARTIE III</b>		
<b>Chapitre 8</b>		
Tableau 8.1	Présentation schématique du système alimentaire, Maroc et France (2000)	214
Tableau 8.2	Les étapes du développement des systèmes alimentaires	216
Tableau 8.3	La création de valeur par l'industrie et les services dans le système alimentaire	220
Tableau 8.4	Ouverture internationale du système alimentaire de 14 pays méditerranéens	221
Tableau 8.5	Comparaisons régionales des rations alimentaires par habitant et par jour (2000)	227
 <b>Chapitre 9</b>		
Tableau 9.1	Evolution des importations et des exportations des produits agricoles et transformés des pays méditerranéens et évolution du taux de couverture (1961-2001)	236
Tableau 9.2	Répartition par origine et destination du commerce international des produits agricoles et transformés de certains pays méditerranéens (2000)	237
Tableau 9.3	Importations de céréales des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (2000)	238
Tableau 9.4	Exportations de fruits et légumes des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (2000) et part de ces exportations dans les exportations totales de produits agricoles et transformés	239
Tableau 9.5	L'IDE en Méditerranée	244
Tableau 9.6	Des situations très contrastées d'IDE dans les PPM	245
Tableau 9.7	Benchmarking de quelques pays méditerranéens sur la base des IDE	246
Tableau 9.8	Le stock de capital étranger dans l'IAA européenne en 1999	247

<b>LISTE DES TABLEAUX (suite)</b>		page
Tableau 9.9	Les opérations d'alliance conduites par les 100 premières firmes multinationales agro-alimentaires de 1997 à 2001 selon les zones géographiques	248
<b>Chapitre 10</b>		
Tableau 10.1	Caractéristiques de l'industrie alimentaire mondiale (1998)	252
Tableau 10.2	L'IAA dans les pays méditerranéens (1998)	253
Tableau 10.3	Benchmarking des performances de l'IAA dans les pays méditerranéens	254
Tableau 10.4	Prospective alimentaire méditerranéenne horizon 2015	258
<b>Annexes partie III</b>		
Annexe 2	L'IDE : flux entrants dans les économies méditerranéennes	266
<b>PARTIE IV</b>		
<b>Chapitre 11</b>		
Tableau 11.1	Population, croissance démographique, urbanisation, part de l'agriculture dans l'emploi, 2002	268
Tableau 11.2	Produit Intérieur Brut (PIB), croissance économique et part de l'agriculture dans le PIB	269
Tableau 11.3	Terres cultivées et irriguées, moyens de production, 2001	270
Tableau 11.4	Principales productions agricoles, 2002	271
Tableau 11.5	Croissance des principales productions agricoles, 2002	272
Tableau 11.6	Les consommations alimentaires, 2001, kg/htt/an	273
Tableau 11.7	Part des échanges internationaux des produits agricoles dans l'ensemble des échanges, 2001	274
Tableau 11.8	Echanges euro-méditerranéens en 2002, tous produits	275
Tableau 11.9	Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens : exportations, 2002	276
Tableau 11.10	Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens : importations, 2002	277
Tableau 11.11	Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 2001	278

## ABREVIATIONS ET SIGLES

<b>AA</b>	Accords d'Associations
<b>AEC</b>	Association d'Epargne et de Crédits
<b>AEM</b>	Association Euro-Méditerranéenne
<b>AOC</b>	Appellation d'Origine Contrôlée
<b>AOP</b>	Appellation d'Origine Protégée
<b>CPAI</b>	Complexe de Production Agro-Industrielle
<b>CCS</b>	Comité Consultatif Scientifique
<b>CDOA</b>	Commission Départementale d'Organisation Agricole
<b>CE</b>	Conseil Européen
<b>CGPM</b>	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
<b>CICTA</b>	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
<b>CIESM</b>	Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la mer Méditerranée
<b>CIHEAM</b>	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
<b>CNCA</b>	Caisse Nationale de Crédit Agricole
<b>CNMA</b>	Caisse Nationale de crédit Mutuel Agricole
<b>CNUED</b>	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
<b>CSTEP</b>	Comité Scientifique Technique et Economique de la Pêche
<b>CTE</b>	Contrats Territoriaux d'Exploitation
<b>DRI</b>	Développement Rural Intégré
<b>EGC</b>	Equilibre Général Calculable
<b>EIE</b>	Evalutation d'Impact sur l'Environnement
<b>ESC</b>	Equivalent Subvention à la Consommation
<b>ESP</b>	Equivalent Subvention à la Production
<b>FCV</b>	Fonds de Crédits pour les Villages
<b>FEOGA</b>	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles
<b>FLDDPS</b>	Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe
<b>FNMVTC</b>	Fonds National pour la Mise en Valeur des Terres par la Concession
<b>FNRDA</b>	Fonds National pour la Régulation et le Développement Agricole
<b>IAA</b>	Industries Agricoles et Alimentaires
<b>IDE</b>	Investissements Directs à l'Etranger
<b>IUU</b>	Pêche illicite, non déclarée et non règlementée
<b>MADR</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MBS</b>	Marge Brute Standard
<b>MCAO</b>	Modèle de Consommation Alimentaire Occidental
<b>MENA</b>	Middle East and North Africa, Afrique du Nord et Moyen-Orient
<b>MGS</b>	Mesure Globale de Soutien
<b>NPF</b>	Nation la plus favorisée

<b>OCM</b>	Organisations Communes des Marchés
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>ONG</b>	Organisation Non-Gouvernementale
<b>OP</b>	Organisations de Producteurs
<b>OPI</b>	Offices des Périmètres d'Irrigation
<b>PAA</b>	Population Active Agricole
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PAM</b>	Plan d'Action pour la Méditerranée
<b>PAS</b>	Programme d'Ajustement Structurel
<b>PBDAC</b>	Principal Bank for Development and Agricultural Credit
<b>PCP</b>	Politique Commune de la Pêche
<b>PDR</b>	Plans de Développements Ruraux
<b>PDRN</b>	Plan de Développement Rural National
<b>PECO</b>	Pays d'Europe Centrale et Orientale
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIBA</b>	Produit Intérieur Brut Agricole
<b>PM</b>	Pays Méditerranéens
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNAE-DD</b>	Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable
<b>PNDA</b>	Plan National de Développement Agricole
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PPM</b>	Pays Partenaires Méditerranéens
<b>PSEM</b>	Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée
<b>RDR</b>	Règlement de Développement Rural
<b>RG</b>	Recensement Général de l'Agriculture
<b>RMP</b>	Révision à Mi-parcours de la PAC
<b>SAU</b>	Surface Agricole Utile
<b>SCES</b>	Sous-Comité de l'Evaluation des Stocks
<b>SCOP</b>	Surface en Céréales, Oléagineux et Protéagineux
<b>SMAP</b>	Short and Medium Term Priority Environmental Action Plan, programme d'actions prioritaires à court et moyen terme pour l'environnement
<b>SPS</b>	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
<b>STN</b>	Sociétés transnationales
<b>TSD</b>	Traitement Spécial et Différencié
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UGB</b>	Unité Gros Bétail
<b>UTA</b>	Unité de travail Annuel
<b>ZEE</b>	Zones Economiques Exclusives
<b>ZLE</b>	Zone de Libre Echange
<b>ZLEEM</b>	Zone de Libre Echange Euro-Méditerranéenne
<b>ZPP</b>	Zones de Protection de la Pêche

## ***Préface***

Le sixième rapport annuel du CIHEAM, préparé dans le courant de l'année 2003, est publié sous le millésime 2004 afin de faire coïncider la date de référence appliquée à ce rapport avec l'année de parution. Ainsi donc, les lecteurs, les bibliothécaires et les documentalistes sont informés qu'il n'y a pas rupture dans la série, malgré l'absence de rapport 2003, mais simple mise en conformité de la date de référence de notre rapport avec le calendrier.

L'année 2003 reste marquée par trois éléments essentiels qui sont : la réforme de la PAC, l'élargissement de l'Union Européenne et la crise de l'Organisation Mondiale du Commerce, manifestée lors de la conférence de Cancun.

Tel est le contexte qui a été retenu pour observer, connaître, analyser et comprendre les transformations des agricultures méditerranéennes et de leur place dans chacun des pays ainsi que dans la région prise comme un ensemble.

Lors de l'événement que constitue la réunion des ministres de l'agriculture et de la pêche des pays de l'Europe et de la Méditerranée, tenue à Venise du 27 au 29 novembre 2003, le CIHEAM a été interpellé par l'ensemble de ces responsables afin de rendre intelligible le rôle que peuvent jouer les dossiers de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation dans la construction d'un espace euro-méditerranéen d'échanges et de solidarité comme dans l'affirmation à l'échelle mondiale d'une identité méditerranéenne dans le domaine de l'alimentation.

Notre ambition est bien de répondre à cette attente et ce sixième rapport se veut une manifestation de cette ambition. Nous l'avons construit en quatre grandes parties.

- **La première partie** présente les raisons et les modalités de la réforme de la PAC ainsi que de l'élargissement de l'Union Européenne, en précisant les bouleversements que l'on peut attendre de ce processus dans la dynamique des agricultures du Bassin.
- **La deuxième partie** privilégie les approches sectorielles et nationales de l'analyse des productions et des politiques. Ce regard permet de mesurer le comblement de certains écarts mais aussi le creusement de nouvelles disparités.

- **La troisième partie** traite de l'économie agro-alimentaire dans la région méditerranéenne, élément essentiel pour comprendre les handicaps de moyen et long terme que rencontrera une région méditerranéenne devenue urbaine et fortement internationalisée.
- Enfin, **la quatrième partie**, présente, notamment en s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire Méditerranéen du CIHEAM, les principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire de la région.

Notre rapport se veut une pièce privilégiée dans l'ensemble des matériaux mis aujourd'hui à la disposition des décideurs, des chercheurs, des enseignants, des journalistes voulant œuvrer à la construction d'une Méditerranée qui nous apparaît de façon aiguë aussi incertaine que nécessaire.

Je remercie nos collègues chercheurs venus de centres de recherche, d'écoles, d'universités du bassin méditerranéen ou des instituts agronomiques méditerranéens, de leur implication dans la rédaction de ce rapport. Le débat qu'ils ont nourri entre eux n'est-il pas déjà une préfiguration d'une commune Méditerranée ?

Je sais gré à Mahmoud ALLAYA, de l'IAM de Montpellier, d'avoir assuré la coordination générale de cette édition 2004 qui sera publiée simultanément en français, en anglais et en arabe, et je veux rendre hommage à Enzo CHIOCCIOLI, précédent Secrétaire Général du CIHEAM, qui a présidé durant six ans à l'élaboration et à la publication de ce rapport annuel, devenu un outil irremplaçable des échanges intellectuels méditerranéens.

**Bertrand HERVIEU**  
**Secrétaire Général du CIHEAM**

## **PARTIE I**

# **Réforme de la PAC, élargissement de l'UE et agriculture méditerranéenne**

## **1 Réforme de la PAC et agriculture méditerranéenne : aspects de la « nouvelle PAC »**

### **1.1 - Nécessité d'une réforme de la PAC**

La politique agricole commune (PAC) élaborée à la Conférence de Stresa à la fin des années 50 est devenue tant le cadre institutionnel que la principale assise du processus de modernisation de l'agriculture européenne. En effet, pendant les « trente glorieuses », c'est-à-dire de la fin des années 50 au début des années 80, les principaux systèmes agricoles étaient engagés dans une course au productivisme appliquant à la campagne le modèle capitaliste de la croissance économique.

Cependant, comme tout le monde sait, ce modèle de « contrat social » dont jouissaient les agriculteurs était arrivé à un point où il n'était plus possible de le soutenir. Les besoins budgétaires croissants, la pression exercée par les négociations commerciales multilatérales sur la protection du commerce extérieur européen et la perte progressive de la légitimité sociale aux yeux des citoyens européens en raison des implications environnementales négatives de l'agriculture intensive ont rendu nécessaire de réexaminer en profondeur la PAC. C'est ainsi, que dans la deuxième moitié des années 80, on a assisté à la mise en place d'un processus de réflexion à plusieurs niveaux (politique, théorique, social) et à la publication de différentes études essayant de mettre en lumière les caractéristiques de l'agriculture et des zones rurales européennes et de les comparer à d'autres situations (essentiellement au modèle agricole des USA).

Ce processus a abouti à la réforme MacSharry de la PAC en 1992. Cette réforme possède deux caractéristiques principales: (i) la réduction des prix institutionnels - en essayant de les rapprocher des prix mondiaux - et (ii) l'introduction de paiements directs par hectare ou tête de bétail, le but étant d'offrir une compensation aux agriculteurs pour la perte de revenus - ces paiements étaient du reste appelés initialement « paiements compensatoires ». Ces paiements étaient découplés de la production réelle mais, dans le cas des produits COP<sup>1</sup>, étaient liés aux rendements antérieurs de chaque zone, ce qui signifie que ces paiements n'étaient pas véritablement découplés.

Néanmoins, ce passage d'un système de soutien des prix relativement caché à un soutien direct plus transparent a agi comme une bombe à retardement au niveau des piliers du contrat social européen (Arnalte, 2000) étant donné qu'il a rendu visible pour la société aussi bien les inégalités que les insuffisances du modèle d'intervention publique dans l'agriculture.

---

<sup>1</sup> Céréales, oléagineux et protéagineux.

Sept ans plus tard, l'Agenda 2000 a suivi la même voie que la réforme précédente avec une nouvelle diminution des prix institutionnels et une augmentation des paiements directs (et le terme « compensatoire » a été abandonné). Cette approche a déçu ceux qui demandaient une transformation plus radicale (une libéralisation) de la PAC. La Commission européenne a réussi toutefois à introduire deux nouveaux instruments d'intervention dans le règlement horizontal<sup>2</sup> qui, malgré leur faiblesse initiale, a permis par la suite une application plus stricte.

- Le premier était la **modulation** des paiements (dont l'application était volontaire pour les États membres). Cet instrument a permis de s'attaquer à un des aspects les plus controversés de la PAC, à savoir la répartition inéquitable des paiements entre les agriculteurs<sup>3</sup>. La modulation a ainsi donné la possibilité aux gouvernements nationaux de réduire le montant des paiements octroyés au titre des régimes de soutien relevant de la PAC. Jusqu'à maintenant, aucun État membre n'a fait usage de cette possibilité.
- Le deuxième instrument (**éco-conditionnalité**), à l'inverse du premier, était obligatoire pour les gouvernements nationaux. D'après cet instrument, les États membres sont dans l'obligation de « *prendre les mesures environnementales qu'ils considèrent appropriées compte tenu de la situation des surfaces agricoles utilisées* ». Afin de mettre en œuvre ces mesures, ils peuvent instituer une réduction des avantages résultant des régimes de soutien concernés si les prescriptions en matière d'environnement ne sont pas remplies. Cette obligation est appliquée très lentement et de façon très tolérante vis-à-vis des pratiques agricoles des agriculteurs<sup>4</sup>.

Quoi qu'il en soit et bien qu'aucun des instruments n'ait été appliqué avec détermination, il est aussi vrai qu'ils sont maintenant bien connus des agriculteurs, des services responsables de l'agriculture ainsi que de la société. En outre, l'introduction de ces mesures a favorisé un large débat dans beaucoup de pays européens surtout sur la modulation.

L'Agenda 2000, adopté pour la période 2000-2006, prévoyait aussi la nécessité d'une réforme intermédiaire que pratiquement tout le monde voyait comme un simple ajustement de nuances. En fait, la Commission européenne a présenté en juillet 2002 une proposition de révision à mi-parcours (RMP) qui consistait en une transformation profonde de la structure de la PAC, une réforme qualifiée à juste titre de *radicale*. D'après le Commissaire Franz Fischler<sup>5</sup> (responsable pour l'agriculture, le développement rural et la pêche), la Commission européenne poursuit avec ses propositions trois grands objectifs:

---

<sup>2</sup> Règlement (CE) n° 1259/1999 du 17 mai 1999, établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune.

<sup>3</sup> Un aspect qui est devenu plus évident avec les systèmes de paiements directs introduits en 1992.

<sup>4</sup> En Espagne, par exemple, elle a été adoptée dans l'arrêté royal 1322/2002 le 13 décembre 2002.

<sup>5</sup> "CAP: Why reform is necessary", conférence des présidents des commissions pour l'agriculture du parlement de l'Union européenne, des pays candidats et du parlement européen, 19 mai 2003.

- une **simplification** de la politique agricole, c'est-à-dire une PAC plus facile à gérer tant pour les agriculteurs que pour les organismes publics et une PAC qui serait plus facilement comprise par les citoyens européens (tant comme contribuables que comme consommateurs);
- un **contrôle budgétaire** plus grand qui permet tant le respect des plafonds budgétaires convenus dans le passé que l'octroi de fonds destinés à s'atteler à la réforme des autres secteurs agricoles non encore abordés;
- une plus forte **focalisation sur le marché** de la part de l'agriculture européenne qui est en fait l'objectif le plus important et le plus restrictif. Depuis le début de la construction de l'Europe dans les années 50, la PAC a introduit des signaux économiques (soit par les prix institutionnels ou les paiements directs) conditionnant les décisions des agriculteurs en tant qu'entrepreneurs (sur quoi et comment produire). Par exemple, les paiements directs étaient indépendants des rendements réels mais étaient liés à des produits spécifiques, les agriculteurs devaient cultiver des cultures spécifiques ou élever des animaux spécifiques, et ces paiements étaient également octroyés dans un cadre de plafonds de production au niveau national et régional. La RMP essaye par conséquent d'éliminer ces *distorsions* externes de façon à réduire les pressions qu'exerce le processus de libéralisation du marché mondial sur la PAC.

À ces arguments viennent s'ajouter d'autres facteurs rendant la réforme nécessaire. En effet, le contexte de la libéralisation générale du commerce international, avec la réunion de Cancun dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce, et le fait que le présent modèle de soutien agricole avait perdu sa légitimité aux yeux des citoyens européens représentaient des facteurs sous-jacents qui devaient aussi être pris en compte.

## **1.2 - Aperçu général de la réforme de la PAC (dispositions proposées et convenues)**

Face à cette situation, la Commission européenne a présenté ses propositions initiales dans un processus à deux étapes. En juillet 2002, Franz Fischler a fait connaître les principaux éléments de la RMP afin de favoriser un débat à plusieurs niveaux portant sur son contenu. Après plusieurs mois d'intenses discussions au cours desquelles les gouvernements nationaux, les organisations d'agriculteurs, les associations des consommateurs, etc. ont pu prendre position, ces propositions initiales ont été traduites en documents législatifs (propositions de règlements) en janvier 2003. Les règlements proposés n'apportaient pas de modifications aux principales orientations présentées six mois auparavant.

Il n'en reste pas moins que les réformes finales sont assez éloignées des propositions initiales. La difficulté d'arriver à un accord en raison de la divergence des positions des États membres a abouti à une restriction du champ d'application

de la réforme et, dans certains cas, (comme avec la réduction de certains prix institutionnels) les propositions ont été abandonnées alors que dans d'autres (comme avec le découplage), différentes formes nationales d'applications ont été permises.

Cela s'explique par la forte opposition de plusieurs États membres ainsi que des syndicats et des organisations agricoles. Deux points principaux sont à l'origine de cette opposition. Premièrement, la baisse des prix institutionnels prévue pour certains produits (céréales, riz et produits laitiers) a été comprise comme une autre réduction des marges des exploitations. Mais le deuxième point, à savoir le découplage des paiements directs, est sans aucun doute le plus critiqué. Les agriculteurs craignent que le découplage total des paiements n'incite beaucoup à quitter l'agriculture et entraîne ainsi une perte considérable d'emplois.

L'encadré ci-dessous résume les principaux accords sectoriels de la RMP. Plusieurs facteurs, comme le découplage, la modulation et le développement rural, feront l'objet ci-après d'un examen plus approfondi.

<b>Encadré 1.1 - Éléments sectoriels clés de la PAC réformée</b>
<b><i>Céréales</i></b>
Le prix d'intervention actuel pour les céréales est maintenu. Le montant de base pour les cultures arables reste de 63 €/t. La correction saisonnière actuelle des prix d'intervention ("majorations mensuelles") sera diminuée de 50%. Le seigle sera exclu du système d'intervention afin d'éviter une accumulation supplémentaire des stocks d'intervention.
<b><i>Protéagineux</i></b>
Le supplément actuel pour les protéagineux (9,5 €/t) sera maintenu et converti en un paiement à l'hectare de 55,57 €/ha pour une culture déterminée lequel sera versé dans les limites d'une nouvelle superficie maximale garantie fixée à 1,4 millions d'hectares.
<b><i>Soutien des cultures énergétiques – crédit carbone</i></b>
La Commission propose une aide de 45 €/ha pour les cultures énergétiques dans la limite d'une superficie maximale de 1 500 000 ha. Cette aide ne sera octroyée que pour les surfaces dont la production est couverte par un contrat entre l'exploitant et l'industrie de transformation sauf si celui-ci procède lui-même à la transformation.
<b><i>Blé dur</i></b>
Le supplément pour le blé dur dans les zones de production traditionnelles sera payé indépendamment de la production. Les États membres peuvent décider de garantir 40% liés à la production. Il sera fixé à 313 €/ha en 2004, 291 € en 2005 et 285 € à partir de 2006 et sera inclus dans le paiement unique par exploitation. Une nouvelle prime sera introduite pour améliorer la qualité du blé dur utilisé pour la production de pâtes et de semoule.
<b><i>Pommes de terre féculières</i></b>
La politique actuelle prévoit un paiement direct pour les producteurs de pommes de terre féculières. Il a été fixé à 110,54 € par tonne de fécule dans le cadre de l'Agenda 2000. Une partie équivalente à 40% de ce paiement sera incluse dans le paiement unique par exploitation sur la base de l'historique des livraisons à l'industrie. L'autre partie subsistera en tant que paiement spécifique pour les pommes de terre féculières. Le prix minimum sera maintenu tout comme la restitution à la production pour la fécule.

**Encadré 1.1 (suite)**

<b><i>Fourrages séchés</i></b>
Les aides octroyées dans le secteur des fourrages séchés seront redistribuées entre les agriculteurs et l'industrie de transformation. L'aide directe aux producteurs sera intégrée dans le paiement unique par exploitation sur la base d'un historique de leurs livraisons à l'industrie de transformation. Des plafonds nationaux seront fixés compte tenu des quantités actuellement garanties au niveau national. L'aide à la transformation sera fixée à 33 €/t pour la campagne 2004-2005.
<b><i>Riz</i></b>
Afin de stabiliser les marchés, eu égard en particulier aux effets de l'initiative "Tout sauf les armes", le Conseil a décidé de procéder à une réduction unique de 50% du prix d'intervention, ce qui donne un prix de 150 €/t, du même ordre que les prix mondiaux. En vue de stabiliser les revenus des producteurs, l'aide directe actuelle sera portée de 52 €/t à 177 €/t, ce qui équivaut à la totalité de la compensation accordée pour les céréales au titre de la réforme de 1992 et de celle prévue par l'Agenda 2000. Sur ces 177 euros par tonne, un montant de 102 €/t sera intégré dans le paiement unique par exploitation et versé sur la base des droits historiques, dans les limites de l'actuelle superficie maximale garantie (SMC). Les 75 €/t restant, multipliés par le rendement établi conformément à la réforme de 1992, seront payés en tant qu'aide spécifique.
<b><i>Fruits à coque</i></b>
Le système actuel sera remplacé par un paiement annuel forfaitaire de 120,75 €/ha pour une superficie de 800 000 ha subdivisée en superficies nationales garanties pour les amandes, noisettes, noix, pistaches et caroubes. Cette aide pourra être complétée par les États membres, qui pourront accorder de leur côté un montant annuel maximal de 120,75 €/ha.
<b><i>Produits laitiers</i></b>
Soucieux de dégager l'horizon des producteurs laitiers, le Conseil a décidé de prolonger jusqu'à la campagne 2014-2015 un régime de quotas laitiers réformé. Le Conseil s'est prononcé pour une diminution asymétrique des prix dans le secteur du lait. Le prix d'intervention pour le beurre sera réduit de 25% (-7% en 2004, 2005 et 2006 et -4% en 2007), ce qui représente un abaissement supplémentaire de prix de 10% par rapport à l'Agenda 2000. Les prix du lait écrémé en poudre seront quant à eux réduits de 15% (sous la forme de trois réductions annuelles de 5% en 2004, 2005 et 2006), comme convenu dans l'Agenda 2000. La compensation est fixée comme suit: 11,81 €/t en 2004, 23,61 €/t en 2005 et 35,5 €/t à partir de 2006.

Source : Direction générale pour l'agriculture, Commission européenne(2003) *L'UE réforme en profondeur sa politique agricole dans la perspective d'une agriculture durable en Europe*. IP/03/898 Luxembourg, 26 juin 2003.

### **1.3 - Principaux aspects de la réforme de la PAC : découplage, modulation et développement rural**

Ces trois aspects et leur interconnexion forment un cadre commun qui présente des éléments très intéressants mais aussi plusieurs contraintes et faiblesses, surtout pour les pays du sud de l'UE, en raison des modifications finales apportées pour arriver à un accord définitif.

Le **découplage** vise à convertir les paiements directs au titre des différents régimes de soutien des marchés en un paiement unique par exploitation bien que, comme nous le montrerons ci-après, cela n'ait pas encore été entièrement réalisé. En outre, les exploitations recevant plus de 5 000 €/an dans le cadre de ce nouveau paiement (partiellement) découplé seront soumises à une réduction relative appelée **modulation**. Les fonds dégagés par la modulation seront alloués aux mesures de **développement rural** pour renforcer le « deuxième pilier » de la PAC. Cependant, comme il sera expliqué dans les paragraphes suivants, les trois aspects présentent tant des avantages que des inconvénients.

### 1.3.1 - Découplage

L'élément le plus novateur, ainsi que le plus radical, introduit dans la RMP est sans aucun doute le découplage des paiements directs. Avec ce mécanisme, la Commission européenne a repris un instrument souvent proposé et analysé par les théoriciens mais rarement utilisé dans la politique agricole.

Les paiements découplés ont été définis de différentes façons, mais la définition la plus fréquemment utilisée est peut-être celle de l'OCDE (voir encadré).

#### Encadré 1.2 - Définition du découplage

Le découplage est un concept général issu du débat concernant l'action des pouvoirs publics. Ce concept repose sur le critère général établi dans l'annexe 2 de l'AACU (la boîte verte) et s'applique aux politiques n'ayant pas d'impact sur les échanges et la production. Nous pouvons aussi utiliser des concepts plus spécifiques comme le découplage total, le découplage effectif total ou le degré de découplage.

**Le découplage total** est un concept formel tiré de Cahill (1997)<sup>a</sup>. Une politique est totalement découplée si "elle n'influence pas les décisions en matière de production des agriculteurs recevant des paiements et si elle permet la libre détermination des prix par le marché" Ainsi, le découplage total est un concept très restrictif qui requière qu'aucun changement n'affecte la façon dont les agriculteurs et les consommateurs prennent leurs décisions. C'est un concept centré sur le processus d'ajustement et pas seulement sur les valeurs à l'équilibre. Après l'introduction d'une politique découplée, ni la forme ni la position des courbes de l'offre et de la demande ne devraient changer.

**Le découplage effectif total** est un concept formel introduit aussi par Cahill (1997). Une politique est effectivement totalement découplée si elle aboutit à un niveau de production et d'échanges égal à celui qui aurait été atteint en l'absence d'une telle politique. Ce concept est centré sur les quantités à l'équilibre. La forme des courbes de l'offre et de la demande pourraient être modifiée par une politique effectivement totalement découplée même si la production et la consommation d'équilibre ne sont pas changées.

**Encadré 1.2 (suite)**

**Le degré de découplage (DD)** est un indice qui mesure le couplage effectif total indépendamment de l'unité utilisée pour mesurer la production. Si la valeur de l'indice DD est égale à un, cela signifie que la politique est effectivement totalement découplée, c'est-à-dire qu'elle a un effet nul sur la production et/ou les échanges. Si le DD est égal à zéro, cela signifie que les effets sur la production et/ou les échanges sont égaux à ceux d'une augmentation équivalente en termes d'ESP des prix effectifs à la production. Le DD pourrait être également supérieur à un (effets négatifs sur la production) ou négatif (impact sur la production supérieur à celui d'un changement équivalent de l'ESP sous la forme de soutien des prix du marché).

<sup>a</sup> Cahill, S.A. (1997) "Calculating the rate of decoupling for crops under CAP/oilseeds reform" *Journal of Agricultural Economics*, Vol. 48(3): 349-378

Source : OCDE Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries (2002); *Découplage: une vue d'ensemble du concept*. Paris.

D'après la Commission européenne, les paiements découplés, qui devraient permettre de compléter le passage du soutien des produits au soutien au producteur commencé en 1992, présentent plusieurs avantages comme, entre autres, une simplification des régimes de soutien, une plus grande orientation vers le marché de la production, moins de conflits commerciaux dans les négociations multilatérales, etc..

À l'origine (juillet 2002 et janvier 2003), la Commission européenne avait proposé un découplage total à partir de 2004, créant ainsi une aide au revenu agricole unique et découplée couvrant les céréales, les graines oléagineuses, les protéagineux, le lin, le chanvre, les graines de lin, l'aide complémentaire blé dur, les pommes de terre à féculé (seulement 50%), les légumineuses à grains, le riz, le fourrage séché, la viande bovine et ovine ainsi que le lait. Selon cette proposition, le découplage total était le seul moyen d'éviter un degré plus élevé de complexité de l'application de la CAP.

Toutefois, plusieurs pays ainsi que la plupart des organisations d'agriculteurs et des autres acteurs impliqués, se sont montrés très opposés au découplage. Les principales raisons évoquées pour leur opposition étaient la perte d'instruments pour intervenir sur les marchés agricoles et, en particulier, le risque de fermeture d'exploitations dans les zones les moins productives (un argument aussi avancé par plusieurs études d'impact).

Enfin, après des débats intenses entre les différentes parties, l'accord de juin 2003 a introduit un découplage partiel volontaire expliqué dans l'encadré ci-dessous.

<b>Encadré 1.3 - Système des paiements découplés</b>	
<b>juin 2003 - accords</b>	
<i>Champ d'application</i>	<p>Un paiement unique par exploitation se substituera à la plupart des primes octroyées dans le cadre des différentes organisations communes de marchés, de sorte que la grande majorité des paiements directs communautaires ne seront plus liés à la production.</p> <p>Les États membres qui jugeront nécessaire de réduire autant que faire se peut le risque d'abandon des terres pourront maintenir, dans le secteur des <b>cultures arables, le lien avec la production</b> des paiements actuels à l'hectare jusqu'à concurrence de 25%, à moins qu'ils optent pour le maintien du lien avec la production de la prime supplémentaire pour le blé dur jusqu'à concurrence de 40%.</p> <p>Dans le secteur de la <b>viande bovine</b>, les États membres pourront décider de garder:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'actuelle prime à la vache allaitante jusqu'à concurrence de 100% et la prime à l'abattage jusqu'à concurrence de 40%</li> <li>ou</li> <li>- soit la prime à l'abattage jusqu'à concurrence de 100%, soit la prime spéciale aux bovins mâles jusqu'à concurrence de 75%.</li> </ul> <p>Les primes ovines et caprines, y compris la prime supplémentaire dans les zones défavorisées, pourront rester liées à la production jusqu'à concurrence de 50%.</p> <p>Les <b>paiements laitiers</b> seront inclus dans le paiement unique par exploitation à compter de 2008, après l'application intégrale de la réforme du secteur laitier. Les États membres pourront introduire le système plus tôt.</p>
<i>Période de réf.</i>	2000, 2001, 2002
<i>Aide supplémentaire</i>	Les États membres pourront verser à leurs agriculteurs des paiements additionnels correspondant au maximum à 10% de la somme des paiements uniques par exploitation afin d'encourager certaines orientations technico-économiques importantes pour l'environnement, la production de qualité et la commercialisation.
<i>Entrée en vigueur</i>	Le nouveau système entrera en vigueur en 2005. Si un État membre a besoin d'une période de transition en raison de la situation particulière de son agriculture, il pourra appliquer le paiement unique par exploitation à partir de 2007 au plus tard.

Source: Direction générale pour l'agriculture, Commission européenne(2003) *L'UE réforme en profondeur sa politique agricole dans la perspective d'une agriculture durable en Europe*. IP/03/898 Luxembourg, 26 juin 2003.

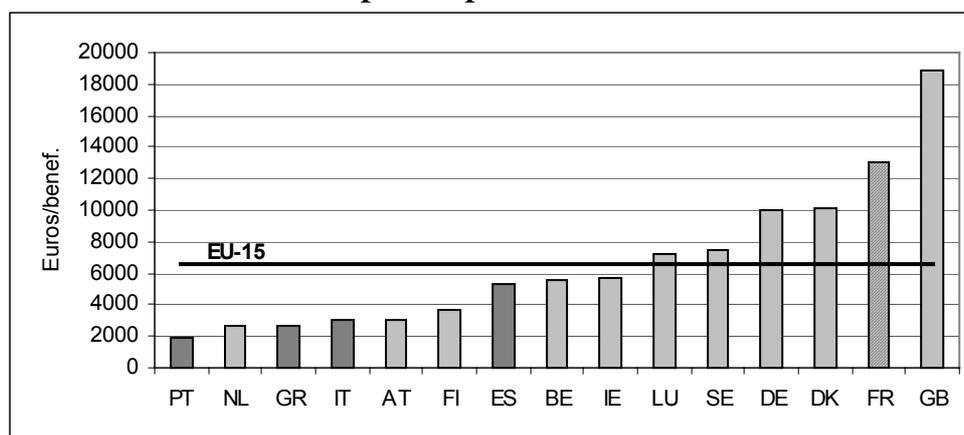
Il faut remarquer comment la Commission européenne a fini par offrir à certains États membres plusieurs possibilités de découplage partiel, dans le cadre d'un régime général de découplage total, afin d'arriver à surmonter les obstacles considérables présentés. C'est ainsi que les gouvernements nationaux peuvent concevoir différents modèles de paiements pour les principaux régimes de soutien (cultures arables, viande bovine, ovine et caprine ainsi que le secteur laitier). Nous sommes donc confrontés à une **re-nationalisation** de la PAC, non seulement en ce qui concerne la prise de décision, vu que chaque pays peut choisir différents modèles de découplage, mais aussi en ce qui concerne le financement, vu que les États membres peuvent verser à leurs agriculteurs des paiements supplémentaires correspondant au maximum à 10% de la somme des paiements uniques par exploitation afin d'encourager certains types d'exploitations importants pour

l'environnement, la production de qualité et la commercialisation (une large gamme de possibilités).

Bien qu'il soit trop tôt pour disposer d'informations sur quels États membres vont utiliser cette possibilité et sur la manière dont ils vont le faire, il est probable que les principaux utilisateurs seront ceux disposant des ressources budgétaires les plus élevées (c'est-à-dire les pays non méditerranéens).

Mais ceci n'est pas le seul facteur qui laisse les pays du sud de l'UE dans une situation plus défavorable. La RMP aurait aussi pour effet de **geler** les paiements directs actuels versés au titre des plus importantes organisations communes de marché. Ce point a fait l'objet de très nombreuses critiques, essentiellement de la part des pays d'Europe du sud, en raison de la répartition inégale des paiements moyens aux agriculteurs en raison des rendements régionaux historiques ayant servi de base au calcul des paiements directs (autrefois compensatoires) en 1992. En fait, comme le montre la figure suivante, le montant des paiements versés aux agriculteurs dans le cadre de la PAC varie fortement.

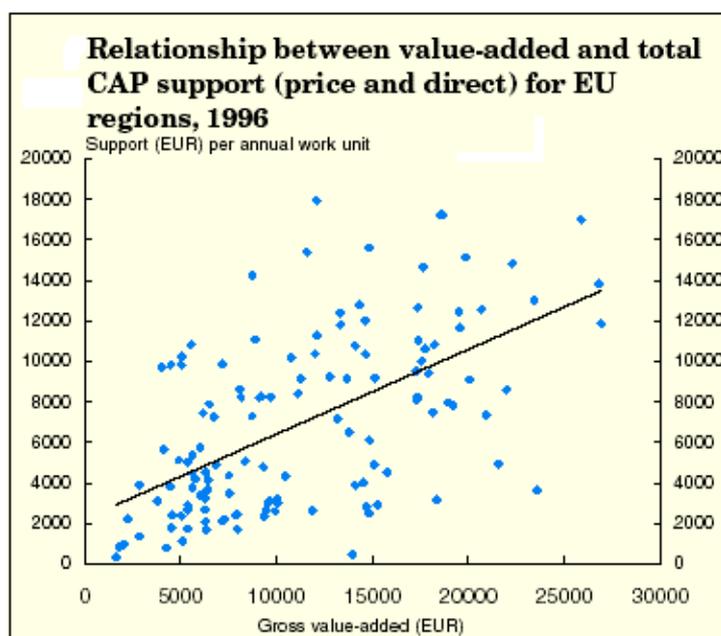
**Figure 1.1 - Paiement moyen par bénéficiaire pour les cultures arables et les primes pour les animaux**



Source : Propre élaboration à partir de: direction générale pour l'agriculture, Commission européenne (2002) MEMO/02/198. Bruxelles, 1 octobre 2002, Données pour l'exercice budgétaire 2000.

Les différences sont également considérables au niveau régional et sont fortement liées à la valeur ajoutée brute dans l'agriculture.

**Figure 1.2 – Relation entre la valeur ajoutée et le soutien PAC dans les régions de l'UE, 1996**



Source : Commission européenne (2003) *Deuxième rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale*. COM(2003) 34 final.

Cette grande disparité au niveau de la répartition entre les agriculteurs, un vestige du caractère compensatoire des paiements, ne peut être réduite en douceur que grâce à la modulation, comme il sera montré dans les pages suivantes. La question fondamentale est de savoir si ces paiements découplés vont perdre leur caractère sectoriel étant donné qu'ils vont constituer à partir de maintenant un nouvel instrument rural et environnemental et qu'aucune raison ne justifie cette inégalité dans le traitement des agriculteurs qui fournissent des services sociaux et environnementaux similaires (voir les tableaux suivants pour une analyse de la répartition dans chaque État membre). En tout état de cause, il faut aussi réaliser que changer cette situation aurait révolutionné la PAC et aurait peut-être empêché un accord final.

**Tableau 1.1 – Aides directes aux producteurs (R. 1259/99) – Exercice budgétaire 2000. Tous des paiements directs (millions d'Euros)**

Classe (€ * 1000)	BE	DK	DE	GR	ES	FR	IE	IT
< 0 €	0.0	0.0	-0.2	0.0	-0.2	0.0	-0.2	0.0
> 0 et < 1.25	6.1	5.3	53.5	72.7	101.0	44.4	16.5	201.5
> 1.25 et < 2	8.2	8.6	58.7	58.0	85.4	48.7	24.7	140.9
> 2 et < 5	56.5	57.8	344.2	209.9	344.5	306.0	141.2	469.6
> 5 et < 10	53.4	89.8	437.6	185.1	429.3	584.8	197.9	376.8
> 10 et < 20	65.8	173.0	677.4	129.1	575.8	1292.9	193.4	379.7
> 20 et < 50	49.6	211.4	637.5	59.6	519.1	2302.0	123.4	317.3
> 50 et < 100	6.1	64.2	267.0	6.0	230.6	1008.4	22.9	117.4
> 100 et < 200	1.0	16.5	276.4	1.4	129.6	191.0	6.4	52.4
> 200 et < 300	0.0	4.8	214.6	0.7	34.6	13.9	1.1	14.1
> 300 et < 500	0.0	0.5	301.0	0.0	21.4	5.4	0.6	9.4
> 500	0.0	1.1	347.7	0.0	15.0	0.6	0.0	8.1
<b>Total</b>	<b>246.6</b>	<b>633.0</b>	<b>3615.5</b>	<b>722.5</b>	<b>2486.2</b>	<b>5798.3</b>	<b>728.0</b>	<b>2087.1</b>

Classe (€ * 1000)	LU	NL	AT	PT	FI	SE	GB	EU15
< 0 €	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-1.6	-2.6
> 0 et < 1.25	0.2	16.5	35.9	53.0	13.8	9.2	15.7	645.4
> 1.25 et < 2	0.2	16.1	29.5	18.7	18.2	10.6	16.8	543.4
> 2 et < 5	2.3	72.7	108.3	44.4	78.8	55.1	87.1	2378.4
> 5 et < 10	4.3	25.0	108.9	26.3	75.3	79.4	159.3	2833.2
> 10 et < 20	5.1	21.6	95.1	33.5	56.9	110.4	322.5	4132.3
> 20 et < 50	3.1	12.1	33.4	59.0	17.7	125.4	794.9	5265.5
> 50 et < 100	0.2	2.2	6.2	49.5	1.0	45.1	691.3	2518.3
> 100 et < 200	0.0	0.8	4.6	27.6	0.0	16.8	446.8	1171.3
> 200 et < 300	0.0	0.0	1.9	5.2	0.0	3.9	123.0	417.8
> 300 et < 500	0.0	0.0	1.2	2.4	0.0	1.1	66.3	409.2
> 500	0.0	0.5	2.0	1.5	0.0	0.9	44.5	421.8
<b>Total</b>	<b>15.5</b>	<b>167.5</b>	<b>427.0</b>	<b>320.9</b>	<b>261.6</b>	<b>457.9</b>	<b>2766.6</b>	<b>20734.1</b>

Afin de protéger l'anonymat des bénéficiaires, les chiffres inférieurs à 10 ont été rendus invisibles dans ce tableau.

Extrait de la direction générale pour l'agriculture, Commission européenne (2002) MEMO/02/198. Bruxelles, 1 octobre 2002. Données pour l'exercice budgétaire 2000. La Grèce n'est pas incluse dans cette source.

**Tableau 1.2 - Aides directes aux producteurs (R. 1259/99) – Exercice budgétaire 2000. Nombre de bénéficiaires (1000)**

Classe (nbre de bénéficiaires * 1000)	BE	DK	DE	GR	ES	FR	IE	IT
< 0 €	0.2	0.1	0.2	0.0	0.3	0.0	0.3	0.0
> 0 et < 1.25	9.1	7.9	87.9	129.9	187.9	67.1	23.9	362.9
> 1.25 et < 2	5.1	5.3	36.5	36.3	53.5	30.3	15.3	88.7
> 2 et < 5	16.0	16.3	99.0	65.5	104.9	87.1	42.5	145.7
> 5 et < 10	7.5	12.1	60.1	26.9	60.1	79.0	28.0	53.6
> 10 et < 20	4.8	12.2	48.6	9.6	42.3	90.3	14.3	27.7
> 20 et < 50	1.8	7.2	22.1	2.2	17.8	75.3	4.5	10.9
> 50 et < 100	0.1	1.0	3.9	0.1	3.4	15.5	0.4	1.8
> 100 et < 200	0.0	0.1	2.0	0.0	1.0	1.6	0.1	0.4
> 200 et < 300	0.0	0.0	0.9	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
> 300 et < 500	0.0	0.0	0.8	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
> 500	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total</b>	<b>44.5</b>	<b>62.2</b>	<b>362.4</b>	<b>270.5</b>	<b>471.4</b>	<b>446.1</b>	<b>129.1</b>	<b>691.7</b>

Classe (nbre de bénéficiaires * 1000)	LU	NL	AT	PT	FI	SE	GB	EU15
< 0 €	0.0	0.0	0.1	0.3	0.1	0.0	0.1	1.6
> 0 et < 1.25	0.3	26.5	61.5	138.4	20.2	14.3	25.7	1163.4
> 1.25 et < 2	0.1	10.0	18.5	11.9	11.3	6.6	10.5	339.9
> 2 et < 5	0.6	21.4	33.7	14.4	24.2	16.6	26.2	714.0
> 5 et < 10	0.6	3.5	15.6	3.8	10.8	11.2	22.2	394.9
> 10 et < 20	0.4	1.6	7.1	2.4	4.3	7.9	22.3	295.7
> 20 et < 50	0.1	0.4	1.3	1.9	0.7	4.3	25.1	175.4
> 50 et < 100	0.0	0.0	0.1	0.7	0.0	0.7	10.1	37.7
> 100 et < 200	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.1	3.4	8.8
> 200 et < 300	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	1.7
> 300 et < 500	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	1.1
> 500	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.6
<b>Total</b>	<b>2.1</b>	<b>63.5</b>	<b>137.8</b>	<b>174.0</b>	<b>71.5</b>	<b>61.7</b>	<b>146.4</b>	<b>3134.8</b>





Un autre point très intéressant est le règlement de l'utilisation des droits aux paiements. D'après le règlement finalement proposé, un agriculteur recevra un droit par hectare qui est calculé en divisant le montant de référence par le nombre moyen de l'ensemble des hectares qui a donné droit, au cours de la période de référence, aux paiements directs.

Les transferts de droits, avec ou sans terres, peuvent se faire par vente (seulement à un autre agriculteur établi dans le même État membre). En revanche, le bail ou toute transaction similaire est autorisé à condition que le transfert des droits s'accompagne d'un transfert d'un nombre équivalent d'hectares admissibles au bénéfice de l'aide. Ce dernier point ouvre une large gamme de possibilités et d'incertitudes qui devront être clarifiées dans les futurs règlements. En Espagne, par exemple, les effets des paiements directs sur les systèmes de régime foncier sont manifestes; le nouveau régime découplé pourrait avoir de nouveaux et imprévisibles effets sur les rapports entre propriétaires terriens et fermiers.

### **1.3.2 - Modulation**

La modulation est le moyen de réduire l'effet de la PAC en ce qui concerne l'inégalité de la répartition. Comme il a été dit dans l'introduction, cet instrument a été introduit progressivement dans l'Agenda 2000 suite aux critiques reçues après que les aides aux exploitations ont été en partie rendues transparentes du fait de la création des paiements directs.

Il était relativement clair dès le début que la RMP allait imposer une modulation obligatoire. C'est ainsi que tant les propositions de juillet 2002 que celles de janvier 2003 ont prévu une réduction considérable des paiements pour les exploitations recevant plus de 5 000 €/an. La modulation proposée a introduit un taux différencié et progressif de la réduction de l'aide appliquant une franchise pour les paiements jusqu'à 5 000 €, un taux intermédiaire de réduction pour les paiements entre 5 000 et 50 000 € et le taux de réduction total pour les paiements au-dessus de 50 000 € (qui atteint à la fin 19%).

Cependant, là aussi, les dispositions finales convenues sont assez éloignées des premiers objectifs. Les paiements directs aux grandes exploitations seront réduits comme suit (les régions ultrapériphériques restant exemptées de modulation<sup>6</sup>):

---

<sup>6</sup> Les réductions décidées en matière de paiements directs ne s'appliqueront pas aux nouveaux pays membres avant que ces paiements directs y aient atteint le niveau communautaire normal.

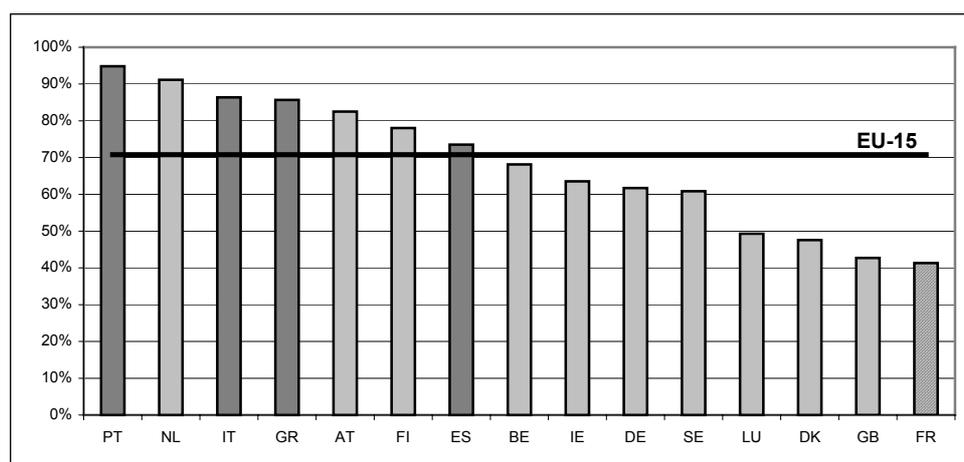
**Tableau 1.5 - Pourcentages de modulation**

Exercice budgétaire (%)	2005	2006	2007	2008 à 2013
Exploitations recevant jusqu'à 5 000 € de paiements directs par an	0	0	0	0
Plus de 5 000 €	3	4	5	5

Source : Direction générale pour l'agriculture, Commission européenne(2003) *L'UE réforme en profondeur sa politique agricole dans la perspective d'une agriculture durable en Europe*. IP/03/898 Luxembourg, 26 juin 2003.

D'après les estimations de la Commission, un taux de modulation de 5% permettrait de dégager 1,2 milliards d'euros par an.

À cet égard, deux points doivent être soulignés. **Premièrement**, on s'attend à ce que la modulation affecte les pays de l'UE de différentes façons en raison des différences dans la répartition des paiements. Par exemple, l'application de la franchise des 5 000 euros, à savoir les agriculteurs non concernés par ces réductions, aura moins d'impact dans les pays avec un pourcentage élevé d'agriculteurs en-dessous de ce seuil (voir figure 1.3). Ce graphique montre la situation des pays du sud à cet égard.

**Figure 1.3 - Pourcentage des bénéficiaires recevant moins de 5 000 €/an pour les cultures arables et les primes pour les animaux**

Source : Propre élaboration à partir de: direction générale pour l'agriculture, Commission européenne (2002) MEMO/02/198. Bruxelles, 1 octobre 2002, données pour l'exercice budgétaire 2000.

**Deuxièmement**, les fonds dégagés par la modulation seront alloués aux mesures de développement rural. D'après les propositions initiales, ces fonds dégagés

devaient être répartis entre les États membres sur la base des critères de cohésion, à savoir les critères relatifs aux surfaces agricoles, à l'emploi agricole et au PIB par habitant en termes de pouvoir d'achat, c'est-à-dire des critères favorables aux pays du sud.

Néanmoins, là aussi, l'accord final reflète l'opposition des pays contributeurs nets. En fait, en ce qui concerne la répartition des fonds dégagés par la modulation, chaque État membre recevra maintenant en retour au moins 80% de ses fonds dégagés<sup>7</sup>, les 20% restant étant répartis entre les pays suivant les critères de cohésion. Ainsi, bien qu'il soit vrai que les pays de l'UE du nord et du centre seront plus touchés par la modulation, ils vont aussi dégager plus de fonds pour leur développement rural.

### **1.3.3 - Développement rural**

D'après le discours politique, le développement rural (appelé le deuxième pilier de la PAC) aurait pu être le principal bénéficiaire de la réforme. Pendant les années suivant l'Agenda 2000, nombreux ont été ceux à critiquer le faible poids de ces mesures en termes budgétaires (10% des dépenses de la PAC pour la période 2000-2006).

Les changements au niveau de la législation relative au développement rural viendront maintenant essentiellement des nouvelles mesures qui entreront en vigueur en 2005. Elles comprennent:

- (i) de nouvelles incitations en faveur de la qualité sous la forme de paiements d'incitation aux agriculteurs participant à des régimes qui visent à améliorer la qualité des produits agricoles ainsi que d'aides consenties à des groupes de producteurs pour promouvoir les produits alimentaires faisant l'objet de dispositifs d'assurance qualité et pour en informer les consommateurs;
- (ii) une nouvelle aide pour aider les agriculteurs à se conformer aux normes basées sur la législation communautaire pas encore intégrées dans la législation nationale concernant l'environnement, la santé publique et animale, le bien-être des animaux, les contrôles phytosanitaires et la sécurité sur le lieu de travail. En outre, une aide sera versée aux agriculteurs afin de les aider à faire face aux coûts liés aux services de conseil;
- (iii) l'octroi d'aides aux agriculteurs pour couvrir les coûts liés à l'amélioration du bien-être des animaux;
- (iv) une augmentation des aides à l'investissement pour les jeunes agriculteurs.

---

<sup>7</sup> Il y a une exemption pour les États membres où la production de seigle représente plus de 5% de leur production totale de céréales et plus de 50% de la production totale de seigle de l'UE. Dans ces cas, 90% des fonds dégagés par la modulation resteront dans le pays. L'Allemagne est le cas unique dans l'UE des 15.

En somme, il n'y a pas eu de changements véritablement significatifs en ce qui concerne le contenu du deuxième pilier.

#### 1.3.4 - Autres aspects de la « nouvelle » PAC

La réforme comprend d'autres éléments qui, bien qu'ils n'aient pas suscité les mêmes controverses que les points mentionnés ci-dessus, présentent un intérêt pour l'avenir vu qu'ils peuvent offrir un moyen pour une transformation graduelle de la PAC.

<b>Encadré 1.4 - Écoconditionnalité et système de conseil agricole dans la RMP</b>		
	<b>Statu quo</b>	<b>RMP accord juin 2003</b>
<b>Éco – conditionnalité</b>	Possibilité d'utiliser les fonds dégagés par la réduction des paiements directs pour la mise en œuvre de la législation relative à la protection de l'environnement et des exigences environnementales spécifiques.	Écoconditionnalité obligatoire s'appliquant à l'exploitation dans son ensemble: paiements directs subordonnés au respect des normes réglementaires (environnement, sécurité alimentaire et bien-être des animaux) et au maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles dans le respect des exigences environnementales.
<b>Système de conseil agricole</b>	L'instauration (et non le fonctionnement) de systèmes de certification est une option prévue au titre des mesures en faveur du développement rural.	Audits agricoles rendus obligatoires pour toutes les exploitations recevant plus de 15 000 € de paiements directs ou ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 000 €. Les audits porteront sur tous les principaux flux de matières et les processus agricoles internes à l'exploitation. L'aide financière destinée à couvrir les frais de fonctionnement supportés par les agriculteurs est éligible au titre du développement rural.

Source : Propre élaboration à partir de: direction générale de l'agriculture, Commission européenne MEMO/03/11 Réforme de la PAC, comparaison situation actuelle, communication de juillet 2002, propositions de janvier 2003, Bruxelles, 22 janvier 2003; et direction générale de l'agriculture, Commission européenne (2003) *L'UE réforme en profondeur sa politique agricole dans la perspective d'une agriculture durable en Europe*. IP/03/898 Luxembourg, 26 juin 2003.

L'écoconditionnalité (mise en œuvre par le système de conseil agricole) est un instrument conçu pour les systèmes agricoles qui dépendent le plus de l'aide de la PAC. Bien que l'application de cet instrument soit restée jusqu'à maintenant relativement peu importante, elle pourrait à l'avenir devenir plus rigoureuse avec des prescriptions plus exigeantes pour les agriculteurs. L'écoconditionnalité pourrait ainsi devenir un moyen pour transformer la nature des paiements directs de la PAC en assurant le passage de paiements d'aide au revenu à des paiements de nature réellement agro-environnementale (Ortiz et Ceña, 2002).

## 2 L'impact de l'élargissement de l'UE sur les systèmes ruraux méditerranéens

### 2.1 - Le processus de l'élargissement et ses conséquences : brève récapitulation

L'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) ne ressemble à aucun des élargissements précédents, à savoir le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni en 1973, la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986 et l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995, premièrement ne serait-ce qu'en raison de la simple échelle de cet élargissement en termes de nombre de nouveaux États membres. Bien que l'augmentation de 20% de la population et de 23% de la superficie ne représente pas les plus fortes augmentations ayant eu lieu, l'extension de 15 à 25 membres fait indubitablement de cet élargissement le plus grand de l'histoire de la Communauté. Et deuxièmement, les différences économiques énormes entre les États membres actuels et futurs constituaient déjà en tant que telles un défi considérable, non seulement pour les pays candidats mais aussi pour l'Union elle-même. Alors qu'en 1986, lorsque le Portugal et l'Espagne ont rejoint l'UE, le produit intérieur brut (PIB) par habitant (à parité de pouvoir d'achat) de ces pays était d'environ 70% du PIB de la Communauté, il s'élève à l'heure actuelle dans les pays candidats à environ 40% de la moyenne de l'UE à 15.

**Tableau 2.1 – Données générales sur l'UE et les futurs États membres**

Pays	Superficie km <sup>2</sup>	Population millions	Produit intérieur brut			
			en milliards		par tête en	
			€	SPA	€	SPA
Chypre	9 251	0,762	10,2	12,5	15 100	18 500
Rép. tchèque	78 866	10,2	63,3	136,2	6 200	13 300
Estonie	45 227	1,4	6,2	13,4	4 500	9 800
Hongrie	93 030	10,2	58,0	120,6	5 700	11 900
Lettonie	64 589	2,4	8,5	18,2	3 600	7 700
Lituanie	65 300	3,5	13,4	30,5	3 800	8 700
Malte	316	0,394	4,0	n.disp.	10 300	n.disp.
Pologne	312 685	38,6	196,7	355,9	5 100	9 200
Slovaquie	49 035	5,4	22,8	59,5	4 200	11 100
Slovénie	20 273	2,0	20,9	31,8	10 500	16 000
EU à 15	3 237 900	376,4	8 828,9	8 828,9	23 200	23 200

Remarques: Le produit intérieur brut (2001) est exprimé en euros et en SPA (standard de pouvoir d'achat).

Source : Commission européenne.

Si nous ajoutons à ceci le fait que, dans la plupart des États membres, le processus d'adhésion a eu lieu simultanément à des changements sociaux et politiques

profonds, à un moment où les pays étaient aux prises avec la transition au système d'économie de marché, nous pouvons alors en conclure que le présent élargissement diffère profondément des précédents et requiert des efforts considérables des deux côtés avec des conséquences importantes à long terme qui changeront la structure de l'Europe en bien.

L'adhésion des 10 pays d'Europe centrale et orientale aura donc des implications sur la vie sociale, économique et politique en Europe, lesquelles dureront pendant des décennies et influenceront inévitablement sur les relations avec les pays tiers et en particulier avec ceux qui entretiennent des relations étroites avec l'Europe. Tel est le cas des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) qui sont au cœur de l'analyse suivante.

Cependant, l'évaluation des résultats de l'élargissement, dans quelque domaine que ce soit, nous ramène au début des années 90 au moment où les pays candidats ont commencé à approcher l'UE des 15. Depuis, une vaste intégration économique a eu lieu qui a eu entre-temps son propre impact. En même temps, le cadre institutionnel, politique et réglementaire, qui régit l'ensemble du processus et qui doit être en place au moment de l'adhésion qui aura lieu l'année prochaine et pour la période de transition qui suivra, a été aussi défini.

Lorsque nous essayons d'éclairer les futures conséquences de cet élargissement, nous ne devons pas oublier les effets déjà produits et les conditions convenues pour la période de post-adhésion. Comme nous le verrons, ces deux aspects influenceront sur les caractéristiques et l'étendue des conséquences, que ce soit au niveau de l'économie et de la société en général ou du secteur de l'agriculture où le même schéma d'intégration a été appliqué.

D'un autre point de vue, dans la mesure où l'élargissement a eu un impact sur les pays tiers, résultant avant tout indirectement des changements intervenus pour la Communauté elle-même, l'analyse doit prendre ces changements comme point de départ pour estimer dans quelle mesure cet élargissement touchera les PSEM et plus particulièrement leurs secteurs agricoles.

Avant de discuter des conséquences attendues du processus d'intégration, que ce soit au niveau de l'économie et de la société dans son ensemble (section 2.3) ou du secteur agricole (section 2.4.2), ce chapitre récapitule tout d'abord le chemin parcouru ces dix dernières années, évaluant les effets produits jusqu'à maintenant et identifiant les accords et les règles fixés pour la période de postadhésion en général (section 2.2) et dans l'agriculture en particulier (section 2.4.1).

Dans tout le chapitre, dans la discussion tant des questions d'ordre général que plus spécifiquement agricoles, nous garderons toujours à l'esprit que les conséquences de l'élargissement sur les PSEM sont au centre des préoccupations de notre analyse et ce même lors de l'analyse des effets sur la Communauté.

## 2.2 - Histoire de l'élargissement : le processus de négociation

Le processus de négociation et son histoire peuvent être résumés comme suit.

<b>Encadré 2.1 – Dates principales du processus d'élargissement</b>	
1989	Chute du mur de Berlin Début de l'aide financière concédée par la Communauté européenne aux pays d'Europe centrale et orientale dans le cadre des réformes et de la reconstruction de leur économie
1990	Chypre et Malte présentent leur candidature d'adhésion à l'UE
1990-96	Conclusion des Accords d'association (Accords européens) avec les États d'Europe centrale et orientale
1993	Le Conseil européen de Copenhague approuve l'élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale et définit les critères d'adhésion
1993	La Commission européenne publie des Avis sur la candidature de Chypre et de Malte
1994	Le Conseil européen d'Essen approuve la stratégie de préadhésion
1994-96	Dix États d'Europe centrale et orientale présentent leur candidature d'adhésion à l'UE
1997	La Commission européenne publie des Avis sur la candidature des pays d'Europe centrale et orientale et propose une stratégie d'élargissement dans "l'Agenda 2000"
1998	Les négociations d'adhésion commencent avec la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la Slovaquie, la République tchèque et Chypre Malte représente sa candidature d'adhésion à l'UE
1999	Le Conseil européen de Berlin confirme "l'Agenda 2000" et définit une perspective financière pour l'élargissement de l'UE. La Turquie est acceptée dans le processus d'élargissement sur la base des critères fixés à Copenhague
2000	Des négociations sont entamées avec la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie, la Roumanie et Malte
2002	Le Conseil européen de Copenhague conclut les négociations d'adhésion avec Chypre, Malte, la Slovaquie, la République tchèque, la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie

Source : Report de Wim Kok à la Commission européenne (2003).

Bien que le processus d'élargissement ait été lancé officiellement en juin 1992, à la réunion du Conseil européen de Lisbonne, où ont été élaborées les lignes directrices de la stratégie à long terme pour l'ouverture à l'Est, la Communauté européenne avait déjà conclu des Accords d'association avec les PECO dès le début de la décennie, ce que l'on a appelé les Accords européens qui sont devenus la base des relations bilatérales entre les deux parties. De tels Accords couvraient les aspects commerciaux, le dialogue politique, l'harmonisation des législations ainsi que d'autres domaines de coopération comme l'industrie, l'environnement, les transports et les douanes. Les Accords ont favorisé la croissance rapide des

### Encadré 2.2 – Les critères d'adhésion de Copenhague

C'est au cours du Sommet des Chefs d'État de l'UE de Copenhague en juin 1993 que la promesse historique suivante a été formulée: "les pays d'Europe centrale et orientale qui le désirent pourront devenir membres de l'UE dès qu'ils seront en mesure de satisfaire les obligations qui en découlent, en remplissant les conditions économiques et politiques requises".

Ces règles générales qui fixent pour la première fois les conditions pour devenir membre de l'UE seront désignées par les "critères de Copenhague". Les critères de Copenhague, repris ci-dessous, déterminent donc les normes à respecter pour tout pays désireux d'adhérer à l'UE:

- La stabilité des institutions garantes de la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et le respect et la protection des minorités;
- l'existence d'une économie de marché en état de fonctionnement ainsi que l'aptitude à supporter la pression concurrentielle et les forces de marché à l'intérieur de l'Union;
- la capacité à assumer les obligations découlant du statut d'État membre, y compris l'adhésion aux objectifs politiques, économiques et monétaires de l'Union.

Le premier critère "politique" constitue une condition préalable à toute ouverture de négociations, tandis que les autres critères doivent être respectés au moment de passer au statut d'État membre.

Le troisième critère implique que les nouveaux membres doivent adopter les politiques et les règles de l'UE (*l'acquis*) et s'assurer de leur mise en œuvre effective.

Source: Rapport de Wim Kok à la Commission européenne (2003).

Comme il est mentionné plus haut, 1998 a été l'année où ont commencé les négociations avec le groupe dit du Luxembourg (Hongrie, Pologne, Estonie, Slovaquie, République tchèque et Chypre). Les partenariats d'adhésion, qui ont été lancés, ont donné un cadre unique pour leurs trois composantes de base :

- i) les secteurs prioritaires dans lesquels l'acquis communautaire devait être adopté;
- ii) la programmation de l'aide financière; et
- iii) les conditions de cette aide: conformité avec les obligations découlant des Accords européens et progrès dans l'achèvement des critères de Copenhague.

L'année suivante, en mars, le Conseil de Berlin est parvenu à un accord général sur l'Agenda 2000, le document d'orientation que la Commission a publié en juillet 1997, concernant l'avenir des principaux domaines de la politique communautaire, les perspectives financières de l'UE pour 2000-2006 et l'élargissement de l'Union. En même temps, le Conseil a établi un cadre financier pour soutenir le processus de préadhésion dans les pays candidats. En limitant les perspectives financières pour

la période 2000-2006, la CE s'est réservée une part importante de ses propres ressources pour l'élargissement à 6 nouveaux États membres dès 2002, créant un point 7 - instruments de préadhésion - incluant du côté des dépenses les montants annuels à allouer aux trois instruments de préadhésion: le programme PHARE (créé en 1989 puis réorienté au stade de la préadhésion) et les deux nouveaux programmes SAPARD (développement agricole et rural) et ISPA (environnement et infrastructures de transport). Le Conseil a également créé un point 8 - l'élargissement - comprenant le coût global de l'élargissement pour chaque année pour la période 2000-2006.

### **Encadré 2.3 - Cadre financier pour le soutien du processus de préadhésion**

L'Agenda 2000 a aussi établi un cadre financier pour soutenir le processus de préadhésion dans les pays candidats. Une aide de préadhésion de 21 milliards d'euros sera octroyée aux pays d'Europe centrale et orientale pour la période 2000-2006. Celle-ci prendra trois formes:

- le programme PHARE: 10,5 milliards d'euros (1,5 milliards d'euros par an). Depuis 1997, l'accent a été mis sur les deux grandes priorités pour l'adoption de l'acquis communautaire: la mise en place d'institutions dans les pays candidats (30% du budget) et le financement des investissements (70%) dans les domaines où les périodes de transition postadhésion doivent être évitées dans la mesure du possible;
- l'aide au développement agricole d'un montant total de 3,5 milliards d'euros (500 millions par an);
- une aide structurelle d'un montant de 7 milliards d'euros (1 milliard par an) à utiliser essentiellement pour aider les pays candidats à se conformer aux normes communautaire en matière d'infrastructure dans les secteurs des transport et de l'environnement. Elle sera aussi utilisée pour familiariser ces pays aux procédures des projets structurels.

Le Conseil européen de Berlin (mars 1999) est parvenu à un accord général sur l'Agenda 2000. Dans le domaine de l'élargissement, cet accord inclut la création de deux instruments de préadhésion: un instrument structurel (ISPA) et un instrument agricole (SAPARD).

L'objectif du SAPARD était d'établir un cadre communautaire pour aider le développement agricole et rural durable dans les PECO pendant la période de préadhésion ainsi que pour résoudre les problèmes liés à l'ajustement à long terme du secteur agricole et des zones rurales et pour aider à mettre en œuvre l'acquis communautaire dans les domaines relatifs à la politique agricole commune et les politiques connexes.

L'aide à l'agriculture et au développement rural est axée sur les priorités suivantes, notamment sur:

- l'investissement dans les exploitations agricoles;
- l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'agriculture;

**Encadré 2.3 (suite)**

- l'amélioration des structures pour les contrôles phytosanitaires, vétérinaires et de la qualité dans l'intérêt de la qualité alimentaire et de la protection des consommateurs;
- les méthodes de production agricole conçues pour protéger l'environnement et préserver la campagne;
- le développement et la diversification des activités économiques;
- la création de services de gestion et d'aide aux agriculteurs;
- la création de groupements de producteurs;
- la rénovation et le développement des villages et la protection et la conservation du patrimoine rural;
- l'amélioration et le remembrement des terres;
- l'établissement et la mise à jour des registres fonciers ;
- l'amélioration de la formation professionnelle;
- le développement et l'amélioration des infrastructures rurales;
- la gestion des ressources en eau;
- la sylviculture, y compris le boisement, les investissements dans les exploitations forestières appartenant à des propriétaires forestiers privés et la transformation et la commercialisation des produits forestiers;
- l'assistance technique en faveur des mesures relevant de ce règlement, y compris les études aidant à la préparation et au suivi du programme, aux campagnes d'information et de publicité.

Le Conseil européen de Berlin a également confirmé le nouveau programme PHARE comme le principal instrument d'intervention, avec deux priorités clés, à savoir l'adoption de l'acquis communautaire, avec 30% de son budget consacrés à la mise en place d'institutions (renforcement des institutions et administrations des pays candidats) et 70% au financement des investissements. D'autres projets d'investissement seront financés par les instruments structurels et agricoles de la préadhésion.

Source : Parlement européen – Direction générale des études (STOA), "Les conséquences de l'élargissement pour l'agriculture au sein de l'UE", PE 303.126/Fin. St, Luxembourg, oct. 2001.

Cela étant dit, parmi les décisions du Conseil européen de Berlin, il y en a une particulièrement importante vu qu'elle va régler à l'avenir l'évolution des dépenses d'élargissement et de préadhésion en empêchant d'établir des liens entre ces questions et les dépenses destinées à l'UE des 15. Nous faisons référence au principe dit de délimitation (« ring-fencing ») suivant lequel une claire distinction doit être faite au niveau de la soumission et de la mise en œuvre des perspectives financières entre ce qui est destiné à l'UE des 15 et ce qui est destiné aux futurs États membres, y compris pendant la période de postadhésion. D'après ce principe, les dépenses affectées à l'UE à 15 ne doivent en aucun cas être utilisées pour supporter le coût de la préadhésion ou de l'élargissement et vice versa.

Le processus d'élargissement a continué pendant la mise en place progressive du cadre financier pour la période 2000-2006, les relations avec les pays candidats devenant de plus en plus étroites et la Communauté intensifiant au même moment ses efforts pour adapter les institutions dans le cadre de la Conférence

intergouvernementale; l'objectif étant d'être à même d'accueillir les nouveaux États membres prêts dès la fin 2002, dans l'espoir qu'ils prennent part aux prochaines élections du Parlement européen en 2004.

Les négociations d'adhésion avec 6 autres candidats ont commencé en 2000, à savoir le groupe d'Helsinki (Roumanie, Bulgarie, République slovaque, Lettonie, Lituanie et Malte). À partir de cet instant, le processus irréversible qui mène à l'adhésion est déclenché et suit la feuille de route approuvée au Conseil européen de Nice en décembre 2000. Sur la base des rapports réguliers sur les progrès réalisés et suivant le principe que chaque pays candidat est jugé uniquement sur ses propres mérites, avec une marge de manœuvre permettant le rattrapage de l'acquis communautaire (principe de différenciation), le Conseil européen de Laeken a reconnu en décembre 2001 la capacité de 10 candidats (la Roumanie et la Bulgarie étant exclues de ce groupe) de conclure les négociations d'adhésion fin 2002.

Pendant les négociations, le calendrier de l'élargissement s'est vu confronter à certaines difficultés et réactions en raison de la sensibilité de certains points de négociation, difficultés qui ont mis en évidence les problèmes de gestion technique en liaison avec le chapitre complexe de l'agriculture. En particulier, en ce qui concerne le cadre financier pour l'élargissement, la Commission européenne a soumis une proposition en janvier 2002 en vue de réexaminer les perspectives de Berlin afin de prendre en compte le nouveau calendrier d'adhésion (2004 plutôt que 2002) et le nombre de candidats capables d'adhérer à cette date (10 plutôt que 6). Il faut noter que cette proposition incluait, entre autres, une instauration progressive des paiements des aides directes de la PAC et la prévision des compensations budgétaires, comme cela avait été le cas lors des élargissements précédents. De plus, la résistance de nombreux États membres était liée au montage financier, considéré comme trop généreux, et au volet agricole. Eu égard à ce dernier point, la proposition de la Commission concernant la Révision à mi-parcours de la PAC fut soumise à des pressions croissantes.

Sur la base des rapports réguliers de progrès et du document de stratégie soumis par la Commission, le Conseil européen de Bruxelles (octobre 2002) a déclaré que, bien que plusieurs aspects nécessitent encore des efforts pour remplir les critères économiques et de mise en œuvre de l'acquis communautaire, les 10 candidats de Laeken pourront rejoindre l'Union début 2004 et a recommandé que le Traité d'adhésion soit signé au printemps 2003. C'est ainsi que, une fois à nouveau à Copenhague, où en 1993 la Communauté avait approuvé l'adhésion des PECO, le Conseil européen a officiellement décidé de clore les négociations d'adhésion avec ces 10 candidats et a fixé au 1 mai 2004 la date exacte de leur adhésion, après due ratification du Traité d'adhésion par l'UE des 15 et les 10 candidats.

#### **Encadré 2.4 – Conseil européen de Bruxelles : évaluation de l'élargissement**

L'Union se rallie aux conclusions et aux recommandations de la Commission, selon lesquelles Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie remplissent les critères politiques et seront en mesure de remplir les critères économiques et d'assumer les obligations découlant de l'adhésion à partir du début de 2004.

Compte tenu de ce qui précède, et prenant en considération également les progrès accomplis sur le plan général dans les négociations d'adhésion, ainsi que dans la transposition et la mise en œuvre de l'acquis, et les engagements pris par les pays candidats lors des négociations, l'Union confirme sa volonté de mener à bien les négociations d'adhésion avec ces pays lors de la réunion du Conseil européen de Copenhague les 12 et 13 décembre et de signer le traité d'adhésion à Athènes en avril 2003.

Source : Conseil européen de Bruxelles, les 24 et 25 octobre 2002, Conclusions de la présidence.

#### **Encadré 2.5 – Conseil européen de Copenhague : élargissement**

En 1993, le Conseil européen de Copenhague a lancé un processus ambitieux visant à surmonter les séquelles des conflits et des divisions en Europe. Ce jour marque une étape historique et sans précédent de ce processus qui s'achève avec la conclusion des négociations d'adhésion avec Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie. L'Union se réjouit à présent d'accueillir ces États en tant que membres au 1er mai 2004. Ce succès témoigne de la volonté commune des peuples européens de se rassembler dans une Union qui est devenue le moteur de la paix, de la démocratie, de la stabilité et de la prospérité sur notre continent. En tant que membres à part entière d'une Union fondée sur la solidarité, ces États contribueront pleinement à donner forme au développement ultérieur du projet européen.

L'Union approuve les résultats de ces négociations tels qu'ils figurent dans le document 21000/02. L'ensemble équilibré des résultats obtenus fournit une base solide pour l'intégration sans heurts de dix nouveaux États membres, tout en garantissant le fonctionnement efficace de l'Union élargie. L'accord dégagé dotera les États adhérents des mécanismes transitoires nécessaires pour s'acquitter de toutes les obligations inhérentes à l'adhésion. Les résultats obtenus dans le cadre des négociations d'adhésion garantissent le fonctionnement ininterrompu du marché intérieur ainsi que la poursuite des différentes politiques de l'UE, sans préjuger la future réforme.

Tous les efforts devront maintenant porter sur l'achèvement des travaux de rédaction du traité d'adhésion afin qu'il puisse être soumis à l'avis de la Commission, puis à l'avis conforme du Parlement européen, et être présenté au Conseil en vue de procéder à sa signature le 16 avril 2003 à Athènes.

**Encadré 2.5 (suite)**

En menant à bonne fin la conclusion des négociations d'adhésion, l'Union a honoré son engagement à veiller à ce que les dix États adhérents soient à même de participer, en tant que membres, à l'élection du Parlement européen en 2004. Le traité d'adhésion disposera que les commissaires des nouveaux États membres intégreront l'actuelle Commission dès le jour de l'adhésion, le 1er mai 2004. Après la nomination d'un nouveau président de la Commission par le Conseil européen, le Parlement européen nouvellement élu approuverait la composition d'une nouvelle Commission qui prendrait ses fonctions le 1er novembre 2004. À la même date, les dispositions prévues dans le traité de Nice en ce qui concerne la Commission et le mode de scrutin au Conseil entreraient en vigueur. Les consultations avec le Parlement européen qui sont nécessaires sur ces questions seront achevées d'ici la fin janvier 2003. Les modalités exposées ci-dessus garantiront la participation pleine et entière des nouveaux États membres au cadre institutionnel de l'Union.

Source : Conseil européen de Copenhague, les 12 et 13 décembre 2002 - Conclusions de la présidence.

**2.3 - Conséquences de l'élargissement : aspects généraux**

Comme il a été fait remarquer dans la section précédente, l'élargissement de l'UE à 10 nouveaux États membres est l'aboutissement d'un long processus de négociations dont les conséquences se sont, entre-temps, fait sentir à différents niveaux. Toutefois, ses effets sont loin d'être terminés. Les changements institutionnels profonds et inévitables à ancrer dans la future Constitution européenne, la reformulation de la politique de cohésion, la réorientation inévitable des Fonds structurels vers les nouveaux membres et les nouvelles règles budgétaires de l'UE élargie façonneront progressivement une nouvelle Communauté et régleront ses relations avec les anciens et nouveaux pays voisins. Bien que, comme il a déjà été mentionné, les crédits budgétaires pour les 15 États membres actuels ne soient pas touchés jusqu'en 2006 en vertu des dispositions budgétaires et financières déjà convenues, les effets d'une concurrence accrue au niveau du marché, la libre circulation des marchandises, la libre circulation des travailleurs et les flux des investissements directs étrangers (IDE) se feront sentir bien avant cette date.

### Encadré 2.6 – Questions institutionnelles

Les réformes institutionnelles constituent également une question clé posée par l'élargissement. Outre les critères d'adhésion des nouveaux membres, les trois "critères de Copenhague", l'UE en a émis un quatrième: la propre capacité de l'Union à intégrer de nouveaux membres, tout en maintenant le dynamisme de l'intégration européenne. C'est la raison pour laquelle le processus d'élargissement a conduit au Traité de Nice en 2001. Cependant, les réformes institutionnelles décidées à Nice sont insuffisantes. Il n'a été question que d'une simple révision "arithmétique" du nombre de voix et de sièges au sein des institutions européennes, et non d'une véritable refonte du système. La vérité est que, tout en encourageant les nouveaux membres à faire des efforts considérables pour se préparer au statut d'État membre, l'Union a "omis" de résoudre le problème crucial de ses institutions.

La mise en place en 2002 de la Convention sur l'avenir de l'Europe s'est avérée nécessaire: il s'agit d'une nouvelle tentative de la part de l'UE de revoir son fonctionnement en faisant appel à des méthodes autres que traditionnelles, et en conviant aux débats les représentants des pays candidats à l'adhésion. Dans un premier temps, elle visait à répondre à quatre questions importantes: le rôle des parlements nationaux, la simplification des traités, le statut de la Charte des droits fondamentaux et la délimitation des compétences entre l'UE et les États membres pour élargir ensuite son champ d'action à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour l'UE.

Source : Rapport de Wim Kok à la Commission européenne (2003).

D'autre part, l'intégration économique en cours des 10 nouveaux États membres jusqu'à leur pleine adhésion à la Communauté oblige ces États membres à entièrement adopter et observer l'acquis communautaire aux différents niveaux. C'est un fait à ne pas oublier lors de l'anticipation des effets de l'élargissement à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté. Outre cette contrainte importante, nous devons également prendre en compte les besoins structurels et institutionnels qui distinguent les nouveaux États membres de leurs partenaires occidentaux, en l'occurrence en ce qui concerne, par exemple, les systèmes législatifs et fiscaux, l'administration, le système bancaire, les besoins en infrastructure et le manque de systèmes de distribution efficaces.

Mais concentrons-nous sur certains chapitres de l'élargissement plus importants pour nous en essayant de prévoir leurs effets à court ou à moyen terme.

#### ***2.3.1 - Marché intérieur: libre circulation des marchandises et politique de la concurrence***

Comme Wim Kok l'a dit (2003), « une vaste intégration économique entre les États membres actuels et nouveaux a déjà été amorcée au cours de la période de préadhésion ».

**Tableau 2.2 – Échanges commerciaux entre l'UE et l'Europe centrale et orientale (en milliards d'euros)**

	<b>Importations</b>	<b>Exportations</b>	<b>Balance commerciale</b>
1995	44,4	53,2	8,8
1996	47,2	63,8	16,6
1997	56,9	78,7	21,8
1998	67,9	90,5	22,6
1999	75,8	93,2	17,4
2000	97,5	114,7	17,2
<b>Total</b>	<b>389,7</b>	<b>494,1</b>	<b>104,4</b>

Dix PECO, y compris la Bulgarie et la Roumanie.

Source : Commission européenne.

Étant donné que les échanges de marchandises avec l'UE ont été largement libéralisés au cours des années 90, l'adhésion à l'UE revient à passer d'une zone de libre échange préexistante à une union douanière. Il n'en résultera par conséquent qu'un faible impact immédiat sur les échanges de marchandises avec les nouveaux membres.

D'autre part, la conformité à un véritable marché unique signifie une harmonisation législative totale, l'application effective des réglementations et normes concernant l'établissement de la conformité, la responsabilité des producteurs et la sécurité des produits ainsi que la mise en place de structures administratives adéquates permettant l'exercice de telles pratiques. La mise en œuvre totale de ces mesures requiert un investissement continu dans les installations et services d'essais et d'inspection du secteur public ainsi que des investissements importants dans le secteur privé pour moderniser les entreprises de l'industrie alimentaire afin de répondre aux dispositions et normes de l'UE. Par ailleurs, le volet consacré à la concurrence a représenté le domaine où les pays candidats ont eu les plus grandes difficultés pendant les négociations. Dans un sens, les avantages concurrentiels, dont avaient joui ces économies dans un passé récent, tendront à diminuer avec leur harmonisation avec la Communauté.

Une question importante est celle de la transparence dans l'octroi des aides publiques largement utilisées, par exemple, pour attirer les investissements étrangers. Après avoir été les principaux bénéficiaires des IDE pendant les années 90, en raison des possibilités de négociation offertes par l'ouverture politique au début de la décennie via des programmes de privatisation et des mesures d'incitation fiscales, les pays candidats pourraient maintenant devenir moins intéressants pour les investisseurs internationaux, non seulement parce que l'effet initial du potentiel de leurs marchés lié à une main-d'œuvre hautement qualifiée et aux avantages technologiques offerts dans certains secteurs est en train de

diminuer mais aussi en raison des conditions équitables pour les investissements qui devraient entrer en vigueur.

**Tableau 2.3 – Investissements directs étrangers  
(en millions d'euros)**

PECO	1999	1998	1997
Bulgarie	723	479	445
Chypre	114	61	1 148
Rép. tchèque	4 792	2 416	235
Estonie	284	513	
Hongrie	1 552	1 259	313
Lettonie	352	318	71
Lituanie	456	826	460
Malte	830	238	4 328
Pologne	6 821	5 677	1 071
Roumanie	977	1 812	141
Slovaquie	366	609	
Slovénie	78	178	710
Turquie	763	838	

Source : Commission européenne – Direction générale pour l'agriculture (2001).

D'autre part, le statut de membre effectif pourrait aboutir à un accroissement important des flux des IDE, pour autant que l'environnement local soit encourageant. Comme il est mentionné dans le rapport de Wim Kok cité plus haut, l'intensification de la sécurité juridique associée au statut d'État membre, ainsi que la fin des « clauses de sauvegarde » incluses dans les accords actuels avec l'UE sont autant de facteurs favorables qui laissent entrevoir la possibilité d'une nouvelle hausse des investissements dans les nouveaux États membres après leur adhésion.

L'expérience acquise lors des élargissements précédents a montré qu'une augmentation des IDE ne bénéficie pas automatiquement à tous les pays de la même façon et qu'elle dépend avant tout des mesures d'ajustement favorables au niveau national. Toutefois, dans le cas d'un scénario avec des politiques appropriées dans les nouveaux États membres, il devrait y avoir probablement une période de croissance et d'augmentations des investissements dans ces pays dans les toutes premières années après l'adhésion, avec de sérieuses conséquences directes pour les pays du Sud de la Méditerranée. En fait, cela signifierait un ajournement du développement souhaitable des investissements directs européens dans les PSEM.

### **2.3.2 - Libre circulation des personnes**

Après des négociations longues et complexes, l'Union a adopté en mai 2001 un avis concernant la libre circulation des personnes. Ceci a été une des questions les plus sensibles tant du point de vue de la Communauté que de celui des pays candidats.

Les difficultés de l'Union, présentées essentiellement par les pays le plus touchés par l'émigration des pays de l'Est, à savoir l'Allemagne et l'Autriche, ressortent bien dans les solutions trouvées pour régler la libre circulation des travailleurs, notamment dans l'imposition aux candidats d'une période de transition qui pourrait aller jusqu'à sept ans. Bien entendu, cette mesure ainsi que d'autres mesures discriminatoires approuvées par l'Union n'ont pas été bien reçues par les pays candidats en raison de la forte composante politique de telles questions et de l'énorme impact sur leur opinion publique.

### **Encadré 2.7 – Libre circulation des personnes**

Une des libertés conférées par l'Union européenne est la libre circulation des personnes: Tout citoyen européen a le droit de vivre et de travailler dans quelque État membre de l'Union que ce soit.

De quelle manière ce principe va-t-il être appliqué aux nouveaux membres? Cette question revêt différents aspects: le droit de voyager dans d'autres États membres, le droit d'y résider et d'y travailler, et l'appartenance à l'espace "Schengen".

Après leur adhésion, les citoyens des nouveaux États membres auront le droit de voyager et de résider dans n'importe quel État membre actuel. Cependant, pendant une période de sept ans, les États membres actuels peuvent, s'ils le souhaitent, limiter le droit des personnes provenant d'Europe centrale et orientale d'accéder à un emploi sur leur territoire.

Une autre question concernant le droit de travailler est posée par la libre circulation des personnes au sein de l'espace "Schengen". Les pays relevant de l'espace "Schengen" ont conclu l'abolition du contrôle des frontières en son sein, ils ont intensifié les échanges d'informations et ont renforcé les frontières extérieures. Tout citoyen d'un État membre jouit de la liberté de vivre ou de travailler où bon lui semble au sein de l'UE indépendamment du fait que son pays de provenance a signé ou non les accords de Schengen. C'est le cas aujourd'hui de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Les nouveaux États membres ne seront pas immédiatement des membres à part entière de "Schengen". Leur position sera réexaminée lorsque leurs frontières répondront aux normes strictes de sécurité.

Source : Rapport de Wim Kok à la Commission européenne (2003).

Dans le cadre des décisions prises par l'Union concernant cette question, et sous l'influence des demandes pressantes des futurs États membres très soucieux d'obtenir la libre circulation des personnes, les États membres ont défini les systèmes nationaux respectifs à mettre en pratique pendant la période de transition. C'est ainsi qu'on peut s'attendre à ce que l'accès des travailleurs en provenance des nouveaux États membres au marché du travail de l'Union reste encore longtemps différencié et sélectif, les flux migratoires étant gérés suivant l'origine, la destination et les qualifications des travailleurs.

Quoi qu'il en soit, il est peu probable d'assister à un flux migratoire de grande envergure en provenance des nouveaux États membres après l'élargissement en

raison de différences importantes de salaires. Certaines analyses soutiennent qu'il se peut fort bien qu'au lieu d'augmenter les flux migratoires, l'adhésion des futurs États membres relâchera la pression migratoire que ces pays exercent à l'heure actuelle sur l'UE. D'après une étude sur les effets de l'élargissement de l'UE sur le marché du travail, réalisée en 2001 à la demande de la Commission par l'Institut allemand pour la recherche économique à Berlin, le nombre de personnes en provenance des futurs États membres qui souhaiteraient immigrer dans l'Union s'élèverait à 335 000 personnes par an au début de l'adhésion puis diminuerait pour arriver à moins de 150 000 dix ans plus tard, une fois l'euphorie initiale retombée et aussi en raison de la diminution de l'écart entre les revenus entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

Pendant la période de transition, de tels flux seront naturellement déterminés par les besoins de main-d'œuvre des États membres actuels, qui continueront à user des prérogatives accordées dans les règles convenues pour répondre à leurs besoins en attirant avant tout les travailleurs qualifiés, ce qui constituera un sérieux risque de « fuite de cerveaux » pour les nouveaux États membres. D'autre part, toute délocalisation d'entreprises à forte intensité de main-d'œuvre des États membres actuels vers les pays de l'Est peut avoir des conséquences sur la demande de main-d'œuvre non qualifiée. Toutefois, les répercussions resteront relativement peu importantes étant donné que les industries des futurs États membres sont en cours de transformation et que le niveau de qualification de leur main-d'œuvre va aller en augmentant.

Une autre question liée à la libre circulation des personnes, qui constituera une préoccupation grandissante dans une Communauté élargie à 25 États membres, est celle de l'immigration clandestine, notamment quand de tels flux migratoires viennent souvent des PECO. Ce problème n'est toutefois pas spécifique à ces pays et il faut s'attendre à ce que les craintes engendrées par une augmentation de ce phénomène n'aboutissent à une attitude plus restrictive et intolérante de la part de l'Union avec des répercussions sur les pays voisins, en particulier sur les PSEM.

Enfin, une conséquence de l'élargissement à l'Europe centrale et orientale qui doit être prise en considération tant par les États membres que par les pays voisins, qui ont des communautés d'émigrants importantes dans les régions les plus développées de l'Union, est le retour probable de ces travailleurs dans leur pays d'origine. L'afflux de travailleurs qualifiés en provenance des nouveaux États membres compromettra certainement leur résidence permanente dans les pays d'accueil. Cela risque de devenir aussi une préoccupation majeure pour les pays du Sud de la Méditerranée qui ne manqueront pas d'être touchés par ce phénomène.

Quel que soit le déséquilibre global des flux migratoires en provenance des PECO et de leurs voisins de l'Est vers l'Union, il faut s'attendre à des répercussions générales sur les marchés du travail des États membres actuels lesquelles toucheront à leur tour indirectement les PSEM, à savoir par l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre faiblement qualifiée.

### **2.3.3 - Politique régionale et instruments structurels**

En ce qui concerne les mesures structurelles, alors que l'élargissement n'affectera pas de façon significative la position de l'UE à 15 jusqu'en 2006 en raison des décisions prises au Conseil européen de Berlin en 1999 (ring-fencing) ainsi qu'aux Conseils de Bruxelles et de Copenhague en 2002, ceci ne peut être garanti tant pour ce qui est de la période après 2006 que de la situation des pays tiers liés par des Accords d'association avec la Communauté. L'adhésion de 10 pays avec un PIB par habitant bien en-dessous de la moyenne de l'UE des 15 aura inévitablement des conséquences importantes sur la politique de cohésion. Si nous ajoutons à cette énorme augmentation des besoins résultant de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et des disparités régionales, la pression exercée par les pays contributeurs nets pour réduire les ressources, la situation est alors claire. La répartition d'un montant global de ressources financières tendant à diminuer entre un nombre croissant de régions éligibles signifiera inévitablement une réduction importante du niveau de soutien.

En outre, ce manque de ressources continuera à se refléter à d'autres niveaux d'action, plus particulièrement dans le cadre des Accords d'association avec les pays méditerranéens. Même si un effet indirect de cette nature n'est pas plus important que l'effet produit jusqu'à maintenant par l'effort de dépenses fourni pour la préadhésion, il ne participera pas à corriger le déséquilibre actuel entre les mesures intra-UE et les mesures UE-Méditerranée et sera un des facteurs contribuant à la perpétuation et l'exacerbation de la disparité Nord-Sud.

### **2.3.4 - Relations extérieures d'une Europe élargie**

Avec la modification des frontières extérieures de l'Union européenne, les relations avec les nouveaux pays voisins à l'Est ont inévitablement changé, à savoir l'enclave de Kaliningrad (Russie), la Biélorussie, l'Ukraine, la Roumanie et les pays des Balkans occidentaux qui jusqu'à maintenant n'avaient pas de frontières avec la Communauté. D'autres pays voisins viendront s'ajouter après l'adhésion de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Turquie. L'UE, dont l'objectif stratégique est la réalisation du développement et de la prospérité, de la stabilité et de la sécurité partout en Europe, poursuivra certainement sa politique de rapprochement progressif de ses nouveaux voisins en développant des relations politiques plus étroites, en renforçant les alliances commerciales et en favorisant l'harmonisation, dans la mesure du possible, des lois avec les règlements en vigueur dans l'UE, créant ainsi tout autour de l'Union une zone politique et économique qui, dans certains cas, pourrait aboutir à de nouvelles adhésions.

Plusieurs situations, très diverses, peuvent être identifiées le long des nouvelles frontières résultant de cet élargissement et de l'adhésion prévue de la Bulgarie et de la Roumanie. Une nouvelle approche doit être définie dans un proche avenir tout au long de ces frontières en ce qui concerne les questions suivantes: les accords bilatéraux et de libre-échange avec les nouveaux États membres; l'adoption de

l'acquis de Schengen; la révision de la politique des visas aux frontières; le renforcement des Accords de partenariat et de coopération existants; les nouveaux Accords de libre-échange; les Accords de stabilité et d'association; l'Accord sur l'espace économique européen; et les programmes et instruments respectifs de l'assistance technique et financière.

Avec l'adhésion de dix nouveaux pays candidats, auxquels viendront s'ajouter la Bulgarie et la Roumanie, une nouvelle politique de voisinage ou de proximité sera développée. La question est de savoir dans quelle mesure cela influera sur les relations avec les anciens voisins des pays du Sud. Vu la stratégie de l'Union européenne visant à assurer la stabilité politique, économique et sociale dans la zone environnante, l'Union ne devrait pas trouver dans ses relations avec ses nouveaux voisins de raisons de ne pas s'engager politiquement et financièrement avec ses voisins méditerranéens, en particulier dans le développement d'une Association de libre-échange euro-méditerranéenne dans laquelle elle s'est impliquée. Qui plus est, l'Union a réaffirmé à maintes reprises son intention de renforcer la coopération avec ses voisins à l'Est et au Sud. Le Conseil européen de Copenhague l'a clairement dit en décembre 2003 dans ses conclusions de la présidence: « 24. L'élargissement resserrera les relations avec la Russie. L'Union européenne souhaite également accroître ses relations avec l'Ukraine, la Moldova, le Belarus et les pays du sud de la Méditerranée, en s'attachant à promouvoir, dans le cadre d'une démarche à long terme, des réformes démocratiques et économiques ainsi qu'un développement et un commerce durables, et élabore de nouvelles initiatives à cette fin. Le Conseil européen se félicite de l'intention de la Commission et du secrétaire général/haut représentant de présenter des propositions dans ce sens ». Plus tard, en juin 2003, le Conseil européen de Thessalonique a approuvé le texte officiel intitulé « Europe élargie - Nouveau voisinage » adopté par les ministres des affaires étrangères de l'UE sur la forme de l'UE après l'élargissement.

En outre, l'histoire récente montre comment on peut s'attendre à un effet non marginal de compensation des anciens voisins des pays du Sud après une période pendant laquelle l'Union s'était clairement tournée vers l'Est. C'est après une période marquée par le penchant de l'UE vers les pays de l'Est « qu'on a observé un certain regain d'intérêt pour la dimension méditerranéenne auprès des autorités européennes » (CIHEAM rapport annuel 2002). Une série de propositions et d'initiatives ont été alors prises, au début des années 90, préparant la voie au processus de Barcelone.

### **Encadré 2.8 – Europe élargie – Nouveau voisinage**

L'élargissement de l'Union européenne le 1er mai 2004 représente une étape historique pour l'ensemble du continent européen et lui offre une occasion unique de renforcer la coopération avec ses voisins de l'Est et du Sud.

Notant que la proximité géographique suscitera des intérêts convergents et rendra plus impérieuse la nécessité de travailler ensemble pour relever des défis communs, l'UE souhaite définir un nouvel éventail ambitieux de politiques à l'égard de ses voisins, sur la base de valeurs communes telles que la liberté, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'État de droit. Cette initiative doit être distinguée de la question de l'éventuelle adhésion à l'UE, qui est régie par l'article 49 du traité sur l'Union européenne.

Le Conseil se félicite de la communication de la Commission intitulée "L'Europe élargie - Voisinage: un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud", ainsi que des contributions présentées par le Haut Représentant, et estime que ces documents constituent un bon point de départ pour élaborer un nouvel éventail de politiques à l'égard de l'Ukraine, de la Moldova, du Belarus, de l'Algérie, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, de la Libye, du Maroc, de l'Autorité palestinienne, de la Syrie et de la Tunisie, en renforçant parallèlement le partenariat stratégique UE-Russie. À un stade ultérieur, le Conseil examinera si les pays du Caucase du Sud pourraient également entrer dans le champ d'application de ces politiques. La Libye a été invitée à accepter l'acquis de Barcelone afin d'adhérer au processus de Barcelone.

Les nouvelles politiques de voisinage ne devraient pas l'emporter sur le cadre actuel des relations de l'Union avec la Russie, les pays de l'Europe orientale et les partenaires du Sud de la Méditerranée, établi dans le contexte des accords et des stratégies communes en la matière, de l'initiative sur la dimension septentrionale et du processus de Barcelone. Elles devraient encourager et soutenir les politiques menées par les nouveaux voisins de l'Est et du Sud dans le but de se rapprocher de l'UE. La mise en œuvre des accords existants demeure une priorité.

Source : Conseil des affaires générales et des relations extérieures, juin 2003 - Conclusions du Conseil.

Quoi qu'il en soit, bien que les effets des relations avec les nouveaux voisins ne puissent être prévus à l'heure actuelle, vu qu'ils dépendent d'options stratégiques encore à définir, on peut s'attendre à ce que la nouvelle politique de voisinage de la Communauté élargie reflète la pression croissante des nouveaux voisins de l'Est. Malgré les déclarations faites au niveau politique, la Communauté sera inévitablement moins intéressée à la région méditerranéenne concurrente, tout au moins dans une certaine mesure.

### 2.3.5 - Le coût budgétaire de l'élargissement

Après s'être penché sur quelques-uns des aspects les plus sensibles du processus d'élargissement, examinons maintenant les conséquences budgétaires de l'adhésion des 10 nouveaux États membres.

D'après les données de la Commission européenne, la Communauté a dépensé depuis 1990 quelque 20 milliards d'euros en aide de préadhésion, distribués dans le cas des pays candidats par l'intermédiaire de trois instruments qui ont déjà été mentionnés, à savoir les programmes PHARE, SAPARD et ISPA. À partir de 2000, au moment de l'entrée en vigueur des deux derniers instruments de préadhésion, l'affectation de crédits avait augmenté de plus de 3 milliards d'euros par an.

**Tableau 2.4 – Dépenses budgétaires de l'UE affectées à l'élargissement : préadhésion (en millions d'euros aux prix 2000)**

	1990-1999	2000-2003
<b>PHARE</b> (renforcement des institutions démocratiques et de l'administration publique)	6 797,16	6 240,00
<b>ISPA</b> (infrastructures environnementales et de transport)		4 160,00
<b>SAPARD</b> (agriculture et développement rural)		2 800,00
<b>Total</b>	6 797,16	13 200,00
Moyenne annuelle	676,72	3 300,00
Total en % du PNB de l'UE en 1999	0,08	0,16
Moyenne annuelle en % du PNB de l'UE en 1999	0,01	0,04

Remarques: Dépenses au cours des années 1990-1999 sur la base des paiements effectifs, pour les années ultérieures à 1999, sur la base des engagements pris.  
Dix pays d'Europe centrale et orientale (dont la Bulgarie et la Roumanie) sans Chypre, Malte et la Turquie qui bénéficient de fonds de préadhésion séparés.

Source : Commission européenne dans le rapport de Wim Kok à la Commission européenne (2003).

Après l'adhésion, conformément à l'accord conclu au Sommet de Copenhague en 2002, l'effort financier global consenti pour l'élargissement jusqu'à la fin de l'année 2006 ne doit pas dépasser 40,8 milliards d'euros. Comme le fait remarquer Wim Kok dans son rapport, ces dépenses budgétaires sont relativement modestes pour l'UE quand on pense aux objectifs politiques et économiques du processus d'élargissement considéré comme un tout. Notamment, quand on considère que la contribution des nouveaux États membres au budget de l'UE s'élèvera à environ 15 milliards d'euros et que toutes les sommes, qui leur ont été allouées, ne seront probablement pas dépensées, les dépenses effectives pour la période de postadhésion jusqu'en 2006 s'élèveront à environ 10 milliards d'euros (certains subsides ne seront versés qu'après 2006).

**Tableau 2.5 – Dépenses budgétaires de l'UE affectées à l'élargissement : post-adhésion (en millions d'euros, prix 1999)**

	<b>2004-2006</b>
Politique agricole commune	4 682
Développement rural	5 110
Actions structurelles	21 746
Politiques intérieures	4 256
dont:	
Politiques existantes	2 642
Renforcement des institutions	380
Dispositions de Schengen	858
Sûreté nucléaire	375
Administration	1 673
Facilité de trésorerie spéciale	2 398
Compensation budgétaire temporaire	987
<b>Total des engagements</b>	<b>40 852</b>

Remarques: engagements pour la période 2004-2006 pour 10 pays adhérents en 2004. Les « actions structurelles » incluent 38 millions d'euros d'aide technique non alloués.

Source : Commission européenne dans le rapport de Wim Kok à la Commission européenne (2003).

Pour ce qui est de la période après 2007, les dépenses budgétaires pour l'élargissement dépendront, d'après Wim Kok, essentiellement de la réforme du budget de la Communauté ainsi que de celle de la PAC et des fonds structurels. Une étude réalisée par Karlsson (2002) sur l'avenir du budget de l'Union après l'élargissement montre, en s'appuyant sur l'analyse de plusieurs scénarios budgétaires et en supposant que la PAC ne soit pas réformée et que les règles actuelles régissant les fonds structurels restent d'application et, en outre, à la condition que les États membres actuels continuent de percevoir les mêmes montants de la part des fonds structurels qu'en 2006, que le coût de l'élargissement passerait de 0,03% du Produit intérieur brut (PIB) de l'Union élargie en 2004 à 0,23% en 2013. Un autre scénario, qui prévoit une réduction de 15% des aides directes dans l'agriculture d'ici 2013, indique que le coût de l'élargissement ne diminuerait alors que de seulement 0,18%. Ces scénarios ainsi que d'autres présentés dans l'étude susmentionnée démontrent comment les réformes des politiques intérieures de l'Union peuvent influencer le budget de la Communauté et le coût de l'élargissement.

Cependant, bien que l'effort financier consenti pour l'élargissement ne soit pas excessif quand on considère l'importance historique des objectifs du processus dans son ensemble, il devient énorme quand on compare les dépenses budgétaires totales de l'élargissement à l'enveloppe financière consacrée au Partenariat euro-méditerranéen lancé entre l'UE et ses 12 partenaires méditerranéens à la Conférence de Barcelone (le processus de Barcelone). Il est intéressant de regarder

le budget du programme MEDA, le principal instrument financier de l'Union européenne pour la mise en œuvre du Partenariat euro-méditerranéen.

Le programme MEDA a eu pour première base juridique le règlement du Conseil (règlement (CE) n° 1488/96) qui couvrait la période de 1995 à 1999 et le dotait d'un budget de 3 435 millions d'euros. Un nouveau règlement amélioré (n° 2698/2000), instituant le programme MEDA II pour la période 2000-2006, a été adopté en novembre 2000. Ce nouveau programme est doté d'une enveloppe de 5 350 millions d'euros. Ces chiffres, comparés au budget de l'élargissement, révèlent clairement les priorités de l'UE dans le domaine des relations extérieures. Même en termes absolus, il faut bien admettre que les ressources financières du programme MEDA sont indubitablement trop faibles quand on considère les objectifs politiques, économiques et culturels ambitieux de ce programme qui inclut l'établissement d'ici 2010 d'une zone de libre-échange. De plus, la pression exercée par le processus d'élargissement n'aidera pas à améliorer cette situation.

Mais nous reviendrons à cette question lors de l'examen des conséquences de l'élargissement au niveau de l'agriculture.

## **2.4 - L'agriculture et l'élargissement de l'UE**

### ***2.4.1 - L'agriculture et le processus d'intégration des PECO : aperçu général et cadre de l'adhésion***

Comme il a déjà été mentionné, l'intégration des secteurs agricoles des pays d'Europe centrale et orientale dans la politique agricole commune (PAC) est un des chapitres les plus complexes de tout le processus de négociation et ce pour plusieurs raisons: premièrement, en raison de la portée de ses conséquences économiques, budgétaires, sociales et politiques dans les pays candidats et dans l'UE elle-même vu l'importance de ce secteur dans ces pays qui, en moyenne, est beaucoup plus grande que celle des secteurs agricoles de l'UE des 15; deuxièmement, en raison du retard structurel de leurs secteurs agricoles comparés à la moyenne communautaire qui nécessite des efforts de modernisation considérables dès le début, demandant un soutien substantiel pendant la période de transition et enfin, troisièmement, en raison de la complexité de l'acquis communautaire lui-même qui, en ce qui concerne l'agriculture et la politique agricole, rend difficile pour les pays candidats de l'adopter et de le mettre en œuvre, comme cela avait été le cas lors des élargissements précédents.

En fait, les secteurs agricoles des pays candidats s'étaient progressivement intégrés au cours des années 90 et les effets sur le budget, les flux commerciaux et les fonds structurels s'étaient déjà faits sentir bien avant la conclusion des négociations sur le volet agricole.

Tableau 2.6 – L'UE et les pays candidats : le rôle du secteur agricole

	Zone agricole		Produit agricole brut <sup>1</sup>		Emploi agricole				
	SAU <sup>2</sup> 1000 ha	% de la zone totale	million €	% du PIB	ooo	% de l'emploi total			
<b>2000</b>									
Bulgarie	5 582	50,3	2 054	c	15,8	*	342	11,3	
Chypre	134	14,5	329	d	3,5	*	14	9,2	
Rép. tchèque	4 282	54,3	1 846		3,4		193	7,4	
Estonie	1 001	22,1	254		4,7		32	7,4	
Hongrie	5 854	62,9	1 913	d	3,9	*	227	4,8	
Lettonie	2 488	38,5	306		4,0		118	13,5	
Lituanie	3 489	53,4	836		6,9		262	19,6	
Malte	12	38,1	78		2,0		2,7	*	1,9
Pologne	18 220	58,3	4 965	d	2,9	*	2 698	18,8	
Roumanie	14 811	62,1	4 564		11,4		4 861	42,8	p
Slovaquie	2 444	49,8	560		4,1		119	6,7	
Slovénie	491	24,2	847		2,9		81	9,9	
Turquie	41 488	53,5	24 265	d	11,2	*	9 149	*	34,9
PECO-10	58 662	54,4	18 145	*	4,6	*	8 933	*	20,7
Pays candidats-13	100 296	53,8	42 816	*	6,9	*	18 082	*	27,8
UE-15	131 619	40,6	167 197		2,0	*	6 767		4,3

	Échanges de produits agricoles <sup>3</sup>		Échanges agricoles bilatéraux		Dépenses alimentaires
	% export. totales	% import. totales	% export. totales	% import. totales	% dépenses totales
<b>1999</b>					<b>1998</b>
Bulgarie	16,2	7,1	37,9	37,6	53,5
Chypre	38,3	19,0	52,7	46,0	19,0
Rép. tchèque	4,4	6,5	36,3	48,0	26,8
Estonie	9,2	14,3	28,3	57,0	37,5
Hongrie	9,1	3,7	53,1	45,3	42,1
Lettonie	5,7	13,1	30,7	50,0	44,9
Lituanie	12,9	11,5	29,9	45,8	46,0
Malte	2,2	10,3	13,1	73,1	:
Pologne	8,9	7,4	45,5	47,7	36,9
Roumanie	5,8	8,1	42,7	37,0	58,0
Slovaquie	3,8	7,0	23,4	37,2	31,8
Slovénie	4,3	7,0	31,4	50,5	23,5
Turquie	15,9	6,5	43,2	27,8	29,7
PECO-10	7,2	7,0	40,2	45,3	36,3
Pays candidats-13	8,8	7,1	43,2	34,9	34,1
UE-15	6,6	6,8	12,1	10,4	17,4

a = 1994 / b = 1997 / c = 1998 / d = 1999 / \* = estimation / p = provisoire / : = non disponible / 1- y compris le secteur de la sylviculture, de la chasse et de la pêche / 2 – Superficie agricole utilisée / 3 – tous les produits agricoles moins les poissons et les produits de poisson

Source : DG Agriculture; Eurostat; DG Affaires économiques et financières; OCDE; FAOSTAT (Commission européenne – Direction générale Agriculture, 2001).

**Encadré 2.9 – Agriculture et élargissement: les dates clés**

- 1990 Démarrage du programme communautaire Phare pour faciliter la transition vers la démocratie et l'économie de marché.
- 1998 L'examen analytique de la législation agricole commence avec la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie.  
L'examen analytique de la législation agricole se termine pour Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie.
- 1999 Le Conseil européen de Berlin autorise la Commission à entamer des négociations avec les dix PECO, en vue de poursuivre la libéralisation des échanges de produits agricoles.  
3,12 milliards d'euros par an sont mis en réserve pour l'aide de préadhésion et les dépenses liées à l'adhésion.  
Novembre/décembre: en vue d'ouvrir des négociations dans le domaine agricole, les pays du groupe de Luxembourg présentent leur position de négociation sur le chapitre 7 de l'acquis communautaire
- 2000 L'Union européenne adopte ses positions communes et ouvre les négociations sur le chapitre agricole en juin 2000.  
La présidence du Conseil estime que l'ouverture du chapitre agricole est une priorité.  
L'examen analytique de la législation agricole commence avec Malte. Des procédures d'examen actualisées sont lancées pour tous les pays engagés dans des négociations.  
La conférence ministérielle sur l'adhésion ouvre les négociations sur le chapitre agricole pour le groupe de Luxembourg.  
Des accords entrent en vigueur avec huit PECO (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) pour poursuivre la libéralisation des échanges de produits agricoles.  
La Commission adopte des programmes Sapard pour l'ensemble des dix PECO  
Décembre: la conférence sur l'adhésion examine les premières positions de négociation concernant le chapitre agricole de la Lettonie, de la Lituanie et de la Slovaquie.
- 2001 Signature de la convention de financement pluriannuelle de Sapard avec l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.  
Des accords entrent en vigueur avec la Lituanie et la Pologne pour poursuivre la libéralisation des échanges de produits agricoles.  
Signature de la convention de financement annuelle de Sapard avec les dix PECO.  
Transfert de la gestion de l'aide de Sapard à la Bulgarie, à l'Estonie, à la Lettonie, à la Lituanie et à la Slovénie. La décision autorise les autorités nationales de ces pays à entreprendre la mise en œuvre du programme annuel Sapard.  
Les négociations sur le chapitre agricole commencent avec trois membres du groupe de Helsinki: la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie.  
La Commission présente au Conseil le projet révisé de positions communes sur l'agriculture pour chacun des six membres du groupe de Luxembourg.
- 2002 La Commission publie son document de réflexion relatif à une stratégie d'intégration des nouveaux États membres dans la PAC.  
Transfert de la gestion de l'aide de Sapard à la République tchèque et à la Slovaquie.  
Conclusion des accords dits « double profit » avec l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie et la Lituanie.

Source : Commission européenne – Direction générale de l'agriculture (2002).

Bien que les Accords européens, qui régissaient les échanges commerciaux entre l'UE et les PECO avant le début du processus de négociation en tant que tel, n'aient pas été axés à proprement parler sur les échanges de produits agricoles et alimentaires, plusieurs accords bilatéraux signés pendant la période de préadhésion ont favorisé la libéralisation progressive des échanges agricoles et le renforcement des relations commerciales dans ce domaine. Nous pensons, par exemple, aux concessions tarifaires réciproques au début des années 90 et à l'adoption d'accords dits « double zéro » dans certains secteurs suivant lesquels environ deux tiers des échanges traditionnels de produits agricoles ont été exemptés de droits à l'importation en échange de l'abolition des restitutions à l'exportation.

En général, les échanges agricoles avec l'UE des 15 ont augmenté dans les pays candidats au cours des dix dernières années. Entre 1995 et 2000, tant les importations que les exportations agricoles ont enregistré une hausse appréciable en termes de valeur.

**Tableau 2.7 - Échanges agricoles PECO - UE à 15: développement entre 1995 et 2000**

PECO	Importations			Exportations			Solde		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Rép. tchèque	1,4	1,2	1,3	1,2	3,0	1,5	1,8	0,7	1,2
Estonie	2,2	1,2	1,7	1,2	1,8	1,2	3,2	1,2	1,9
Hongrie*	2,1	1,6	2,0	1,1	1,8	1,2	0,9	-0,3	0,9
Lettonie	3,5	2,6	3,1	3,0	1,3	2,5	3,7	2,8	3,3
Lituanie	2,7	2,5	2,6	1,6	5,8	2,0	-15,0	1,3	5,3
Malte	1,3	1,6	1,4	0,8	1,2	1,0	1,3	1,7	1,5
Pologne*	2,4	1,6	2,2	1,2	2,7	1,4	-	-	-
Rép. slovaque**	2,5	1,7	2,2	1,1	14,2	1,6	4,5	1,2	2,6
Slovénie*	6,7	1,4	2,9	3,6	0,4	1,0	10,4	6,8	8,7
Chypre***	1,2	1,2	1,2	0,6	0,4	0,6	-4,7	1,6	2,8

(1) Produits en vrac (2) Produits transformés (3) Tous produits agricoles

\* 2000/1992 \*\* 2000/1994 \*\*\* 1998/1995

Source : Commission européenne, Direction générale de l'agriculture (2002) – Rapports nationaux

Parallèlement au développement des efforts faits dans les PECO pour restructurer l'agriculture, le processus d'adhésion a été renforcé par de nouveaux instruments et initiatives, comme le partenariat pour l'adhésion et les programmes nationaux pour l'adoption de l'acquis (PNAA), où sont fixés les priorités et les objectifs ainsi que les calendriers pour leur réalisation et où sont indiquées les ressources humaines et financières à prévoir pour une intégration réussie dans les différents domaines.

En ce qui concerne les réformes dans les principaux domaines politiques de l'UE, l'élargissement a en fait conditionné les décisions importantes prises à Berlin (mars 1999) dans le cadre de l'Agenda 2000; la réforme de la PAC était planifiée tout comme l'enveloppe financière pour 2000-2006 ainsi que les décisions importantes relatives aux fonds structurels et aux politiques extérieures en vue de préparer le futur élargissement de l'UE de 15 à 28 États membres, conformément au nombre de candidats enregistrés à l'époque. En renforçant la compétitivité de l'agriculture européenne sur le marché mondial par de nouvelles réductions des prix garantis, la réforme visait également à faciliter la future application de la PAC aux nouveaux États membres en œuvrant en faveur d'une convergence des prix entre ces pays et l'UE.

L'élargissement a aussi influencé la position de l'UE adoptée dans les négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les 15 États membres et les pays candidats ont même adopté une position commune dans la Déclaration de Ljubljana en mai 2001 avant la quatrième conférence ministérielle qui s'est tenue à Doha au Qatar en novembre 2001.

Comme il a déjà été dit (encadré 2.3), tous les efforts de restructuration faits par les pays candidats pendant la période de préadhésion ont reçu un soutien financier de la part de la Communauté par l'intermédiaire de trois programmes d'aide financière: PHARE, SAPARD et ISPA. L'intégration des PECO et de leurs secteurs agricoles dans l'UE s'est donc fait de façon progressive tout comme se sont faits aussi sentir progressivement ses effets dans de nombreux domaines de la vie communautaire, dans les pays candidats et les pays tiers à différents niveaux.

Fin 2002, après une décennie de préparations de l'élargissement le plus grand de l'histoire, les Conseils européens de Bruxelles et de Copenhague ont fixé les règles pour la période de postadhésion, la formule de l'élargissement ayant été approuvée par les Chefs d'État des 15 États membres et des 10 nouveaux États lors d'une réunion tenue le 13 décembre.

Plusieurs points, présentés ci-après, des conclusions de ces Conseils doivent être pris en considération lors de l'évaluation de l'impact de cet élargissement sur l'agriculture et les fonds structurels. En résumé, les règles suivantes ont été définies dans le chapitre consacré aux questions budgétaires et financières:

*(a) PAC, paiements directs:*

- Les paiements directs au titre de la PAC seront introduits progressivement dans les nouveaux États membres à partir de l'adhésion conformément au tableau suivant: 25% du taux plein communautaire en 2004; 30% en 2005; 35% en 2006; 40% en 2007 et des augmentations supplémentaires de 10% interviendront ensuite afin que les nouveaux États membres atteignent en 2013 le niveau d'aide alors applicable dans l'UE; tout ceci sans préjudice des futures décisions concernant la PAC et le financement de l'UE après 2006 ou des

conclusions du Conseil européen de Berlin ou des engagements internationaux contractés par l'Union lors du lancement du Cycle de Doha.

- Entre 2007 et 2013, l'introduction progressive des paiements directs sera assurée dans un cadre de stabilité financière, où le montant total annuel pour les dépenses liées au marché et les paiements directs (1er pilier de la PAC) dans une Union à 25 ne saurait dépasser, pendant cette période, le montant en termes réels du plafond pour l'année 2006 arrêté à Berlin pour l'UE à 15, ni le plafond proposé en ce qui concerne les dépenses correspondantes pour les nouveaux États membres pour l'année 2006; le montant annuel en valeur nominale de ces dépenses entre 2007 et 2013 sera maintenu à un niveau inférieur au chiffre de 2006 majoré de 1% par an.

*Remarques:*

Il faut remarquer que cette disposition introduit un principe de stabilité dans le 1er pilier en garantissant qu'il continuera jusqu'en 2013, bien que l'augmentation annuelle des plafonds financiers respectifs soit inférieure au taux d'inflation attendu; cela déjoue les tentatives successives de plusieurs États membres « pro libéralisation » de supprimer finalement ce pilier. Cela étant, il introduit aussi le principe de réduction tant des paiements directs dans les 15 États membres à partir de 2007 que des crédits que pourraient attendre les nouveaux États membres. Il faut aussi noter que ces décisions n'empêchent pas une augmentation globale des dépenses pour le développement rural (deuxième pilier de la PAC): il conviendra de continuer à tenir compte des besoins des producteurs des régions défavorisées de l'UE actuelle et l'agriculture multifonctionnelle sera préservée dans toutes les régions d'Europe.

*(b) Fonds structurels et de cohésion:*

- L'ensemble des crédits d'engagement pour les fonds structurels et de cohésion en raison de l'élargissement devrait s'élever à 23 milliards d'euros pendant la période considérée, répartis entre les États membres conformément aux positions communes de l'UE à ce sujet, qui ont été convenues avec les États candidats.
- Un tiers de ce montant sera affecté au Fonds de cohésion afin de répondre aux besoins considérables en ce qui concerne les nouvelles infrastructures dans les domaines des transports et de l'environnement.
- L'acompte prévu dans le cadre de l'acquis sera versé en 2004 au taux de 16% de la contribution totale des fonds structurels; l'UE prévoit des crédits de paiement en 2004 équivalant à 3% des engagements annuels moyens au titre des fonds structurels et du fonds de cohésion.

*(c) Ressources propres et déséquilibres budgétaires:*

- Le système de ressources propres s'appliquera aux nouveaux États membres dès leur adhésion et les nouveaux États membres contribueront pleinement au financement des dépenses de l'UE à partir de cette date.
- Si, selon les prévisions, le solde des flux financiers est négatif au cours de la période allant de 2004 à 2006 par rapport à l'année précédant l'adhésion

(2003), une compensation budgétaire temporaire et dégressive sera accordée aux États candidats; ces compensations devraient rester dans les marges annuelles permises en deçà des plafonds fixés à Berlin pour l'élargissement.

- La délimitation des dépenses pour 2004-2006 fixée à Berlin doit être respectée et l'effort général sur la voie de la discipline budgétaire décidé par le Conseil européen de Berlin doit être poursuivi durant la période qui s'ouvrira en 2007.

Le Conseil européen de Copenhague a fixé en partant de ces principes les crédits d'engagement maximaux pour l'agriculture, les actions structurelles, les politiques intérieures et l'administration pour les nouveaux États membres.

**Tableau 2.8 - Cadre financier convenu à Copenhague  
(crédits d'engagement maximums liés à l'adhésion pour 2004-2006  
pour 10 nouveaux États membres)  
(en millions d'euros, prix de 1999)**

	2004	2005	2006	Total
<b>Rubrique 1: Agriculture</b>	<b>1 897</b>	<b>3 747</b>	<b>4 147</b>	<b>9 791</b>
dont: 1a. PAC	327	2 032	2 322	4 681
1b. développement rural	1 570	1 715	1 825	5 110
<b>Rubrique 2: Actions structurelles après écêtement</b>	<b>6 070</b>	<b>6 907</b>	<b>8 770</b>	<b>21 747</b>
dont: Fonds structurel	3 453	4 755	5 948	14 156
Fonds de cohésion	2 617	2 152	2 822	7 591
<b>Rubrique 3: Politiques intérieures et dépenses transitoires supplémentaires</b>	<b>1 457</b>	<b>1 428</b>	<b>1 372</b>	<b>4 257</b>
dont: politiques existantes	846	881	916	2 643
sûreté nucléaire	125	125	125	375
mise en place des institutions	200	120	60	380
mesures pour Schengen	286	302	271	859
<b>Rubrique 5: Administration</b>	<b>503</b>	<b>558</b>	<b>612</b>	<b>1 673</b>
<b>Total (rubriques 1,2,3 et 5) (1)</b>	<b>9 927</b>	<b>12 640</b>	<b>14 901</b>	<b>37 468</b>
<b>Rubrique X:</b>				
Facilité de trésorerie spéciale	1 011	744	644	2 399
Compensation budgétaire temporaire	262	429	296	987
<b>Total (2)</b>	<b>1 273</b>	<b>1 173</b>	<b>940</b>	<b>3 386</b>
<b>TOTAL (1)+(2)</b>	<b>11 200</b>	<b>13 813</b>	<b>15 841</b>	<b>40 854</b>

Source : Annexe I (Questions budgétaires et financières) - Conseil européen de Copenhague, 12 and 13 décembre 2002 –Conclusions de la présidence.

Le Conseil européen a prévu, si besoin est, une répartition de ces montants entre les pays.

**Tableau 2.9 - Cadre financier convenu à Copenhague pour  
l'élargissement  
(total des crédits d'engagement 2004-2006)  
(en millions d'euros, prix de 1999)**

	CY	CZ	EE	HU	PL	SI	LT	LV	SK	MT	Total
<b>Rubrique 1: Agriculture</b>											
1a. PAC											4681
1b. Développement rural **	66	482	134	534	2543	250	434	291	352	24	5110
<b>Rubrique 2: Actions structurelles **</b>											
	101	2328	618	2847	11369	405	1366	1036	1560	79	21747
<b>Rubrique 3: Politiques intérieures</b>											
Politiques existantes*											2643
Sûreté nucléaire*	0	0	0	0	0	0	285	0	90	0	375
institutions Schengen *	0	0	69	148	280	107	136	71	48	0	859
<b>Rubrique 5: Administration</b>											
<b>Rubrique X:</b>											
Facilité de trésorerie spéciale*	38	358	22	211	1443	101	47	26	86	66	2399
Comp. Budgétaire temporaire	300	389	0	0	0	131	0	0	0	166	987
<b>Total des engagements</b>											<b>40854</b>

\* Ces montants sont fixés. (les actions structurelles comprennent 38 millions d'euros d'assistance technique non alloués).

\*\* Ces montants sont indicatifs.

Source : Annexe I (questions budgétaires et financières) - Conseil européen de Copenhague, 12 et 13 décembre 2002 – Conclusions de la présidence.

En résumé, grâce à une plus grande discipline budgétaire, l'UE a avant tout préservé son modèle de politique agricole en le rendant compatible avec le processus d'élargissement pendant l'étape de transition à venir.

C'est dans le cadre de cet accord, présenté comme « Un ensemble de mesures équitables et spécialement conçues en faveur des agriculteurs des pays candidats à l'adhésion », que doivent être examinés les effets de l'élargissement sur l'agriculture.

**Encadré 2.10 - Un ensemble de mesures équitables et spécialement conçues en faveur des agriculteurs des pays candidats à l'adhésion**

i) Développement rural: les nouveaux États membres bénéficieront d'un paquet de mesures de développement rural spécialement adaptées à leurs besoins et comportant des conditions plus favorables que celles qui sont appliquées aux actuels États membres de l'UE; le montant disponible pour les 10 pays candidats est fixé à hauteur de 5,1 milliards d'euros pour la période 2004-2006.

ii) Paiements directs: les aides directes en faveur des nouveaux États membres seront introduites progressivement pendant une période de 10 ans; elles passeront ainsi de l'équivalent de 25% du taux plein communautaire en 2004, à 30% en 2005 et à 35% en 2006. Pourront s'y ajouter 30% dans la limite des 55% du taux en 2004, de 60% en 2005 et de 65% en 2006. Jusqu'en 2006, les paiements complémentaires pourront être cofinancés jusqu'à concurrence de 40% du niveau d'aide communautaire par les crédits de développement rural des nouveaux États membres. Toutefois, la part des crédits communautaires de développement rural affectés au complément ne pourra excéder 20% (25% en 2004, 20% en 2005 et 15% en 2006). À compter de 2007, les nouveaux États membres pourront continuer de fournir le complément plafonné à 30% au-dessus du taux des paiements directs communautaires applicable au cours de l'année considérée, étant entendu que ce complément sera entièrement financé par les ressources nationales.

iii) Mesures du marché: les agriculteurs des nouveaux États membres bénéficieront sans délai et sans restriction des mesures concernant le marché prévues par la politique agricole commune (PAC), telles que les restitutions à l'exportation, les interventions pour les céréales, le lait écrémé en poudre ou le beurre, qui contribueront à la stabilisation de leurs revenus.

Source : Commission européenne, fiche descriptive - MEMO/02/301, Bruxelles, 20 décembre 2002.

**2.4.2 - L'élargissement et l'agriculture: le cas des pays du Sud de la Méditerranée**

Comme il vient d'être expliqué, l'agriculture et le monde rural dans l'UE élargie vont évoluer à moyen terme dans un cadre qui peut maintenant être considéré comme relativement bien défini. Le long processus d'approche des 10 nouveaux États membres a engendré un nouvel équilibre spatial en ce qui concerne les flux commerciaux et les flux des investissements et a influencé la réforme des politiques communautaires, ce qui a abouti à un cadre institutionnel et politique déterminé dans une large mesure par les objectifs de l'élargissement. L'affectation budgétaire des ressources communautaires est aussi le produit du processus d'adhésion et des demandes financières résultant de l'élargissement. Et, enfin, pour compléter ce cadre, les accords conclus concernant l'application de la PAC aux nouveaux États membres, dont il a été question dans la section précédente, définissent les règles à appliquer pendant la période de transition après l'adhésion.

Tel est donc le contexte dans lequel doivent être replacés les effets de l'élargissement sur les régions rurales d'Europe et des pays du Sud de la Méditerranée avec qui l'Union entretient de fortes relations de voisinage.

Ceci étant donné, examinons maintenant certains aspects de cette question.

#### *2.4.2.1 - Les flux commerciaux agricoles :*

L'élargissement de l'union douanière de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale, impliquant l'abolition totale des obstacles aux échanges intracommunautaires et l'adoption des tarifs communautaires par les nouveaux États membres vis-à-vis des pays tiers, changera la structure tarifaire des PECO. Cependant, en général, le niveau de protection extérieure de ces pays ne doit pas être profondément modifié par rapport à la situation actuelle. Chevassus-Lozza *et al* (2002) a estimé que, pour les produits agricoles et les produits alimentaires et pour les principaux importateurs de ces produits (Pologne, Hongrie, Roumanie, République tchèque et Slovaquie), le niveau moyen de protection sera réduit à partir de 1998 de 19,7% à 16,5%.

En tout cas, dans le scénario d'une réduction générale, bien que mineure, des tarifs extérieurs communs des PECO, on peut s'attendre à un effet d'accroissement sur la demande totale des nouveaux États membres en ce qui concerne les importations agricoles et alimentaires, ce qui profiterait aux États membres actuels et aux pays tiers, y compris les PSEM.

En particulier, l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale représente une chance de développer le marché des produits méditerranéens, contrairement à ce qui s'était passé lors des élargissements aux pays du Sud dans les années 80 (la Grèce en 1981, suivie de l'Espagne et du Portugal en 1986), qui avaient contribué à améliorer l'autosuffisance de la Communauté. Encore que, là aussi, cet effet d'accroissement ne sera pas particulièrement important dans l'avenir, étant donné que la situation actuelle reflète l'ouverture graduelle des marchés réalisée au cours de cette dernière décennie. Il n'est pas possible d'en conclure de manière plausible que, par exemple, les exportations de légumes et de fruits de l'UE des 15 dans les PECO continueront dans les années à venir à enregistrer les taux de croissance annuelle élevés observés récemment (respectivement de 7,2% et de 10,1% en moyenne pour la période allant de 1997 à 2000).

En fait, les débouchés que l'expansion générale de ce marché pourraient ouvrir pour les exportations des pays non européens de la Méditerranée sembleraient dès le départ beaucoup moins importants.

Premièrement, parce que cet impact ne sera pas le même ni pour tous les États membres, vu qu'il dépend des politiques commerciales respectives poursuivies avant l'adhésion, ni pour tous les produits. D'après l'étude réalisée par Chevassus-Lozza *et al*, le niveau moyen de protection diminuerait en Hongrie et, en

particulier, en Pologne (respectivement de 15% à 10,2% et de 28,6% à 14,8%), mais devrait augmenter dans les autres pays (de 4,2% à 17,5% en République tchèque, de 3,5% à 21,1% en Slovaquie et de 21,8% à 30,1% en Roumanie). En ce qui concerne les échanges sectoriels, pendant que l'accès au marché serait facilité pour les produits laitiers, les boissons et les viandes, les tarifs s'appliquant aux céréales, au sucre, aux fruits et aux légumes - des produits présentant un intérêt particulier pour les pays méditerranéens - augmenteraient dans l'ensemble au désavantage des pays tiers. Bien qu'une étude de cette nature ne permette pas de tirer des conclusions spécifiques individuelles pour chacun des produits dits « sensibles » (qui représentent une grande partie des exportations agricoles des PSEM), ce qui demanderait une analyse plus détaillée, la différenciation présentée est néanmoins révélatrice.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier que l'impact total produit par l'adoption du système tarifaire et d'échanges de la Communauté n'est pas le seul effet de l'élargissement d'une union tarifaire (Viner, 1950, in Chevassus-Lozza *et al*). En plus de l'effet direct sur les importations en général des nouveaux États membres, que nous venons d'examiner, il y a aussi l'effet indirect de la réorientation des flux commerciaux au profit des échanges intra-communautaires et au détriment des pays tiers, suite à l'abolition des entraves aux échanges intérieurs dans le cadre de la Communauté élargie.

Si l'on considère l'impact combiné de ces deux effets de l'élargissement, Chevassus-Lozza *et al* estime que les PECO verront leurs importations totales de produits agricoles et alimentaires augmenter de 9,4% tandis que leurs importations en provenance de pays tiers diminueront de 3,4%. Dans ce contexte, l'UE devrait normalement être le principal bénéficiaire de l'élargissement du point de vue des exportations de produits agricoles et alimentaires, avec une augmentation de 20,7% de ses ventes aux PECO, notamment en ce qui concerne les fruits et les légumes, les produits oléagineux, les céréales, la viande et les boissons. Les pays de l'Accord de libre-échange centre européen (ALECE) devraient être les principales victimes de cette réorientation des échanges, bien que ce deuxième effet de réorientation des flux commerciaux puisse aussi avoir un impact négatif important sur les produits méditerranéens et par conséquent sur les PSEM.

En fait, l'intégration totale des 10 nouveaux États membres dans l'UE en mai 2004, aidera avant tout à consolider le système actuel d'échanges agricoles entre l'Union et ces pays, caractérisé par la dépendance quasi totale de ces derniers en ce qui concerne l'approvisionnement en produits méditerranéens, la Communauté étant le principal fournisseur.

C'est ainsi que du point de vue des pays du Sud de la Méditerranée et des débouchés que pourrait leur offrir cette expansion du marché, les effets seront plus nuancés. En raison du principe de la préférence communautaire, les secteurs agricoles des pays du Sud de l'UE seront les principaux bénéficiaires de cette hausse prévue de la demande qu'ils utiliseront en développant la production et en

augmentant le rendement et, si nécessaire, en redirigeant leurs exportations vers les marchés des nouveaux partenaires communautaires. Suivant ce principe fondamental de la PAC, les mécanismes du marché communautaire font en sorte que les producteurs à l'intérieur de la Communauté sont toujours dans une position plus favorable que les fournisseurs étrangers concurrents.

Comme il est montré dans le rapport annuel de 2002 du CIHEAM, les échanges agricoles intra-communautaires continueront à signifier une discrimination en faveur des produits en provenance des pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Portugal et Italie) au détriment des importations en provenance des PSEM (en 1998-2000, les pays méditerranéens de l'UE ont représenté 26,2% des importations totales de l'UE tandis que les PSEM n'ont représenté seulement que 2,2%).

C'est aussi en raison du principe de la PAC de la préférence communautaire qu'une logique « d'exception agricole » continue à prévaloir dans les relations euro-méditerranéennes. Comme il est démontré dans le rapport pour 2002 du CIHEAM, « il n'est guère question en la matière d'une zone de libre-échange » en ce qui concerne les relations euro-méditerranéennes. Malgré la Déclaration de Barcelone qui dit que « le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé », les concessions accordées par l'UE à ses partenaires tiers-méditerranéens sous forme de libre accès au marché communautaire dépendent avant tout des intérêts des producteurs européens et « font peu cas des possibilités réelles d'exportation de ces pays ». En fait, la préférence communautaire signifie que les concessions commerciales accordées aux pays tiers ne doivent créer aucune difficulté aux producteurs européens en concurrence avec eux sur le marché communautaire.

Dans un tel contexte, les avantages potentiels pour les exportations agricoles des PSEM découlant de l'élargissement de l'UE dépendront essentiellement de la liberté des échanges euro-méditerranéens et de l'accès des PSEM au marché communautaire qui résulteront du processus de Barcelone et de l'instauration qui s'ensuivra de la ZLEEM d'une part et de l'ouverture du marché agricole européen en tant que tel d'autre part. Les effets de l'élargissement continueront à se traduire indirectement dans la réforme de la PAC, qui tend à réduire la protection externe des marchés communautaires ou, en d'autres termes, à diminuer les préférences communautaires.

Enfin, les avantages commerciaux que peuvent attendre les PSEM de cet élargissement dépendront en définitive de la capacité des secteurs agricoles des PSEM à répondre aux exigences de qualité de la demande communautaire, à ajuster leurs cycles de production afin d'exploiter le caractère saisonnier de ces marchés et de passer à des structures d'exportation plus diversifiées s'appuyant sur des produits à haute valeur ajoutée (CIHEAM rapport annuel 2002).

#### *2.4.2.2 - Questions financières et budgétaires :*

Comme nous l'avons vu, les règles financières et budgétaires, qui régiront l'intégration des agricultures des 10 nouveaux États membres dans la PAC pendant la période de transition s'étendant jusqu'en 2013, permettront de garder l'essentiel de la structure actuelle de la politique agricole européenne dans un cadre de discipline budgétaire plus grande. Les solutions adoptées ont permis d'éviter le démantèlement de la PAC actuelle qui est considéré par certains comme inévitable vu les implications budgétaires de l'application des mesures actuellement en vigueur dans les nouveaux États membres.

Mais quelles sont les implications des conséquences budgétaires et financières du processus pour les PSEM? Les effets seront essentiellement de nature indirecte dans ce domaine, plus que dans d'autres, et refléteront les conséquences internes au sein de l'UE. C'est pourquoi, nous devons avant tout tenir compte des implications dans la Communauté des mesures en vigueur concernant les dépenses agricoles communes et comment elles vont évoluer pendant la période de transition.

Pour répondre à cette question, nous nous sommes appuyés sur une étude sur l'avenir des fonds structurels dans laquelle Alvillez (2003) a établi une prévision des dépenses de politique agricole dans l'UE jusqu'en 2013 en tenant compte de l'élargissement à 10 nouveaux États membres à partir de 2004 et en partant du principe que l'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie aura lieu en 2007. Les prévisions présentées dans le tableau 2.10 ont été obtenues sur la base d'hypothèses quant au niveau et à l'évolution des trois principaux types de dépenses de la PAC: les mesures du marché, les paiements directs et le développement rural.

**Tableau 2.10 – Prévisions des dépenses pour les politiques agricoles dans l'UE pour la période 2006-2013 (prix courants en 2003)**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>EU à 15:</b>				
Mesures du marché	14 716	14 427	14 145	13 867
Paiements directs	25 485	24 952	24 090	22 826
Sous-total	40 201	39 379	38 235	36 693
Développement rural	4 730	4 730	4 730	4 730
<b>Total</b>	<b>44 931</b>	<b>44 109</b>	<b>42 965</b>	<b>41 423</b>
<b>Nouveaux États membres (10+2):</b>				
Mesures du marché	915	1 190	1 167	1 144
Paiements directs	1 600	2 913	3 655	4 797
Sous-total	2 515	4 103	4 822	5 941
Développement rural	1 977	2 694	2 694	2 694
<b>Total</b>	<b>4 492</b>	<b>6 797</b>	<b>7 516</b>	<b>8 635</b>
<b>UE élargie (25...27):</b>				
Mesures du marché	15 631	15 618	15 311	15 011
Paiements directs	27 085	27 865	27 745	27 623
Sous-total	42 716	43 483	43 056	42 634
Développement rural	6 707	7 424	7 424	7 424
<b>Total</b>	<b>49 423</b>	<b>50 907</b>	<b>50 480</b>	<b>50 058</b>
<b>% var. UE élargie/UE à 15</b>	<b>10,0</b>	<b>15,4</b>	<b>17,5</b>	<b>20,8</b>
<b>Plafond (marché + paiements directs)</b>	<b>42 716</b>	<b>43 483</b>	<b>43 057</b>	<b>42 634</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>% var. 2013/2006</b>
<b>EU à 15:</b>					
Mesures du marché	13 595	13 329	13 067	12 811	-12,9
Paiements directs	21 903	20 978	20 051	19 123	-25,0
Sous-total	35 498	34 307	33 118	31 934	-20,6
Développement rural	4 730	4 730	4 730	4 730	0,0
<b>Total</b>	<b>40 228</b>	<b>39 037</b>	<b>37 848</b>	<b>36 664</b>	<b>-18,4</b>
<b>Nouveaux États membres (10+2):</b>					
Mesures du marché	1 122	1 100	1 078	1 057	15,5
Paiements directs	5 597	6 396	7 196	7 995	399,7
Sous-total	6 719	7 496	8 274	9 052	259,9
Développement rural	2 694	2 694	2 694	2 694	36,3
<b>Total</b>	<b>9 413</b>	<b>10 190</b>	<b>10 968</b>	<b>11 746</b>	<b>161,5</b>
<b>UE élargie (25...27):</b>					
Mesures du marché	14 717	14 428	14 145	13 868	-11,3
Paiements directs	27 500	27 374	27 247	27 119	0,1
Sous-total	42 217	41 802	41 392	40 987	-4,0
Développement rural	7 424	7 424	7 424	7 424	10,7
<b>Total</b>	<b>49 641</b>	<b>49 226</b>	<b>48 816</b>	<b>48 411</b>	<b>-2,0</b>
<b>% var. UE élargie/UE à 15</b>	<b>23,4</b>	<b>26,1</b>	<b>29,0</b>	<b>32,0</b>	
<b>Plafond (marché + paiements directs)</b>	<b>42 216</b>	<b>41 803</b>	<b>41 393</b>	<b>40 987</b>	<b>-4,0</b>

Source : Avillez (2003).

Les hypothèses fondamentales sur lesquelles s'appuient les prévisions sont essentiellement:

- Année de référence (2006; 2007 pour la Bulgarie et la Roumanie):
  - EU à 15: montants estimés sur la base des décisions du Sommet de Berlin de 1999;
  - 10 nouveaux États membres: montants déterminés au Sommet de Copenhague en 2002;
  - Bulgarie et Roumanie: montants estimés sur la base des informations disponiblesLa répartition des dépenses pour le 1er pilier (entre les mesures du marché et les paiements directs) s'appuie sur les montants confirmés en 2000 (pour l'UE à 25).
- Période 2007-2013:
  - Mesures du marché: maintenues constantes en valeur nominale (aboutissant à une réduction, en termes réels, au taux d'inflation annuel de 2%);
  - Développement rural: gardé constant en valeur courante (aboutissant à une augmentation en valeur nominale, au taux d'inflation annuel de 2%);
  - Paiements directs:
    - EU à 15: suivant la progression des plafonds fixés au Conseil européen de Bruxelles en 2002 (montant estimé pour 2006 pour les dépenses pour le 1er pilier dans l'UE à 25, augmentant de 1% par an jusqu'en 2013);
    - 10 nouveaux États membres: se développeront aux prix fixés sur la base des taux convenus: 35% en 2006, 40% en 2007 et 10% par an les années suivantes pour atteindre 100% en 2013;
    - Bulgarie et Roumanie: se développeront aux prix fixés sur la base des pourcentages comme suit: 25% en 2007, 40% en 2008, 60% en 2009 et 10% par an les années suivantes pour atteindre 100% en 2013.

Il a été également présumé que l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie, qui est grandement responsable de l'augmentation des dépenses entre 2006 et 2007 dans le groupe des nouveaux États membres, nécessitera une modification du plafond pour les mesures du marché et les paiements directs en incluant les montants appropriés estimés pour ces pays pour la période allant jusqu'en 2007. Ce nouveau plafond continuera à augmenter, en valeur nominale, au taux annuel de 1% comme convenu au Conseil européen de Bruxelles. Ce plafond restrictif limitera les aides directes pour les 15 États membres actuels.

Il faut noter que, comme il a déjà été mentionné, la mise en œuvre progressive de la modulation différenciée adoptée dans la RMP devrait entraîner des changements dans la ventilation des crédits budgétaires dans les trois principales catégories de dépenses considérées. En fait, les économies réalisées sur les paiements directs seront reversées au deuxième pilier, c'est-à-dire viendront renforcer les mesures de développement rural. D'après les estimations de la Commission, « un taux de modulation de 5% permettra de dégager 1,2 milliards d'euros supplémentaires par an pour financer le développement rural ». Un changement de cette nature dans la composition des dépenses agricoles n'a pas été pris en compte dans les prévisions réalisées, bien que le transfert prévu de fonds ne change pas le montant global.

L'analyse des prévisions (tableau 2.10) montre certains des effets que l'élargissement aura sur le niveau et la tendance des dépenses agricoles de l'UE dans le cadre budgétaire convenu:

*(a) Effets de l'élargissement (effets statiques – la même année):*

- l'intégration de 10 nouveaux États membres dans la PAC représentera une augmentation de 10,0% des dépenses agricoles en 2006 (44,9 milliards d'euros dans l'UE à 15 contre 49,4 milliards d'euros dans l'UE à 25);
- l'élargissement à 27 États membres, avec l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007, signifiera une augmentation de 15,4% des dépenses agricoles pour cette année en comparaison à l'UE à 15 (de 44,1 milliards d'euros dans l'UE à 15 à 50,9 milliards d'euros dans l'UE à 27); en 2013, cet élargissement à 12 nouveaux États membres représentera une augmentation de 32% de ces dépenses (de 36,7 milliards d'euros dans l'UE à 15 à 48,47 milliards d'euros dans l'UE à 27).

*(b) Effets des règles de transition (effets dynamiques – pendant la période de transition):*

- en ce qui concerne l'UE à 15, la discipline budgétaire adoptée afin de relever le défi de l'élargissement impose une réduction de 18,4% des dépenses agricoles totales, en termes réels, entre 2006 et 2013 (de 44,9 milliards d'euros en 2006 à 36,7 milliards d'euros en 2013);
- pour ce qui est de l'UE élargie, cette discipline budgétaire implique une réduction de 2,0% des dépenses agricoles totales, en termes réels, entre 2006 et 2013 (de 49,4 milliards d'euros en 2006 à 36,7 milliards d'euros en 2013).

*(c) Effet global de l'élargissement (effet dynamique – pendant la période de transition):*

- il résulte de l'élargissement de 15 à 27 États membres une augmentation des dépenses agricoles de 7,7% en termes réels pendant la période de transition de 2006 à 2013 (de 44 milliards d'euros dans l'UE à 15 en 2006 à 46,4 milliards d'euros).

Bien que ces prévisions constituent une première estimation avec des limites dues aux hypothèses posées, il est possible malgré tout de tirer quelques conclusions intéressantes du tableau 2.10 :

- Les solutions adoptées concernant soit le niveau ou la progression des paiements directs liés à la production à appliquer dans les nouveaux États membres jusqu'en 2013, soit le niveau maximal et la progression des dépenses pour les marchés agricoles et les paiements directs liés à la production entre 2007 et 2013, ont permis d'organiser l'élargissement de l'UE sans de très grandes conséquences pour les dépenses agricoles actuelles de l'UE à 15 (qui augmenteront en tout de seulement 7,7%).

- Si l'on considère que l'élargissement en tant que tel nécessitera une augmentation appréciable des dépenses agricoles (+10% en 2006 et +32% en 2013), l'effet global ne sera amorti pendant la période allant de 2006 à 2013 que grâce à un cadre budgétaire très restreint qui permettra de compenser l'augmentation des dépenses totales intervenant dans l'Union élargie (+2%).
- Cette maîtrise des dépenses sera réalisée en particulier en agissant au niveau des dépenses du groupe de l'UE des 15 qui enregistrera des réductions de leurs montants actuels entre maintenant et 2013 (-18,4%) et plus particulièrement des montants concernant les paiements directs liés à la production (-25%); il faut noter que ces dernières réductions pourraient être atténuées par une augmentation budgétaire obtenue au niveau des dépenses correspondantes pour les marchés agricoles.

Bien que, comme il est noté dans le paragraphe 2.4.1, les décisions prises fin 2002 concernant l'Europe n'empêchent pas une augmentation des crédits en général pour le développement rural (deuxième pilier de la PAC), la marge permettant une augmentation ne semble pas très large.

En résumé, l'élargissement de l'UE de 15 à 25 États membres engendrera inévitablement des coûts importants pour l'Union, notamment pour l'UE actuelle à 15. Les règles pour la transition adoptées en 2002 modéreront ces coûts mais ne les élimineront jamais complètement. La suppression de la PAC actuelle, désirée par certains et crainte par d'autres, a été évitée mais le modèle politique résultant de la Révision à mi-parcours a en fait des ressources financières plus modestes vu le nombre de secteurs agricoles à intégrer. Indépendamment de tous les changements qui pourraient avoir lieu quant à la composition du montant global des fonds agricoles en faveur du deuxième pilier de la PAC, ce montant ne sera pas suffisant pour assurer après l'élargissement le niveau de protection et de soutien jusqu'ici en vigueur.

De surcroît, l'élargissement sera étendu très probablement à de nouveaux États membres comme la Bulgarie et la Roumanie et plus tard à la Turquie. Une autre réforme de la PAC est donc attendue visant à un découplage total des paiements et comprenant probablement la suppression générale du soutien des prix de marché et la réduction progressive des paiements pour des systèmes agricoles plus compétitifs. D'après Alvillez (2003), il faut s'attendre dans ce scénario à ce que les profonds changements opérés dans la composition des dépenses permettent d'économiser des fonds en vue de soutenir les mesures de développement rural. Dans ce cas, la question qui reste est de savoir si et dans quelle mesure, dans un contexte plus restrictif, les économies ainsi réalisées seraient affectées exclusivement à la consolidation du deuxième pilier de la PAC ou si elles seront consacrées au financement des politiques non agricoles de l'Union.

Les États membres actuels et nouveaux supporteront le coût financier de l'élargissement de différentes façons - les premiers grâce à une discipline budgétaire déterminée et les derniers par l'instauration progressive des règles de

soutien agricole. Il est toutefois difficile de dire dans quelle mesure les effets budgétaires et financiers de ce processus affecteront les PSEM.

On peut soutenir que le manque de ressources augmentera la pression pour réformer la PAC en vue d'aboutir à une importante libéralisation des marchés d'une part, ce qui serait favorable aux agricultures des pays tiers, et de réduire, d'autre part, les dépenses agricoles, ce qui favoriserait l'allocation de ressources financières à d'autres politiques de l'UE.

D'un autre point de vue, nous ne devons pas oublier que la consolidation d'un modèle européen de la politique agricole qui, suite au découplage grandissant des versements des aides et à la consolidation effective des mesures de développement rural, possède une très nette orientation régionale, au détriment du modèle sectoriel actuel, sera favorable aux pays du Sud de l'UE et ouvrira de nouvelles possibilités de diversification de la production à l'avantage des produits typiquement méditerranéens. L'élargissement peut donc à la longue favoriser l'autosuffisance de l'UE pour ces produits que les PSEM exportent également. Reste à voir dans quelle mesure le développement potentiel du marché permettra de compenser le manque de ressources financières pour les politiques de développement (des deux côtés de la Méditerranée).

### **Remarques finales**

Les profonds changements que l'élargissement de l'UE continuent à apporter en Europe et dans ses relations extérieures ont confronté les pays méditerranéens à de nouveaux et importants défis pour le proche avenir. Il n'est pas encore clair dans quelle mesure ces défis peuvent représenter une chance ou une menace pour l'agriculture dans la région, étant donné que la réponse dépend de plusieurs facteurs et circonstances non encore déterminés.

En fait, les avantages potentiels que peut offrir l'UE élargie à 25 aux pays méditerranéens soit en accordant un accès plus large aux marchés européens, en attirant de nouveaux IDE dans la région, en augmentant l'émigration dans la Communauté ou en renforçant les Accords d'association avec les PSEM, pourraient bien ne jamais se concrétiser. En raison du manque de ressources financières et des restrictions budgétaires en vigueur, le risque que l'élargissement ne devienne une menace pour la région est grand, vu qu'il pourrait accentuer au lieu de corriger sa situation précaire.

Comme il a déjà été dit, c'est aux pays méditerranéens de faire un effort pour surmonter leurs faiblesses et exploiter leurs forces en vue du marché et des autres possibilités que peut offrir l'élargissement.

Toutefois, le point de départ est si défavorable pour les pays du Sud que seule une redéfinition complète des priorités intérieures et extérieures de l'UE elle-même

pour soutenir ces pays pourrait aboutir à un impact globalement positif de l'élargissement sur la région. En fait, seul un plus grand engagement de la Communauté dans le développement et la prospérité des pays méditerranéens ainsi que dans le renforcement des relations avec les PSEM pourrait faire que l'élargissement puisse aussi profiter à la région méditerranéenne et promouvoir l'équilibre interrégional.

Mais ceci nécessiterait une réelle stratégie régionale qui pourrait guider l'Union dans sa poursuite d'une réforme profonde de ses politiques intérieures, avec un accent spécial mis sur la politique agricole et de développement rural, et l'amener à une politique de proximité au Sud plus en accord avec les intentions et les priorités proclamées dans les discours politiques. Cela semble être le moyen le plus judicieux de changer la situation présente pour le mieux.

En même temps, vu les risques auxquels est confrontée la région méditerranéenne dans ce processus de l'élargissement, il serait également sage de presser la Communauté d'adopter des mesures pour corriger tout effet négatif dans les différents domaines, à savoir des concessions tarifaires et des conditions spéciales pour l'accès aux marchés européens.

### **3 Intégration euro-méditerranéenne et politiques agricoles. Le cas des fruits et des légumes**

#### **3.1 - La PAC et les produits « méditerranéens »**

Une partie du conflit commercial entre les deux rives du bassin méditerranéen provient du rôle crucial que jouent les produits méditerranéens dans les systèmes de production dans l'ensemble de la région. L'huile d'olive, les fleurs, les fruits et les légumes constituent des éléments caractéristiques des paysages agricoles de la Méditerranée. Pour les besoins de ce chapitre, nous appellerons ces produits des « produits méditerranéens » tout en sachant qu'ils peuvent être aussi produits dans le Nord et que les pays méditerranéens produisent aussi des volumes importants de produits dits continentaux comme le blé.

Seuls quelques pays méditerranéens ont pleinement accès aux politiques et au marché commun de l'UE. Certes le processus de Barcelone a reconnu les avantages potentiels d'un espace commun de prospérité partagée pour la région méditerranéenne, mais les échanges agricoles sont encore loin d'être entièrement intégrés dans les dispositions relatives au libre-échange. Des contraintes pèsent encore sur les échanges agricoles. Ce rapport discutera la question de la viabilité d'un système pour leur élimination progressive.

Examinons tout d'abord les derniers développements de la PAC eu égard à ces produits. Il faut souligner que peu de produits méditerranéens sont directement touchés par la RMP, ce qui n'est pas surprenant. Les produits méditerranéens n'étaient pas décisifs dans l'Agenda 2000 et n'apparaissent habituellement pas comme des "consommateurs" de dépenses publiques dans une PAC clairement motivée par les contraintes budgétaires<sup>8</sup>.

Quelles sont les principales caractéristiques de la PAC en ce qui concerne les produits méditerranéens?

1. Le faible poids des produits méditerranéens dans le budget de la PAC n'est pas un mythe. Les cultures les plus représentatives de l'agriculture méditerranéenne spécialisée comme les fruits et les légumes, le vin, l'huile d'olive, le riz, le tabac et le coton représentent plus de 27% de la totalité de la valeur ajoutée agricole de l'UE mais reçoit moins de 16% de crédits de la section Garantie du FEOGA. Un tiers de cette aide financière se concentre sur le tabac, le coton et le riz, qui représentent seulement 8% de la production méditerranéenne considérée. Les fruits, les légumes et le vin, de loin les secteurs les plus représentatifs, ne reçoivent

---

<sup>8</sup> Toutefois, quand la RMP a été adoptée, la Commission européenne a clairement mentionné son intention de soumettre des propositions de réforme pour certaines cultures caractéristiques du sud comme l'huile d'olive, le tabac et le coton.

qu'une aide marginale. Les subventions à l'exportation pour l'huile d'olive, les fruits et les légumes sont consolidés par les engagements de l'OMC. Les dépenses finales consolidées pour les subventions à l'exportation s'élèvent à 75,8 millions d'euros pour les fruits et les légumes (frais et transformés) et à 21 millions d'euros pour l'huile d'olive. Ces montants correspondaient à environ 2,5% de la valeur des fruits et des légumes et à 3,3% de la valeur de l'huile d'olive exportés par l'UE en 1999.

2. Les réformes des politiques concernant les produits méditerranéens sont normalement guidées par le principe implicite de "neutralité financière". C'est-à-dire que tout changement dans les mécanismes d'intervention qui réduit les dépenses publiques est compensé par d'autres mesures, mais pas au point de garder constants les revenus agricoles. L'objectif est le maintien de la stabilité du budget public. Ceci est clairement différent de ce qui se passe avec l'agriculture de l'UE en général où les réductions de prix ont été compensées, au moins partiellement, par les augmentations des paiements directs.

3. La focalisation sur le marché semble devenir un élément de pression de plus en plus important dans le cadre de la PAC touchant les produits méditerranéens. Ainsi, par exemple, d'après le règlement adopté en 1996, les organisations de producteurs peuvent proposer des "programmes opérationnels" visant à améliorer la qualité des produits, à promouvoir la commercialisation, à développer des pratiques de culture respectant l'environnement, etc. Les programmes approuvés ne sont que partiellement financés par le FEOGA et une partie limitée des fonds peut être utilisée pour les retraits. Les pommes de terre ne sont pas incluses dans l'organisation commune de marché et elles ne bénéficient pas des mêmes avantages que les autres fruits et légumes dans l'UE. Pour un certain nombre de fruits et de légumes transformés, un nouveau règlement a introduit un système simplifié de paiements directs aux organisations de producteurs en 2001, abandonnant l'ancien système de prix minimum rendant ainsi le système plus flexible.

4. Depuis 1992, les produits méditerranéens ont été peu touchés par les réformes de la PAC, principalement parce qu'ils n'ont jamais joui d'un niveau élevé d'aide publique. Alors que pendant la dernière décennie, les réformes de la PAC ont rendu plus transparente l'aide publique apportée à l'agriculture via les paiements directs, ces paiements ont été accordés sur la base des rendements passés, reflétant ainsi les mêmes schémas de soutien des prix. Les paiements découplés introduits par la RMP suivent à nouveau le même schéma du soutien passé. Dans un sens, les réformes de la PAC ont stabilisé un schéma asymétrique de soutien interne où les produits qui bénéficiaient il y a 10 ans d'un niveau élevé d'aide au prix du marché sont également ceux qui reçoivent le plus du budget actuel.

5. Dans l'ensemble, l'aide directe n'est pas significative dans le cas de ces produits. Il existe toutefois des exemples de produits méditerranéens fortement subventionnés par une aide directe. C'est le cas du tabac, du coton et de l'huile d'olive. En ce qui concerne cette dernière culture, la réforme de 1998 de

l'organisation commune de marché (OCM) dans le secteur de l'huile d'olive a inclus une subvention au producteur qui peut atteindre 1322,5 € par hectare si la production de l'État membre est inférieure aux quantités nationales garanties respectives. Les subventions à la production exprimées en pourcentage des gains bruts totaux des oléiculteurs (prix du marché + subventions) ont augmenté et sont passées de 20% en 1992 à 40% en 2000 (Garcia-Alvarez-Coque, 2001). Le pourcentage ESP (ESP mesuré en pourcentage des recettes brutes) pour l'huile d'olive est supérieur à 50% dont 15 points sont dus à la protection aux frontières et 35 points résultent des paiements aux producteurs. Les tentatives faites pour réformer ce système rencontrent une forte opposition de la part des principaux États membres producteurs.

6. Le fait que les subventions pour le coton, le tabac et l'huile d'olive peuvent être classées sous la rubrique de la "boîte orange" de l'OMC, les met en toute première ligne pour les prochaines étapes d'un découplage des paiements directs dans le cadre de la future réforme de la PAC actuellement en discussion. Ces produits feront probablement l'objet d'une réforme conforme à la philosophie de la RMP qui préparera la voie au découplage partiel de l'aide directe à la production de coton, de tabac et d'huile d'olive. La pression est plus grande dans le secteur du coton où un groupe de pays en développement a plaidé à la Conférence de Cancun en septembre 2003 en faveur de la libéralisation des marchés mondiaux du coton. Dans le secteur de l'huile d'olive, après l'opération de découplage partiel (et l'addition de la partie découplée au paiement unique par exploitation), les paiements spécifiques restants pourraient devenir des paiements par arbre et non par kilogramme. En tout cas, un débat complexe aura lieu dans l'ensemble de l'UE sur l'importance des paiements directs à accorder aux différentes zones de production dans l'UE (ex. les paiements directs devraient-ils être proportionnellement augmentés dans les zones montagneuses et à faible rendement?).

7. Le secteur des fruits et légumes n'est pas aussi fortement subventionné que les autres secteurs mentionnés. Les fruits et les légumes représentent 16% de la valeur de la production agricole finale mais seulement 3,5% du budget total de la PAC. L'aide publique, relativement faible en ce qui concerne les fruits et les légumes, repose essentiellement sur les mesures de protection aux frontières. Les fruits et les légumes sont soumis aux tarifs *ad valorem*. Les droits de douane sont en général plus élevés pour certains produits "sensibles" et pendant la haute saison de production dans l'UE. Des droits additionnels peuvent être appliqués et ne sont suspendus que si certains "prix d'entrée" sont respectés: ceux-ci ainsi que les droits ont été progressivement réduits conformément aux dispositions du Cycle d'Uruguay mais sont encore assez élevés pour certains produits et à certaines périodes. Pour les fruits et légumes transformés, l'UE applique un mélange de droits spécifiques et *ad valorem*. La protection aux frontières de l'UE en ce qui concerne les produits horticoles reste une des questions les plus délicates de l'intégration euro-méditerranéenne. Certes ces barrières affectent directement

l'accès au marché de l'UE pour les pays partenaires méditerranéens, mais la protection aux frontières représente la principale mesure pour protéger les horticulteurs de l'UE. La plupart des pays partenaires méditerranéens ne sont pas satisfaits de l'octroi des contingents tarifaires qui restreignent les préférences tarifaires à des flux commerciaux limités. La plupart des agriculteurs de l'UE ne sont pas prêts à accepter une autre diminution de la protection aux frontières étant donné le peu de soutien budgétaire direct que l'UE a traditionnellement accordé aux produits méditerranéens.

Les différents éléments décrits dans les paragraphes ci-dessus nous permettent de conclure que la marge de manœuvre pour arriver à trouver une solution pour l'agriculture méditerranéenne intéressante pour les deux rives de la Méditerranée est assez étroite. Les cultures méditerranéennes dans l'UE souffrent d'un manque de mécanismes intérieurs pour la stabilisation des prix. Dans le cas de l'huile d'olive, les prix d'intervention ont déjà été éliminés. Dans le cas de certains produits frais, les organisations de producteurs (OP) peuvent recevoir une compensation partielle du FEOGA pour le retrait du marché de produits excédentaires si les prix descendent en dessous d'un certain niveau, lequel a été abaissé de façon importante au cours des dernières années. Les aides à la transformation peuvent être versées pour certains produits cultivés pour la transformation (ex. tomates et agrumes) moyennant certaines conditions. C'est ainsi que les aides à la transformation deviennent une mesure de stabilisation (voir encadré 3.1) étant donné la faiblesse du système de retrait. Vu le manque de stabilisation des prix du marché intérieur, la protection aux frontières constitue un instrument important de soutien des prix du marché pour les produits méditerranéens. Alors qu'il serait nécessaire d'étudier plus en profondeur l'impact d'une libéralisation plus poussée des échanges euro-méditerranéens sur l'agriculture de l'UE, les horticulteurs, surtout dans les régions d'Europe du sud, sont peu disposés à accepter toute évolution tendant à une plus grande ouverture du marché de l'UE pour les fruits et les légumes.

### **Encadré 3.1**

#### **La transformation comme mesure de réglementation du marché**

La transformation est devenue un instrument relativement important pour la réglementation du marché des fruits et des légumes au sein de l'UE. Suivant le règlement (CE) n° 2201/96 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes et le règlement (CE) n° 2202/96 instituant un régime d'aide aux producteurs de certains agrumes, les principales dispositions peuvent être résumées de la façon suivante:

- La transformation des tomates est subventionnée via un paiement fixé à 34,50 euros/t de tomates fraîches, indépendamment du produit fini (concentré, tomates pelées, etc.). L'aide est payée aux organisations de producteurs qui doivent la verser aux producteurs. Le prix de vente des tomates destinées à la transformation est négocié librement entre les organisations de producteurs et les transformateurs et il n'y a plus de prix minimal comme dans l'ancien règlement. Il y a un seul seuil communautaire (8 251 455 tonnes) réparti en seuils nationaux entre les États membres (ceux-ci peuvent subdiviser leur seuil en deux sous-seuils). En cas de dépassement du seuil communautaire, l'aide pour la campagne suivante est réduite dans les États membres ayant dépassé le seuil national, au prorata du dépassement.
- Le régime pour la transformation de pêches et de poires est aligné sur celui des tomates. L'aide et le seuil de transformation s'appliquent à la matière première. L'aide pour les pêches est fixée à 47,70 euros/t et celle pour les poires à 161,70 euros/t. Les seuils communautaires ont été fixés à 539 000 tonnes pour les pêches et à 104 617 tonnes pour les poires. Ces seuils sont aussi répartis en seuils nationaux. L'aide est également versée aux organisations de producteurs et il n'y a plus de prix minimal.
- Pour les agrumes, les seuils de transformation sont de 1 500 236 tonnes pour les oranges, de 510 600 tonnes pour les citrons et de 384 000 tonnes pour les petits agrumes. De plus, le plafond prévu à l'article 23 du règlement (CE) n° 2200/96 pour les retraits du marché est abaissé de 5%, ce qui l'amène à 10% de la quantité commercialisée par l'organisation de producteurs pour 2001/2002, et à 5% à partir de 2002/2003.

Globalement, ces modifications visent à renforcer le soutien du secteur dans le cadre d'une orientation tournée résolument vers le marché. La simplification des régimes d'aides pour la transformation de tomates, de pêches et poires augmente leur transparence et l'introduction de seuils communautaires et nationaux ainsi que l'abandon du prix minimal en raison du versement de l'aide directement aux organisations de producteurs, renforcent la flexibilité des régimes et responsabilisent les producteurs.

La transformation de fruits et de légumes est un des rares systèmes restants de stabilisation du marché dans l'UE. Toutefois, ces paiements sont remis en cause par les actuelles négociations de l'OMC qui visent à réduire les mesures internes faussant les échanges comprises dans la "boîte orange".

De plus, les produits méditerranéens étant concentrés dans les zones du sud de l'UE, il en a résulté une répartition inéquitable des avantages de la PAC entre les agriculteurs, les régions et les États membres, pénalisant l'agriculture méditerranéenne. Dans 36 régions de l'UE à 15, les produits méditerranéens représentent plus de 45% de la production agricole totale finale. De ces 36 régions, 26 sont situées dans des pays européens du sud. En Espagne et en Italie, les produits méditerranéens représentent 43% de la production finale et ce pourcentage va jusqu'à 50% en Grèce. Il est normal que, dans ces pays, l'attitude face à l'association euro-méditerranéenne soit plus réservée. Les concessions commerciales envers les pays partenaires méditerranéens sont vues par les agriculteurs européens du sud comme une sérieuse menace pour leurs produits. C'est ce qui se produit même si, prises dans leur ensemble, les importations en provenance des pays méditerranéens représentent une partie relativement petite de la totalité des importations et de la production interne de l'UE.

Peut-on s'attendre à ce que l'UE s'ouvre aux importations des pays partenaires méditerranéens dans un proche avenir? La libéralisation des échanges dans le secteur agricole de l'UE résultera de processus politiques qui ne sont pas totalement influencés par le processus euro-méditerranéen. Le premier est le cycle actuel de Doha qui aboutira ultérieurement à une ouverture plus grande des marchés d'importation de l'UE. Le deuxième est l'élargissement de l'UE avec 10 nouveaux pays qui la rejoindront en mai 2004, ce qui a accru la pression exercée concernant la nécessité d'une réforme de la PAC dans le sens d'une réduction de l'intervention sur les marchés et de la mise en œuvre d'autres restrictions budgétaires. Le troisième est la participation de l'UE à d'autres ALE après la signature d'accords avec l'Afrique du Sud (1999), le Mexique (2000) et le Chili (2002). Le Mercosur reste un problème potentiel pour l'actuelle PAC.

Compte tenu de tous ces éléments, il est possible de dire que la libéralisation des marchés de l'UE n'est qu'une simple affaire de temps. Il n'en reste pas moins que la libéralisation des échanges devrait être accompagnée par des politiques agricoles plus conformes aux objectifs de développement rural. En fait, le développement rural semble être la seule politique de soutien compatible avec des échanges agricoles plus libres dans la région méditerranéenne. Comme il est avancé dans Garcia-Alvarez-Coque (2002), les agriculteurs d'Europe du sud pourraient être en faveur d'une réforme de la PAC, à condition que cette réforme ait pour effet indirect de rééquilibrer l'aide entre le Nord et le Sud de l'UE. Les secteurs du vin et de l'horticulture ont servi de tests pour des mesures innovantes en harmonie avec l'approche du développement rural. Une réforme définitive pour le secteur de l'huile d'olive est à nouveau en cours de discussion et abordera probablement la question du passage d'une politique de soutien à une politique de la qualité et de l'environnement. D'autres cultures, comme les fruits à coques et le riz, sont récemment passées à des formes directes de soutien, bien que tout ceci dépende en partie de la capacité financière des États membres à soutenir ces cultures sur la base des objectifs environnementaux.

Les récentes propositions<sup>9</sup> de réforme de la Commission vont clairement dans ce sens pour les secteurs de l'huile d'olive et du coton. Le soutien des revenus évoluera progressivement vers une approche combinant les approches des boîtes « bleue », « verte » et « orange », ce qui marquera l'abandon des paiements traditionnels à la production.

D'une certaine façon, le conflit Nord-Sud pourrait être traité dans une certaine mesure par une augmentation des ressources financières allouées aux programmes de développement rural sur les deux rives de la Méditerranée. Après la RMP, comme il a été vu au chapitre 1 de ce rapport, les politiques de développement rural semblent être freinées par l'inertie de la PAC. Les paiements découplés de l'UE viennent compléter le tableau d'une structure déséquilibrée de soutien entre les différents territoires méditerranéens à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

### **3.2 - Questions de l'accès au marché de l'UE pour les exportations des PPM**

L'accès au marché est une condition nécessaire pour les pays partenaires méditerranéens (PPM) pour développer une stratégie d'exportation vers les marchés horticoles de l'UE. Si nous considérons les Accords d'association signés jusqu'à maintenant<sup>10</sup>, tous contiennent un protocole agricole avec certaines concessions tarifaires, qui atteignent 100% des droits de douane pour un certain nombre de produits, avec la spécification des produits couverts, des réductions tarifaires et des limites quantitatives.

Toutefois, nous nous demandons s'il existe des possibilités concrètes ou potentielles qui permettent aux exportateurs des PPM de prendre des parts de marchés importantes dans l'UE. Pour répondre à cette question, nous examinerons tout d'abord les grandes tendances en ce qui concerne le marché des fruits et des légumes dans l'UE puis nous nous pencherons sur les politiques commerciales de l'UE relatives aux importations de fruits et de légumes. Enfin, étant donné la complexité de la gestion des concessions tarifaires, nous nous demandons si les préférences tarifaires sont valables. En fait, les préférences tarifaires peuvent n'avoir qu'un impact partiel sur les échanges potentiels des PPM avec l'UE. Ceci s'explique par (i) le fait que les préférences sont habituellement limitées à des quantités données et liées à des calendriers; (ii) la prédominance du système de

---

<sup>9</sup> Voir la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen "Parvenir à un modèle agricole durable pour l'Europe par la PAC réformée - les secteurs du tabac, de l'huile d'olive, du coton et du sucre" Bruxelles, le 23.9.2003 COM(2003) 554 final.

<sup>10</sup> Le premier pays à avoir signé un accord d'association avec l'UE a été la Tunisie en 1996, lequel est entré en vigueur en 1998. Les accords conclus avec le Maroc et Israël sont entrés en vigueur en 2000 et l'accord avec la Jordanie en 2002. Les accords avec l'Égypte, le Liban et l'Algérie ont été signés mais pas encore ratifiés. Les négociations avec la Syrie sont encore en cours. Les questions clés du dossier agricole sont examinées dans Garcia-Alvarez-Coque (2002).

prix d'entrée pour certains fruits et légumes les plus importants et (iii) la charge administrative liée à la gestion des contingents tarifaires, du système de prix d'entrée et d'autres mesures non tarifaires qui pèse sur le commerce des fruits et légumes avec l'UE.

### **3.2.1 - Principales tendances du marché**

Malgré les mesures de protection et de soutien en faveur de la production locale, l'UE est encore une des principales cibles commerciales de tous les pays exportateurs. En 1999-2000, la valeur des produits agricoles importés par l'UE, le plus grand importateur agro-alimentaire mondial, s'élevait à environ 180 milliards de dollars. Les fruits et les légumes représentaient une part importante de ce commerce, à savoir près de 38 milliards de dollars pour la même période. En fait, en tant que groupe de pays, l'UE est le plus grand marché pour les fruits et les légumes, représentant 10,4% de la consommation mondiale contre 9,4% pour l'Amérique du Nord. En 2000, la consommation totale de fruits et légumes dans l'UE était respectivement d'environ 29 millions et 41 millions de tonnes, ce qui donne une consommation par habitant de 92 et 132 kg. Le marché de l'UE continue à croître pour certains produits présentant un intérêt au niveau de l'exportation pour les pays partenaires méditerranéens. C'est ce que montrent les taux moyens de croissance significatifs des importations de l'UE de produits spécifiques entre 1993-1995 et 1998-2000 comme les abricots (3,7%), les cerises (7,1%), les raisins de table (2,6%), les citrons (3,6%), l'ail (4,1%), les oignons (7,8%) et les tomates (2,2%) et des taux plus faibles pour les pommes (1,2%), les pommes de terre (0,8%) et les oranges (0,3%).

En conséquence, le marché est d'une taille relativement grande et l'UE doit être considérée comme un débouché normal pour les exportations de produits horticoles des pays partenaires méditerranéens. Toutefois, le rôle de l'UE comme acteur majeur du commerce mondial des produits horticoles est atténué par le fait qu'à certains moments de l'année le marché de l'UE semble être plus ouvert au commerce extérieur qu'à d'autres. Plusieurs remarques peuvent être faites sur la structure saisonnière des importations :

- i. Pour la plupart des produits, les importations de l'UE présentent un caractère nettement intra-communautaire, les États membres de l'UE étant les principaux fournisseurs de fruits et légumes sur le marché de l'UE.
- ii. Les importations totales de l'UE montrent une variation saisonnière qui est souvent (mais pas toujours) liée à une plus grande disponibilité des produits en provenance de fournisseurs intra-communautaires (liée à son tour aux saisons de production).
- iii. Pour la plupart des produits, l'approvisionnement à partir de sources extra-communautaires diminue sensiblement pendant certains trimestres, les importations étant remplacées par les sources intra-communautaires. Cette

structure saisonnière du remplacement des importations est particulièrement manifeste pour certains produits comme les tomates (printemps-été), les pommes de terre (été), les citrons (hiver), les raisins de table (été-automne), les pommes (automne), les abricots (printemps), les cerises (été), les poires (été-automne), les prunes (automne), les pêches (été) et les oignons (été).

iv. Pour certains produits (ex. tomates, pommes de terre, clémentines, citrons, pamplemousses, pommes, abricots, cerises, poires et oignons), les importations suivent une tendance saisonnière. Ainsi, le fait que les produits intra-communautaires prennent une part plus large du marché de l'UE n'est pas incompatible avec l'augmentation des importations extra-communautaires pendant la haute saison, c'est-à-dire que les importations plus élevées de sources intra-communautaires peuvent être aussi accompagnées par des importations plus importantes de fournisseurs extra-communautaires.

v. La part des sources intra-communautaires dans les importations totales de l'UE reste importante tout au long de l'année et ne descend jamais au-dessous des 20% pour la plupart des produits présentant un intérêt à l'exportation pour les pays partenaires méditerranéens.

En résumé, le remplacement des importations aide surtout à expliquer la baisse relative des importations extra-communautaires pendant certains trimestres de l'année. La disponibilité des produits intra-communautaires reste importante tout au long de l'année. Ceci pourrait être expliqué en partie par la protection aux frontières appliquée par les politiques commerciales de l'UE, bien que, comme nous ferons observer plus tard, les entreprises de distribution dans l'UE tendent à donner la préférence à certaines sources intérieures vu qu'elles participent plus à des chaînes de commercialisation modernes. Cependant, malgré la structure de remplacement des importations qui a été identifiée, le marché de l'UE n'est pas complètement fermé à la concurrence étrangère. Ceci est non seulement vrai pour les périodes de l'année où il y a une relative pénurie de la production communautaire intérieure mais aussi pour certains produits et certaines périodes quand la production intérieure plus élevée coïncide en partie avec des importations extra-communautaires importantes.

En conséquence, « concurrence » est le mot le plus approprié pour décrire le marché de l'UE pour les fruits et les légumes. Il peut s'agir d'une forme limitée de concurrence qui exclut une partie de l'approvisionnement extra-communautaire à certains moments de l'année ou d'une concurrence plus ouverte aux moments de l'année où les produits étrangers coexistent avec les produits communautaires sur le marché de l'UE. Dans les deux cas, les marchés horticoles de l'UE sont entièrement approvisionnés tout au long de l'année par des produits étrangers et communautaires. Une organisation moderne de la commercialisation, la logistique, le transport et les technologies après récolte sont tout autant de facteurs contribuant à cet accroissement de la concurrence.

Cette situation soulève la question de savoir quelles possibilités de marché pourraient s'offrir à l'avenir aux pays partenaires méditerranéens. Une façon d'aborder cette question consiste peut-être à tout d'abord considérer la situation actuelle des PPM sur le marché de l'UE. Les pays méditerranéens détiennent des parts importantes du marché des importations extra-communautaires pour des saisons précises. Tel est le cas pour les pommes de terre égyptiennes (8,3% des importations de l'UE au cours du premier trimestre), les tomates marocaines (18,6% et 17,7% pour le premier et le quatrième trimestre), les clémentines marocaines (9,1% et 8,5% pour le premier et le quatrième trimestre), les oranges marocaines (8,2% et 11,6% pour le premier et le deuxième trimestre), les raisins turcs (7,3% et 5,5% pour le troisième et quatrième trimestre), les cerises turques (16,6% et 12,9% pour le deuxième et le troisième trimestre) et l'ail égyptien (5,1% pour le deuxième trimestre).

Ces exemples entraînent deux commentaires.

(i) Pour autant que l'UE octroie des concessions en matière d'accès au marché, les pays partenaires méditerranéens devraient tendre à améliorer leur part de marché en profitant de certaines périodes ne correspondant pas aux saisons de haute récolte en Europe. Les obstacles aux échanges appliqués par l'UE pour les fruits et les légumes ne semblent pas représenter un facteur limitatif majeur ou prohibitif pour les exportations des pays susmentionnés vers l'UE.

(ii) Même avec une amélioration de l'accès au marché pour les exportations des PPM, la concurrence reste acharnée, comme le montre la part importante du marché détenue par différents pays communautaires et étrangers (qui ne sont pas nécessairement des pays préférentiels). Pour certains produits et certaines saisons, les possibilités pour les pays partenaires méditerranéens d'améliorer leur part de marché dans les importations totales de l'UE sont limitées par le degré important de remplacement des importations par un approvisionnement intra-communautaire (part intra-communautaire supérieure à 85%). Ceci est le cas pour les tomates (deuxième et troisième trimestres), les pommes de terre (troisième et quatrième trimestres), les clémentines (quatrième trimestre), les raisins de table (troisième et quatrième trimestres), les pommes (quatrième trimestre), les cerises (deuxième et troisième trimestres), les oignons (troisième trimestre) et d'autres légumes (toute l'année). Il est peu probable que des PPM puissent exporter des volumes importants vers l'UE pendant ces saisons. À l'heure actuelle, un pays partenaire méditerranéen individuel a plus de chances de prendre pied sur le marché de l'UE aux mêmes périodes de l'année où les autres pays méditerranéens sont aussi présents sur ce marché.

Bien entendu, on peut se demander quels sont les principaux déterminants de la structure des importations saisonnières de l'UE. D'une manière générale, on peut parler du climat, mais il ne peut être considéré comme le seul facteur à l'origine des débouchés saisonniers sur le marché de l'UE. Il faut ici attirer l'attention sur le

comportement saisonnier des politiques commerciales de l'UE en matière de fruits et légumes, lequel sera examiné de plus près dans la prochaine section.

En conclusion, malgré les politiques de protection de l'UE, le marché d'importation de l'UE offre déjà des possibilités intéressantes aux fournisseurs extra-communautaires. La plupart de ces possibilités s'appuient sur un comportement saisonnier. Les pays partenaires méditerranéens pourraient profiter de cette saisonnalité. Cette vue d'ensemble montre donc l'existence de possibilités dans l'UE qui pourraient devenir des cibles pour les exportations de fruits et de légumes des PPM.

### **3.2.2 - Obstacles restants**

L'existence de débouchés saisonniers sur le marché horticole de l'UE n'exclut pas l'influence des obstacles à l'importation. Certains obstacles saisonniers résultent en fait des politiques de l'UE.

Les pays non préférentiels désireux de livrer des produits horticoles à l'UE sont soumis à des droits à l'importation calculés en principe sur une base *ad valorem* et généralement plus élevés pendant les périodes de grande production dans l'UE. Ces droits ont été très fortement réduits en conformité avec les dispositions du Cycle d'Uruguay. Si les tarifs appliqués par l'UE étaient seulement des droits *ad valorem*, les offres meilleur marché des exportateurs non communautaires accèderaient facilement au marché de l'UE en gagnant sur le terrain de la compétitivité des prix. Cela dit, dans le cas d'un certain nombre de fruits et de légumes, l'UE applique un système connu sous le nom de système de « prix d'entrée » qui pénalise les offres faites à un prix inférieur à un prix minimal à l'importation (le « prix d'entrée »)<sup>11</sup>. L'impact du système de prix d'entrée dépend du niveau des prix d'entrée qui varie tout au long de l'année et qui est plus élevé pendant les saisons où l'on trouve beaucoup de produits européens sur le marché. En l'absence de concessions préférentielles, les pays exportant dans l'UE peuvent employer deux stratégies face au système de prix d'entrée<sup>12</sup>:

- La première est la coordination. Les exportateurs peuvent entreprendre une action coordonnée pour éviter que leurs produits ne soient pénalisés par des charges supplémentaires qui résulteraient d'offres à prix bas; l'amélioration de la qualité et par conséquent des valeurs unitaires plus élevées pourrait être un moyen de surmonter la pénalité.

---

<sup>11</sup> Pour une description détaillée du système de prix d'entrée, voir Garcia-Alvarez-Coque (2001).

<sup>12</sup> Nous parlons bien sûr de "moyens légaux". Le système de prix d'entrée semble offrir certaines possibilités de contournement par l'importateur, légales ou illégales (voir de Gorter et Martin, 1998).

- La deuxième s'appuie sur l'exploitation du caractère saisonnier, c'est-à-dire quand les produits peuvent être récoltés hors des périodes de haute saison. Le tableau 3.1 présente les prix d'entrée en fonction de la période du tarif des douanes de l'UE. Nous avons rajouté en plus une colonne avec les prix d'entrée spéciaux (réduits) convenus entre l'UE et le Maroc.

**Tableau 3.1 - Prix d'entrée, périodes d'application**

Produit et période	Prix d'entrée	Prix d'entrée Maroc
Tomates du 1 au 30 avril	1126	
Tomates du 1 au 31 mai	726	
Tomates du 1 juin au 30 septembre	526	
Tomates du 1 octobre au 20 décembre	626	461
Tomates du 21 décembre au 31 décembre	676	461
Tomates du 1 janvier au 31 mars	846	461

Dans les pays partenaires méditerranéens, la plupart des périodes de récolte pour les produits considérés se recoupent avec des périodes de l'année où le prix d'entrée est d'application. Il est à noter que dans les protocoles agricoles, les concessions tarifaires ne s'appliquent normalement que pour les droits *ad valorem* mais pas pour les prix d'entrée. Pour certaines saisons, les prix d'entrée sont plus bas mais ils coïncident normalement avec la haute saison dans l'UE. C'est ainsi, par exemple, que les prix d'entrée pour les tomates sont plus bas entre le 1 juin et le 30 septembre, ce qui apparemment profite aux pays du sud. Néanmoins, la concurrence avec les sources d'approvisionnement de l'UE reste aussi forte pendant cette saison (par ex. 41% des exportations néerlandaises et 50% des exportations italiennes vers les pays de l'UE ont lieu pendant cette même saison). Les exportations hors saison dans l'UE pourraient être intéressantes pour les PPM mais les prix d'entrée pour la plupart des produits tendent également à être plus élevés hors saison.

Certains pays méditerranéens ont passé des accords sur la réduction des prix d'entrée pour certaines périodes de l'année. Cette réduction permet aux pays concernés d'offrir des produits sur les marchés de l'UE à un prix nettement en dessous de celui des envois en provenance d'autres pays. Ceci est le cas, par exemple, avec le Maroc; comme le montre le tableau 3.1, le Maroc bénéficie de réductions significatives qui permet au pays d'exporter dans l'UE à des prix d'entrée plus bas pendant les saisons où il y a une pénurie relative de la production intérieure dans l'UE. Il n'empêche que cet accord avec le Maroc a été adopté en partie comme compensation pour la perte de marché résultant du processus de tarification de l'UE à la fin du Cycle d'Uruguay qui a abouti à l'instauration de prix d'entrée pour les tomates, les concombres et les courgettes pour des périodes de l'année où l'ancien système de prix de référence n'était autrefois pas appliqué. Les

prix d'entrée sont aussi le résultat de prises de décisions de politique interne au sein de l'UE. Ainsi, les planteurs de tomates espagnols ont l'habitude de se plaindre du fait que les prix d'entrée sont plus élevés en avril au moment où les produits néerlandais entrent sur le marché alors qu'ils sont plus bas à la fin de l'automne quand les producteurs espagnols essaient de profiter du début de la saison.

D'après les protocoles agricoles, la libéralisation des importations de l'UE ne sera pas totale, tout au moins à court terme. Ceci est conforme à la Déclaration de Barcelone (1995) qui demande une « libéralisation progressive des flux agricoles » entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens.

De nombreuses concessions tarifaires sont accordées dans des limites quantitatives sous forme de contingents tarifaires ou de quantités de référence (ces dernières sont purement indicatives et ne deviennent des contingents tarifaires que dans de rares cas). Les calendriers et les contingents tarifaires présentés dans le tableau 3.2 peuvent être aussi vus comme des possibilités potentielles de débouchés pour les partenaires méditerranéens. Dans certains cas, les exportations dépassant les contingents tarifaires (ou les contingents tarifaires résultant d'une conversion de quantités de référence) ne peuvent pas bénéficier des réductions de droits de douane. Dans d'autres cas, des réductions tarifaires plus basses s'appliquent aux exportations dépassant les contingents tarifaires. Quelques contingents tarifaires et quantités de référence ont été augmenté en quatre étapes égales de 3% par an pendant les 4 premières années après la conclusion d'un accord d'association. La renégociation d'un accord d'association peut aboutir à une augmentation limitée des contingents tarifaires pour certains produits, comme l'a montré récemment l'accord conclu en septembre 2003 entre l'Union européenne et le Maroc.

**Tableau 3.2 - Calendriers et contingents tarifaires pour les importations de tomates dans l'UE en provenance de certains partenaires méditerranéens**

Pays	Calendrier	Contingents tarifaires
Jordanie	1 décembre au 31 mars	illimités
Maroc	1 octobre au 31 mars	150 676 (*) 5 000 en octobre
Tunisie	15 novembre au 30 avril	illimités
Égypte	1 novembre au 31 mars	illimités
Liban		5 000

Source : Protocoles agricoles des accords d'association. (\*) En novembre 2001, la Commission européenne a adopté un accord provisoire sur l'importation de tomates en provenance du Maroc, fixant le contingent tarifaire à 168 757 t pour la période entre octobre et mai. La révision du protocole agricole convenu en septembre 2003 prévoit un contingent tarifaire de 175 000 t pour la campagne 2003/2004 et une augmentation de ce contingent à 220 000 t en 2006/2007.

Ces remarques n'ont pas pour but de peindre un tableau pessimiste de la stratégie d'association. Le processus de Barcelone est un pas important dans la bonne direction, allant vers une libéralisation des échanges agricoles. Comme il a été dit ci-dessus, les protocoles agricoles peuvent être compris comme un pas en avant sur la voie menant à une libéralisation bilatérale, surtout s'il a été convenu de réviser sur une base régulière les dispositions concernant la libéralisation. Telle a été l'approche adoptée par quelques pays partenaires méditerranéens comme la Tunisie et le Maroc. Ce dernier négocie actuellement l'amélioration des préférences tarifaires avec l'UE bien que les Européens du sud aient émis des réserves sur la position de négociation de l'UE et se soient nettement opposés à l'octroi d'autres préférences.

Un argument fréquemment avancé par les groupes de pression européens est que des limites trop généreuses pour les contingents tarifaires ne peuvent être utilisées par le pays exportateur. D'autre part, la Commission européenne cite souvent l'incapacité d'utiliser pleinement les contingents tarifaires comme un argument contre l'octroi d'autres concessions. La Commission peut faire remarquer qu'il est préférable d'accorder de petits contingents pour un grand nombre de produits plutôt que de grands contingents pour un petit nombre de produits lesquels ne seraient pas entièrement utilisés. Cette idée soutient théoriquement le développement de la diversification des exportations du pays jouissant des préférences. Toutefois, plusieurs réserves peuvent être émises eu égard à cette argumentation. Les principales questions qui se posent à un exportateur en développement en ce qui concerne les préférences tarifaires sont les suivantes:

(i) Les préférences tarifaires peuvent être généreuses pour les produits pour lesquels les pays partenaires méditerranéens ne jouissent apparemment pas d'avantage comparatif. Un PPM ne devrait pas être très intéressé à recevoir de larges préférences tarifaires pour des produits moins compétitifs en échange d'une diminution des préférences pour d'autres produits où il jouit plus d'avantages concurrentiels.

(ii) Il peut y avoir des raisons qui empêchent les pays exportateurs de remplir complètement les contingents tarifaires. Lors de l'établissement des contingents tarifaires, un des problèmes est celui de la gestion du système. Dans le cas des fruits et des légumes, les contingents tarifaires préférentiels sont normalement gérés suivant le principe du premier arrivé, premier servi, c'est-à-dire qu'aucune licence n'est délivrée et le plein tarif est appliqué quand les flux commerciaux excèdent le contingent tarifaire. Bien qu'à la fin du Cycle d'Uruguay, les contingents tarifaires aient été considérés comme un moyen de garantir l'accès au marché, ils sont de plus en plus vus comme des entraves au commerce. La sous-utilisation des contingents est attribuée en partie aux méthodes administratives utilisées pour mettre en œuvre les contingents tarifaires. Ces méthodes déterminent quel niveau d'importations a lieu au tarif plus bas dans le cadre du contingent et qui a accès aux droits d'importer à ce tarif plus bas. Les méthodes administratives compliquées agissent comme des barrières non-tarifaires ou augmentent les coûts de transaction

associés aux importations dans le cadre des contingents tarifaires. L'administration des contingents tarifaires est une question clé discutée dans le cadre des nouvelles négociations sur l'agriculture de l'OMC actuellement en cours (Abbot, 2002). Le manque de transparences des méthodes plus courantes (licences) est aussi sujet à discussion.

(iii) Les avantages dérivés des préférences tarifaires peuvent n'être que temporaires pour les pays bénéficiaires. Les négociations commerciales multilatérales actuelles à l'OMC laissent entrevoir la réduction des tarifs de la nation la plus favorisée au fil du temps. Des tarifs hors contingents plus bas signifient des avantages pour tous les exportateurs potentiels, avec les forces du marché, plutôt que l'administration des contingents, déterminant les fournisseurs marginaux. Ceci pourrait être un des résultats possibles des négociations actuelles de l'OMC lequel ne pourrait bénéficier aux exportations de fruits et de légumes des pays partenaires méditerranéens que si elles deviennent assez concurrentielles pour faire face à un plus grand nombre d'acteurs sur le marché de l'UE.

(iv) Le système de contingents tarifaires peut aussi tendre à transférer une rente de contingentement aux sociétés d'importation de plus en plus concentrées, qui sont normalement les bénéficiaires des quote-parts d'un contingent, vu qu'elles peuvent offrir des prix basés sur l'hypothèse la plus défavorable, à savoir le paiement du tarif plein de la nation la plus favorisée, au moins quand il y a un risque de dépassement du contingent tarifaire. Il n'est pas clair dans quelle mesure la rente économique est transférée aux exportateurs.

(v) Quand on regarde les performances commerciales de certains fournisseurs préférentiels, il est frappant de voir que la croissance des exportations de certains produits bénéficiaires est très faible ou insignifiante. Une explication plausible est peut-être que les exportateurs dans les PPM n'ont pas utilisé pleinement les préférences commerciales parce que les conditions requises par l'UE (en particulier les formalités exigées concernant les certificats d'origine) ne sont pas correctement comprises par beaucoup d'exportateurs.

Certains partenaires méditerranéens de l'UE ont réussi à éviter l'utilisation de licences pour l'administration des contingents. Pour certains produits, comme les courgettes et les tomates, l'UE et le Maroc ont conclu un accord sous forme d'un échange de lettres qui établit que le Maroc s'engage à ne pas exporter plus que les contingents tarifaires convenus. La Commission européenne s'est réservée le droit d'introduire la délivrance de licences d'importation si le flux des exportations dépassait le contingent convenu. Le système reprend la limitation volontaire des exportations qui reste une zone floue des règles agricoles multilatérales. C'est ainsi que le Maroc est arrivé à la réduction du prix d'entrée indiqué dans le tableau 3.1. Ce système a été maintenu dans l'accord révisé conclu avec l'UE en septembre 2003, mais avec des volumes plus grands.

Les problèmes administratifs liés à la gestion des contingents tarifaires peuvent considérablement restreindre les exportations de fruits et légumes par les PPM. Il existe deux moyens de s'attaquer à ces problèmes:

(i) Le premier est de négocier des procédures administratives moins restrictives pour les contingents tarifaires. Les PPM qui sont aussi membres de l'OMC trouveront certainement des alliés partout dans le monde et pourraient bien demander des mesures visant à éliminer progressivement les systèmes de contingents tarifaires (et même le système de prix d'entrée).

(ii) Le deuxième est l'amélioration des capacités techniques du secteur exportateur de façon à faire face aux procédures administratives.

Le scénario pour le futur accord euro-méditerranéen offrira probablement une nette amélioration de l'accès au marché, bien qu'encore limité par des restrictions quantitatives et administratives. La véritable question est de savoir si les pays partenaires méditerranéens seront ou non à même de tirer pleinement avantage d'un accès plus large aux marchés horticoles de l'UE, même en supposant que l'accès au marché ne soit pas entravé par des limites quantitatives. L'accès au marché est une condition nécessaire pour le succès des exportations, mais un tel succès n'est possible que par une bonne compréhension des tendances actuelles en matière de consommation et de distribution moderne dans la plupart des pays de l'UE. On peut avancer que les PPM ne sont pas mieux adaptés au marché de l'UE tout simplement parce que ce marché est resté fermé jusqu'à maintenant. L'accès au marché de l'UE pourrait créer une incitation encourageant les acteurs des PPM à s'adapter aux spécifications de la distribution moderne en Europe occidentale et centrale.

L'accord d'association présentera trois grands avantages pour les exportations des PPM. Premièrement, un accès plus libre aux marchés pour les exportations des PPM dans l'UE, bien qu'encore limité à court terme; deuxièmement, une stimulation pour la réforme économique en cours qui créera un environnement économique adéquat permettant d'attirer les capitaux étrangers; et troisièmement, un cadre plus stable pour les relations commerciales bilatérales avec l'UE.

### **3.3 - Questions de « Qualité »**

Les tendances du marché dans l'UE indiquent un certain nombre de changements qualitatifs au niveau de la consommation de fruits et légumes. Les consommateurs dans les économies industrielles tendent à acheter des fruits et des légumes sous forme de produits « prêts à consommer » (aliments tout préparés, plats précuisinés), de snacks (en-cas, « à manger sur le pouce ») ou des produits qui garantissent une bonne santé et respectent l'environnement (Garcia-Martinez, 2002). Les prix des produits destinés à satisfaire les besoins fondamentaux ont

diminué alors que les produits offrant une commodité ou liés à l'affectif sont moins sensibles aux prix, bien qu'ils doivent aussi observer les spécifications de la distribution moderne. Seules les sociétés qui suivent de près le marché et peuvent contrôler dans une large mesure le processus de production sont capables de s'adapter rapidement au comportement, souvent contradictoire, des consommateurs dans les sociétés industrielles. Ce processus, dans la plupart des pays d'Europe occidentale et centrale, semble être non seulement déterminé par le consommateur mais aussi contrôlé par les grandes entreprises de distribution. Un changement majeur au niveau de la commercialisation des fruits et des légumes a été la disparition progressive des petits détaillants et la consolidation simultanée des ventes des grands commerces. En 1999, 40% des ventes de produits alimentaires en Europe ont été réalisés par les 10 plus grandes sociétés. D'après les prévisions, ce même pourcentage devrait être réalisé en 2005 par les 5 plus grandes sociétés. Une telle évolution aboutit à une forte réduction du nombre de fournisseurs sur le marché international de fruits et légumes. À moyen terme, l'approvisionnement sera assuré par un petit nombre d'entreprises de fruits et légumes qui livreront un volume plus important.

Les pays européens sont parfaitement capables de prendre part au marché international des fruits et légumes, à condition de faire un effort constant en vue de la participation des entreprises de production et d'exportation dans les chaînes de commercialisation mondiales. S'il est vrai que des progrès substantiels ont été faits à cet égard dans les pays de l'UE, les pays de la région méditerranéenne devraient quant à eux plus s'impliquer dans ces chaînes de commercialisation.

Les chaînes d'approvisionnement mettent en œuvre des mécanismes internes et développent des mesures incitatives pour l'ensemble de la chaîne afin d'assurer la production en temps voulu et le respect des engagements de livraison. Elles s'appuient sur le partage de l'information, une planification réciproque, l'assurance de la qualité des produits et les engagements relatifs au volume des transactions.

Ces éléments exigent des efforts pour chercher des arrangements à long terme entre les sociétés d'exportation, les importateurs de l'UE et les sociétés de distribution. L'assurance de la qualité ne doit pas être vue dans ces accords comme un facteur de différenciation mais comme une condition préalable nécessaire pour être présent sur le marché.

« Qualité » est par conséquent un mot-clé pour toute stratégie d'exportation, mais il est nécessaire de clarifier ce que l'on comprend par qualité, surtout lorsque les affaires sont traitées sur les marchés les plus développés comme c'est le cas du marché de l'UE.

La Commission européenne a été très active sur le plan législatif dans le domaine de la qualité<sup>13</sup>, bien qu'à des niveaux très différents selon la nature et la priorité des

<sup>13</sup> Voir [http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/foodqual/quali\\_en.htm](http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/foodqual/quali_en.htm)

problèmes. En matière de sécurité alimentaire, cet effort législatif s'est développé à partir des années 60 et s'est amplifié dans les années 90 avec l'avènement du marché unique. Les réformes de la PAC en 1992, 1999 et 2003 ont mis l'accent sur les mesures agro-environnementales et en 1992 il y a eu la création des labels de qualité européens. Mais que signifie « qualité » pour l'UE? La qualité, dans le contexte des politiques de l'UE, a plusieurs dimensions:

- **Respect de la sécurité alimentaire et de la santé des végétaux comme conditions premières pour les produits sur le marché.** L'UE a élaboré un ensemble important de lois portant sur la sécurité alimentaire et la santé des végétaux qui ont force obligatoire dans tous les pays de l'Union et qui s'appliquent en partie aux pays non communautaires qui exportent dans l'UE.<sup>14</sup> Dans le Livre blanc sur la sécurité alimentaire du 12 janvier 2000, la Commission européenne indique les grandes lignes d'une politique plus préventive: modernisation de la législation pour obtenir un ensemble de règles cohérent et transparent, renforcement des contrôles de la ferme à la table et accroissement de la capacité du système d'avis scientifiques, de façon à garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et des consommateurs. En novembre 2000, la Commission a proposé la création d'une Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (AESA) dont la tâche première est de fournir un avis et un soutien scientifiques indépendants et de mettre en place un réseau en vue d'une étroite coopération avec des organismes similaires dans les États membres. Elle évaluera les risques liés à la chaîne alimentaire et fournira au public en général l'information portant sur les risques alimentaires. Le règlement établissant une base légale pour la création de l'AESA a été adopté formellement le 28 janvier 2002.

- **Respect des normes légales en matière d'environnement.** Au centre de la stratégie agro-environnementale communautaire, on trouve des mesures ciblées qui compensent les agriculteurs pour tous services de nature environnementale dans les zones rurales qui vont au-delà de la bonne pratique agricole et des contraintes de la législation environnementale. Il est obligatoire pour les États membres de mettre en œuvre ces mesures dans le contexte de leur plan de développement rural. D'après les règles communes de la PAC, les États membres doivent déterminer les exigences environnementales qu'ils considèrent appropriées et peuvent octroyer une aide aux agriculteurs se conformant à ces exigences (« éco-conditionnalité »). En outre, la politique de développement rural comprend des mesures spécifiques axées sur l'environnement, les mesures agro-environnementales. Elles prévoient des paiements pour des engagements qui vont au-delà des bonnes pratiques agricoles. Elles constituent dans le domaine de l'environnement un instrument important basé sur un engagement conscient et volontaire des agriculteurs en faveur d'une agriculture « plus verte ».

---

<sup>14</sup> Voir [http://www.europa.eu.int/comm/food/fs/ph\\_ps/index\\_en.htm](http://www.europa.eu.int/comm/food/fs/ph_ps/index_en.htm).

- **Autres aspects dépendant des préférences des consommateurs.**

Ceci est le cas de la valeur nutritionnelle des aliments qui est liée aux habitudes alimentaires. D'autres aspects de la qualité sont optionnels comme le goût, l'odeur et l'apparence. Enfin, certains produits présentent une valeur ajoutée parce qu'ils sont (i) produits dans une région particulière ou selon une méthode traditionnelle donnée ou parce que (ii) les méthodes de production accordent une attention spéciale aux bonnes pratiques agricoles (ex. agriculture biologique). Regardons brièvement ces deux situations:

**(i) Certains produits ont acquis une réputation** qui dépasse les frontières nationales et peuvent se trouver confrontés sur le marché à des produits se faisant passer pour les produits d'origine et qui usurpent leurs noms. Cette concurrence déloyale non seulement décourage les producteurs mais induit également le consommateur en erreur. C'est pourquoi, l'Union européenne a créé en 1992 des systèmes de protection et de valorisation des produits agro-alimentaires: l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), l'Indication Géographique Protégée (IGP) et la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG). Ce type de protection vise à: (i) encourager la diversification de la production agricole; (ii) protéger les dénominations de produits contre les usurpations et les imitations et (iii) aider les consommateurs en les informant sur la nature spécifique des produits. Dans le cadre de l'OMC, la Commission européenne défend un degré plus élevé de protection en matière de brevets et d'indications géographiques qui sont actuellement peu protégés dans le cadre de l'accord sur les ADPIC en ce qui concerne les marques.

**(ii) D'autres catégories de qualité incluent les bonnes pratiques agricoles. L'agriculture biologique,** par exemple, est un autre type d'assurance de qualité qui répond à l'intérêt accru porté par les consommateurs aux questions de sécurité alimentaire et aux préoccupations environnementales. L'agriculture biologique est devenue un des secteurs agricoles les plus dynamiques de l'Union européenne. Ce secteur a connu une croissance annuelle de près de 25% entre 1993 et 1998 et d'environ 30% depuis 1998. L'agriculture biologique doit être comprise comme faisant partie intégrante d'un mode de production agricole durable et comme une alternative viable aux approches plus traditionnelles de l'agriculture. Le premier règlement sur l'agriculture biologique (règlement CEE n° 2092/91) a été élaboré en 1991 et, depuis son entrée en vigueur en 1992, de nombreuses exploitations à travers l'UE se sont converties aux modes de production biologique<sup>15</sup>. Les exploitants qui souhaitent la certification de leur mode de production biologique doivent observer une période minimale de conversion de deux ans avant ensemencement dans le cas des cultures annuelles et de trois ans dans le cas des cultures pérennes. Les règlements couvrent également l'importation de produits issus de l'agriculture biologique en provenance de pays tiers dont les critères et les systèmes de contrôles en matière d'agriculture biologique ont été reconnus équivalents à ceux en vigueur dans l'UE. Les produits biologiques

<sup>15</sup> Voir les dispositions de l'UE sur l'agriculture biologique dans [http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organic/index\\_en.htm](http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organic/index_en.htm)

représentent un débouché intéressant pour les exportations des pays partenaires méditerranéens étant donné le faible niveau d'utilisation d'intrants chimiques dans nombre de systèmes de production agricole dans le Sud.

Outre la production biologique, les producteurs désirant vendre leurs produits dans l'UE ont accès à différentes formes d'assurance qualité sur une base volontaire. Certains systèmes de **certification de qualité** ont une portée internationale. Beaucoup de participants à de tels systèmes font partie des acteurs internationaux de l'industrie de la grande distribution qui ne peuvent pas se permettre de travailler avec deux normes pour des produits provenant de différentes parties du monde. Ils ont en conséquence ressenti le besoin de disposer d'une norme commune reconnue au niveau international. En particulier, le programme de certification EUREPGAP a été lancé en 1997 à l'initiative de distributeurs faisant partie du Euro-Retailer Produce Working Group (EUREP). L'objectif était de se mettre d'accord sur des normes et des procédures pour le développement de bonnes pratiques agricoles (GAP). Des représentants du monde entier et de tous les niveaux de la chaîne alimentaire ont participé au développement de ces normes qui ont été incluses dans un protocole attirant l'attention des producteurs sur les questions clés devant être abordées au niveau de la production avant de quitter l'exploitation. Les membres de EUREPGAP regroupent des distributeurs (22), des fournisseurs/producteurs et des membres associés venant du secteur des intrants et des services à l'agriculture. Les décisions sont prises par le Comité directeur (Steering Committee) qui est présidé par un président indépendant et les documents concernant les normes et le système de certification sont approuvés par un Comité technique des normes (Technical and Standards Committee). Les représentants des distributeurs (50%) et des producteurs (50%) participent à ces deux comités. EUREPGAP s'appuie sur les principes HACCP (analyse des risques et des points de contrôle critiques) et bien que son champ d'action soit limité aux activités au niveau de l'exploitation agricole, les codes de pratique qui traitent des zones d'interface comme l'emballage à l'exploitation et le transport de l'exploitation jusqu'au transformateur permettent de garantir la qualité sur l'ensemble de la chaîne. La protection de l'environnement et le bien-être des travailleurs sont également pris en considération dans le protocole d'EUREPGAP<sup>16</sup>. Les perspectives de croissance d'EUREPGAP, qui offre un cadre de vérification internationale dans un très grand nombre de secteurs de la production agricole, sont d'après les estimations assez considérables. Certains distributeurs disent que tous leurs fournisseurs devront être accrédités EUREPGAP d'ici 2004. D'autres n'ont pas donné de date limite, mais poseront en temps voulu la question de savoir pourquoi leurs fournisseurs préférés ne sont pas certifiés EUREPGAP et réviseront peut-être leur décision de travailler avec eux. EUREPGAP axe ses activités sur les opérations interentreprises plutôt que sur le consommateur. Tous les produits offerts aux consommateurs devraient au moins répondre à certaines exigences qui sont implicites et que les consommateurs considèrent comme normales. Beaucoup de

---

<sup>16</sup> Le protocole et le fonctionnement d'EUREPGAP sont transparents et l'information est disponible sur le site web: [www.eurep.org](http://www.eurep.org).

distributeurs basent leurs spécifications pour leurs propres marques de distribution sur EUREPGAP et en communiquent en partie le contenu aux consommateurs avec leur marque.

### **3.4 - Au-delà des politiques agricoles traditionnelles**

L'approche habituelle de la politique agricole ne peut pas être appliquée aux marchés des fruits et des légumes. Ils exigent du dynamisme qui ne peut être garanti par les instruments traditionnels de soutien aux revenus appliqués aux produits de base comme les céréales, les produits laitiers et le sucre. Le marché international des fruits et des légumes frais est en fait loin de constituer un marché de produits de base. Son attrait résulte du fait que les fruits et les légumes peuvent être considérés comme des produits de haute valeur qui correspondent parfaitement aux dernières tendances chez les consommateurs dans les sociétés industrielles modernes.

Les pays en développement comme la plupart des pays partenaires méditerranéens possèdent une bonne base de ressources naturelles pour produire ces produits. Toutefois, quand on en arrive à l'exportation de produits frais, les avantages comparatifs naturels et le faible coût de main-d'œuvre ne peuvent être considérés comme les seuls facteurs de succès en matière de commercialisation internationale. Un tableau simplifié des marchés des fruits et légumes les présenterait sous forme de catégories divisées en haute et basse qualité. D'après une approche conceptuelle basée sur la théorie du cycle de vie (Vernon, 1979), les économies industrielles sont supposées investir dans l'innovation de produits et dans des produits à coût élevé et à forte intensité technologique; par contre, les pays en développement serviraient de source pour les produits « bien développés » destinés à la consommation de masse pour lesquels les coûts de main d'œuvre entrent en ligne de compte et la technologie est facilement accessible. Toutefois, même si l'on accepte cette approche générale, ce serait une erreur de l'appliquer directement à la commercialisation des fruits et légumes et, en particulier, aux exportations visant les marchés développés. Les marchés de faible qualité pour les fruits et les légumes frais dans les pays de l'UE perdent de l'importance et deviennent marginaux. Même les pays en développement devraient viser à maîtriser la « technologie de commercialisation », ce qui les aiderait à s'infiltrer dans les chaînes de distribution de plus en plus concentrées en Europe. Une tâche pour les futures politiques sera de voir comment arriver à la pleine participation des horticulteurs et des distributeurs dans les chaînes de distribution internationales. Mais cette remarque s'applique aux deux rives du bassin méditerranéen.

On pourrait faire valoir que les activités d'exportation de fruits et légumes dans les pays partenaires méditerranéens ne sont pas adaptées au marché de l'UE tout simplement parce que ce marché est resté relativement fermé jusqu'à maintenant. Certains pays situés sur les côtes du sud et de l'est de la Méditerranée ont développé d'importants liens commerciaux intrarégionaux qui peuvent être

développés par une intégration Sud-Sud (ex. AFTA et processus d'Agadir). Cependant, lorsque ceci a lieu, les activités d'exportation ne sont habituellement qu'une simple extension du marché intérieur tirant avantage de l'accès au marché des pays arabes. Dans de nombreux cas, les échanges intérieurs et extérieurs dans les PPM reposent sur des pratiques commerciales traditionnelles, mais ceci semble être le résultat des limitations du marché actuel et pas nécessairement un facteur pouvant expliquer le succès ou l'échec de leurs exportations à l'avenir. Indépendamment de leur stratégie d'internationalisation, les PPM doivent être conscients des tendances en matière de consommation et de distribution sur les marchés étrangers.

### **3.5 - Conclusions**

Ce rapport a souligné les principales contraintes sur l'évolution de la PAC vers une politique de développement rural basée sur une « approche méditerranéenne » valorisant toutes les zones rurales dans tous les pays méditerranéens (aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE).

L'élargissement de l'UE aux PECO a posé au Partenariat euro-méditerranéen, lancé en 1995 lors de la Conférence de Barcelone, de nouvelles et importantes difficultés dont les solutions dépendent de divers facteurs et conditions encore à définir.

Dans le cadre budgétaire restrictif actuel, on peut s'attendre à une très forte compétition en ce qui concerne les rares ressources financières disponibles dont le processus d'intégration euro-méditerranéenne ne bénéficiera certainement pas, étant donné la demande élevée de ressources financières en liaison avec l'élargissement de l'UE.

De plus, les bénéfices potentiels que pourrait représenter une Union élargie, en particulier pour l'agriculture méditerranéenne, suite à l'expansion du marché, ne devraient guère se faire sentir dans le cadre institutionnel actuel de la PAC.

L'évaluation de la Révision à mi-parcours ne doit pas passer sous silence les mérites de la réforme. Ainsi, l'introduction des paiements découplés, même partiels, marque un premier pas vers une *désectorialisation* de la PAC. Bien entendu, les futures conditions, que devront respecter les agriculteurs afin d'obtenir ces paiements, seront liés non à des activités de production agricole mais à des conditions en matière d'environnement et d'utilisation des sols (éco-conditionnalité). Le processus actuel pourrait ainsi permettre de passer d'une politique agricole à une politique d'aménagement du territoire rural. Une telle prise de conscience pourrait ouvrir de nouveaux horizons, peut-être complexes, riches en possibilités.

Toutefois, une étude plus détaillée de la RMP montre que d'autres ajustements pourraient être nécessaires dans les années à venir. Sur le plan intérieur, un réel

débat doit encore avoir lieu où l'accent n'est pas mis sur le solde des millions d'euros donnés et reçus par les États membres pour leurs secteurs agricoles mais qui devrait se concentrer sur la répartition finale des fonds communautaires entre les différents types d'agriculteurs et entre les différents types de territoires ruraux ainsi que sur l'identification et la sélection des cibles de la politique rurale. Il existe encore des déséquilibres importants au niveau de la PAC dans l'UE. Certains agriculteurs auront droit à des paiements découplés basés sur la nature historique de leur spécialisation. Les agriculteurs ayant droit à de tels paiements recevront un montant fixe et n'auront plus le droit de planter des pommes de terre, des fruits ou des légumes dans la superficie de référence utilisée pour justifier le paiement unique. Toutefois, certains agriculteurs pourront justifier le découplage des paiements par les superficies les moins productives et utiliser les surfaces les plus productives (ex: les terres irriguées) pour diversifier leur production de légumes et de pommes de terre. Ce processus aboutit à un tableau faussé où deux maraîchers dans l'UE peuvent recevoir des montants différents de subvention.

Le processus de réforme concernant les organisations communes de marché comprenant les produits méditerranéens tend à stabiliser le montant des fonds alloués aux cultures concernées. Dans certains cas, comme pour les fruits à coque, l'aide financière de L'UE peut être complétée par des fonds nationaux. Dans d'autres cas, comme pour le riz, l'aide publique peut être augmentée dans les zones humides en raison des contraintes environnementales auxquelles cette culture est confrontée dans de telles zones.

En 2004, l'Union européenne discutera des nouvelles propositions de réforme des organisations communes de marché pour l'huile d'olive, le tabac et le coton qui ont été soumises par la Commission en septembre 2003. Ces propositions s'appuient sur les principes de la RMP en vue de découpler l'aide. L'aide ainsi octroyée par l'UE à ces cultures sera plus conforme aux règles de l'OMC. Il est néanmoins probable que ces réformes suivront le principe de neutralité financière. Au sein de chaque organisation commune de marché, la réforme comprendra plusieurs ajustements visant à encourager la qualité, les bonnes pratiques agricoles et le contrôle financier. Tout comme avec la RMP, il existe une crainte justifiée qu'une conversion complète des paiements actuels liés à la production dans le secteur de l'olive en un paiement unique par exploitation n'entraîne des problèmes pour certaines régions de production traditionnelles de l'UE et pour les oliveraies à faible rendement. C'est pourquoi, la proposition évite de lier complètement les paiements des aides à la production des exploitations. Les États membres conserveraient un certain pourcentage des paiements, en tant qu'enveloppes nationales, pour accorder aux producteurs un paiement supplémentaire à l'oliveraie, calculé par hectare ou par arbre. Une approche similaire sera appliquée pour la réforme du secteur du coton.

En résumé, la Commission propose un passage des régimes de soutien actuels à une combinaison des mesures de la boîte bleue et de la boîte verte dans les secteurs de l'huile d'olive et du coton.

Malheureusement, ces changements sont loin de former une véritable politique de développement rural. Et la conformité avec les règles de l'OMC doit encore être prouvée au niveau politique. En fait, la RMP visait à améliorer la position de l'UE dans les négociations actuelles de l'OMC. Il n'empêche que l'impossibilité d'arriver à un accord sur les modalités concernant la libéralisation agricole à la Conférence de Cancun (septembre 2003) a montré que l'offre agricole de l'UE pour le Programme de développement de Doha (nettement marquée par la RMP) n'a pas répondu aux attentes des pays en développement, y compris de plusieurs partenaires méditerranéens.

Une critique possible de la position de l'UE à l'OMC est qu'elle reflète un certain degré « d'eurocentrisme » dans la formulation des questions politiques. Il est vrai que la Déclaration de Doha en 2001 a évoqué explicitement les considérations autres que d'ordre commercial comme la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire et le développement rural qui pouvaient se situer dans la ligne de l'approche de l'UE. Cela étant, il est important de souligner que le mot « multifonctionnalité » a disparu du projet et que la plupart des pays en développement membres de l'OMC sont en désaccord avec l'approche de l'UE sur le cadre multifonctionnel. Dans un sens, une approche alternative de l'analyse des questions mondiales ne devrait pas consister à commencer avec les objectifs de politiques intérieures et de voir dans quelle mesure ces politiques intérieures faussent le commerce, mais devrait plutôt considérer les « biens publics mondiaux » puis ensuite concevoir un cadre international approprié à leur traitement.

Si telle est l'approche adoptée, le développement économique des pays les plus pauvres se verraient attribuer au moins la même importance que des objectifs de politique intérieure comme le bien-être des animaux, les bonnes pratiques agricoles ou les préoccupations des consommateurs, pour ne citer que quelques exemples. Il n'y a rien de nouveau dans le fait que beaucoup de pays en développement, y compris les partenaires méditerranéens de l'UE, se méfient de l'approche multifonctionnelle de l'UE et la voient, au pire, comme une forme de protectionnisme déguisé et, au mieux, comme un argument utilisé par certains groupes de pression pour justifier un déséquilibre dans les niveaux de soutien de l'agriculture dans les pays. Les paiements multifonctionnels sont par conséquent habituellement considérés au « Sud » comme le privilège des pays riches (Akesbi et Garcia-Alvarez-Coque, 2001).

Les attentes des pays en développement dans le cadre du « Cycle de développement » visent actuellement (i) des réductions substantielles des mesures de protection aux frontières concernant les échanges agricoles de la part des économies industrielles; (ii) une concrétisation du concept de traitement spécial et différencié et (iii) un moyen d'éviter les asymétries existantes entre les niveaux de soutien agricole, y compris les mesures de la « boîte verte ». Pour les pays en développement, les chances de succès en ce qui concerne l'objectif (i) sont relativement élevées, bien que ce soit là où les économies industrielles essayent

« d'échanger » l'accès au marché contre des normes (basées sur des préoccupations non commerciales). Le traitement spécial et différencié pourrait être quelque chose de plus que le simple principe d'une plus grande flexibilité pour les pays en développement quant à l'application des réductions tarifaires. L'objectif (iii) est vraiment hors de la portée des pays en développement étant donné que les dépenses de budget public par des paiements « apparemment » découplés représentent la méthode choisie par l'UE et les USA pour faciliter la transition vers un marché agricole plus ouvert. Ainsi, pour l'UE, les paiements découplés semblent être un « dernier recours » plutôt que le reflet de considérations autres que d'ordre commercial.

Après l'élargissement, l'UE aura moins de marge de manœuvre pour arriver à un consensus intérieur pour prendre d'autres mesures menant à la libéralisation des échanges agricoles. L'évolution de la PAC vers le développement rural devra encore attendre quelque temps. Cette évolution est néanmoins nécessaire afin de rendre la libéralisation des échanges compatible avec les politiques rurales. Après la Conférence de Cancun, le risque d'échec du Cycle de développement de Doha est sérieux à moins que l'UE ne prenne d'autres mesures pour découpler l'aide agricole. Faut de quoi, après 2003, la fin de la clause de paix, établie dans l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, pourrait ouvrir la porte à un nouveau scénario de conflits commerciaux au sein de l'organe de règlement des différends de l'OMC. Pour la PAC, ce serait un des pires scénarios après la RMP et l'élargissement.

Dans le processus euro-méditerranéen lancé à Barcelone en 1995, il ne servirait à rien de séparer le bien-être rural des objectifs de développement de tous les partenaires méditerranéens des rives du Nord et du Sud. Les politiques de développement rural (l'expression de considérations autres que d'ordre commercial) constituent un moyen de rendre compatible la libéralisation des échanges et le bien-être des zones rurales sous-développées partout dans la région méditerranéenne. Il est de plus en plus reconnu qu'une « campagne vivante » présente un intérêt pour l'ensemble de la société comme il a été récemment dit dans la déclaration de Salzbourg (Conférence européenne sur le développement rural, 12-14 novembre 2003).

Le développement rural devient aussi un instrument stratégique qui ne devrait pas être monopolisé par l'UE comme l'expression d'un objectif intérieur. Tous les territoires ruraux de la région méditerranéenne ont droit aux politiques de développement rural et il ne servirait à rien d'appliquer des politiques dans une partie de la région qui entraîneraient une réduction du bien-être dans d'autres parties. Les graves déséquilibres de la PAC qui continuent à être discriminatoires envers les régions méditerranéennes (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE) justifient l'adoption d'une stratégie commune pour l'ensemble de la région afin d'inciter l'UE à continuer à réviser ses priorités.

Dans la mesure où il a été accepté que la PAC évolue vers des objectifs de développement rural, ce cadre ne devrait exclure aucun pays de la région

méditerranéenne vu que le processus d'intégration pourrait sinon se retrouver en contradiction avec l'objectif de la déclaration de Barcelone - la création d'une « zone de prospérité partagée ».

## **PARTIE II**

### **Analyses sectorielles et nationales**

## **4 Les agricultures méditerranéennes dans leurs économies**

### **4.1 - Les économies méditerranéennes en 2002**

L'Economie mondiale n'a pas retrouvé en 2002 la vigueur qu'elle avait à la fin des années quatre vingt dix. Sa croissance n'a été que 1,7 % en moyenne annuelle. Bien que les Etats Unis – moteur de l'économie mondiale – aient réalisé contre toute attente un taux de croissance de leur PIB de 2,4 % (après un taux de 0,3 % en 2001), les autres grands ensembles économiques ont été à la traîne en 2002. Le Japon a connu une croissance négative. La zone Euro a enregistré à peine 0,8 % du fait qu'elle n'a pas augmenté ses dépenses budgétaires pour soutenir l'économie, à l'inverse des USA où l'impulsion budgétaire a été en effet de 2,7 points alors qu'elle n'a été que de 0,4 % dans la zone Euro (à cause du pacte de stabilité liant les pays de l'UE). Cette peu brillante situation de l'économie mondiale a influé de façon bien sûr négative sur les pays méditerranéens. Les pays méditerranéens du Nord ont enregistré des taux de croissance positifs mais faibles (0,4 % en Italie, 1,2 % en France, 2 % en Espagne mais avec un taux d'inflation plus fort que celui de la moyenne européenne). Les pays méditerranéens du Sud – partant d'un niveau économique plus bas - réalisent de meilleures performances mais restent généralement loin d'atteindre les taux de croissance du PIB qui leur permettraient un décollage économique significatif, sauf la Turquie.

Au **Maroc**, grâce à une relativement bonne année agricole et malgré les mauvaises performances des autres secteurs de l'économie, le taux de croissance en 2002 a été de 3,2 % (à comparer aux 5 % prévus par le plan quinquennal 2000-2004). En effet, à l'exception de la production d'électricité et d'eau, aucun autre secteur n'a réalisé une progression à la mesure de celle enregistrée dans l'agriculture (5,6 %). Dans les services, les activités de commerce et de transport et communications se sont certes accrues dans des proportions appréciables (respectivement 4,4 et 4,6 %), mais en revanche, le bâtiment et travaux publics, le raffinage de pétrole et plus encore le tourisme ont régressé, accusant en 2002 des taux respectivement de -0,3, -4,8 et -7,5 % par rapport à 2001. Les mines et les industries de transformation ont réalisé des taux de 3,2 % (grâce à une augmentation de 4,8 % de la production de phosphate) et 3,3 %. Les industries agroalimentaires ont plutôt eu tendance à tirer l'ensemble vers le bas, puisqu'elles n'ont augmenté que de 1,9 %. Mais la branche « textiles et cuirs » a évolué de manière encore plus défavorable (-0,7 %). Cependant, d'autres secteurs ont affiché des taux de croissance tout à fait intéressants : métallurgie de base (16,3 %), matériel de précision (9,4 %), chimie et parachimie (5,4 %), plastique et caoutchouc (6 %)...

Ces résultats n'ont pu être obtenus que parce que les ressources obtenues par la vente de Maroc-Télécom à Vivendi Universal, étaient là et ont permis à la formation brute de capital fixe de progresser de 6.8% en 2002, permettant au taux

d'investissement de se redresser légèrement à 22,9 %, après le recul de l'année précédente. Cet effort d'accumulation a probablement contribué à une certaine atténuation du chômage dont le taux, en milieu urbain, aurait encore légèrement baissé, pour se situer à 20,1 % au quatrième trimestre 2002 (contre 20,3 % un an plus tôt).

Pour ce qui est des équilibres macro-économiques, la situation apparaît en dégradation par certains aspects et en amélioration par d'autres. Ainsi, l'indice de hausse du coût de la vie s'est accéléré en 2002, atteignant 2,8 % contre à peine 0,6 % en 2001, cela étant dû à la hausse des prix des produits alimentaires (+4,3 %), l'habillement et le logement n'augmentant notamment que de 1,6 % et 1,5 % respectivement.

Le déficit budgétaire, contenu en 2001 dans la limite tout à fait acceptable de 2,4 % du PIB, s'est dégradé en 2002 pour atteindre 4,6 % du PIB – et cela malgré un léger accroissement de pression fiscale (22% contre 21.9%). Cette contre-performance s'explique principalement par la non réalisation de la privatisation –prévue en 2002– de la « Régie des tabacs » et de quelques autres entreprises de moindre importance, privatisation qui devait rapporter plus de 12 milliards de dirhams (près de 3 % du PIB). Mais comme la cession de l'entreprise en question a finalement pu être réalisée au cours du premier semestre 2003, la situation s'est à nouveau retournée, laissant même apparaître une certaine aisance financière encore une fois porteuse de bien des espoirs...

Sur le plan des équilibres externes, le solde du compte courant, moins excédentaire que l'année précédente, a pu se maintenir à un niveau satisfaisant (3,8 % du PIB), en dépit du recul des recettes du tourisme et des transferts des résidents marocains à l'étranger, ainsi que des investissements extérieurs. Il reste tout de même que la situation au niveau de la balance commerciale demeure préoccupante, avec un déficit de l'ordre de 44 milliards de dirhams (quasiment le même niveau depuis trois ans), et un taux de couverture des importations par les exportations qui ne dépasse guère les deux tiers, même s'il est vrai qu'il apparaît en légère amélioration depuis 2000 (en gagnant un point chaque année).

Par ailleurs, on notera que la Bourse des valeurs de Casablanca, où sont entrés en vigueur à partir du premier janvier 2002 deux nouveaux indices, le MASI et le MADEX<sup>17</sup>, a continué de cumuler les contre-performances comme c'est le cas depuis quatre ans : à fin décembre 2002, les deux indices en question avaient enregistré des baisses de 16,5 et 24,4 % respectivement.

Malgré cela, le Maroc apparaît plutôt favorablement perçu par les opérateurs sur les principaux marchés financiers internationaux puisqu'il a pu - à la fin du premier semestre 2003 - lever avec succès un emprunt obligataire de 400 millions d'euros sur le marché de Londres, sans présenter de garantie tierce, et dans de bonnes

---

<sup>17</sup> Moroccan All Shares Index et Moroccan Most Active Shares Index.

conditions de coûts et de délais. Il est vrai que cet emprunt était exclusivement destiné à rembourser par anticipation une partie de la dette extérieure onéreuse, dans le cadre de la politique de gestion active de la dette engagée depuis quelques années. Il faut ajouter que cette dernière a produit ses effets puisque le stock de la dette extérieure en question a encore baissé en 2002, passant de 14,1 à 13,9 milliards de dollars, et le taux d'endettement correspondant a chuté de 42,6 à 34,7 %.

En définitive, dans le rapport 2003 sur les indicateurs du développement établi par la Banque mondiale, on constate qu'avec un revenu par tête d'environ 1190 \$ en 2001, le Maroc est encore classé 128<sup>ème</sup> sur une liste de 203 pays, derrière tous ses voisins d'Afrique du Nord (1650 \$ pour l'Algérie, 2070 \$ pour la Tunisie, 1530 \$ pour l'Egypte). Approché à partir de l'Indicateur du Développement Humain du PNUD, le Maroc - pour la deuxième année consécutive dans le rapport 2003- a vu son rang se dégrader, puisqu'il est retombé du 123<sup>ème</sup> au 126<sup>ème</sup> rang (sur une liste de 175 pays), et là encore derrière tous ses voisins de la région...

En **Algérie**, les taux de croissance en volume du PIB – réajustés grâce à de nouvelles données relatives aux années antérieures - augmentent au cours des trois dernières années passant de 2,2 % en 2000 à 2,6 % en 2001 et 4,1 % en 2002. Le taux de croissance de 2002 a été obtenu grâce une bonne performance du secteur des BTP. On remarque que le taux de croissance du PIB hors hydrocarbure est légèrement plus élevé (4,2 %) que le taux de croissance total, ce qui est un signe encourageant de la nette reprise de l'économie en 2002.

Tous les secteurs ont eu un taux de croissance positif, sauf celui de l'agriculture (-1,3 %) à cause d'une année climatiquement peu favorable. Le programme de relance économique mis en œuvre en 2001 a donc été bénéfique. Il a particulièrement profité au secteur des BTP (+8,2 %) et des services (+5,4 %). Le secteur industriel a fait des progrès moindres, passant de 2 % en 2001 à 2,9 % en 2002.

L'accroissement des dépenses de consommation finale a été faible, leur taux de croissance passant de 2,6 % à 3 % alors que la formation brute de capital fixe a vu son taux de croissance augmenter fortement passant de 2,5 % en 2001 à 7,6 % en 2002, ceci s'expliquant principalement par le programme de relance économique 2001-2004 mis en œuvre en 2001.

Après avoir connu un niveau négatif en 2000 (-0,6 %) puis avoir remonté à un taux de 3,5 % en 2001, l'inflation, d'après l'Office National des Statistiques, baisse de nouveau à 2,2 % en 2002 malgré l'accroissement des dépenses publiques dû au programme de relance économique. Les estimations du CNES (2003) donnent un taux d'inflation encore moins élevé : 1,4 %. La baisse du taux d'inflation s'explique principalement par la faible croissance des prix des produits agricoles et alimentaires (dont le taux passe de 4,4 % à 1,8 %).

La dette extérieure voit de nouveau baisser son niveau en 2002. elle est passée de 33,5 milliards de dollars en 1996 à 22,5 fin 2001 et 20,5 fin 2002 (Cherfaoui et Azzouz, 2003). Quant au ratio du service de la dette, il serait passé de 22 % en 2001 à 21 % en 2002. C'est sans doute cette bonne situation qui a permis la diminution du risque pays de la part de la COFACE (de 5 à 4 sur une échelle de 7)<sup>18</sup>.

Sur le plan social, le taux de chômage varie selon les estimations de 22 % à 28 %. D'après le CNES, 2002 aurait connu « une tendance émergente en faveur du recul du chômage ». Cette institution reprend les chiffres qui lui ont été fournis par les autorités selon lesquels le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE) aurait permis la création de 457 400 emplois dont 49 % à titre permanent.

La privatisation des entreprises du secteur public économique continue d'être repoussée d'année en année. Les membres des directoires des 28 sociétés de gestion des participations de l'Etat (SGP), pourtant en fonction depuis presque une année, n'ont été officiellement installés qu'à la fin de l'année 2002 par le premier ministre, président du Conseil National des Participations de l'Etat (CNPE) organe suprême en matière de gestion des entreprises économiques publiques. Le ministre a rappelé que « l'ouverture du secteur public... a pour objectif ultime... la pérennisation de l'entreprise et l'essor des activités et de l'emploi ». Le nouveau premier ministre nommé en mai 2003 ne semble pas plus pressé que le précédent à privatiser le secteur public du fait de la forte opposition des syndicats et de l'échéance en 2004 de l'élection présidentielle. Cette situation d'attente en matière de privatisation a des effets désastreux pour le fonctionnement des entreprises publiques du fait que l'actionnaire unique qu'est l'Etat leur interdit de procéder à des investissements de renouvellement sous prétexte de ne pas fausser les évaluations déjà faites en vue de leur privatisation.

En **Egypte**, les données du FMI indiquent que le taux de croissance du PIB a baissé de 5,1 % en 2000 à 3,3 % en 2001, les prévisions ne tablent que sur 2 % en 2002 malgré un accroissement de 11 % des revenus du tourisme en 2002 par rapport à 2001. La balance commerciale a continué de s'améliorer, son déficit passant de 11,5 milliards en 1999-2000 à 9,3 milliards de dollars US en 2000-2001 et à 8 milliards en 2002 cela s'expliquant en partie par la dépréciation de la valeur de la monnaie nationale par rapport au dollar américain (3,5 % par rapport à 2001 et 48,7 % par rapport à 2000). Cette baisse du déficit de la balance commerciale s'accompagne d'une augmentation du taux de chômage qui passe pour les mêmes années de 7,7 % à 8,3 % et à 9 %.

Les investissements directs étrangers restent faibles. Ils se montent à 532 millions de dollars US en 2002, en légère augmentation par rapport à 2001 (510 millions).

---

<sup>18</sup> Le cabinet anglais "Control Risk Group", quant à lui, classe l'Algérie au risque "élevé" (les classements étant "insignifiant", "faible", "moyen", "élevé", "extrême").

Le **Liban** a enregistré un taux de croissance du PNB de 2 % en 2002 et espère le porter à 3 % en 2003 et 2004. Son économie souffre d'une dette extérieure énorme (30 milliards US \$ soit 173 % du PNB) dont le seul service en intérêts représente 18 % du PNB et accapare 80 % des recettes de l'Etat en 2002. Le pays a réuni une conférence à Paris en Novembre 2002 –à laquelle participaient 19 pays et institutions financières internationales– pour trouver une issue à ses problèmes de dette. Les participants ont promis 4,4 milliards de dollars de prêts à taux réduit dont 3,1 destinés à réduire la dette publique et le reste à des projets de développement économique. En contrepartie, le Liban s'engage à privatiser plus rapidement et à améliorer ses rentrées fiscales ainsi que l'efficacité de son administration. Si l'ensemble des promesses de la conférence de Paris sont tenues, le Liban espère atteindre l'équilibre budgétaire en 2006 avec un taux de croissance du PNB de 3,5 % la même année. A cette date, la dette publique représentera malgré tout 104 % du PNB.

En matière de commerce extérieur, en 2002 par rapport à 2001, les importations ont baissé de 11,6 % alors que les exportations ont augmenté de 17,5 %. Subséquemment, le déficit de la balance a diminué de 15,7 %.

En **Turquie**, malgré les incertitudes dues aux élections, la taux de croissance du PIB en 2002 a été de 6,7 % (alors qu'il était négatif en 2001, -6,1 %) grâce à la bonne tenue du secteur industriel qui a connu un taux de croissance de 9,4 %. Cette performance de l'économie s'explique par l'adoption en 2002 du programme économique révisé 2002-2004 « Renforcement de l'économie turque » qui vise à accroître la résistance de l'économie contre les chocs et donc à la rendre moins vulnérable par la lutte contre l'inflation, le contrôle des dépenses publiques et à contenir l'augmentation de la dette publique. Effectivement, à la fin de 2002, l'inflation n'a été que de 29,7 %, ce qui est le taux le plus bas atteint depuis une vingtaine d'années. L'appréciation de la monnaie a sans doute favorisé les importations aux dépens des exportations, ce qui se traduit par un déficit de la balance commerciale plus important en 2002 qu'en 2001.

En **Albanie**, malgré les difficultés dues à l'instabilité politique du début 2002, de la crise énergétique qui perdure, des problèmes liés au manque de liquidités à cause des retraits massifs d'argent pendant avril-mai 2002, des inondations du début de l'automne, la croissance économique du pays a pu atteindre 4,7% (pour une prévision en début d'année de 6 %). Malgré les rythmes faibles de la croissance dans chaque secteur économique comparés aux prévisions, qui témoignent de la faiblesse de ces secteurs, la tendance positive dans les changements structurels du PIB a continué en 2002. L'efficacité s'est améliorée dans la construction et le transport qui ont connu des taux de croissance de 9,1 % et 10,1 % respectivement, alors que les services enregistrent un taux de 5,5 %. L'industrie, touchée par la crise énergétique, a malgré cela connu une augmentation, bien que d'un niveau modeste de 2 %. L'agriculture n'enregistre que 2,21%. Le tourisme présente des tendances modestes mais en expansion dans toutes les couches sociales et dans les zones les moins développées du pays. L'augmentation du PIB en 2002, est accompagnée

aussi par l'augmentation du PIB par tête (1499 USD en 2002 contre 1332,6 USD en 2001).

L'inflation mesurée à la fin de l'année était de 2,1%. En moyenne annuelle, elle a été de 5,4 %. Le déficit budgétaire a atteint le niveau de 6,2%, moins important que ce qui était prévu (8,5%).

Les investissements publics ont baissé par rapport à 2001 alors que le déficit commercial et des comptes courants a augmenté, tandis que les revenus des émigrés sont en hausse.

Les exportations ont augmenté en 2002 de 8 % par rapport à 2001. L'augmentation des importations s'est accompagnée d'une amélioration de structure, bien que modeste, en faveur des machines, des équipements et des autres produits industriels.

En **Italie**, en 2002, la croissance de l'économie a été relativement modeste, et ce pour la deuxième année de suite. Le Produit Intérieur Brut a enregistré en 2002 un taux de 3,1 % par rapport à l'année précédente, alors qu'en valeurs constantes la progression est de 0,4 %. Cette faible croissance du PIB est due en grande partie à la faiblesse et de la demande totale (qui n'a enregistré qu'une hausse de 0,6 %) et en partie à la progression de l'offre provenant de l'étranger qui a accéléré les importations totales. Le climat d'incertitude qui hante l'économie mondiale se reflète sur le développement des composantes de la demande totale. En particulier les exportations ont enregistré une chute de 1 % (contre une hausse certes limitée de 3,4 % enregistrée en 2001). La demande intérieure a augmenté de 0,7 %, très au-dessous de la progression enregistrée en 2001 (1,8 %). En général, les investissements sont le seul agrégat qui s'est renforcé par rapport à l'année précédente, en contribuant à la croissance de la demande totale avec +0,3 % et en jouant un rôle de stabilisation cyclique modeste mais positif. En particulier, le taux de croissance des investissements fixes a enregistré un ralentissement, atteignant 0,5 % (en 2001 il était 2,6 %). Les ralentissements les plus marqués ont été constatés dans le secteur des moyens de transport (+0,2 % en 2002, par rapport à 7,3 % en 2001) et des BTP (passées de +3,2 % en 2001 à +0,3 % en 2002). En revanche, des variations positives sont enregistrées pour les stocks et les objets de valeur, qui ont contribué à la croissance des investissements avec une augmentation de +2,6 %.

Pour l'ensemble de l'économie, la valeur ajoutée aux prix du marché a progressé de +3,2 % (0,4 % en termes réels). La croissance en valeurs courantes a été soutenue avant tout dans le secteur des services, qui a enregistré une performance de +4,3 %, ce qui a allégé les résultats négatifs du secteur de l'agriculture (-0,2 %) et ceux peu reluisants de l'industrie (+0,5 %). En valeurs constantes, on enregistre toujours des baisses, notamment -2,6 % dans le secteur primaire et -0,8 % dans le secteur secondaire. La seule donnée positive, +1 %, a été enregistrée dans le secteur des services.

En 2002, la consommation des ménages a enregistré un net ralentissement (0,4 %, en termes réels). Cela reflète d'un côté l'érosion du revenu disponible provoquée par l'inflation et de l'autre la propension moins affirmée à la consommation résultant de la prise de conscience de la perte de richesse financière et de différents événements qui ont contribué à la durée d'un climat d'incertitude tout au long de l'année. Enfin et surtout, la perception de la dynamique réelle des prix à la consommation après l'avènement de l'Euro a contribué au ralentissement de la consommation.

En ce qui concerne la situation du commerce avec l'étranger, l'on remarque un recul de l'actif du solde de la balance commerciale qui a atteint 9.015 millions d'Euros, soit une diminution marquée par rapport à l'année précédente qui enregistrait une valeur de 10.068 millions d'Euros. En 2002, la baisse a affecté aussi bien les importations (-2,4 % par rapport à 2001), que les exportations (-2,7 %). En revanche, l'évolution inverse des importations et des exportations du secteur agro-alimentaire -qui a enregistré une augmentation de +0,5 % et de +3,4 %- a concouru à limiter le solde négatif de la balance commerciale.

La faible croissance qui a caractérisé l'économie du pays en 2002 n'as pas entraîné des conséquences négatives sur le marché du travail. Au contraire, le nombre de travailleurs a augmenté de 1,1% alors que le taux de chômage a encore diminué et a atteint 9%. La croissance de l'emploi concerne surtout le travail dépendant, grâce une fois encore au secteur des services (+1,5 %) ; l'industrie a enregistré aussi une petite hausse (+0,7 %) alors que le secteur primaire est décidément à la baisse (-2,6 %).

Au cours de l'année 2002, l'indice d'inflation a été de 2,6 %, soit en baisse par rapport à l'année précédente et ce parce que, malgré la faible conjoncture, le début de l'année 2002 a enregistré une augmentation des prix des denrées alimentaires fraîches et des services réglementés et l'automne celle des prix des produits pétroliers. En outre, les prix des services, notamment ceux moins soumis à la concurrence, ont montré des dynamiques soutenues tout au long de l'année. A tout cela il faut ajouter les effets résultant de la baisse de la productivité qui ont influencé le travail par unité de produit en empêchant, au moins en partie, la flexibilité des prix à la baisse.

En **France**, l'année 2002 a été marquée par des élections présidentielles et législatives. L'arrivée aux affaires d'un gouvernement de droite ne s'est pas traduite en matière de politique économique par des effets importants dès la première année ; les réformes importantes n'ont été engagées qu'en 2003 (régime des retraites, décentralisation, ...).

En 2002, on peut noter cependant une baisse de l'impôt sur le revenu, dont les effets sur la consommation n'ont pas eu le temps de se faire sentir vraiment, et, dans le domaine agricole, la suspension de la modulation des aides directes et des Contrats Territoriaux d'Exploitation, mesures emblématiques du gouvernement

précédent ; il s'agit d'une décision essentiellement politique destinée à satisfaire la partie majoritaire de l'électorat agricole. Les CTE ont d'ailleurs été rapidement remplacés par les CAD (Contrats Agriculture Durable), dont les principes diffèrent peu de ceux des CTE.

L'année 2002 est aussi celle du passage complet à l'Euro, puisque c'est le 1<sup>er</sup> janvier que l'Euro fiduciaire remplace les monnaies des pays de l'UE dans toutes les transactions courantes. L'opération ne s'est pas accompagnée d'augmentations de prix particulières, cela grâce, notamment, au double étiquetage obligatoire jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, et au blocage des prix du 1<sup>er</sup> novembre 2001 au 1<sup>er</sup> mars 2002 dans le cadre du « Pacte de Stabilisation des Prix ».

La conjoncture économique générale confirme le ralentissement de la croissance enregistré en 2001. Le PIB croît de 1,2 % pour l'ensemble de l'année, l'essentiel de cette croissance ayant d'ailleurs été acquise au premier semestre.

La consommation, qui a été en 2001 le moteur essentiel de la croissance progresse encore en 2002, mais à un rythme plus faible que celui des deux années précédentes : +1,2 %. Le pouvoir d'achat des ménages ne s'accroît plus que de 1,9%, du fait d'un marché du travail peu dynamique. Le taux d'épargne s'est par ailleurs accru légèrement, manifestant l'incertitude des ménages face à la conjoncture.

Les exportations se redressent en début d'année, avec une reprise de la demande mondiale, qui touche principalement les biens de consommation manufacturés, mais aussi les produits agricoles et agroalimentaires. Le 2<sup>ème</sup> semestre est moins favorable, les effets de l'appréciation de l'Euro, dont la valeur en dollar passe pendant l'année de 0,89 à 1,05, s'ajoutant aux incertitudes géopolitiques. Au total, l'année se termine sur une stabilité des exportations en valeur (malgré une hausse en volume de 1,5 %). Les importations quant à elles reculent au total de 2 % malgré la baisse sensible de leur prix (-3,4 %), leur hausse en volume reste très modeste.

Les moteurs de l'activité économique sont donc peu actifs. Les entreprises – dont le taux de marge se dégrade - investissent peu (-2,9 % en moyenne annuelle). Seuls les secteurs de l'immobilier et des services, et dans une moindre mesure les IAA, connaissent encore une situation favorable. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que la situation de l'emploi se dégrade. Les effectifs dans l'industrie recommencent à diminuer ; l'économie française n'a créé en 2002 que 95 000 emplois supplémentaires (280 000 en 2001 et plus de 600 000 en 2000). La hausse du chômage qui avait commencé à se manifester en 2001 se confirme donc en 2002, mais à un rythme encore modéré. Le taux passe de 8,8 % en décembre 2001 à 9,1 % en décembre 2002. Il faut noter que les effets des politiques publiques d'aide à l'emploi se font de moins en moins sentir, et que le nouveau gouvernement a dans ce domaine une politique plus restrictive.

L'année 2002 est enfin marquée par le retour de tendances inflationnistes. L'augmentation moyenne des prix est de 1,9 % contre 1,7 % en 2001. La hausse des

prix observée a été due d'abord à la hausse des prix des services, mais aussi, dans une moindre mesure, à celle des produits agricoles et agroalimentaires.

Les premiers résultats de 2003 confirment la tendance observée en 2002, avec une croissance très faible (prévisions inférieures à 1 % sur l'année) et un chômage toujours en hausse : le chiffre symbolique de 10% pourrait être à nouveau atteint à la fin de l'année. En revanche, le mouvement des prix, bien qu'irrégulier, ne traduit pas de tension inflationniste forte.

L'**Espagne** connaît une baisse du taux de croissance du PIB qui passe de 4 % (et plus) au cours des quatre années précédentes à 2,8 % en 2001 et à 2 % en 2002. Cependant, ce dernier taux se situe au dessus de la moyenne des pays de la zone euro.

Cette croissance modeste du PIB s'explique par la faiblesse des exportations (-0,3 %) due à la faiblesse des économies européennes partenaires, alors que les exportations avec la demande interne sont le moteur principal de la croissance. Les dépenses des ménages croissent aussi à un taux plus faible que les années précédentes, tout cela n'étant pas compensé par l'accroissement des dépenses publiques (presque 4 %).

L'inflation enregistre une hausse (4 %) par rapport à 2001 (3,6 %), dépassant les prévisions du gouvernement en la matière et dépassant aussi la moyenne de l'inflation dans la zone euro. Ceci est dû à plusieurs facteurs :

- L'impossibilité d'une politique monétaire autonome depuis l'adoption de l'euro,
- les effets cumulés de l'adoption de l'euro à la place de la peseta, des hasards climatiques sur les prix des aliments, des changements imprévisibles du prix des hydrocarbures,
- l'absence (ou le manque) de réformes structurelles dans plusieurs secteurs (énergie, communications, marché du travail, certains services de base),
- l'inévitable convergence des prix européens (les prix espagnols sont inférieurs de 20 % à la moyenne européenne).

L'inflation est l'un des problèmes majeurs de l'économie espagnole avec le chômage. Celui-ci continue d'augmenter en 2002 (11,45 % au dernier trimestre de 2002 contre 10,5 % au dernier trimestre de l'année précédente). Bien que la population occupée (16,4 millions) soit la plus élevée que l'Espagne ait jamais atteint, le marché du travail ne semble pas pouvoir absorber la hausse de la demande de travail, cela entraînant fatalement la hausse du chômage.

## 4.2 - Place des agricultures dans les économies

Dans les pays méditerranéens du Sud de l'Europe, l'agriculture - tout en restant sociologiquement et politiquement importante - ne représente que très peu dans les PIB des différents pays et dans l'emploi. Mais elle absorbe la plus grande masse du budget européen. Pénalisant les consommateurs européens - qui paient les subventions -, elle est le frein principal à la libéralisation des échanges, particulièrement vis-à-vis des pays tiers méditerranéens qui subissent l'exception agricole que leur impose l'Union Européenne. Dans les pays du sud de la Méditerranée, l'agriculture joue un rôle fondamental dans les économies globales, même si ce rôle décline sur le long terme. Plus qu'en matière de contribution à la valeur ajoutée globale - qui reste tout de même non négligeable -, l'agriculture se signale, dans ces pays, par son importance en matière d'emploi et de frein à l'exode rural quand les politiques des différents pays reconnaissent son rôle et y encouragent les investissements.

Au **Maroc**, En 2002, le PIB global doit sa croissance de 3,2 % plus à la production agricole qu'à celle des autres secteurs, puisque la première s'est accrue de 5,6 %, alors que la seconde (PIB hors agriculture) n'a pu augmenter que de 2,8 %. La part du PIB agricole dans le PIB global est de 14 % en 2002 (13,7 % en 2001). Si l'on prend un peu de recul, pour observer l'évolution de cette part depuis le début de la décennie 90, celle-ci apparaît fluctuant au sein d'une fourchette comprise entre un minimum de 11,4 % (2000) et un maximum de 20,8 % (1991). Cette part suit assez fidèlement les variations en hausse ou en baisse de la production agricole. Cela signifie que la « tendance historique » (observée dans les expériences des pays développés) de déclin continu de la part de l'agriculture dans le PIB ne se vérifie pas au Maroc. Il est vrai que la moyenne des cinq dernières années apparaît inférieure à celles des cinq premières années de la décennie 90 (13,8 contre 15,7 %). Pour autant, il nous semble que la thèse du « déclin » (de la part de l'agriculture dans le PIB) n'est perceptible au Maroc que très lentement et sur une très longue période, qui dépasse le quart de siècle.

Cette relative stabilité de la contribution agricole est en fait aussi le reflet de la stabilité des autres secteurs de l'économie, ce qui indique que là encore et même en longue période, les structures de l'économie marocaine ne semblent guère évoluer de manière significative. En 2002, les parts respectives des secteurs secondaire et tertiaire se sont élevées à 30,3 % et 55,7 %. Or ces proportions apparaissent quasiment identiques à celles enregistrées durant les cinq dernières années, et même à celles observées durant une période beaucoup plus longue.

En matière de budget d'investissement du Ministère de l'agriculture, il est contenu depuis plusieurs années dans les limites d'une enveloppe de l'ordre de 2 milliards de dirhams, soit en gros le dixième du volume d'investissement du budget général de l'Etat. Atteignant à peine 1.9 milliards de dirhams, ce budget a même fortement chuté en 2003, dans une proportion de 25 % par rapport à l'exercice 2002.

En **Algérie**, en 2002, l'agriculture représente 9,3 % du PIB, ce qui lui confère la troisième place parmi les différents secteurs de l'économie, comme en 2001, malgré la baisse de cette part (de 9,7 % à 9,3 %).

En matière d'emploi, aucun chiffre officiel n'a été publié concernant la répartition de la population occupée parmi les grands secteurs économiques. La contribution du secteur agricole à l'emploi global a dû rester aussi importante en 2002 qu'en 2001, comparée à celle des autres secteurs de l'économie (environ 22 % de la population occupée totale). D'après le RGA, il y aurait 5,1 millions de personnes ayant été déclarées travailler dans l'agriculture par les chefs d'exploitations enquêtés (dont environ 1,1 millions de salariés permanents et saisonniers). Au cours de 2002, les programmes subventionnés par l'Etat dans le cadre du PNDA ont permis la création de 163 500 équivalents emplois permanents. Bien qu'en diminution par rapport à l'année précédente (-4,3 %), ce chiffre est à comparer au 294 000 emplois créés par le plan de soutien à la relance économique dans les autres secteurs (dont 50 % d'emplois permanents).

En matière de commerce extérieur, la part des importations agroalimentaires dans les importations totales est en baisse en 2002 (28,9 %) par rapport à 2001 (30,4 %) et par rapport à la moyenne des années 1998-2002 (32,6 %), bien qu'en valeur absolue les importations se soient accrues (passant de 3 à 3,45 milliards de dollars US). La part des exportations agroalimentaires est passée de 0,4 % à 0,7 % des exportations totales grâce à l'accroissement des exportations de dattes et de vins.

En **Egypte**, la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée globale retrouve en 2002 son niveau de 2001 (17 %), après avoir été de 16,5 % en 2001. Elle reste un secteur important, bien que le secteur industriel présente une contribution double à la valeur ajoutée globale (34 % en 2002).

En matière d'emploi, la contribution de l'agriculture égyptienne à l'emploi global reste élevée (28,5 %), en légère augmentation par rapport à 2001 (28 %) mais au même niveau à peu près qu'en 2000 (28,6 %).

Pour ce qui est de la part de l'agriculture dans les investissements publics, elle est de 12,9 % en 2002, en baisse par rapport à 2001 (14,4 %) et à 2000 (13,5 %), cette part servant principalement à l'extension des superficies irriguées dans les terres désertiques, à la construction et à l'entretien d'infrastructures servant l'agriculture (routes, pistes et stockage de produits agricoles).

La part des produits agricoles dans les exportations, après avoir fortement baissé en 2000 (6 % des exportations totales contre 11,1 % en 1999), s'est redressée en 2001 à 10 % et a progressé à 11,2 % en 2002. A l'inverse, la part des produits agricoles dans les importations a fortement augmenté entre 1999 et 2000 passant

de 10,7 % des importations totales à 14,7 %. Elle a décliné en 2001 (11,2 %) pour progresser en 2002 à 12,4 %<sup>19</sup>.

Au **Liban**, l'agriculture contribue au PIB pour environ 8 à 12 % selon les années, derrière le secteur industriel qui contribue pour 18 % environ. Une étude de comptabilité nationale portant sur l'année 1997 réalisée avec l'aide de l'INSEE français montre que le secteur agricole contribue pour 6,3 % du PNB derrière tous les autres secteurs de l'économie à l'exception du secteur « Eau-Energie » et de celui des « transports et communications ». L'importance du secteur est beaucoup plus grande en matière de commerce extérieur puisque, en 2002, les exportations agricoles forment 17 % des exportations totales (19 % en 2001) et les importations de même nature 19 % des importations totales (17 % en 2001). On notera que le taux de couverture des importations agricoles par les exportations agricoles s'est légèrement amélioré passant de 13 % en 2001 à 14 % en 2002.

En **Turquie**, historiquement, le secteur agricole a été l'un des secteurs qui contribuait le plus au PIB et à l'emploi – et ceci pendant de nombreuses décennies. Avec le développement économique, le secteur industriel et celui des services ont pris la prééminence. Cependant, le secteur agricole reste relativement important puisqu'il contribue en 2002 à 13,4 % du PNB (après les services 57,5 % et l'industrie 29,1 %) et à 33,9 % à l'emploi (contre 35,4 % en 2001). Cette contribution non négligeable au PNB ne se reflète pas dans la part relative que prend le secteur agricole dans les investissements publics : seulement 4,3 % en 2002 (contre 4,2 % en 2001), loin derrière les autres secteurs (transports 27,3 %, industrie 19,6 %, habitat 13,9 %, ...).

En matière de commerce extérieur, les exportations agricoles ont diminué en 2002 par rapport à 2001 mais elles représentent encore 11,1 % des exportations totales (contre 13,9 % en 2001). A l'inverse, les importations agricoles ont augmenté passant de 7,4 % à 7,8 %, cela entraînant un léger déficit de la balance agricole en 2002 remplaçant l'excédent de 2001.

En **Albanie**, en 2002, l'agriculture continue de contribuer fortement à la création de la richesse nationale (33,3 % du PIB), avec un taux annuel de 2,1 % (5% prévu) comparé à 1,4 % en 2001. Des facteurs structurels, ainsi que d'autres facteurs comme les inondations enregistrées en 2002, ont influencé à la baisse la croissance annuelle de l'agriculture.

En **Grèce**, la contribution de l'agriculture au PNB en 2002 est de 6,12 %, relativement la même que l'année précédente (6,16 %). Sa contribution à l'emploi est plus importante : 16,9 % de l'emploi global, après le secteur des services (60,5 %) et le secteur industriel (22,6 %).

---

<sup>19</sup> Les chiffres donnés dans les précédentes publications sont plus élevés. On suppose que les chiffres ont été ajustés avec la mise à jour des statistiques du commerce extérieur.

En matière de commerce extérieur, en 2001 (les données 2002 ne sont pas disponibles) les produits agricoles et alimentaires (y compris les produits de la pêche) représentent 11,1 % des importations (contre 10,8 % en 2000) et 23,6 % des exportations (contre 23,7 % en 2000). Malgré la bonne performance des exportations, la balance agricole est largement déficitaire (-721 millions de dollars US en 2001, en augmentation par rapport à 2000 avec -616 millions US \$).

En **Italie**, en 2002, l'agriculture a conservé son poids relatif sur l'économie du pays dont elle représente 2,9 % de la valeur ajoutée totale et ceci bien que sa croissance en termes réels ait été négative (-2,6 %). En matière d'emploi, ce secteur, qui occupait 5,7 % de la population active en 2001, enregistre une baisse des effectifs employés de -2,6 % alors que l'année précédente on avait constaté un accroissement de +0,7 % de ces effectifs.

Contrairement à 2001, en 2002 le secteur agricole joue de nouveau le rôle de limitation du processus inflationniste dans la mesure où la hausse des prix de l'output (+1,8 %) s'est révélée inférieure à la hausse de l'indice des prix à la consommation (+2,6 %).

En matière de commerce extérieur, l'agriculture italienne joue un rôle plus important qu'en matière de contribution au PIB ou à l'emploi. En effet, les exportations représentent 6,9 % de la valeur totale des exportations et les importations 8,7 % des importations totales. La valeur des exportations de l'ensemble « agriculture, sylviculture et pêches » a augmenté de 3,4 % en 2002 par rapport à 2001 (alors que les exportations totales du pays ont diminué de -2,7 %). Les importations n'ont enregistré qu'une faible croissance +0,5 %, ce qui a néanmoins permis de réduire le solde négatif de la balance agro-alimentaire, qui a enregistré en 2002 un solde de -3 941,9 millions d'Euros avec une variation par rapport au solde 2001 de -10,8 %.

En **France**, la part de l'agriculture et des IAA dans l'économie nationale continue à diminuer (4,5 %, contre 6,6 % en 1980); depuis, 1999, la valeur ajoutée de ces dernières a dépassé celle du secteur agricole, représentant maintenant 2,4 % du PIB national, contre 2,1 % pour l'agriculture.

Il faut cependant noter que la baisse de l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale est principalement due à la baisse relative des prix agricoles depuis une trentaine d'années. Calculée à prix constant, la part de l'agriculture dans le PIB est très proche en 2002 de ce qu'elle était en 1980 ! Comme l'emploi agricole a diminué régulièrement pendant la période, il y a bien eu dans ces deux décennies un accroissement de la productivité du travail supérieur à celui observé en moyenne dans l'ensemble de l'économie. Il faut noter que le léger retournement de tendance, sur lequel nous nous interrogeons dans le rapport 2001 se confirme bien

en 2002. La population active agricole augmente donc bien à nouveau cette année, essentiellement du fait de l'accroissement du nombre de salariés agricoles<sup>20</sup>.

En **Espagne**, le poids de l'agriculture dans la valeur ajoutée brute globale continue d'être très faible : 3,68 % en 2000, 3,57 % en 2001 et 3,4 % en 2002. En matière d'emploi, avec 900 000 occupés, l'agriculture représente un peu plus de 5 % de la population occupée totale en 2002 (contre 6 % en 2001). L'agriculture est, cependant, un secteur vital pour l'équilibre de la balance commerciale puisqu'elle contribue pour 17,8 % aux exportations totales (contre 17,4 % en 2001) et pour 13 % aux importations en 2002 (contre 12,8 % en 2001), la balance commerciale agricole étant largement positive. La productivité du travail dans le secteur ne se monte qu'au tiers de celle de la population occupée totale. Pour ce qui est de l'agro-industrie, elle représente 1,2 % de la population occupée totale et 9,1 % de la population occupée dans le secteur industriel.

---

<sup>20</sup> Celui-ci augmente maintenant de façon régulière depuis 1999.

## **5 Tendances de la production agricole, alimentaire, de la consommation et du commerce**

### **5.1 - La production agricole**

Après les mauvaises récoltes enregistrées en 2001, on enregistre en 2002 une légère reprise des productions végétales; c'est un phénomène général dans la Méditerranée, à l'exception de la Tunisie, de l'Algérie et de l'Italie qui ont une chute de la production végétale à cause des conditions climatiques peu favorables.

En ce qui concerne la production animale la reprise est plus généralisée dans tous les pays aussi bien pour la viande que pour le lait.

En 2002, on constate une baisse des prix pour plusieurs produits végétaux. Pour les céréales, la baisse des prix est due dans la plupart des pays à la récolte abondante, surtout en Europe, et à la concurrence internationale. La baisse des prix des produits animaux touche essentiellement la viande de porc et de volaille du fait de l'abondance de l'offre et de la faiblesse de la demande. Les viandes bovines et ovines enregistrent une modeste reprise.

En **France**, la production végétale augmente de 5,9 % en volume, et malgré un léger repli de la production animale, le volume total de la production s'accroît de 3 % (moyenne européenne: +1,4 %). Les hausses les plus importantes concernent les céréales, et en particulier le blé, qui avait connu en 2001 la plus forte baisse. Avec une augmentation des superficies et des rendements, la récolte de blé enregistre, avec 39 millions de tonnes, une croissance de 22 % par rapport à l'année précédente. Il en est de même pour l'orge. Seule exception, la production de maïs (-2 %) ; elle avait été épargnée par la baisse en 2001, du fait de semis tardifs, reportés après la période d'intempéries. La production totale de céréales augmente donc de plus de 15 %.

Les résultats sont également très favorables pour les oléagineux (+5,7 %); pour la betterave à sucre (+25,1 %), et pour les fruits et légumes (respectivement +7,6 % et +3 %). Enfin, la production de pommes de terre atteint des niveaux records, avec la conséquence habituelle, une forte chute des prix.

Dans les régions méditerranéennes, les conditions météorologiques ont été bonnes jusqu'à l'automne, ce qui s'est répercuté en particulier sur la production de fruits. En revanche, la production viticole a fortement souffert des violentes précipitations et des inondations dans le Sud, en particulier en Languedoc pendant le mois de septembre. La production nationale de vin est en baisse de 6 % par rapport à celle de 2001, qui était déjà nettement inférieure à la moyenne (-9,1 % en Languedoc-Roussillon, première région de production française). Les vins d'appellation contrôlée restent cependant proches de leur niveau de l'an passé.

Les productions animales sont plus stables. La production de viande de bœuf repart, grâce à la reprise de la demande, après une année 2001 encore marquée par la crise de l'ESB, mais aussi du fait des mesures instaurées en 2001 (retrait, achats d'intervention). La situation des éleveurs s'améliore aussi grâce au retour des effectifs à leur niveau d'avant la crise, et donc à la fin d'un stockage sur pied coûteux. La contrepartie est un freinage de la production des autres viandes (veaux, ovins, volaille), qui ne bénéficient plus de l'effet report de la consommation. En revanche, la production porcine augmente à nouveau, d'où une baisse des prix sur ce marché marqué par des cycles très nets<sup>21</sup>.

La production de lait, encadrée par des quotas, reste naturellement stable ; la légère progression de 2002 (+0,9 %) aura d'ailleurs comme conséquence une baisse sensible sur les premiers mois de 2003, pour respecter les quotas de la campagne 2002-2003.

Après la hausse sensible des prix observée en 2001, on constate cette année une baisse importante pour les produits végétaux (-4,9 % en prix de base<sup>22</sup>). Cette baisse touche en particulier les céréales : - 10,7 % pour le blé, après une hausse de même niveau en 2001. Les prix de marché ont subi les effets à la fois d'une récolte abondante et de la concurrence internationale (en particulier du blé russe et ukrainien vendu jusqu'à 30 % au-dessous du cours mondial de Chicago).

Baisse très importante aussi pour les prix des oléagineux (-11,9 %), des protéagineux (-9,4 %), des fruits et légumes, et des pommes de terre. Seul le vin a un prix moyen en hausse, du fait de la faible récolte, mais aussi d'une reprise de la demande internationale.

En revanche, pour les viandes, il semble que ce soit l'évolution de la demande qui explique une grande partie des variations, en particulier pour la viande de bœuf : malgré la hausse de la production, le prix de celle-ci s'accroît en moyenne de 5,7 % (mais on est cependant loin de revenir au niveau de 2000). De même, la baisse des prix des autres produits (veau, mouton, volaille) est surtout le résultat de la baisse de la demande. Le prix du porc chute en 2002 (-21 % en moyenne annuelle), la viande de volaille connaît une baisse moins importante (-2,4 %), mais inquiétante pour l'avenir, car due à une chute des exportations. Le prix du lait baisse aussi légèrement, après deux années favorables, et au total la baisse moyenne du prix de base des productions animales s'établit à -1,6 %.

---

<sup>21</sup> Les productions de porcs, et surtout de volailles, souffrent de la baisse des exportations de ces deux produits, due en particulier à une compétition internationale de plus en plus difficile sur les marchés européens et des pays tiers.

<sup>22</sup> Rappelons que le prix de base comprend le prix de marché auquel sont effectivement vendus les produits, plus les subventions à la production, essentiellement les aides directes à l'hectare ou à la tête de bétail versées dans le cadre de la PAC et en principe destinées à compenser des baisses de prix (moins les taxes éventuelles à la production, qui concernent essentiellement la production de sucre).

Cette année encore, le prix moyen des produits alimentaires à la consommation s'est accru de façon importante (+2,6 %), contribuant à la reprise de l'inflation, malgré la baisse des prix des produits agricoles, y compris les produits importés. L'Institut de Statistique attribue pour l'essentiel cette hausse à l'augmentation des marges des distributeurs, en particulier dans la grande distribution.

En **Italie**, les conditions climatiques défavorables sont à l'origine de fortes baisses de production, notamment pour les cultures herbacées et arboricoles. L'année agricole 2002 restera comme l'une des pires de ces dernières années.

Le centre et le nord de l'Italie ont subi des inondations et orages accompagnés de grêle et de tornades, le sud a vécu de longues périodes de sécheresse : ces conditions ont souvent entraîné la déclaration de catastrophes naturelles pour les régions les plus frappées.

Les récoltes des productions maraîchères, du raisin, des olives ont été compromises par la sécheresse qui a sévi durant l'été dans le sud du pays. Par ailleurs, des problèmes phytosanitaires ont particulièrement affecté les productions horticoles.

Malgré ces conditions climatiques difficiles, une modeste reprise de l'élevage (+1 %), dans les secteurs porcin et ovin-caprin a permis d'atténuer les mauvais résultats de l'année. De plus, le secteur bovin semble avoir définitivement surmonté la crise de l'ESB. Ainsi du point de vue sanitaire, l'année 2002 s'est terminée favorablement, exception faite de la signalisation d'un certain nombre de cas de « blue tongue » chez les ovins et de grippe avicole.

L'évolution des principales productions végétales est marquée par la relative stagnation des grandes cultures (+0,3 %) ; seules les céréales font exception en affichant une augmentation de la production de +8,7 % dans l'ensemble. Cette évolution certes favorable à toutes les céréales est cependant plus marquée pour le blé tendre (+20,9 %), le blé dur (+18,4 %), l'avoine (+13,8 %) et l'orge (+5,5 %). Cette dynamique positive est à mettre en parallèle avec une reprise des surfaces, +8,5 % pour le blé tendre et +4,1 % pour le blé dur et une amélioration des rendements après l'année désastreuse de 2001.

Des reprises de production ont été constatées également pour les légumineuses à graines (+1,7 %), grâce aussi aux aides spécifiques accordées par l'UE aux producteurs.

Dans le domaine horticole, on assiste à un fort recul de la production (-3,6 %), concernant en particulier les fraises (-16,3 %) et les tomates (-6,4 %).

Les surfaces consacrées aux oléagineux ont diminué, il en est de même pour le tournesol (-19,7 %) et le soja (-35 %), et ce à cause de la réduction considérable des aides accordées à l'hectare. Par contre, les surfaces de maïs hybride ont augmenté de +3,2 %. La production de la betterave sucrière affiche une reprise (+25,6 %).

La situation des cultures fourragères est différente : la baisse de la production (-4,7 %) due à la sécheresse est contrebalancée par une reprise en termes de prix (+2,2 %). La tenue des prix dépend aussi bien de l'offre réduite du produit que du recours plus systématique, par rapport au passé, à la consommation de fourrages pour l'élevage du bétail.

La production de fruits a, elle aussi, enregistré une baisse de -2,8 % dans l'ensemble ; les pêches, les poires, les pommes et les prunes accusent les plus fortes baisses tandis que les cerises et les abricots enregistrent les seules hausses du secteur.

La faible production d'olives est liée à l'alternance physiologique, à la longue période de sécheresse estivale et aux attaques de la « mouche de l'olivier », qui ont entraîné une diminution de -11,5 % dans la production d'huile.

Dans le secteur viticole, suite aux conditions climatiques évoquées précédemment, la vinification du raisin a diminué de -13,9 % et la production de vin de -14,7 %. Les services annexes à l'agriculture et à l'élevage enregistrent une croissance substantielle (+1,9 %) en quantité, associée à la hausse des prix s'y rapportant. (+2,1 %). En 2002, leur incidence sur la production a été de 5,5 %, soit une croissance continue par rapport aux années précédentes.

Le secteur de l'élevage a surmonté l'une des crises sanitaires les plus difficiles de ces dernières années. En 2002, on a assisté à une faible reprise de la production de viande (+1,6 %), due, notamment à la croissance du secteur de l'élevage porcin (+2,5 %). La production des élevages a atteint la valeur courante de 14 508 millions d'Euros, soit une baisse de valeur par rapport à l'année 2001, de -2,9 %. Ce recul est imputable à la baisse des prix des produits de l'élevage (-3,9 %) associée à l'augmentation des quantités produites de 1 %. Dans l'ensemble, la récupération des élevages doit être attribuée à la reprise du secteur ovin-caprin (+3,9 %), des viandes blanches, lapins et gibier (+0,4 %) et des viandes avicoles (+1,9 %), et une baisse des viandes bovines. Enfin, la production de lait de vache a augmenté de +0,8 %, alors que la production de miel a subi une très forte baisse (-29,5 %) due aux mauvaises conditions climatiques pendant la floraison.

La dynamique des prix de base de +1,7 % se place au-dessous du niveau de croissance des prix à la consommation (+2,6 %). Ce niveau de prix s'explique en partie par l'évolution de l'attribution des aides directes à la production, soit une forte diminution pour les graines oléagineuses (-51 %) et une récupération partielle en valeur des céréales (+7,8 %), du fourrage et de l'huile d'olive. L'analyse par produit permet de remarquer la baisse du prix des céréales (particulièrement du blé tendre et dur) et l'augmentation de ceux des produits horticoles. La betterave sucrière a aussi connu une diminution de prix (-22,1 %).

En matière de production animale, les baisses de prix les plus fortes touchent les viandes de porc (-15,9 %) et de volailles (-9,1 %), pour ce dernier secteur la baisse est imputable à une crise évidente provoquée par la surproduction.

Au **Portugal**, la production des céréales, d'une façon générale, a augmenté par rapport à l'année précédente, mais elle reste, tout de même inférieure à la moyenne quinquennale en ce qui concerne les surfaces cultivées.

L'augmentation de cette production tient à l'amélioration des productivités, à l'exception du blé dur, où il y a eu une augmentation de la surface cultivée de 41 % (350 000 ha).

La campagne agricole de la production de betterave à sucre a été très bonne, dépassant pour la première fois le quota attribué au Portugal. La production a été de 644 mille tonnes, ce qui représente une augmentation de 129 %, par rapport à l'an dernier (281 mille tonnes), et 103 % par rapport à la moyenne quinquennale (317 mille tonnes).

Les deux principales espèces de fruits cultivées -les poires et les pommes- ont enregistré une évolution différente de la production, par rapport à l'année antérieure : les poires ont eu une évolution négative, 125 mille tonnes (140 mille, en 2001), les pommes ont subi une variation positive, 300 mille tonnes (260 mille, l'année 2001). Les deux productions demeurent cependant au-dessus de la moyenne quinquennale.

En 2002, la production de vin a atteint les 6 421 mille hectolitres, ce qui représente une chute de 15 % par rapport à la campagne précédente, mais en restant toujours au-dessus de la moyenne quinquennale (+3 %). Selon les spécialistes, la qualité des vins de la cuvée 2002 va souffrir des mauvaises conditions climatiques à l'époque de la floraison et de la pluie lors des vendanges.

Les deux principales productions de viande, bovine et porcine, ont connu une croissance positive. En effet, la viande bovine a enregistré une augmentation de la production de 10,7 %, par rapport à l'année précédente, et elle a atteint les 106,6 mille tonnes. Ceci est un fait à remarquer, car il montre une nette récupération de ce type de viande, après avoir eu quelques problèmes avec l'ESB au cours des années précédentes. La viande porcine, a enregistré une augmentation de la production de 3,9 %, pour atteindre les 355,9 mille tonnes, ce qui a permis aussi une forte récupération de la crise de production, suscitée par la fièvre aphteuse ; ce secteur a également bénéficié de la crise de la production des volailles, provoquée par les *nitrofuranos*.

Le lait de vache a enregistré une production annuelle de 2,043 millions de litres, ce qui signifie une augmentation de 6 %, par rapport à l'année 2001.

Les laits de chèvre et de brebis, ont enregistré en 2002 des productions inférieures à celles de l'année précédente, 30 millions de litres (-5 %) et 97 millions de litres (-2 %), respectivement.

Au cours de l'année 2002, sur les ports nationaux ont été déchargées 148 000 tonnes de poissons, frais ou réfrigéré. Cette année met fin à un cycle de diminution constante de décharges de poissons, commencé en 1999 ; les augmentations sont constatées surtout sur les ports des îles –Açores et Madère– où il existe des taux de croissance de 10,9 % et 13,7 %, respectivement.

Au niveau national, la quantité de captures indique une variation de +1,5 % et celle des transactions, +4,7 % par rapport à l'année précédente.

En **Grèce**, la production agricole a été marquée ces dernières années par une stagnation avec une légère tendance à la baisse. En 2002, la production en volume de la plupart des produits a diminué par rapport à 2001 : la production de plantes à fibres a connu une forte baisse de 18,8 %, celle des oléagineux de 11,6 %, des racines, bulbes et tubercules de 6,6 % et des légumes de 3,6 %. La baisse de la production de céréales, de fruits à coque et de légumineuses a été beaucoup moins nette, allant respectivement de 1,5 % à 2,6 %. Le secteur des fruits a été le seul où une augmentation de la production a été enregistrée, avec +9,2 % pour les agrumes et +3,5 % pour les autres fruits.

En ce qui concerne le secteur animal, la production de viande a légèrement augmenté en 2002 comparée à l'année précédente, mais est encore inférieure à la production de 2000. La production des œufs a aussi augmenté en volume en 2002 après une forte baisse en 2001, tandis que la production de lait est restée stable ces deux dernières années. En Grèce, la production de lait (surtout le lait de vache) en termes de volume souffre du faible quota octroyé au pays par l'UE, cependant, étant donné que la dernière réforme de la PAC (adoptée en juin 2003) a accordé une augmentation de 7 % du quota grec, la production de lait pourrait bien s'accroître dans les toutes prochaines années.

Même si l'élevage n'occupe pas la place principale dans les pratiques agricoles en Grèce, il joue malgré tout un rôle socio-économique significatif vu qu'il représente la plus importante source de revenus pour la population vivant dans les régions montagneuses défavorisées et éloignées. Près de 23 % des agriculteurs et environ 400 000 ménages agricoles travaillent dans le secteur de la production animale. La production ovine et caprine a été traditionnellement d'une grande importance en Grèce.

Le secteur de la pêche de capture, en Grèce comme partout en Europe, subit une restructuration profonde marquée par une diminution des flottes et le renouvellement de celles restantes afin de les rendre conformes aux nouvelles normes fixées par l'UE. Le Fonds structurel européen de la pêche (2000-2006) a pris toute une série de mesures pour faciliter cette période de transition. D'après le

ministère de l'agriculture, la situation de chaque grande catégorie de poissons capturés est la suivante:

- a) Poissons benthopélagiques. La plupart des poissons de cette catégorie ont été surexploités dans le passé, mais la situation n'est pas considérée comme irréversible. La taille actuelle estimée de la population et le niveau de danger correspondant diffèrent suivant les zones: la population dans les golfes fermés peu profonds (Patras, Thessalonique) est décrite comme étant détériorée en raison d'une pêche excessive. Les espèces comme les sparidés, les mullidés, les scorpenidés et les serranidés (à savoir les langoustes, les brèmes de mer, les crevettes, les cabillauds, etc.) sont considérées comme surpêchées. Dans les golfes plus profonds (Saronique, Corinthe), la situation est bien meilleure et la population semble être stable. En haute mer (nord et ouest de la mer Égée), d'où provient le gros de la production, les profondeurs sont plus grandes et les poissons capturés plus vieux, si bien que la population n'y est pas considérée en danger.
- b) Petits poissons pélagiques. De 50 à 60% de la totalité des poissons capturés appartiennent à cette catégorie, essentiellement des sardines et des anchois. Ces dernières années, une demande accrue d'anchois a abouti à une pêche plus importante tandis que les quantités de sardines pêchées sont restées stables.
- c) Grands poissons pélagiques. Cette catégorie regroupe essentiellement l'espadon et le thon rouge, deux espèces considérées comme surpêchées (surtout le thon rouge). Toutefois, ces deux espèces n'étant pas endémiques, des politiques de protection pour être efficace devront être adoptées dans l'ensemble de la Méditerranée. La Grèce, quant à elle, a déjà mis en œuvre des restrictions quantitatives.

Les produits de la pêche côtière ne sont dans l'ensemble pas distribués via les ports de pêches existants, mais vendus directement aux marchés locaux ou même aux consommateurs. En revanche, les produits de la pêche de haute mer sont essentiellement commercialisés par l'intermédiaire des ports de pêche soit directement ou via le cabotage. Enfin, les bateaux de pêche lointaine opèrent surtout en Afrique Occidentale et presque tous les produits sont expédiés par bateau ou par avion en Grèce.

**Tableau 5.1 - Analyse AFOM du secteur de la pêche de capture en Grèce**

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Principale source de revenus pour les ménages dans les régions éloignées</li> <li>2. Externalités et liens en amont et en aval importants (construction et équipement marins, conservation du poisson, entreprises de commercialisation)</li> <li>3. Emplois pour les jeunes</li> <li>4. Intérêt à la réorientation et la formation en vue d'une diversification des pratiques de pêche</li> <li>5. Préférence des consommateurs pour des produits frais locaux</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Grand nombre de petits bateaux dans la zone côtière.</li> <li>2. Age de la flotte</li> <li>3. Bateaux mal équipés avec des coûts de fonctionnement élevés</li> <li>4. Exploitation intensive des zones côtières</li> <li>5. Grand nombre de personnes employées, souvent âgées, avec un faible niveau d'éducation et pas de formation</li> <li>6. Imposition de quotas pour la pêche de grands pélagiques</li> <li>7. Manque de structures coopératives</li> <li>8. Manque de zones protégées</li> <li>9. Mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité sur les bateaux</li> </ol>
<b>Occasions</b>	<b>Menaces</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Modernisation de la flotte</li> <li>2. Restructuration de la flotte principalement par: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le retrait des bateaux d'une capacité inférieure à 2 tjb</li> <li>- Le renouvellement des bateaux côtiers d'une capacité de plus de 2 tjb et entre 50-100 CV</li> <li>- le renouvellement de préférence des sennes coulissantes, des chalutiers des eaux méditerranéennes et internationales</li> </ul> </li> <li>3. Amélioration de la moyenne d'âge avec le départ à la retraite des plus âgés et l'arrivée de jeunes</li> <li>4. Mesures incitatives pour une réorientation professionnelle (ex. tourisme)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Manque d'intérêt à la modernisation et au renouvellement de la flotte</li> <li>2. Réduction de la production de la pêche</li> </ol>

Source : Ministère de l'agriculture, département de la pêche.

En ce qui concerne l'aquaculture, ce secteur emploie directement environ 3 500 personnes et plus de 7 500 indirectement (dans les fermes aquacoles, les industries de transformation, les services, etc.). La contribution du secteur à l'économie nationale ne se limite toutefois pas à ce seul aspect; les fermes aquacoles sont généralement situées dans des régions défavorisées, éloignées ou même inhabitées où il n'y a pas d'autres activités du secteur primaire ou secondaire.

En 1998, la grande majorité (98,5 %) des fermes piscicoles était de petite ou moyenne taille et employait 1 à 5 personnes et seulement 1,5 % des entreprises ou groupes d'entreprises employaient plus de 250 personnes. Aujourd'hui, les acquisitions et les fusions sont les principales caractéristiques de ce secteur. Ce n'est que récemment, en 2003, que les deux plus grandes entreprises (Sea Farm Ionan et Selonda) ont annoncé le projet d'associer officiellement leurs efforts en matière de vente et de production. Il est donc à prévoir que le secteur de l'aquaculture en Grèce évoluera vers une plus grande concentration avec une organisation plus verticale, un élargissement de la marge bénéficiaire et un fonctionnement plus efficace afin de garder ses parts sur un marché mondial de plus en plus concurrentiel.

La production de poissons représente près de 90 % de toute l'aquaculture. L'élevage se fait essentiellement en eau salée (94 %), seul un pourcentage minimal provient d'élevage en eau douce (4 %) ou en eau saumâtre (2 %). Les bars et les daurades sont de loin les poissons les plus importants: la valeur de la production de bars représente 54 % de la valeur totale de la production aquacole et avec les daurades ce pourcentage atteint 93 %. La production d'alevins dans les éclosiers et centres d'élevage a augmenté de plus de 30 % en une seule année (1999-2000). En Grèce, l'aquaculture est un secteur fortement axé sur l'exportation: 70 % de la production sont exportés, surtout vers l'Italie (85 % des exportations) ainsi que vers l'Espagne, l'Angleterre, la France et l'Allemagne.

En **Espagne**, en 2002, la production agricole a montré une légère tendance à la baisse. Après une mauvaise année en 2001, on a enregistré l'année dernière une augmentation de la production de céréales. Les meilleurs résultats ont été obtenus avec les céréales d'hiver, tandis que la récolte de maïs a connu une légère baisse en 2002 après les excellents résultats de l'année précédente.

En ce qui concerne les céréales d'hiver, il faut noter que, bien qu'il y ait eu une légère augmentation de la superficie, la hausse de la production a été considérable en raison de meilleures conditions climatiques que l'année précédente. En fait, environ 6 millions d'hectares avaient été ensemencés en céréales d'hiver et plus de 16 millions de tonnes ont été récoltés. Dans le cas des céréales de printemps, il y a eu une diminution de la surface consacrée au maïs, au riz et au sorgho ainsi que de la production totale.

Les bonnes conditions climatiques au moment de la plantation ont entraîné une nette augmentation des superficies de la plupart des légumineuses cultivées en Espagne.

« L'effet de substitution » observé entre d'autres cultures continentales et les oléagineux a abouti à une nette réduction de la superficie cultivée en 2002, ce qui a eu pour résultat une diminution de la production. On a enregistré une légère augmentation de la superficie pour les betteraves à sucre, alors que d'après les

premières prévisions pour la campagne 2002, on devrait avoir une production en forte augmentation.

Pour les pommes de terre, les résultats en 2002 étaient assez similaires à ceux de l'année précédente. Ceci est aussi vrai pour le secteur du coton, avec une légère baisse tant de la superficie en culture que de la production.

Dans le secteur des légumes, on a constaté l'année dernière une stagnation, voire une légère diminution de la superficie cultivée pour toutes les cultures. Les plus fortes réductions ont concerné les choux-fleurs et les laitues et seules les superficies en melons ont augmenté. Les volumes récoltés étaient pratiquement les mêmes qu'en 2001, bien que la production de tomates ait encore augmenté, ce qui signifie deux années « record » consécutives.

En ce qui concerne les fruits, les résultats de la production ont été mixtes en 2002. Les cultures dont la production a présenté de fortes croissances sont les mandarines, les pêches, les prunes et les amandes. Par contre, une baisse importante de la production a été enregistrée pour les citrons, les pommes, les poires, les abricots, les noisettes et les olives de table. Les récoltes sont restées stables par rapport à 2001 en ce qui concerne les oranges, les cerises, les bananes et les raisins de table.

La production de vin s'est rétablie après la baisse qui avait eu lieu en 2001 avec une hausse d'environ 12 % tant en volume de raisins destinés à l'industrie et au vin qu'en volume de jus de raisin produit.

Enfin, dans le dernier grand secteur de culture, à savoir celui de l'huile d'olive, le phénomène de l'alternance explique une baisse substantielle de la récolte annuelle. Moins de 4 millions de tonnes d'olives ont été récoltés en 2002 (une baisse de près de 40 %) avec une production totale d'huile de juste un peu plus de 800 000 tonnes. Cette production dépasse encore la Quantité Maximale Garantie (QMG) qui est de 760 000 tonnes. Vu ces résultats, le secteur a redemandé une augmentation de la QMG octroyée à l'Espagne, en particulier puisqu'une nouvelle Organisation commune de marché (OCM) pour ce secteur est attendue en 2003.

Pour ce qui est de la production animale, on peut observer différents schémas. Le nombre d'animaux abattus montre que seul le nombre de volailles et de chevaux enregistrés dans les abattoirs espagnols a diminué, alors que les autres produits animaux ont légèrement augmenté. Par ailleurs, on a enregistré une légère augmentation du volume de la production de lait (+2,7 %) ainsi qu'une très légère hausse de la production d'œufs (+0,5 %).

La tendance générale pour les prix à la ferme était négative pendant que les prix payés par les agriculteurs sont restés stables.

Dans le secteur de la production végétale, il y a eu de fortes baisses des prix à la ferme pour les pommes de terre et les céréales, et seulement les cultures fourragères et les légumes ont vu leurs prix augmenter. Les autres grandes activités agricoles ont montré de légères baisses. En fait, l'indice général de la production végétale a montré une baisse de -3,7 %. Les éleveurs d'animaux ont reçu en moyenne des prix plus bas (-0,8 %). Il y a eu de très fortes baisses des prix pour la volaille et le porc mais, d'autre part, les prix du bœuf ont récupéré une fois que les consommateurs ont commencé à surmonter la « psychose » de l'ESB. La tendance à la hausse des prix de la viande ovine et caprine s'est maintenue.

Malgré une baisse importante du prix du carburant (-6,8 %), l'indice du prix moyen des intrants a augmenté de 0,8 %. En fait, les autres intrants sont devenus plus chers en 2002 et il y a eu de fortes augmentations des intrants phytosanitaires et des semences.

Au **Maroc**, grâce à des niveaux satisfaisants des précipitations, même avec une répartition irrégulière pendant l'année, la production agricole présente en 2002 des résultats en amélioration, par rapport aux deux dernières années.

Les aléas climatiques qui ont caractérisé la campagne n'ont guère permis d'atteindre le niveau de superficies céréalières emblavées l'année précédente. Avec un peu plus de 4.9 millions d'hectares, le recul est de 9.6%. Les surfaces des trois céréales principales ont perdu quelques 190 000 ha, mais avec un peu plus de 4.6 millions d'hectares, elles couvrent l'essentiel des terres céréalières, avec 43 % pour l'orge, 38 % pour le blé tendre, et 19 % pour le blé dur.

Curieusement, en dépit des conditions peu favorables de la campagne agricole, les rendements apparaissent meilleurs que prévu (+20 % par rapport à l'année précédente). C'est l'orge qui a le plus fortement augmenté, en passant de 11.5 à 16.7 millions de quintaux (+44 %), suivie par le blé tendre avec 23.4 millions de quintaux le plus important en termes de volume de production (+2 %), alors que le blé dur a stagné quasiment au même niveau que celui de l'année dernière (10.3 millions de quintaux).

Principale céréale de printemps, le maïs a couvert 265 400 ha et atteint une production proche de 2 millions de quintaux, niveau presque quatre fois supérieur à celui de l'année dernière, et qui n'avait pas été atteint depuis 1998. Ce résultat est en fait plus dû à l'amélioration du rendement (lequel est passé de 2.1 à 7.5 qx/ha entre 2001 et 2002) qu'à l'augmentation des superficies concernées (+4 %).

Les légumineuses alimentaires ont couvert en 2002 quelques 382 000 ha, soit une extension de 22 % des superficies qui leur ont été consacrées. Les rendements s'étant également améliorés (de 5.1 à 6.2 qx/ha en moyenne), la production n'en a été que plus importante, atteignant plus de 2.3 millions de quintaux, contre 1.6 million l'année précédente (+46 %).

La production de betterave à sucre à cause du déficit d'eau d'irrigation, des réticences des agriculteurs en raison de la baisse de rentabilité de cette culture, de la concurrence de spéculations plus compétitives, et de défaut d'encadrement de la production, n'arrive pas à démarrer. La superficie de betterave récoltée en 2002 apparaît supérieure de près de 13 % à celle de l'année précédente (59 500 ha contre 52 800 ha). La production obtenue n'a cependant progressé que de 5 %, atteignant un peu moins de trois millions de tonnes.

La canne à sucre pour sa part est confrontée, surtout dans le Gharb qui abrite la majeure partie de ses superficies, à différents problèmes, de la baisse de rentabilité de la spéculation à la pénurie de l'eau sous l'effet des années de sécheresse successives, en passant par la hausse du coût des facteurs de production et le gel du prix à la production depuis de nombreuses années. Tous ces facteurs se sont probablement conjugués pour aboutir à une forte baisse des superficies en canne qui n'ont ainsi guère dépassé 13 800 ha (-23 %) et une chute de la production de -28 % n'arrivant même pas à atteindre 950 000 tonnes.

La production d'huile d'olive, sur une surface de 477 300 ha, en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente, s'est réduite de 35 %, passant de 698 700 tonnes à 455 250 tonnes en 2002.

Les cultures maraîchères ont couvert près de 226 000 ha, répartis à raison de 26 % pour la pomme de terre, 13 % pour l'oignon, 7 % pour la tomate, et le reste (54 %) partagé entre toute une multitude de fruits et légumes divers. Selon les données de la DPV<sup>23</sup>, les cultures de saison ont occupé 87 % des surfaces maraîchères, les cultures de primeurs 11 %, alors que les cultures destinées à l'agro-industrie n'ont représenté que 2 % des surfaces.

La production maraîchère de près de 5,3 millions de tonnes en 2002, s'est accrue de 13 % par rapport à 2001. A elle seule, la pomme de terre en représente le quart (1,3 millions de tonnes) ; mais les volumes de production et les parts de la tomate (15 %), l'oignon (12 %), le melon-pastèque (17 %) sont appréciables.

Les plantations fruitières restent dominées par l'amandier (87 300 ha) et les agrumes (76 000 ha). Le verger viticole couvre 52 200 ha (répartis en gros à raison de quatre cinquièmes pour la vigne de table et un cinquième pour la vigne de cuve); alors que les plantations de palmier- dattier, localisées dans les oasis de l'est et du sud du pays couvrent 33 000 ha. Au niveau de la production, à l'exception de la production d'amandes (en recul de 15 %), les différentes productions fruitières semblent avoir plus ou moins progressé en 2002.

---

<sup>23</sup> On peut remarquer qu'il y a une différence entre les données déclarées par la DPAE (Direction de la Planification et des Affaires Economiques (DPAE) et la DPV (Direction de la Production Végétale) appartenant au Ministère de l'agriculture marocaine.

En matière de production animale, on peut constater que la production des viandes rouges a baissé entre 2001 et 2002 de 290 000 à 279 000 tonnes (-4 %), alors que celle des viandes blanches, en atteignant 315 000 tonnes aurait augmenté de 12.5 % durant la même période.

Estimée à 1,2 million de tonnes, la production laitière a progressé de 9 % par rapport à 2001, et ce volume semble couvrir 86 % des besoins de consommation du pays. Mais il est vrai que cette consommation demeure relativement faible puisque par tête d'habitant, elle ne dépasserait guère 42 litres en 2002.

Le Maroc occupe une position importante dans la production mondiale de poissons. Cette performance est en fait largement due à une espèce, la sardine (« sardina pilchardus »), dont le Maroc est à la fois le premier producteur et exportateur mondial.

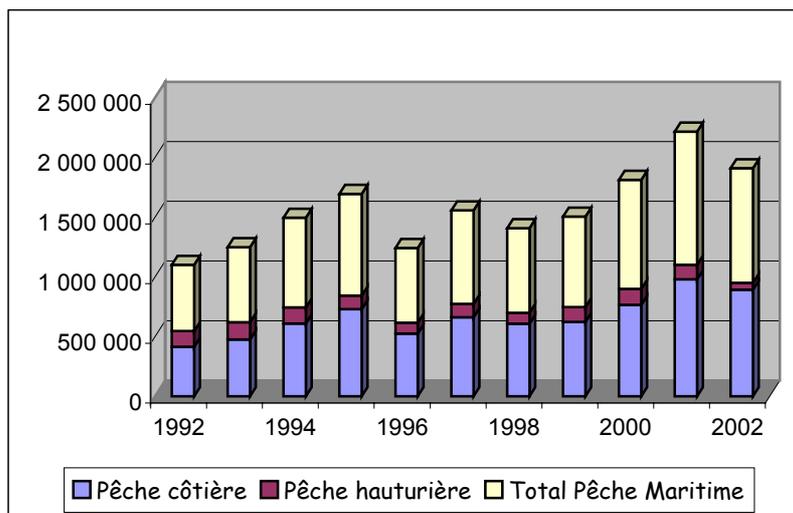
Jusqu'en 1999, le Maroc était lié par un Accord de pêche avec l'Union Européenne qui autorisait les flottes de cette dernière à exploiter les ressources halieutiques dans les eaux territoriales marocaines. A en juger par les données relatives à l'évolution des captures, il semble bien que le non renouvellement de cet accord ait sensiblement stimulé la production marocaine. Comme on peut le constater sur la figure suivante, entre 2000 et 2002, la production totale s'est élevée à 995 810 tonnes, contre une moyenne de 749 481 tonnes seulement durant les trois années précédentes (1997-1999), ce qui représente un accroissement d'un tiers environ.

Ceci étant, 2002 accuse plutôt un recul de 14 % par rapport au record de 1.1 million de tonnes atteint en 2001. Pour l'essentiel, la production provient de la pêche côtière puisque celle-ci en représente 93 %, la pêche hauturière contribuant pour moins de 6 % à l'ensemble. Par type de produits, ce sont les poissons pélagiques (sardines, anchois, maquereaux...) qui représentent la part la plus grande : les sardines seules ont atteint près de 685 000 tonnes en 2002 et représenté 71 % de la production halieutique totale du pays.

Les captures sont essentiellement opérées dans l'atlantique et 97 % des prises sont débarquées sur la côte du même nom, notamment dans les ports de Laâyoune, Tan Tan et Agadir. Avec quelques 28 000 tonnes, la côte méditerranéenne ne joue finalement qu'un rôle tout à fait marginal.

Quant à la destination de la production, 41 % des quantités débarquées servent à la fabrication de sous-produits, notamment la farine de poisson intégrée ensuite dans l'alimentation animale. Un tiers de la production est consommé à l'état frais, 17 % prennent le chemin des usines de conserve pour transformation, et 8 % seulement font l'objet d'une congélation.

Figure 5.1 – Production halieutique au Maroc



En **Tunisie**, l'influence des conditions climatiques a compromis en 2002 la production de nombreuses cultures. Les céréales enregistrent une forte diminution de la production qui passe de 1,3 millions de tonnes en 2001 à 0,5 millions de tonnes en 2002.

La production fruitière a baissé, et surtout la production des olives qui passe de 550 000 tonnes en 2001 à 150 000 en 2002.

Les cultures maraîchères restent stables en 2002. L'évolution de la production de l'élevage est positive aussi bien pour la viande que pour le lait.

En **Algérie**, les productions agricoles sont relativement mal cernées par le système statistique. Aucune technique d'observation un tant soit peu rigoureuse n'existe, sauf pour les rendements des blés. Les administrations agricoles au niveau local apprécient les productions chacune à sa manière et c'est sans doute ce qui explique certains chiffres étonnants comme ceux des accroissements de rendements et de production de 2001 à 2002 qu'on va mentionner ci-dessous pour certaines spéculations.

L'indice global de la production agricole a connu une légère croissance en 2002 par rapport à 2001 (0,6 %) malgré la baisse de l'indice de la production végétale (-4,2 %). La croissance de l'indice des productions animales de 5,9 % a permis de compenser la diminution de la production végétale.

Les productions agricoles ayant souffert de la pluviométrie insuffisante de la campagne agricole 2002 sont celles des céréales (-27 % par rapport à 2001) avec

une production totale de 1,9 millions de tonnes, suivies par les tomates industrielles (-10 %), olives (-4 %) et donc d'huile d'olive qui a diminué de -14 % en 2002 par rapport à 2001.

La production maraîchère, après avoir quasiment stagné de 2000 à 2001, s'est accrue de plus de 14 % entre 2001 et 2002. Par rapport à la moyenne des années 1991-2000, elle a augmenté de presque 25 %. Cet accroissement est dû presque exclusivement à la hausse des rendements (+24 % entre la moyenne des années 1991-2000 et 2001-2002), l'augmentation des superficies plantées étant négligeable (+0,4 %). La disponibilité de l'eau incite à une plus grande utilisation d'engrais artificiel et naturel, d'où probablement la hausse des rendements.

La production de tomate industrielle continue d'enregistrer une baisse de -10 % après la baisse de -4 % en 2001 et celle de -20 % en 2000, cela étant dû à une certaine désaffection des producteurs à cause des difficultés d'écoulement auprès des unités de transformation (principalement en matière de prix). Les conserveurs algériens crient à la catastrophe face à la mévente chronique du concentré de tomate qu'ils produisent, mévente qui serait due à l'importation « illicite » de 18 000 tonnes de cette denrée à partir de la Tunisie en 2002 (Benouaret, 2003).

La pomme de terre enregistre des progrès remarquables en 2002 (+38 % par rapport à l'année précédente) due à l'augmentation des rendements.

L'arboriculture fruitière a vu sa production augmenter de 7 % par rapport à 2001. Quant aux agrumes, on constate que la superficie complantée s'est accrue de 13 % (presque 6 000 ha) entre 2001 et 2002. La production a aussi connu une croissance remarquable puisqu'elle passe de 4,7 à 5,2 millions de quintaux de 2001 à 2002 (+11 %). Enfin, pour ce qui est de la vigne, les superficies se sont accrues de 5 % avec une production de 2 millions de tonnes.

Pour les produits animaux, la croissance modeste de 4 % pour les viandes rouges en 2001 fait place à une croissance de 12 % en 2002, mais les viandes blanches connaissent une baisse de -10 % du fait, probablement, d'une diminution des élevages suite à l'augmentation des prix des aliments. Pour les deux types de viande, la production 2002 est sensiblement la même que celle de la moyenne des années 1991-2000. La productivité des élevages ne fait donc pas de progrès. Quant à la production de lait, malgré une baisse de -6 % en 2002 par rapport à 2001, on constate une hausse de 34 % entre 2002 et la moyenne des années 1991-2000. Cette hausse est due à l'augmentation du cheptel de vaches laitières (+10 %) et à l'accroissement des rendements par vache grâce à une meilleure alimentation.

En **Albanie**, pendant toute l'année 2002, les priorités du gouvernement étaient la production des légumes dans les serres, le développement de l'arboriculture, de la viticulture et des oliviers. Les nouvelles plantations d'arbres fruitiers ont été augmentées, bien que l'incitation par des crédits reste loin des besoins réels des paysans. Des investissements significatifs sont faits pour la construction des serres,

en construisant 40 nouveaux hectares en 2002. En 2002, il y a eu une diminution des superficies semées du blé, du maïs, etc., alors qu'on constate une augmentation de 5 % de la superficie semée de fourrages et de légumes.

L'augmentation des rendements de quelques cultures de base par rapport au 2001 est considérable : le rendement du blé avec 32,5 quintaux/ha a augmenté à 16.6 %, celui du maïs avec 39,2 quintaux/ha de 10 %.

Les légumineuses alimentaires ont couvert en 2002 quelques 382 000 ha, ce qui marque une extension de 22 % des superficies qui leur ont été consacrées. Les rendements s'étant également améliorés (de 5.1 à 6.2 qx/ha en moyenne), la production n'en a été que plus importante, atteignant plus de 2.3 millions de quintaux, contre 1.6 million l'année précédente (+46 %).

La production de betterave à sucre stagne en surface avec 1 200 ha et en production avec 39 000 tonnes.

La production d'huile d'olive est en baisse de 20 % par rapport à l'année précédente, avec 27 300 tonnes.

Le verger viticole couvre 6 800 ha avec une production 83 100 tonnes.

En 2002, des signes de revitalisation des produits d'élevage à but commercial et de transformation ont été enregistrés. Vingt nouveaux centres d'insémination artificielle ont été créés. Il y a une amélioration concernant l'alimentation des animaux.

Pour l'élevage, on constate une croissance de la production liée à l'augmentation du rendement par animal, ainsi le rendement par vaches a augmenté de 16.5 %, passant de 1 732kg/litre de lait/par animal en 2001, à 2 018 litres de lait par animal en 2002, ce qui reste encore très faible. En ce concerne le lait, l'Albanie satisfait presque 100 % ses besoins intérieurs, en consommant 196 litres de lait par personne/an, un chiffre comparable avec celui de nombreux pays développés.

Au **Liban**, l'agriculture se compose de 70 % de production végétale et de 30 % de production animale. En 2002, la production végétale a connu une légère baisse et la production animale est restée constante. La production de céréales s'est élevée à 172 000 tonnes sur une superficie de 52 000 hectares.

Le pays possède 230 kilomètres de côtes; le nombre de pêcheurs dont l'existence dépend de la pêche est estimé à 6 500 auxquels viennent s'ajouter 10 000 autres considérés comme « amateurs ». La plupart des pêcheurs sont membres de diverses associations (25 coopératives et 4 syndicats) répartis dans les différents mohafazat du pays.

La flotte de pêche se compose en tout de 2 800 bateaux avec pour la plupart une longueur de 10 m mais dont seulement 1 961 sont considérés comme travaillant à plein temps. Seuls 71 bateaux ont plus de 10 mètres de long.

Le volume total de poissons marins capturés s'est élevé à 7 395 tonnes.

La quantité de poissons capturés a récemment progressé suite à l'introduction de techniques modernes (éclairage, filets plus longs, meilleurs moteurs pour les bateaux et utilisation de téléphones portables).

En matière de pisciculture, le secteur compte 100 stations situées surtout dans la région de la Bekaa le long de la rivière Assi. La truite représente la principale espèce élevée avec une production de 620 tonnes d'une valeur totale de 1,9 millions de dollars US.

En **Turquie**, la production de céréales, de légumineuses alimentaires, de fruits et de légumes a augmenté en 2002 par rapport à l'année précédente, avec une augmentation de la production de 6,8 % pour les céréales, de 2,5 % pour les légumes à cosses, de 2,9 % pour les autres légumes, de 5,7 % pour les fruits et de 0,2 % pour les autres cultures de plein champ.

En Turquie, le secteur animal a continué à diminuer principalement en raison de la crise économique. La majeure partie du bétail est à aptitudes mixtes et la production s'étend sur l'ensemble du pays. Cependant, à l'est de la Turquie, les bovins paissent en général sur des parcours publics et tendent à être élevés pour la production de viande alors que, dans la partie ouest de la Turquie, le bétail tend à être nourri à base de grains et d'aliments composés et est plutôt élevé pour la production laitière.

Il y a plusieurs raisons pour cette baisse en termes de nombre et/ou de rendements. Bien que la plupart des races indigènes soient bien adaptées aux conditions locales et considérées à aptitudes mixtes, la base génétique de ces races ne peut rivaliser avec les rendements en viande et en lait des races occidentales. Certaines sources estiment le rapport vache/veau à 65 %, le rendement en viande des bovins turcs à environ 150 kg. Ces chiffres se sont améliorés ces dernières années suite au glissement des activités d'élevage vers la partie ouest de la Turquie, mais restent encore bas comparés aux pays développés. La production de bœuf et de veau a récemment baissé parallèlement à la baisse du nombre d'animaux abattus, quoique le rendement par animal se soit légèrement amélioré.

La plupart du bétail paît sur les terrains de parcours publics sur la base du premier arrivé premier servi et ne reçoit que peu ou pas de suppléments additionnels. La complémentation par du fourrage est limitée étant donné que la politique de production du gouvernement favorise la production des grandes cultures. Vu que le pâturage n'est pas réglementé, on assiste à une sérieuse surexploitation des terres, ce qui aggrave encore le problème.

La production agricole en **Égypte** a montré une légère tendance à la hausse en 2002.

La production de blé, avec une production de 6,6 millions de tonnes et 1,03 million d'hectares, a augmenté de 6 % par rapport à 2001. Pour le maïs, il y a eu une baisse de production de 10 % avec 5,3 millions de tonnes. Pour les arachides, le trèfle et le tournesol, la tendance de la production a été à la baisse tant en termes de superficie que de rendement.

La production de tomates et de pommes de terre a augmenté suite à la hausse des superficies et des rendements.

En ce qui concerne les fruits, les résultats en termes de production enregistrés l'année dernière ont été mixtes. La production a été en hausse pour les oranges et les bananes tandis qu'il y a eu une légère baisse pour les mangues et les raisins. Pour les autres fruits, les récoltes sont restées semblables à celles enregistrées lors de la campagne 2001.

Pour ce qui est de la production de poissons, le volume de poissons capturés a augmenté en 2002 avec une production de 772 000 tonnes tandis que la production aquacole est restée stable avec 18 300 tonnes.

La tendance générale des prix à la ferme a été positive tandis que les prix payés par les agriculteurs sont restés stables.

Dans le secteur de la production végétale, il y a eu une forte augmentation des prix à la ferme pour le blé, le coton et le riz, le prix pour les tomates et le maïs restant stables. Pour la production animale, les producteurs ont reçu en moyenne des prix plus bas, comme dans le cas du bœuf. Par contre, pour les ovins, la tendance positive des prix s'est maintenue.

## **5.2 - L'industrie alimentaire**

L'industrie agroalimentaire en Méditerranée poursuit sa croissance en 2002. En particulier pour l'Italie, la France, l'Albanie, l'Espagne on peut remarquer une croissance supérieure à celle de l'industrie manufacturière. Le Maroc et le Portugal en 2002 présentent une évolution modeste : l'importance de l'industrie de transformation en terme de valeur ajoutée ayant diminuée. Le tableau 5.2 nous permet d'apprécier la situation des IAA dans les différents pays.

La qualité est devenue un atout fondamental pour les IAA qui se trouvent dans l'obligation de mettre en oeuvre des procédures de contrôle de qualité et d'information des consommateurs, dont les principales mesures de politiques ont démarré dans la plupart des pays.

**Tableau 5.2 – Caractéristiques des industries agroalimentaires**

Pays (année)	Valeur ajoutée IAA/ VA industrie manufact.	Variation % année précédente Chiffres d'affaires	Emplois N.	Etablissement N.	Importance % de trois premiers sous-secteurs par chiffres d'affaires
Espagne (2001)	17,0%	4,7%	438.000	33.747	Viande, lait, aliments de bétail = 40,5%
Egypte (2000)	19,0%	-13,6%	59.557	803	Sucre, huile et graisse = 64%
Italie (2002)	10,6%	1,6%	440.000	36.900	Viande, lait, confiserie = 39%
France (2002)	11,0%	1,0%	603.000	3205*	Viande, boissons, lait = 64%
Maroc (2001)	33,2%	-1,9%	89.781	1.721	
Portugal (2001)	12,7%	6,2%	102.714	8.485	Vin, lait, viande = 28,7%

\* Avec plus de 20 salariés

Source : Statistiques nationales.

La production des IAA en **France** a connu une croissance en 2002 de 1,3 %, alors que celle des autres industries reste stable. La croissance est particulièrement forte dans l'industrie sucrière et les boissons.

En particulier, la production de sucre bénéficie d'une récolte de betterave très importante et d'un taux de sucre élevé, au contraire de l'année 2001. Les exportations représentent maintenant plus de 60 % de la production, principalement vers l'Union Européenne, mais cette année les exportations vers les pays tiers s'accroissent fortement, une grande partie (sucre « hors quota ») se faisant sans subventions, au cours mondial, ce qui montre bien la capacité concurrentielle de ce secteur.

Autre secteur en hausse, les boissons, également poussées par les exportations (vin, alcools, mais aussi eau minérale et autres boissons). L'industrie du lait se maintient, la consommation intérieure de produits frais poursuit sa croissance. Les autres secteurs stagnent ou régressent, soit sous l'effet d'une faible demande intérieure (pain et pâtisserie, fruits et légumes), soit à cause du marasme des exportations (viandes, en particulier volailles). Enfin, pour la première fois depuis 10 ans, la production d'aliments du bétail décroît, conséquence de la baisse d'activité des productions hors-sol.

Au total donc, le secteur des IAA connaît une croissance en volume modérée, et une faible baisse des prix, qui ne pèse pas sur les résultats des entreprises du secteur, mais le climat n'est pas aussi serein que les années précédentes. A noter cependant que l'emploi salarié continue à s'accroître comme en 2000 et 2001, à un rythme cependant inférieur. En équivalent temps-plein, les emplois dans les IAA représentent 16,5 % de l'ensemble des emplois des industries françaises.

En 2002, l'industrie alimentaire **italienne** a confirmé sa position de deuxième industrie du pays, après le secteur métallurgique et mécanique. Alors que le secteur secondaire dans son ensemble a été touché par une baisse généralisée de sa production de -0,8 %, l'industrie alimentaire enregistre une croissance de sa production de +1,6 %, à valeurs constantes, confirmant ainsi ses qualités anticycliques.

Le chiffre d'affaires de l'industrie agro-alimentaire en 2002 avoisine 98 milliards d'Euros, à répartir entre 36 900 entreprises, dont 82 % des PME (Petite ou Moyenne Entreprise). Les sous-secteurs les plus importants sont le secteur laitier et fromager, celui de la confiserie et du vin et celui des viandes ; ils représentent à eux seuls 40 % du chiffre d'affaires total.

Les variations les plus importantes des productions concernent le secteur des viandes (bovine +2,5 % et de porc +0,7 %), le secteur laitier et fromager (+1,5 %) et le secteur de la confiserie (+3,4 %), mais aussi l'industrie du poisson (+4 %), les huiles et les graisses végétales (+8 %), les jus de fruit (+8 %), les boissons non alcoolisées (+5,5 %) et les surgelés (+3,5 %). A l'inverse, l'industrie du vin affiche une diminution de production de -2 %.

Les prix des produits alimentaires ont connu une dynamique encore plus marquée que celle de l'agriculture et de l'économie en général. Les prix à la production de l'industrie alimentaire ont enregistré une augmentation moyenne de 1,2 %, alors que l'indice général des prix des produits industriels a diminué de -0,2 %.

Les chiffres disponibles concernant les industries agro-alimentaires **portugaises** portent sur 2001, les données de 2002 n'étant pas encore publiées.

La production domestique des IAA est destinée principalement au marché intérieur, car les exportations ne représentent que 12 % de la production totale. De ce fait, le marché portugais est devenu très attractif pour les IAA étrangères, mais d'autres facteurs ont contribué à cette croissance sur le marché portugais : l'ouverture des marchés au commerce international (globalisation), l'augmentation du dynamisme du marché, l'augmentation de la demande des produits à plus grande valeur ajoutée, la modification des modes de vie et des habitudes de consommation, la préoccupation des consommateurs concernant les questions de santé liées à l'alimentation, une plus grande dynamique des entreprises, etc...

Néanmoins, l'industrie agro-alimentaire est un des principaux secteurs d'activité créatrice de richesse et d'emploi, dans l'ensemble des industries de transformation. Le volume de main-d'œuvre, même s'il s'est réduit de 3,2 % entre 1996 et 2000, représente 9,4 % du total de l'industrie de transformation. En chiffres absolus, le nombre d'emplois dans les IAA a chuté de 120 527 (1996) à 106 582 (2000).

Le total du chiffre d'affaires a augmenté entre 1996 et 2000 d'environ 4 %, car il est passé de 10,57 milliards d'euros (1996) à 10,95 milliards d'euros (2000). Pour l'ensemble de l'industrie de transformation cette augmentation a été de 15 %, durant la même période.

En termes de VAB (valeur ajoutée brute), dans la même période, les IAA ont enregistré une baisse de 11,3 %, tandis que pour l'ensemble de l'industrie de transformation l'augmentation a été de 2,4 %.

La taille moyenne des IAA portugaises se trouve plutôt concentrée dans les PME, selon le critère du nombre de travailleurs, et celui du CA : 90 % des IAA ont moins de 19 employés, 8 % ont entre 20 et 99 travailleurs et à peine 1,8 % possèdent plus de 100 travailleurs.

L'industrie de transformation agroalimentaire est une composante vitale de l'économie **grecque** et le plus grand sous-secteur de transformation représentant environ 27 % de la production industrielle nationale. En 2000, la Grèce comptait 992 entreprises agro-alimentaires et de boissons, 11 entreprises de tabac et 368 entreprises textiles représentant 27,3 % du nombre total d'entreprises et 30 % de l'emploi industriel (Service statistique national grec).

2002 a été une année relativement mauvaise pour l'industrie manufacturière grecque malgré un taux de croissance du PIB suffisamment important. Les bénéfices totaux nets de l'ensemble du secteur manufacturier ont stagné alors que ceux du secteur de la transformation (à l'exclusion de l'électricité) ont chuté de 12,5 %. Plus de 30 % des entreprises ont vu leurs ventes baissées et 16 % ont enregistré un déficit.

Néanmoins, les industries agroalimentaires ont réussi à avoir de meilleurs résultats que les autres. Des 426 entreprises, dont les ventes ont dépassé les 3 millions d'euros (moyennes à grandes entreprises), 344 (81 %) ont réalisé un bénéfice et seulement 82 ont enregistré des pertes.

Des 42 entreprises de boissons, 39 ont réalisé un bénéfice. Le total des bénéfices était inférieur de 5 % à celui de 2001 et s'est élevé à 115 101 000 euros.

Dans l'ensemble, le secteur des produits alimentaires et des boissons est un secteur à faible intensité de capital mais à fort coefficient d'intrants, le coût des intrants s'élevant à presque la moitié de la totalité des coûts. Malgré le grand nombre d'entreprises présentes dans ce secteur, il existe aussi de grandes entreprises qui en

général dominant le marché. Ces grandes entreprises sont rarement spécialisées dans la production de juste un produit comme le sont les plus petites, mais tendent vers l'intégration et la différenciation. L'intégration verticale va dans les deux sens, à savoir en amont (par exemple avec leurs propres produits comme dans les secteurs de la viande, du poisson et du vin ou via des contrats avec des exploitations agricoles comme dans les secteurs du lait, de la tomate et du sucre) et en aval (par l'établissement de chaînes de distribution efficaces des produits finis). La différenciation est réalisée par la production de différents produits (par exemple tous les produits laitiers ainsi que les jus, etc.). Les grandes entreprises dominent en particulier l'industrie laitière (4 firmes), l'industrie de la tomate (5-6), l'industrie de la confiserie (2), l'industrie des produits de la panification (2), l'industrie des pâtes alimentaires (6-7), l'industrie brassicole (2) et l'industrie des boissons (2) (Baltas 2001).

Un quart du chiffre d'affaires du secteur est généré par le sous-secteur laitier, suivi par les autres produits alimentaires (19,5 %), les fruits et les légumes (15,6 %) et les boissons (13,6 %).

L'industrie agroalimentaire **espagnole** se classe cinquième en Europe en termes de chiffre d'affaires. Elle représente en Espagne, avec environ 17 % de la production totale, le sous-secteur le plus important du secteur manufacturier. D'après la Fédération espagnole des produits alimentaires et des boissons, qui regroupe les entreprises opérant dans ce secteur, la valeur totale de la production s'est élevée à 58 561 millions d'euros en 2002, ce qui correspond à une croissance de 0,1 % en termes réels. La production a augmenté de 3 % en termes de volume si bien que la courbe de production en 2002 était pratiquement plate.

Le 1er janvier 2002, il y avait en Espagne 33 747 entreprises agroalimentaires, c'est-à-dire 1,6 % de plus qu'en 2001, occupant 438 000 personnes fin 2002, donc 0,87 % de plus que l'année précédente. Elles représentent 13,8 % de la main d'œuvre dans l'industrie espagnole. En ce qui concerne le commerce des produits transformés, les importations ont augmenté de 4 % et les exportations de 2,4 %. Le taux de couverture des importations par les exportations, qui indique le taux d'autosuffisance dans le secteur, a chuté à 86,56 %, mettant fin à la tendance positive des années précédentes.

Le rôle extrêmement important joué par les investissements directs étrangers dans le secteur depuis que l'Espagne a rejoint la CE vers le milieu des années 80 a continué en 2002, avec 387,5 millions d'euros, c'est-à-dire 27,6 % de la totalité des investissements directs étrangers faits dans l'industrie espagnole. Presque la totalité de ces flux monétaires est venue de pays de l'UE (> 98 %).

Encore deux autres remarques sur certaines caractéristiques des industries agroalimentaires espagnoles; tout d'abord, moins de 1 % des entreprises ont plus de 200 employés, une structure similaire à celle du reste du secteur industriel du pays. Seulement 62 entreprises agroalimentaires occupent plus de 500 employés. Un

autre aspect important à souligner est que la ventilation du secteur en sous-secteurs de production montre qu'il est assez diversifié. Les sous-secteurs de la viande et du lait représentent à eux seuls plus de 10 % du chiffre d'affaires total, les autres sous-secteurs ne représentant que des pourcentages inférieurs au sein de l'ensemble du secteur.

Au **Maroc**, la production de l'industrie agroalimentaires a évolué en 2002 à un rythme inférieur à celui du PIB dans son ensemble. Il faut cependant ajouter que ce taux cache une disparité au sein même du secteur agroalimentaire : en effet, alors que les industries alimentaires proprement dites ont augmenté de 2,7 %, celles des boissons et tabacs ont légèrement baissé (-0,1 %).

Le secteur des industries agroalimentaires (IAA) en 2001 compte 1726 établissements, ce qui représente le quart de l'ensemble des unités industrielles du pays. Pour la première fois depuis 1998, cet effectif d'entreprises, qui n'avait cessé de baisser, augmente en 2001, même si cette augmentation est inférieure à 2 %. Pourtant, la production du secteur comme sa valeur ajoutée ont baissé respectivement de 1.9 et 4.5 %. Comme les industries de transformation dans leur ensemble ont plutôt connu une certaine croissance (de 2.5 à 3 %), la contribution des IAA à la valeur ajoutée globale des industries de transformation a régressé de 35.6 en 2000 à 33.2 % en 2001.

Les effectifs employés dans le secteur sont plus difficiles à apprécier, compte tenu des changements inexplicables qui ont affecté les statistiques officielles sur les données relatives à l'année 2000 et partant à l'année 2001. En effet, alors que l'année dernière, les statistiques affichaient 106 283 emplois dans le secteur des IAA en 2000, cette année, les mêmes sources officielles avancent à propos de la même année 88 883 emplois, et 89 781 emplois pour 2001.

Le recul des investissements (de 5 à 9 % selon les sources) est inquiétant, surtout à un moment où toutes les entreprises industrielles sont censées accélérer les programmes de mise à niveau de leurs appareils de production pour se donner de meilleures chances d'affronter les défis de la libéralisation des échanges et de l'ouverture à la concurrence internationale. Il reste que dans l'immédiat, il faut croire que certaines branches exportatrices du moins continuent de « se débrouiller », puisque les exportations des IAA ont quand même progressé de près de 10 %, faisant porter le taux d'exportation du secteur à 16.4 %, contre moins de 15 % durant les dernières années.

En **Tunisie**, le secteur des industries agroalimentaires (IAA) en 2002 compte 5 138 entreprises. Les effectifs d'emplois dans le secteur sont 79 464. Les sous-secteurs les plus importants au niveau des entreprises et de l'emploi sont l'industrie de huiles et graisses, l'industrie laitière. La valeur ajoutée des IAA aux prix courants a été en 2002 de 932,6 millions de Dinars contre 610 millions de Dinars en 2001. Les investissements du secteur agroalimentaire ont progressé de manière continue sur la période 1997-2000. Ils sont passés de 174 millions de Dinars en

1997 à 227 millions de Dinars en 2002. Le secteur des IAA compte 83 entreprises à participation étrangère dont 15 à capitaux 100 % étrangers.

En **Albanie**, l'industrie alimentaire a affiché un développement sensible sur les deux dernières années. Une croissance forte est constatée dans la production des sous-produits de la viande (43 %), la capture et la conservation du poisson (87 %), l'élaboration des fruits et des légumes (15 %), la production de beurre, etc., (41 %).

Dans la filière de la production de lait, en 2003, il y a eu l'inauguration de la nouvelle fabrique « Ferlât », un investissement très moderne. Cette année, trois nouvelles fabriques vont être construites dans cette ligne, à Saranda, à Shkodra et à Mat. Le financement sera assuré par le gouvernement albanais en collaboration avec des investisseurs privés. Les investissements pour l'huile d'olive, en 2001-2002, consistent en la construction de 14 huileries de technologie très développée réparties dans les zones de production d'olives. En 2003, il est prévu la mise en fonction d'une nouvelle huilerie à Fier. L'investissement total concernant ces huileries est de 2.5 millions de USD.

L'industrie agroalimentaire est le secteur le plus important de l'industrie **libanaise** représentant 20 % des entreprises industrielles et 26 % du PIB. Le sous-secteur des produits alimentaires comprend des produits traditionnels, comme les produits alcoolisés (vin et arrack), la confiserie, les conserves de fruits et de légumes, les produits de boulangerie et l'huile d'olive.

De nouvelles usines se sont créées ces dernières années dans le secteur des chips et des produits apéritifs à base de pommes de terre, des produits laitiers, des aliments congelés et des légumes mais aussi des aliments pour animaux et des centres d'élevage avicole.

D'après la Direction générale pour l'industrie, 824 nouvelles usines ont été créées en 2002 (contre 599 en 2001), employant 6 721 personnes (4 425 en 2001).

Les industries de produits alimentaires et de boissons représentent 25 % du nombre d'entreprises et 30 % des employés dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Les produits alimentaires et les boissons sont considérés comme un secteur important de l'économie; l'industrie représente 10% de la totalité des exportations (102 millions de dollars US). Toutefois, il est nécessaire de porter une attention continue aux normes et aux spécifications techniques comme, par exemple, dans le secteur des fruits et des légumes. Le succès de ce secteur dépend largement de celui du secteur agricole qui constitue sa source la plus importante de matières premières. La production agricole doit être plus fortement mécanisée et il faut trouver le moyen de répondre aux besoins accrus de financement qui en découle. Par ailleurs, la nécessité d'arriver à atteindre et à maintenir les niveaux de qualité exigés par les normes internationales peut jouer le rôle d'un catalyseur important

pour l'industrie agroalimentaire. Par exemple, la production de vin contribue peu aux exportations (5 % de la valeur totale des exportations).

Tout ceci est d'autant plus important si le Liban veut tirer avantage des possibilités offertes par le marché de l'UE suite à l'Accord d'association avec l'UE.

La **Turquie**, avec ses riches ressources agricoles, possède une industrie agroalimentaire hautement développée. Son industrie agroalimentaire regroupe des producteurs de tailles et de statuts différents qui vont des petites unités individuelles, des grandes et petites coopératives jusqu'aux organisations multinationales qui possèdent leurs propres services de recherche et développement. Les petites et moyennes entreprises artisanales et spécialisées qui offrent des produits limités mais de haute qualité, souvent fabriqués à partir de méthodes et recettes traditionnelles, jouent aussi un rôle important.

Une analyse de la production agroalimentaire des grandes entreprises a montré pendant la période considérée une tendance à la hausse de la production dans le cas des entreprises de produits laitiers, de pâtes alimentaires et de purée de tomates en 2002 par rapport à 2000. Une tendance à la baisse a été observée en ce qui concerne la production de viande rouge et de volaille, de riz, de sucre et d'huile d'olive, cette dernière en raison de l'alternance.

La disponibilité de presque toutes les sortes de fruits et de légumes et les conditions environnementales favorables ont permis d'obtenir des quantités importantes de produits de très haute qualité assurant ainsi une base solide pour une amélioration au sein de l'industrie turque de la conserve de fruits et de légumes. Les usines de transformations de fruits et de légumes sont essentiellement situées dans les régions de l'Égée et de Marmara.

L'industrie turque de jus de fruits a commencé à la fin des années 60. Récemment, l'industrie des concentrés et des jus de fruits est devenue un des secteurs agro-industriels les plus modernes en Turquie. Les variétés de fruits transformées en jus sont notamment : les pommes, les abricots, les pêches, les oranges, les tangerines, les pamplemousses, les citrons, les griottes, les cornouilles, les fraises, les grenades et les raisins.

Le développement de l'industrie laitière turque a commencé avec la création de l'Association de l'industrie du lait qui est une entreprise d'État formée de plusieurs usines de traitement du lait. Entre-temps, le secteur privé a également commencé à investir dans ce secteur et, avec la privatisation des entreprises d'État, le secteur laitier est maintenant dominé par le secteur privé. De plus, il y a eu une augmentation considérable du nombre d'investissements directs étrangers dans le secteur des produits laitiers.

La production d'huile d'olive a connu un développement remarquable depuis les années 80 et de plus en plus d'usines d'huile d'olive ont commencé à produire de

l'huile d'olive vierge ou ont augmenté leur capacité de production. Grâce à ses installations modernes, l'industrie turque peut maintenant produire plus de 300 000 tonnes d'huile d'olive par an.

Le secteur des fruits et des légumes congelés a connu au cours de ces dix dernières années un rapide accroissement des recettes d'exportation. Bien qu'il s'agisse d'un secteur relativement nouveau en Turquie, l'industrie des fruits et des légumes congelés a fortement évolué et est un des principaux secteurs alimentaires tournés vers l'exportation (de 75 % à 80 % de la production sont exportés). À l'heure actuelle, il existe en Turquie une trentaine de firmes équipées d'installations de congélation modernes. La majorité des usines sont situées dans la région de Marmara près de la région de production des matières premières.

La Turquie compte aujourd'hui environ de 700 à 750 minoteries dont la capacité va de 50 à 300 tonnes de farine de blé par jour. La capacité totale des entreprises est d'environ 18 millions de tonnes par an.

En **Égypte**, les industries agroalimentaires représentaient environ 16% de la production totale et 19 % de la valeur ajoutée du secteur manufacturier en 2000 (dernière année disponible). Avec 301 unités, les entreprises agroalimentaires employaient 59 557 personnes, c'est-à-dire 13,8 % de la main-d'œuvre de l'industrie égyptienne. Les principaux sous-secteurs en termes de valeur ajoutée sont le sucre, l'huile, les graisses et les produits de la minoterie qui représentent environ 86 % de la valeur ajoutée totale de l'industrie agro-alimentaire.

Il est à souligner que l'importance du secteur privé par rapport au secteur public a augmenté dans l'industrie alimentaire et dans l'industrie en général, suite à la privatisation et à la diminution du rôle de l'État dans les activités économiques en général. Alors que le nombre d'établissements et d'entreprises publics diminue, le nombre des entreprises privées a augmenté de 696 à 773 pendant la période considérée, c'est-à-dire de 11 % en deux ans. Alors que la production des établissements et entreprises publics a diminué en termes de valeur, celle du secteur privé a augmenté de 39,9 % pendant la même période.

### **5.3 - Les consommations alimentaires**

Les consommations alimentaires dans les pays méditerranéens n'ont pas affiché de changements importants en 2002. Il y a une confirmation de la réduction des consommations domestiques en termes relatif, sauf pour l'Espagne qui augmente le rapport entre les dépenses alimentaires et le budget de ménages. Il faut noter que les repas hors foyer commencent à prendre une part non négligeable dans les dépenses alimentaires, autour de 6-10 %.

En **Italie**, les consommations domestiques ont enregistré une baisse en termes de quantités achetées, de -4,6 %. Les prix moyens à la consommation ont augmenté

de +3,6 %, ce qui a allégé les effets sur la dépense (-1,4 %). Les baisses d'achat les plus importantes ont concerné les secteurs des fruits et légumes, du poisson, du pain et de ses dérivés, du vin, des huiles et des graisses et du lait, alors que les hausses, toujours en quantité, ont concerné les boissons, les alcools, les pâtes et le riz.

Le recul des consommations est attribuable à différentes raisons. Sans aucun doute, le style de vie des ménages italiens, qui a subi de grands changements, associé à une plus grande consommation extra-domestique et au régime plus allégé, a marqué plus nettement les consommations domestiques ; les mauvaises conditions climatiques qui se sont abattues sur le pays, ont entraîné une forte hausse des prix des fruits et des légumes et ont affecté la production d'huile et de vin. Enfin et surtout l'accélération de l'inflation et l'introduction de l'Euro ont concouru à la baisse des consommations.

En général, les dépenses alimentaires représentent en **Grèce** une partie importante des dépenses d'un ménage moyen. Environ 16,5 % des dépenses totales de consommation sont consacrés aux produits alimentaires, 0,5 % aux boissons, 4,5 % aux boissons alcoolisées et au tabac. D'après Baltas (2001), la part des dépenses alimentaires dans les dépenses des ménages grecs va aller en se stabilisant juste un peu au-dessus des 15 % dans les prochaines années. Toutefois, il faudra remarquer certains changements en matière d'habitudes de consommation comme :

- une croissance considérable de la consommation des produits laitiers;
- une légère augmentation de la consommation de viande;
- une tendance à la stagnation en ce qui concerne le pain et les céréales (après des années de baisse lente);
- une tendance à la stagnation pour le poisson, le sucre et le café et
- une légère diminution de la consommation de fruits, de légumes et d'huile.

Les fruits et les légumes constituent la plus grosse part des produits alimentaires, tandis que la viande, les produits laitiers et le poisson représentent un peu moins de 50 % de la totalité des dépenses alimentaires. La consommation par habitant de nombreuses denrées est assez élevée en Grèce: la consommation de viande tourne autour de 88 kg/an (25 kg de viande de porc, 23 kg de bœuf), la consommation d'huile est de 18 l/an et celle de vin de 30 litres.

En **Espagne**, les dépenses alimentaires se sont élevées au total à plus de 66 milliards d'euros, à savoir une augmentation de 3 % en prix constants (7,8 % en prix courants), tandis qu'en quantités consommées, le riz était le plus bas avec seulement 1,9 %. Les dépenses alimentaires totales regroupent les dépenses alimentaires des ménages, de l'industrie hôtelière et de la restauration et de la restauration collective; si on ventile ces chiffres, on obtient environ 72 % pour les ménages, 24 % pour les hôtels et les restaurants et seulement 1,5 % pour la

restauration collective. Les dépenses d'alimentation domestiques ont plus augmenté que les dépenses de la restauration hors foyer.

Au **Maroc**, les dépenses alimentaires restent de loin le principal poste de consommation, avec 43.1 % du budget. A l'échelle nationale, le budget alimentaire des ménages est, par ordre d'importance décroissant, principalement consacré aux viandes rouges et blanches (24,5 %), aux « céréales et produits à base de céréales » (19,4 %), aux légumes frais (9,4 %), aux corps gras (7,2 %), aux « lait, produits laitiers et œufs » (6,7 %). Les fruits, les légumes secs et en conserve, les poissons, le sucre, le « thé, café et plantes aromatiques » représentent respectivement 4,7 %, 3,2 %, 2,6 %, 3,4 % et 4 %. Fait assez nouveau, les « repas pris à l'extérieur » semblent prendre une part significative en atteignant 5,5 %.

Avec un niveau de consommation de près de 240 kg par tête et par an en matière de céréales, on peut constater que le Maroc se situe plutôt en haut de la fourchette caractéristique des pays du Sud de la Méditerranée. Mais en fait les céréales apparaissent de ce point de vue comme une véritable exception. Pour quasiment tous les autres produits, le niveau de consommation au Maroc apparaît en bas de la fourchette en question. C'est notamment le cas des légumes (106 kg au Maroc pour une fourchette comprise entre 100 et 200 kg au Sud de la Méditerranée), les fruits (63 kg, contre une fourchette comprise entre 60 et 95 kg au « Sud »), les viandes (19 kg et 15–70 kg), le lait (33 kg et 15–150 kg), les huiles et graisses (13 kg et 10–25 kg). Ces données confirment d'une certaine manière les déficits déjà mis en valeur par les enquêtes de consommation au Maroc, notamment à travers les niveaux encore trop faibles de consommation des viandes (rouges et blanches), des produits laitiers, des produits de la mer et des fruits.

#### **Encadré 5.1 - Enquête sur la consommation des ménages en Algérie**

Les premiers résultats de l'enquête sur la consommation des ménages entreprise en 2000 par l'Office National des Statistiques en Algérie ont été enfin publiés, bien que très incomplets. Ils montrent que la part du budget moyen des ménages consacrée à l'alimentation a baissé entre 1988 et 2000 de 52,5 % à 44,6 % au profit de tous les autres postes de dépenses (sauf "éducation, loisirs") mais particulièrement au profit du logement, des "produits divers" et du poste "transports et communications".

Que les inégalités en matière de consommation se sont réduites : le dernier décile voit sa part dans la consommation diminuer de 4 % au profit de tous les autres déciles, mais particulièrement au profit des deux premiers déciles qui gagnent 1,3 % environ.

Il manque encore de données sur la consommation alimentaire au **Liban** qui est un importateur net de produits alimentaires. La différence entre la production interne de produits alimentaires et les besoins en matière de consommation est couverte essentiellement par les importations.

Le déficit alimentaire est surtout manifeste au niveau des céréales, bien que la part de la production de lait et de viande dans les besoins totaux est encore basse. Les viandes rouges ne couvrent que 15 % de la consommation domestique alors que le lait et les produits laitiers couvrent 62 % de la consommation domestique totale, contre 56 % en 2000.

La production de fruits, de légumes et de volaille a dépassé la consommation locale et a ainsi contribué à accroître de façon substantielle les exportations.

En **Turquie**, il y a eu un surplus de production pour tous les produits alimentaires en 2000-2002.

**Tableau 5.3 - Production et consommation de quelques produits en Turquie (1000 tonnes)**

	PRODUCTION			CONSOMMATION		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Blé	18900	17100	18450	17891	17933	18136
Légumineuses	1311	1518	1556	1241	1320	1306
Agrumes	2222	2272	2304	1732	1812	1840
Légumes	16552	15916	16385	16478	15818	16280
Viande	1589	1510	1472	1588	1499	1459
Lait	9350	9500	9600	9350	9500	9600
Œufs	635	600	570	631	582	550

Source : SPO, Developments in Economic and Social Sectors, Ankara, 2002.

En **Égypte**, on a observé un changement négatif de la structure de la consommation comme le reflète la part individuelle moyenne des produits alimentaires. La part des produits amylacés et à base de sucre (céréales, sucre et pommes de terre) dans la consommation individuelle moyenne a augmenté au cours de ces deux dernières années. En même temps, la consommation moyenne individuelle de viande, de poisson, de lait et de légumes, qui représente la principale source de protéine et d'énergie pour l'homme, a visiblement baissé. La consommation par habitant en 2001 était la suivante: 273,2 kg de céréales, 21,6 kg de pommes de terre, 25,9 kg de sucre, 13,8 kg de viande rouge et 58,2 kg de lait.

Il faut en outre attirer l'attention sur les résultats de diverses études qui montrent des changements en matière de consommation alimentaire suivant les régions et qu'il s'agisse de zones urbaines ou rurales. Dans ce contexte, les habitants de Basse Égypte ont une plus forte consommation de produits alimentaires que ceux de Haute Égypte (le sud). De même, la population urbaine consomme en moyenne plus que la population rurale et la part de l'homme est plus grande que celle de la femme.

#### **5.4 - Le commerce extérieur**

Pour ce qui concerne le commerce extérieur, seuls trois pays présentent un solde commercial positif : la France, l'Espagne et la Turquie, qui confirment en 2002 l'accroissement de leur compétitivité. Parmi les pays en situation de déficit commercial en produits agroalimentaires, l'Italie, la Grèce, le Maroc, l'Algérie et le Liban ont amélioré leur solde commercial. Au contraire, le Portugal et l'Albanie présentent une augmentation de leur déficit commercial.

En **France**, après la dégradation observée en 2001, la situation en 2002 s'est nettement améliorée, avec un excédent de la balance commerciale agroalimentaire de 8,4 milliards d'euros, soit une progression de 14%. Les exportations ont progressé de 4,1 %, alors que les importations, en hausse également, n'ont augmenté que de 1,7 %.

Il faut noter que cette année les exportations de produits agricoles non transformés ont fortement progressé (+6,8 %).

Les performances par catégorie de produits restent globalement les mêmes, avec un solde important des boissons (en progression de 5,6 %). La baisse de la demande mondiale et le développement de la concurrence sur le vin suscitent cependant des inquiétudes pour l'avenir.

Il faut aussi noter le redressement de la filière viande, en particulier la viande bovine (les ventes ont progressé cette année de 37 % après une année 2001 il est vrai particulièrement sombre). Les exportations de viande porcine régressent, mais beaucoup moins que les importations ; en revanche, la situation du secteur de la volaille est particulièrement préoccupante. Ce secteur très exportateur connaît une baisse de son solde de 15 %, passant de 935 à 768 millions. Le secteur laitier progresse légèrement. Le solde des échanges de céréales, s'il reste toujours fortement excédentaire (+3,3 milliards), connaît une baisse de 3,3 %, essentiellement due à la concurrence sur les marchés italien et espagnol, en particulier, des blés en provenance d'Ukraine et de Russie, vendus à un prix très nettement inférieur au cours mondial qui sert de référence pour la protection aux frontières de l'Union Européenne.

En terme de zones géographiques, il faut noter que 2002 correspond à un développement des exportations vers les pays tiers. Les soldes positifs les plus importants sont toujours obtenus avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne, en revanche la plus forte progression concerne les Etats-Unis, progression bien sûr fragile du fait des tensions possibles à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des différends politiques de fin 2002.

En **Italie**, le marché international représente pour la production du secteur alimentaire un débouché important à la base de son expansion quantitative. En 2002, la valeur de l'exportation des produits agricoles et alimentaires a été chiffrée

à 18 118 millions d'Euros, avec une augmentation par rapport à l'année précédente de 3,4 %. La situation des importations apparaît par contre, plus statique, n'enregistrant qu'une variation de 0,5 %, permettant néanmoins de réduire le solde de la balance agro-alimentaire, qui a enregistré en 2002 un solde de -3 941,9 millions d'Euros avec une variation par rapport au solde 2001 de -10,8 %. L'incidence sur le solde, qui bien qu'amélioré reste néanmoins négatif, est représentée par les produits agricoles. L'année dernière le solde de ces produits s'élevait à -4 434,3 millions d'Euros, avec une variation par rapport à l'année précédente de +1,6 %. Cette situation est compensée par les échanges de produits alimentaires, qui enregistrent un solde positif de 492,4 millions d'Euros.

La situation positive du commerce extérieur des produits alimentaires relève sans aucun doute de la tenue et du succès de deux marchés stratégiques, tels que les Etats-Unis et l'Allemagne.

Les fruits frais, avec le secteur des agrumes, représentent le sous-secteur le plus important dans les exportations ; parmi les produits alimentaires transformés, on distingue le riz, les produits de mouture, les produits de pâtisserie et de boulangerie, les légumes transformés, les boissons et les vins.

Parmi les postes qui pèsent sur les comptes avec l'étranger, aussi bien en valeur qu'en volume, on remarque le commerce des animaux vivants, notamment de bovins viande. Un autre solde négatif s'affiche pour les produits frais de la mer, les céréales et les tabacs.

Les échanges extérieurs au **Portugal** révèlent un déficit commercial pour les produits agricoles, ce qui représente un véritable et important problème, non seulement pour le secteur, mais aussi pour l'économie nationale dans son ensemble.

En 2000-2002, les produits agroalimentaires ont contribué pour 18 % (17 %, en 1988-1999) dans le déficit commercial portugais. Une analyse plus fine nous a permis d'identifier que la plupart des produits présentant des tendances négatives. Les produits de la pêche jouent un rôle important dans le commerce international, avec environ 1000 millions d'euros.

La valeur des importations agricoles en **Grèce** s'est élevée à environ 11 % de la totalité des importations de marchandises en 2001, alors que les exportations ont représenté 23,6 % des exportations totales.

En 2001, les exportations ont chuté de 6,3 % alors que les importations n'ont chuté que de 1,8 %, provoquant ainsi une augmentation du déficit commercial de 105 millions de dollars US, soit 17 %. Les résultats des échanges extérieurs dans le secteur alimentaire ont été quelque peu meilleurs; d'autre part, bien que tant les importations que les exportations soient restées relativement stables (avec respectivement une baisse de 0,7 % et une hausse de 0,4 %), le déficit des échanges

alimentaires a été légèrement réduit. Bien que les chiffres pour 2002 ne soient pas encore disponibles, on peut prédire avec une quasi-certitude que, étant donné l'appréciation de l'euro sur le marché mondial, les exportations agricoles grecques ont dû être touchées. Une partie importante des exportations agricoles grecques va dans les pays d'Europe de l'Est non communautaires (pays de l'ancienne Union Soviétique, pays des Balkans). La hausse des prix des produits qui s'en est suivie sur ces marchés aux revenus généralement bas a porté un coup important à la compétitivité et aux parts de marché.

Les fruits et les légumes sont les principaux produits d'exportation de la Grèce. La valeur des exportations de fruits et de légumes a dépassé 1 milliard de dollars US et a représenté 43 % de la totalité des exportations agricoles et 63 % de toutes les exportations alimentaires. Le coton est un autre produit important, avec un excédent commercial d'environ 230 millions de dollars US, vu que les importations sont minimales. Le tabac est également une culture importante pour l'économie agricole grecque avec une balance commerciale positive, bien que les quantités exportées en 2001 soient tombées à 97 000 tonnes. Enfin, le commerce de l'huile d'olive a aussi montré un excédent considérable (d'environ 215 millions de dollars US), mais c'est un produit qui est plus axé sur le marché intérieur que sur les exportations. Le volume des importations est ici négligeable.

Un déficit commercial a été observé pour tous les autres produits agricoles (à l'exception du riz) et en premier lieu pour les produits animaux : en 2001, les importations de viande ont dépassé les 600 000 tonnes aboutissant à un déficit commercial de près de 600 millions de dollars US, pendant que la balance commerciale pour les produits laitiers a affiché un déficit de 330 autres millions de dollars. Le déficit dans les échanges de viande a représenté plus de 80 % du déficit commercial total, montrant que, si l'on exclut les produits animaux, la balance commerciale des produits agricoles est positive en Grèce.

En **Espagne**, les échanges agroalimentaires affichent des valeurs supérieures pour les exportations que pour les importations, en fait le taux de couverture de la balance commerciale agroalimentaire était supérieur à 100 %. D'autre part, l'économie espagnole considérée dans son ensemble a souffert d'importations plus élevées que la valeur des exportations, avec un taux de couverture d'environ 75 %. Un autre aspect important est que les exportations agroalimentaires représentent environ 17 % des exportations totales tandis que les importations agroalimentaires représentent environ 13 % des importations totales.

En ce qui concerne les échanges agricoles, tant les exportations que les importations ont eu en 2002 un taux de croissance inférieur à celui de l'année précédente en raison de la stagnation de l'économie. C'est ainsi que les exportations ont augmenté de 3,5 % et les importations de 2,1 %. Les exportations agroalimentaires totales ont représenté 25 484,4 millions d'euros et les importations agroalimentaires se sont élevées à 24 548,6 millions d'euros. Une analyse plus poussée montre plusieurs faits à prendre en compte :

a) La ventilation des exportations révèle qu'elles sont essentiellement concentrées dans les sous-secteurs alimentaires tandis que les matières premières (bois, cuir et fibres textiles) n'ont représenté qu'une partie moins importante; en revanche, les matières premières ont compté pour un pourcentage plus important dans les importations : 18,7 % contre 13,5 % des exportations.

b) En ce qui concerne le poids des produits forestiers, végétaux et animaux dans les échanges, il existe également de nettes différences entre les exportations et les importations. En fait, les produits végétaux et leurs préparations ont représenté près de 60 % des exportations mais seulement 43 % des importations. Par contre, les produits animaux, y compris les produits de poissons, et leurs préparations ont occupé une moindre part dans les exportations que dans les importations, à savoir, respectivement, 23 % et 34 %. Enfin, la part des produits forestiers dans les importations a représenté presque le double de celle dans les exportations : 11 % contre 6 %.

c) Il existe un fort degré de spécialisation dans le cadre des exportations et des importations : les fruits et les légumes frais représentent un tiers des exportations espagnoles, suivis par les boissons, tandis que du côté des importations, les poissons et les crustacés représentent à eux seuls environ 17 % de la totalité des importations. Les importations de céréales - utilisées essentiellement comme matières premières dans les aliments pour animaux - sont assez importantes.

Il faut noter que les pays de l'UE sont les principales destinations des exportations espagnoles. Toutefois, vu que de nouveaux accords commerciaux doivent être signés - y compris un accord sur les mesures visant à renforcer le partenariat euro-méditerranéen avec l'élimination progressive des exceptions agricoles - les agriculteurs et les firmes d'exportation espagnols craignent de voir diminuer leurs préférences en matière d'accession.

Au **Maroc**, la balance commerciale de produits agroalimentaires, y compris les produits de la mer, est toujours aussi déficitaire que par le passé, déficit qui atteint en 2002 près de 386 millions de Euros.

Le taux de couverture des importations par les exportations des produits agroalimentaires atteint 86 %, dont 87 % pour les produits agricoles (y compris les produits de la mer) et 82 % pour les produits alimentaires. Les exportations agroalimentaires dans les exportations totales représentent le 23 %, par contre les importations agroalimentaires demeurent stable à 17 %.

Hors produits de la mer, les exportations ont augmenté en valeur de près de 18 %, alors que les importations se sont accrues de près de 7 %. Les produits traditionnels d'exportation, tels les agrumes et les tomates fraîches, ont sensiblement amélioré leurs performances en 2002, rapportant respectivement 30 et 20 % de plus que l'année précédente. Ces bons résultats sont le produit de meilleurs prix obtenus sur les marchés extérieurs, mais aussi de volumes écoulés plus importants (+10 % pour les agrumes comme pour les tomates). En revanche, les conserves végétales ont baissé de 13 %. Au niveau des importations, ce sont les graines oléagineuses et les

huiles végétales brutes qui ont le plus fortement contribué à renchérir les importations : en augmentant de 47 %, ils se sont rendus responsables de plus de la moitié de l'accroissement des importations agricoles totales en 2002. Ceci étant, les importations des sucres et des produits laitiers aussi se sont accrues dans des proportions non négligeables (entre 10 et 11 %).

Cet état de fait confirme du reste la forte dépendance du pays à l'égard de produits de base dont on sait que la production locale ne permet pas de satisfaire la demande interne. Rappelons qu'il s'agit principalement des céréales -blé tendre surtout, et dans une moindre mesure blé dur et maïs-, des graines et huiles végétales, du sucre et des produits laitiers, produits qui totalisent 62 % des importations. Quant aux exportations, elles apparaissent désormais avant tout dominées par les produits de la mer qui assurent 54 % des exportations.

La part des importations agricoles et alimentaires dans les importations totales en **Algérie** a baissé de 30,4 % en 2001 à 28,9 % en 2002. Mais, en termes absolus et exprimées en US \$, ces importations ont augmenté de 20,4 %. En valeur, les importations concernent principalement les céréales pour la consommation humaine (28,2 %), le lait et les produits laitiers (14,1 %), les aliments du bétail (12,1 %), les autres produits alimentaires (9,2 %), les huiles et graisses (8 %) et les sucres (7,8 %).

Les importations qui ont le plus augmenté en valeur sont: les autres produits alimentaires (+68 %), les céréales pour la consommation humaine (+32,6 %), les céréales pour l'alimentation du bétail (+19,5 %), les huiles et graisses (+17,6 %).

On enregistre des diminutions dans la valeur des importations : les produits de la minoterie (-42,3 %), les légumes frais et secs (-15,9 %), le sucre et sucreries (-10 %), le lait (-8 %). L'accroissement de la valeur globale des importations est dû principalement à l'augmentation des quantités importées, étant donné que l'évolution des prix mondiaux a été favorable à l'Algérie.

Les importations de l'Algérie se font essentiellement de l'UE (46 %), l'ALENA (Accord de Libre Echange Nord Américain) (23 %) et les pays du groupe de Cairns (13 %). Les céréales brutes sont importées à peu près à égalité de l'UE (40 %) et des pays formant l'ALENA (42 %). L'UE domine largement les importations de céréales transformées (96 %), de sucre (86 %), d'animaux vivants (85 %), de lait en poudre (59 %). En matière d'exportations agricoles, les principaux clients sont la France (21,9 %), l'Espagne 14,6 %, l'Italie 14,3 %, la Jordanie (11,9 %).

Les exportations agricoles et alimentaires se sont élevées à 73,5 millions de dollars US, en augmentation de 8,5 % par rapport à 2001. Elles ne couvrent les importations de même nature qu'à raison de 2,3 % (contre 2,6 % en 2001). Les principales exportations agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie en 2002 sont : les peaux et cuirs (31 % des exportations en valeur), les fruits frais et secs (principalement les dattes) (22,5 %), les huiles et graisses (12 %).

L'**Albanie** présente un déficit structurel dans le bilan commercial des produits agroalimentaires avec un taux de couverture de 9,4 %. Le solde commercial de l'année 2002 est devenu encore plus négatif à cause d'une diminution des exportations de 37 % et une augmentation des importations de 17 % par rapport à l'année précédente. Les produits de l'industrie alimentaire occupent une part importante dans les importations avec 62 % des importations totales agroalimentaires. Au niveau des exportations, les produits agricoles représentent 60 % du total. Les importations de l'Albanie se font essentiellement de l'UE qui représente 65 % du total agroalimentaire, avec notamment la Grèce, l'Italie et l'Allemagne. En matière d'exportation, le principal client est toujours l'UE avec 70 % du total agroalimentaire.

Au **Liban**, la croissance, tant du secteur agricole qu'industriel, a apporté une nette amélioration des échanges en 2002 par rapport à 2001. Ces secteurs continuent cependant à encore fonctionner bien en dessous de leurs capacités optimales. En fait, les exportations ont augmenté respectivement de 10,8 % et de 18 % dans les deux secteurs précités.

D'après les statistiques du Conseil supérieur des douanes, les exportations agroalimentaires totales se sont élevées à 175 millions de dollars US. La part des produits alimentaires et agricoles dans les exportations totales était de 16,7 % en 2002 contre 18,9 % en 2001. La plus grande partie des exportations de cette catégorie était composée du groupe des aliments préparés, des boissons et des tabacs (58,4 %) suivi par les produits végétaux (32,6 %), les produits animaux et les animaux vivants (4,7 %) et les huiles et les graisses (4,2 %).

La distribution géographique des exportations agroalimentaires montre que les principaux partenaires commerciaux du Liban sont l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et le Koweït. En fait, la plupart des produits de l'industrie des fruits et des légumes est exportée en Arabie Saoudite, aux USA et au Royaume-Uni.

Les importations agroalimentaires se sont élevées d'autre part à 1 237 millions de dollars US en 2002 contre 1 268 millions de dollars US en 2001. Les principaux pays d'origine sont le Brésil, l'Égypte, l'Iran, les Pays-Bas et les USA..

Les céréales sont importées des USA (41 % de l'ensemble des céréales), d'Australie (11 %) et d'Allemagne (8 %).

La plupart des animaux vivants et des produits animaux sont importés de France, d'Allemagne et de Turquie. Le Liban est autosuffisant pour les produits de volaille. Les exportations d'œufs se sont élevées à 3 200 tonnes pour une valeur de 1 million de dollars US. Le marché pour ces produits est situé surtout au Koweït (65 %), à Bahreïn (18 %) et à Qatar (6 %).

La quantité totale de poissons importés (y compris les crustacés et les mollusques) s'est élevée en 2002 à 10 412 tonnes pour une valeur de 30 millions de dollars US

contre un total de 12 871 tonnes (pour une valeur de 35 millions de dollars US) en 2001. La Turquie est le principal pays d'origine (32 % de la totalité des importations), suivie par le Royaume-Uni (6 %) et le Koweït (6 %).

En **Turquie**, la tendance excédentaire positive a continué pendant la période considérée pour le secteur végétal; les importations ont diminué pour la période 2000-2002. Les exportations de bétail n'ont pas couvert en 2000 les importations de bétail, mais le taux de couverture s'est amélioré au cours de ces deux ans. Le taux de couverture des importations par les exportations dans le secteur des poissons a été positif pendant cette même période. La ventilation des exportations végétales par produit montre une baisse des exportations d'orge, de pois chiches, de pommes de terre et d'oignons et une nette augmentation des exportations de lentilles, d'agrumes et de tomates pendant cette même période.

La ventilation des partenaires commerciaux de la Turquie montre que les pays de l'OCDE, et en particulier les pays de l'UE, ont une part plus élevée dans les exportations. L'UE et les USA, qui constituent les principaux marchés de destination de la Turquie, ont ensemble une part de près de 69 % des exportations totales. La part de l'UE dans l'ensemble des exportations turques s'élève à environ 50 %. Les exportations dans les autres pays d'Amérique et du Moyen-Orient ont diminué respectivement de 15,2 % et de 9,8 %. La situation est similaire en ce qui concerne les importations : l'UE est la principale région d'origine comptant pour 45% dans les importations totales de la Turquie.

Au cours de la période considérée (1999-2002), d'importants changements ont eu lieu en **Égypte** en ce qui concerne le commerce extérieur agricole. Les exportations agricoles ont chuté de façon spectaculaire au cours des deux premières années puis ont augmenté contre toute attente en 2001-2002. De façon similaire, il y a eu une extraordinaire hausse des importations agricoles en 2001-2002. Ainsi, la balance des échanges agricoles, constamment négative, a suivi la même tendance avec une hausse pendant les deux premières années suivie d'une baisse pendant les deux dernières années pour finir à - 969 millions de dollars US avec un taux de couverture de 35 % en 2002. Ces changements peuvent être expliqués par les facteurs suivants :

1. La tendance était à l'importation en 1999-2000. Les effets de la crise asiatique, qui a abouti à l'effondrement des monnaies de ces pays, se sont faits sentir pendant ces deux années et ont encouragé les importateurs égyptiens à importer plus de marchandises, nécessaires ou pas, de ces pays. En même temps, et pour la même raison, la valeur des exportations agricoles dans ces pays a diminué, aboutissant à la baisse des exportations agricoles égyptiennes globales.
2. Les politiques économiques adoptées en Égypte depuis 2000, qui visent à réduire le déficit de la balance commerciale, encourageant par tous les moyens les exportations tout en diminuant en même temps les importations.
3. La baisse continue de la valeur de la livre égyptienne peut aussi avoir été un facteur contributif.

Les exportations agricoles tendent à se concentrer sur les pays européens en général et à aller en augmentant dans cette région, tandis que les importations agricoles en provenance des pays d'Amérique du Nord (surtout les USA) tendent à se développer.

Cette situation peut être expliquée par le fait que les céréales constituent la principale composante des importations égyptiennes (80 % des importations agroalimentaires totales) et qu'elles sont surtout importées des USA (82 % des importations de maïs et 27 % des importations de blé) puis ensuite des pays européens. En même temps, les exportations agricoles égyptiennes se composent essentiellement du coton, des pommes de terre et des oranges et tous ces produits sont principalement exportés dans les pays européens puis ensuite aux USA et dans les pays arabes. Le coton représente à lui seul 62 % de l'ensemble des exportations agroalimentaires.

## **6 *Agriculture et politiques agro-alimentaires***

### **6.1 – Les principales tendances des politiques agricoles**

Les politiques agricoles en 2002 ont bien entendu été influencées par le contexte international, et bien sûr d'abord par les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, auxquelles participent tous les pays, à l'exception de l'Algérie et du Liban, qui ont le statut d'observateurs, et dont l'adhésion est prévue dans les prochaines années. L'Union Européenne, acteur majeur de ces négociations, a en particulier présenté en janvier 2003 une offre complète qui, si elle était appliquée, n'aurait pas d'incidence importante sur la Politique Agricole Commune. L'UE préparait cependant dans le même temps une nouvelle réforme (voir chapitre 1), basée sur le découplage des aides directes, dont un des objectifs est de permettre l'inclusion de ces aides dans la « boîte verte », non soumise à réduction.

Pour la plupart des autres pays, y compris les non-adhérents de l'OMC, il s'agit dès maintenant d'anticiper les accords à venir dans les trois domaines principaux : ouverture des marchés, aides internes à l'agriculture, aides aux exportations. Ce dernier domaine, stricto sensu, concerne essentiellement l'Union Européenne. Les entreprises publiques de commercialisation et d'exportation de produits agricoles, et les aides indirectes dont bénéficient ainsi les productions d'exportation, sont aussi remises en cause ; ceci concerne en revanche beaucoup de pays méditerranéens.

La réduction de l'importance du secteur public est aussi un des points forts des politiques d'ajustement structurel agricole qui ont touché les pays du Sud. Il s'agit d'abord de privatiser progressivement les entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles, afin, d'un point de vue microéconomique, de mettre en œuvre les conditions d'une gestion plus efficace de ces entreprises, de lutter contre les distorsions de marché, et, plus généralement, de poursuivre un objectif macroéconomique de réduction des dépenses publiques. Ce processus se poursuit cette année encore, avec bien sûr des rythmes variables suivant les pays, et, dans certains cas, des retours en arrière pour répondre à des difficultés particulières touchant certains marchés ou certaines catégories de producteurs.

Pour deux des pays étudiés, la Turquie et l'Albanie, un paramètre important des décisions en matière de politiques agricoles et agroalimentaires est la perspective de leur adhésion à l'Union Européenne, même si le calendrier de cette adhésion est encore très incertain dans l'un et l'autre cas. Le rapprochement progressif des normes et politiques en vigueur dans l'U.E. touche d'abord la politique de concurrence et la réduction de l'intervention directe de l'Etat dans la production et les filières. Les normes de qualité, et le statut juridique des terres et des exploitations sont aussi essentiels dans les réformes engagées par ces pays. La

Turquie prévoit de plus une réforme du soutien des marchés des céréales sur le modèle de l'Organisation Commune de Marché actuellement en vigueur dans l'U.E.

Les décisions politiques de l'Union Européenne exercent aussi une influence sur l'ensemble des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Rappelons qu'en 2000, les importations de produits agricoles de l'U.E. représentaient 37 % du total des importations agricoles de ces pays, et que le pourcentage correspondant pour les exportations était de 47 %. L'application des Accords Euro-Méditerranéens a donc une grande importance pour ces pays ; ce point est analysé dans le chapitre 1.

Pour comprendre le contexte de l'évolution des politiques agricoles des pays méditerranéens en 2002, il faut aussi noter les changements politiques qui se sont produits dans trois de ces pays : à la suite d'élections générales, le Portugal et la France ont connu au printemps de nets changements de cap ; dans les deux cas la droite a constitué un gouvernement qui a pris sur plusieurs points des décisions en contradiction avec celles prises précédemment par la gauche, en s'appuyant sur les organisations professionnelles agricoles majoritaires. Le Maroc a aussi connu un changement de gouvernement, avec l'arrivée d'une équipe plus « technicienne », qui semble au départ moins préoccupée que les précédentes par les questions agricoles. Le ralentissement de la croissance économique générale constaté dans la plupart des pays cette année a enfin eu pour conséquence dans certains pays une contraction des moyens consacrés aux politiques agricoles, et en particulier aux investissements, domaine dans lequel l'irrigation représente toujours l'essentiel des dépenses.

A côté des grandes tendances, déjà à l'œuvre les années précédentes, qui se confirment ou se développent en 2002, il semble que l'on puisse aussi noter cette année l'émergence de nouveaux thèmes :

La qualité des aliments fait l'objet dans l'Union Européenne de politiques déjà anciennes. Le volet « sécurité alimentaire » a été renforcé depuis les crises sanitaires récentes, et en particulier celle de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine, et une politique systématique de traçabilité a été rendue obligatoire par une Directive votée cette année. A l'OMC, l'Union a par ailleurs une politique très active de défense des produits de qualité spécifique, et en particulier des appellations géographiques. Dans les autres pays, ces politiques de qualité portent certes surtout sur la sécurité, et le respect des normes, exigé pour l'exportation, en particulier vers l'U.E. Notons aussi les premiers encouragements à la production de produits de qualité spécifique, dont l'instauration d'aides à l'agriculture biologique en Algérie représente un exemple particulièrement significatif.

Enfin, l'intérêt porté, à côté des politiques agricoles proprement dites, aux questions de développement rural avait déjà été noté les années précédentes ; dans l'Union Européenne, le développement rural (qui inclut il est vrai les mesures de politique agricole structurelles) est, depuis la réforme Agenda 2000, le « 2<sup>o</sup> pilier » de la P.A.C., et la nouvelle réforme prévoit d'accroître les moyens consacrés à ce

secteur. Dans les autres pays, se constituent progressivement, avec des moyens limités, des politiques visant d'abord à maintenir ou améliorer les infrastructures en milieu rural pour limiter l'écart qui subsiste en matière de conditions de vie, entre les zones rurales et les villes. Plus récemment encore, le développement d'activités non-agricoles en milieu rural a commencé à bénéficier d'incitations publiques dans de nombreux pays.

## 6.2 - Politiques structurelles et aides aux investissements

Dans les pays de l'Union Européenne, depuis la réforme « Agenda 2000 », les politiques structurelles sont organisées, conjointement avec les politiques agroenvironnementales, dans le cadre du « 2<sup>o</sup> pilier » de la Politique Agricole Commune, par le Règlement Développement Rural, qui donne aux Pays Membres une importante marge de manœuvre dans le choix des outils et le montant des financements. Ces politiques seront pour l'essentiel décrites dans le paragraphe 6-4. Les pays peuvent cependant accorder, avec l'accord de la Commission européenne, des aides conjoncturelles à certaines catégories d'agriculteurs en difficulté. Ils disposent d'une totale autonomie en matière fiscale, d'assurances, de formation des agriculteurs et de vulgarisation<sup>24</sup>, et peuvent réaliser des investissements publics spécifiques, comme dans le domaine de l'irrigation.

Dans les autres pays, en 2002 comme les années précédentes, les enjeux principaux concernent :

- Le foncier : réforme et consolidation du statut des exploitations, élaboration de cadastre, désengagement de l'Etat.
- Le financement du développement des exploitations. Dans ce domaine, les ressources limitées et les politiques de rigueur budgétaire conduisent en général à des politiques plus restrictives, en particulier en matière de prêts bonifiés. La privatisation et la « dépolitisation » des organismes bancaires spécialisés est aussi une tendance lourde, qui se poursuit en 2002.

Les investissements dans l'hydraulique restent un poste essentiel ; ils sont traités dans le chapitre 6.5.

Au **Portugal**, le nouveau gouvernement a mis en œuvre, dès son arrivée au pouvoir, un certain nombre de réformes dans ce domaine :

- Actions de restructuration des services du Ministère.
- Réalisation d'un Contrat-Programme Agro-Forestier National, avec les associations professionnelles du secteur.

---

<sup>24</sup> Dans le domaine de la formation, le RDR permet aussi un cofinancement des actions à destination des agriculteurs, mais également des forestiers et d'autres acteurs du milieu rural.

- Réforme globale de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle agricoles.
- Création d'une Assurance Agricole Universelle, dont on proposera l'intégration dans la PAC.

L'idée de développer un système d'assurance subventionné, pouvant, partiellement au moins, se substituer au soutien de marchés, est une idée qui est actuellement promue par plusieurs pays européens.

En **Espagne**, le régime d'assurance national constitue un des principaux domaines d'activité au sein du ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'un système mixte où les réglementations techniques, les primes, la conception et le contrôle en général sont du ressort des institutions publiques, alors que l'assurance en tant que telle est assurée par des entreprises privées. En 2002, on a observé une augmentation du recours à cette assurance.

En effet, la valeur des primes payées par les agriculteurs a augmenté de 31,5% et s'élève à 358 millions d'euros. Une part de ces primes a été versée directement aux assureurs par les administrations publiques, vu que les gouvernements régionaux et le gouvernement central accordent des subventions afin d'accroître l'utilisation de telles assurances <sup>25</sup>.

Le nombre de déclarations de sinistres enregistrées s'est élevé à 433 770, ce qui correspond à 347,55 millions d'euros de pertes, c'est-à-dire 11,27% de plus qu'en 2001.

De nouveaux types d'assurance ont été introduits en 2002: une assurance spécifique concernant les fraises cultivées dans les provinces du sud, une autre pour les kakis et enfin une pour l'évacuation des animaux morts à la ferme qui a été contractée par presque tous les éleveurs. Une amélioration générale a été aussi la couverture des pluies persistantes introduite dans toutes les assurances-récoltes.

En **France**, le nouveau gouvernement souhaite aussi mettre à l'étude un système d'assurance-récolte qui pourrait bénéficier d'aides publiques, et venir en complément du système public d'aides aux régions touchées par les calamités agricoles<sup>26</sup>, et du système d'assurance contre la grêle souscrit par les producteurs de fruits et de légumes. Une action à caractère expérimental a été menée en 2002 pour l'arboriculture et la viticulture (gel et grêle), et sur tous les risques climatiques en grandes cultures. Les céréales étaient exclues de cette expérimentation ; elles ont été incluses dans le système en 2003. L'évaluation de ces actions est en cours.

---

<sup>25</sup> Environ 25% de la valeur de la production agricole totale sont actuellement couverts par une assurance.

<sup>26</sup> En 2002, les dépenses sur ce chapitre des aides "calamités" ont été peu importantes.

Pour lutter contre la crise de la production avicole, qui touche de façon importante en particulier la Bretagne, la France a présenté en novembre 2002 un plan de réduction de la capacité de production et d'adaptation aux besoins du marché : fermeture de poulaillers (aide au mètre carré de poulailler fermé) et aide à la restructuration des entreprises d'abattage et de transformation. Six millions d'Euros sont prévus pour ce plan, qui a l'aval de la Commission Européenne, mais dont le financement est national.

En **Italie**, aux aides incitatives structurelles organisées dans le cadre européen, le gouvernement ajoute des aides fiscales : dégrèvement des investissements effectués par les exploitants agricoles, y compris les coopératives ; prorogation du régime spécial de la T.V.A. pour les producteurs agricoles, à 4% en moyenne, gel du taux des impôts régionaux sur l'activité de production à 1,9% en 2002, confirmée à 3,75% pour 2003, au lieu de 4% comme pour les autres secteurs ; enfin, maintien de l'exonération des accises (impôts) sur le gazole utilisé pour les cultures sous serres.

La variabilité des événements atmosphériques qui a caractérisé l'année agricole, qui s'est répercutée sur les résultats économiques, a obligé le Gouvernement à faire un effort financier extraordinaire pour soutenir les revenus. En effet, il a dû effectuer des interventions d'urgence, qui ont comporté une majoration des coûts budgétaires, pour limiter les dommages provoqués par les inondations et la sécheresse qui se sont abattues sur les différentes régions italiennes et pour contribuer aux polices d'assurance privilégiées, pour encourager les agriculteurs à souscrire l'assurance. En même temps il a lancé un débat sur la révision des instruments de réglementation pour la protection publique contre les catastrophes naturelles, qui prévoit un Fonds afin de réduire les charges d'assurance, de favoriser l'élargissement des risques couverts par les assurances agricoles, et de faciliter la souscription de polices multirisques.

La politique structurelle en **Albanie** est toujours dominée en 2002 par la question foncière : consolidation des titres de propriété et résolution des conflits et développement du marché foncier. La situation reste très différente suivant les régions. Actuellement, 97,7% des terres devant être distribuées selon la loi 7501 de 1991, ont fait déjà l'objet d'une appropriation privée dont 95,5% bénéficiant de titres officiels de propriété.

Grâce au travail des Commissions régionales et national des terres et aux solutions légales que le MAA (Ministère de l'Agriculture) a proposées, en 2002 un grand nombre de conflits de propriété ont été résolus, surtout dans les zones les plus problématiques telles que Lezha, Kurbin, Shkodra, Vlora, Puka, Fier, Berat, Dibra etc., et plusieurs nouvelles transactions de terres agricoles ont été réalisées. Dans les bureaux d'enregistrement, des documents de propriétés ont été enregistrés pour 108 zones cadastrales, alors que 2 processus pilotes de monitoring ont été réalisés pour définir les obstacles et des mesures d'élimination de ces obstacles ont été prises, en favorisant les zones cadastrales près des autoroutes, ainsi que des zones prioritaires au développement de tourisme.

En décembre 2002 un contrat particulier a été signé entre « l'Unité de Gestion du Projet d'Enregistrement » et la Compagnie américaine ARD, pour la réalisation de l'enregistrement initial, jusqu'à la fin de 2003, dans 168 autres zones cadastrales où le travail débute pour la première fois et dans 457 zones cadastrales où le travail est en cours. Il est prévu de commencer le travail surtout dans les zones où passent les autoroutes nouvelles, les routes nationales et les zones prioritaires pour le développement du tourisme.

En 2002, le MAA en collaboration avec le « Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation » a travaillé à la création de Sections, d'administration et de protection des terres dans les districts, qui prendront la forme de services cadastraux multi-fonctionnels. Pour leur fonctionnement, une décision du Conseil des Ministres a été approuvée, N°. 532 du 31.10.2002 : « Sur le fonctionnement des sections d'administration et de la protection des terres dans le district et les bureaux de la gestion et la protection des terres dans les communes ». De la même façon, face à l'apparition de nouveaux phénomènes non prévus dans la législation albanaise, relatifs aux droits de propriété et l'utilisation des terres par les exploitants privés, le MAA a :

- (i) préparé le projet de loi : « Amendements et changements du code civil de la famille agricole »,
- (ii) travaillé sur une nouvelle loi : « La protection des terres » et rédigé en collaboration avec le Ministère de l'environnement : « Le plan d'action pour la protection des terres », parce que, du fait de l'absence de règles sur l'exploitation des rivières, en 2002, 1497 ha ont été endommagés, 7700 ha ont subi une érosion, et 22 020 ha ont été soumis à des risques,
- (iii) réalisé des études spécifiques sur « la famille agricole » et son comportement.

En **Turquie**, la volonté de rapprocher la politique agricole de celle de l'Union Européenne, manifeste en matière de gestion des marchés et de privatisations, se traduit aussi en terme de structures d'exploitations agricoles.

Le gouvernement a mis en œuvre un système d'enregistrement des biens fonciers et des agriculteurs couvrant l'ensemble du territoire. Environ 2,2 millions d'agriculteurs (approximativement 60% de la totalité) ainsi qu'environ 11,8 millions d'hectares de terres agricoles (50%) ont été enregistrés. Une vérification électronique par recouplement est faite à partir des titres de propriété, des pièces d'identité des agriculteurs et des numéros de parcelles.

Les travaux concernant le cadastre dans les zones rurales ont progressé, avec 85% des zones rurales couvertes. 10% des plans cadastraux sont maintenant numérisés. De plus, la Turquie a promulgué une loi modifiant les règles en matière d'héritage afin de réduire la fragmentation des terres agricoles.

En même temps, l'engagement de l'Etat dans les investissements a été réduit, et le statut et les pratiques de la Ziraat Bank, dont le capital a été ouvert au privé en 2000, ont été rapprochés des normes européennes.

Au **Liban**, la part de l'agriculture dans le PIB est faible, et celle du Ministère de l'agriculture dans le budget l'est encore plus. En 2002, on atteint un minimum, avec 0,37 % du total (une légère progression en 2003 : 0,40 %), hors organismes sous tutelle. La faiblesse de ces moyens, qui rend illusoire toute aide structurelle, est en partie compensée par un programme général d'aide aux PME, au moyen de prêts bonifiés. Ce programme touche de plus en plus l'agriculture, dont la part en 2002 est montée à 7,3 % du total (avec une augmentation de 56% des aides par rapport à 2001). Sur l'ensemble des prêts bancaires à l'économie, la part de l'agriculture est passée de 1,64 à 1,72 % entre 2001 et 2002.

En **Egypte**, la part du budget consacrée à l'agriculture a poursuivi en 2002 la diminution déjà observée les années précédentes. C'est d'abord le résultat de la politique de libéralisation progressive des marchés, qui s'est traduite nous le verrons par une baisse des sommes consacrées au soutien des prix agricoles. C'est aussi le résultat de la suppression progressive depuis les années 90 des prêts bonifiés, qui sont maintenant réservés aux installations et au financement des cultures dans les Nouvelles Terres. Dans ce cas, le taux nominal est de 6%, comparé à un taux de marché (s'appliquant à l'ensemble des autres prêts agricoles) de 13 %. Il faut noter que ces prêts bonifiés représentent maintenant un montant très faible, comparé à la situation au milieu des années 90. L'essentiel des crédits à l'agriculture égyptienne est constitué maintenant de prêts à court terme.

En **Tunisie**, l'Etat intervient pour aider à l'amélioration des conditions de la production agricole au moyen de trois outils principaux : la recherche agronomique, la vulgarisation et le crédit agricole.

La recherche agronomique s'oriente autour de trois axes : la promotion de la production et de la productivité des produits stratégiques, les ressources naturelles, les recherches diverses telles que : santé animale, la biotechnologie..., en partenariat avec les organisations professionnelles de nature à intégrer la profession dans la conception et l'exécution des programmes de recherche développement.

La vulgarisation des techniques de production au profit des agriculteurs se caractérise par la mise en place d'un plan directeur décennal de développement de la vulgarisation agricole visant l'unification des services centraux et régionaux, l'adoption du principe «vulgarisateur interlocuteur unique de l'agriculteur», la réforme de la programmation, du suivi et de l'évaluation de ces activités et la consolidation de la relation entre la recherche et la vulgarisation. Dans ce cadre, a été créée l'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricoles, en 1991, ayant pour objectifs l'organisation des services centraux de vulgarisation et la consolidation des services régionaux. Les priorités de l'Agence sont la coordination

entre les différents intervenants en les associant à la recherche tout en accordant une attention particulière aux produits stratégiques et essentiels, et le transfert progressif des activités de vulgarisation à la profession avec la consolidation des centres techniques pour qu'ils puissent assumer cette tâche.

Enfin, la politique de crédit et d'encouragement à l'investissement se base sur trois composantes essentielles : l'accès au financement bancaire, les programmes spécifiques destinés à la petite agriculture et les dispositifs d'incitation directe à l'investissement agricole. Les principales mesures correspondantes sont les suivantes :

- Le renforcement, pour les grands exploitants, du capital confiance avec le système bancaire ;
- la mise en place, pour les petits exploitants, en plus des institutions bancaires, d'associations pouvant répondre via un système de crédit mutualiste aux besoins financiers des agriculteurs tout en les impliquant dans la formation et la gestion de ces dernières ;
- la mise en place d'un système d'assurance et de garantie contre les risques climatiques encourageant ainsi le système bancaire à augmenter sa contribution dans le financement du secteur ;
- la réforme du système d'incitation à l'investissement agricole par le remplacement de la bonification des taux d'intérêt par des primes d'investissement, la libéralisation du secteur et l'allègement de l'intervention de l'Etat permettant ainsi aux opérateurs de prendre leurs décisions d'investir en fonction du seul critère de rentabilité, tout en assumant pleinement les risques s'y attachant.

En **Algérie**, une loi d'orientation agricole a été élaborée par les services du MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), et doit être soumise au Conseil du Gouvernement au cours de l'année 2003. Elle donne le cadre général de développement du secteur en indiquant les grands axes et en annonçant clairement ce qui serait du ressort de la collectivité nationale et du ressort des opérateurs économiques.

En 2002 un projet de loi a été élaboré - modifiant et complétant la loi 97-19 du 8-12-1987 et définissant un cadre juridique spécifique de "société civile d'exploitation agricole" dont les sociétaires peuvent être les bénéficiaires des EAC-EAI et des apporteurs de capitaux que les premiers accepteraient – mais n'a pas encore été examinée par le gouvernement à fin juin 2003. La Société Civile d'Exploitation Agricole bénéficierait d'une "concession" des terres de la part de l'Etat. Cette loi, si elle était adoptée, permettrait – selon ses concepteurs - de moderniser l'agriculture sur les terres de l'ancien secteur autogéré par des investissements neufs qui seraient apportés par des possesseurs de capitaux intéressés par l'agriculture. En fait, elle intervient plus pour tenter de régulariser les pratiques courantes de certains attributaires consistant à se "désister" (contre monnaie) des terres qu'ils

exploitent au profit d'acquéreurs fortunés (ou bien placés dans la *nomenclatura*). En 2002, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a dans le même sens entamé des actions contre la cession des droits de jouissance de la terre par des membres d'EAC à des sociétés non-agricoles.

Au **Maroc**, comme les années précédentes, la question du financement de l'agriculture et de l'avenir du système de Crédit Agricole occupe encore le devant de l'actualité. Alors que la question du surendettement des agriculteurs accaparait depuis plusieurs années tout propos sur le crédit agricole, le centre des préoccupations s'est manifestement déplacé cette année vers la restructuration de la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA), laquelle connaît de nouveaux développements qui n'étaient guère à l'ordre du jour avant 2002.

Certes le problème de l'endettement d'une bonne partie des agriculteurs et, du point de vue de la CNCA, de ses créances encore en souffrance, n'est pas totalement résolu. Les différentes formules proposés devaient, pour la plus tardive parmi elles, expirer au 31 décembre 2002 (formule du « solde de tout compte »). Contrairement aux vœux du Ministre de l'agriculture, les responsables de la CNCA ne souhaitaient plus renouveler de telles expériences. En mars 2003, le directeur général de cette institution rappelait que les différentes opérations de traitement de la dette des agriculteurs avaient permis d'en annuler des proportions comprises entre 10 et 40% selon les cas, de rééchelonner le reste sur de longues périodes, et de bonifier les taux d'intérêt au profit de 90.000 clients, le tout ayant « coûté 5 milliards de dirhams à la Caisse ». Il semble bien que ce dossier soit pour l'instant refermé, même s'il est évident qu'il est loin d'être apuré, les cas restant devant être traités suivant des procédures « normales ».

Il reste que depuis le début de l'année 2003, c'est un tout autre projet qui semble accaparer le temps et les énergies des dirigeants de la CNCA. En effet, à la suite d'énormes difficultés financières de la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) et de sa filiale, la Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient (BMAO), les pouvoirs publics, qui contrôlent la première à travers la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), ont proposé à la CNCA de reprendre la BMAO ainsi que le réseau des agences de la BNDE. Comme après audit et évaluation, il s'est avéré que la valeur commerciale réelle de la BMAO est plutôt négative, la CNCA reprendrait cette banque non seulement en n'ayant à payer que le « dirham symbolique », mais devrait recevoir en plus 300 millions de dirhams (qui représentent le solde négatif entre les actifs et le passif de la banque).

Grâce à cette opération, la CNCA devrait désormais représenter 14% des implantations de l'ensemble du système bancaire marocain. Mieux, avec ces acquisitions, elle améliore sensiblement ses parts de marché : les dépôts collectés devraient passer de 12 à 16 milliards de dirhams et la part de la CNCA de 6.1 à 8.1% ; En termes de crédits distribués, la part de la CNCA devrait s'élever à 18.3 milliards de dirhams, soit une part de marché qui devrait s'élever de 9 à 10.6%.

Une autre question occupe une place importante dans la politique marocaine, le redéploiement du patrimoine foncier de l'Etat. Le dernier recensement général de l'agriculture de 1996-97 avait permis de compter 270.153 ha relevant du domaine de l'Etat (soit 3.1% de la SAU), terres pour la plus grande part gérées –depuis le début des années 70 lors de leur récupération de la colonisation- par deux sociétés d'Etat créées alors à cet effet, la SODEA et la SOGETA<sup>27</sup>. Ces deux sociétés connaissaient depuis longtemps une situation de crise, qui avait déjà abouti à réduire leur emprise foncière à 124 000 ha. Le 26 mai 2003 furent signés en présence du Premier Ministre et des Ministres de l'Agriculture et des Finances deux contrats qui matérialisent la validation et le lancement du Plan de restructuration des deux sociétés en question, lequel commence par un « plan de sauvetage » couvrant la période 2003-2006. Le plan repose sur trois volets : foncier, financier et social.

La dimension foncière est évidemment la plus sensible et c'est sans doute elle qui a été la plus âprement controversée depuis bien longtemps. Finalement, les arbitrages nécessaires ont été faits quant aux différentes affectations des quelques 124.000 ha encore détenus par les deux sociétés. La première option affirmée est que désormais l'Etat se désengage de la production agricole pour « se recentrer sur la mission stratégique publique de production de semences sélectionnées et de plants certifiés sur 40.950 ha ». Ce sont donc 33.923 ha qui devraient être cédés aux investisseurs privés, marocains et étrangers, en location de longue durée, et sur la base d'appels d'offres et de cahiers de charge mettant en avant les critères de l'investissement projeté, la production, les emplois à créer, le transfert de technologie...

Une autre partie, située en zone urbaine ou périurbaine, sera vendue à des opérateurs du secteur immobilier pour promouvoir l'habitat social et le tourisme, enfin le reste reviendra au domaine privé de l'Etat, une partie (7 000 ha) étant affectée à de jeunes diplômés de l'enseignement agronomique et vétérinaire.

### **6.3 - Politiques de prix et de marchés**

Dans l'Union Européenne, l'année 2002 a été marquée par la présentation du projet de réforme dit « Révision à Mi-Parcours » de la Politique Agricole Commune : le premier projet de la Commission a été publié en juillet, le projet définitif en janvier 2003, et le vote du Conseil entérinant la réforme a eu lieu le 26 juin de cette année. Les grandes lignes de cette réforme sont présentées au chapitre 1 du rapport. Un point essentiel de la réforme est le découplage des « aides directes » par rapport aux productions ; les pays méditerranéens de l'UE, globalement opposés à cette proposition de découplage, ont eu dans ces discussions des positions assez proches.

---

<sup>27</sup> Société de Développement Agricole et Société de Gestion des Terres Agricoles. En principe on avait attribué à la première les terres plantées et à la seconde les terres nues.

En matière de prix et d'organisation des marchés, les principes restent les mêmes, avec, suivant les produits, soit un marché totalement libre, soit un prix minimum garanti par un mécanisme d'intervention. Les prix d'intervention sont maintenant très proche de celui du marché mondial, et la réforme votée en juin 2003 n'introduit finalement pas de baisse. Seules exceptions, les produits laitiers et le riz, dont le prix garantis actuels restent élevés, et pour lesquels d'importantes baisses sont décidées.

Dans les autres pays, une tendance permanente reste la poursuite, de la construction des marchés, (infrastructures, systèmes d'information), et de la politique de concurrence, qui touche à des degrés divers tous les pays : privatisation des entreprises de commercialisation et de transformation, réduction du rôle de l'Etat. Les aides au soutien des prix, à la consommation, ou les subventions aux intrants diminuent toujours, avec quelques exceptions limitées pour des produits en crises.

Une tendance nouvelle semble se dessiner par ailleurs au développement d'aides à l'amélioration de la qualité des produits, prioritairement dans les secteurs exportateurs, et de soutien aux filières de qualité spécifique. L'agriculture biologique, pour laquelle le marché européen reste déficitaire, bénéficie ainsi de politiques actives dans plusieurs pays hors de l'U.E. Dans l'UE, les aides en faveur de l'agriculture biologique relèvent de la politique agroenvironnementale, et seront traitée au § 6.5.

Au **Maroc**, une des priorités du nouveau gouvernement, affirmée lors de la présentation du programme gouvernemental au Parlement, est l'action pour l'organisation et la mise à niveau des filières. A titre d'exemple, sont cités les trois cas des filières oléicole, agrumicole et phoenicole.

### **Encadré 6.1 - Le nouveau gouvernement et la politique des filières**

Outre les infrastructures et les aménagements agricoles, le gouvernement a centré sa politique d'investissement public sur le développement des principales filières agricoles.

Ainsi, le plan national oléicole permettra de porter en 15 ans les surfaces plantées à 1 million d'hectares et de multiplier les productions par trois et les exportations par deux pour atteindre respectivement 125 000 tonnes d'olives et 20 000 tonnes d'huile.

Il en est de même du plan phoenicole dont l'objectif est de reconstituer et d'étendre les plantations affectées par le bayoud. 100 000 plants de variétés nobles ont été déjà cédés aux agriculteurs et un rythme de 150 000 plants par an sera dorénavant appliqué pour porter le nombre de pieds plantés à 6 millions de plants dans huit ans. Outre, le renouvellement des plantations, l'accent est mis sur l'amélioration des techniques de production, l'installation des unités de traitement et de conditionnement. L'objectif est d'atteindre une production de 135 000 tonnes au lieu de 85 000 tonnes par an aujourd'hui.

L'importance économique, sociale et biologique des palmeraies nationales, en ont fait aujourd'hui une réserve de la biosphère par l'UNESCO.

Quant à la filière agrumicole qui permet de réaliser 3 milliards de DH d'exportations par an, les actions en cours de réalisation sont centrées sur le renouvellement des plantations, la modernisation de l'irrigation, la construction et l'équipement d'unités de conditionnement et de stockage frigorifique et le renforcement de la recherche développement en la matière. L'objectif étant d'atteindre, à l'horizon 2010, une production de 1 850 000 tonnes dont 850 000 tonnes à l'exportation.

Des efforts analogues seront conduits pour les autres plantations fruitières notamment l'amandier et les rosacées fruitières qui contribuent de manière déterminante au développement des zones de montagnes.

La mise à niveau de ces filières appelle des investissements privés importants qui sont soutenus par l'Etat par une série d'incitations à travers le Fonds de Développement Agricole (FDA) qui mobilise des ressources importantes sous forme de primes ou de subventions à l'utilisation des semences sélectionnées, à l'équipement des exploitations avec un intérêt particulier pour les techniques d'irrigation contribuant à l'économie de l'eau, au conditionnement et à la réalisation d'entrepôts frigorifiques.

Source : Discours « Bilan d'étape » du Premier ministre devant la Chambre des représentants.

Il s'agit, on le voit, de filières exportatrices ; par ailleurs, ces plans représentent la réactivation de plans antérieurs déjà présentés dans des rapports précédents, et qui avaient pris du retard.

Notons, par ailleurs, une initiative en faveur de la stabilisation du marché des céréales, suite à la bonne récolte 2002 : le gouvernement rassure la population

concernée en affirmant avoir pris les mesures de protection suffisante à l'importation et mis en place un système de collecte et de stockage « incitatif » des céréales de manière à éviter un effondrement des prix sur le marché et mieux soutenir les revenus des agriculteurs.

En **Algérie**, deux actions nouvelles ont concerné la relance des productions oléagineuses et le soutien à l'agriculture biologique.

Chaque année, l'Algérie importe environ 320 000 tonnes d'huiles brutes pour couvrir la quasi totalité de ses besoins. Pour diminuer à l'avenir cette forte dépendance, un accord cadre liant l'Institut National des Grandes Cultures (ITGC) et AGROPOL (une entreprise française) signé en septembre 2002 prévoit la réalisation d'une usine de trituration de graines oléagineuses de production nationale (coût : 120 millions de dollars) dans la région de Guelma où des exploitants agricoles seront incités à produire les oléagineux prévus par des mesures appropriées (prix à la production, subvention de matériels spécifiques,...). L'Association pour le Développement International Agronomique (organisme français), avec AGROPOL, se chargera de la formation des producteurs, du transfert de technologie, du suivi et de l'évaluation de l'impact du projet (BENOUARET, 2003). Au début des années quatre vingt, des projets de relance des cultures oléagineuses (tournesol, carthame, soja) avaient été entrepris mais ont tous échoués pour des causes diverses (faiblesse des prix à la production, non maîtrise des itinéraires techniques entraînant de très faibles rendements, dysfonctionnement des unités de trituration,...).

Pour la première fois dans l'histoire de l'agriculture algérienne, un programme de soutien à l'agriculture biologique a été lancé en 2002-2003 par le Ministère de l'Agriculture et du développement Rural. Une cellule de contrôle et de certification des produits biologiques, créée par une décision ministérielle de décembre 2002, est chargée d'élaborer la réglementation relative à ces produits, d'engager leur contrôle et leur certification, de contribuer à leur appui technique. Désormais, ces produits sont soutenus par le FNRDA. En contrepartie du respect d'un cahier des charges, le producteur biologique bénéficie de subventions pour les travaux du sol (labour profond et recroisement à 3000 DA/ha, binage à 3000 DA/ha), les acquisitions d'intrants (entre 2000 et 5000 DA/ha, selon les intrants, à une prime à la production (3 DA/kg pour le maraîchage, 5 DA/kg pour les dattes et 4 DA/kg pour les autres fruits). Il est prévu aussi des primes en faveur des exportateurs.

La **Tunisie** conserve une politique active d'organisation des marchés et de stabilisation des prix, pour protéger les agriculteurs d'une chute des prix et les consommateurs et les industries de transformation d'une forte hausse. Cette politique est caractérisée par les principes directeurs suivants :

- Pour les produits dits de première nécessité, les prix restent toujours administrés, le principe est de garantir l'écoulement de la production à des prix préalablement fixés (prix d'intervention) en fonction de l'évolution des coûts de

production et d'un niveau de revenu incitatif aux producteurs. Toutefois, il n'y a aucune obligation pour les producteurs de livrer les quantités produites à ce prix.

- Pour les produits soumis à la libéralisation du commerce de distribution dans le cadre du programme d'ajustement structurel agricole, la politique des prix repose sur la vérité des prix, le principe est d'assurer la régulation des mécanismes du marché de manière à mieux adapter l'offre (importation d'appoint, augmentation de la capacité de stockage, fonds de stabilisation des prix) et la demande en ces produits. Toutefois, et afin de contrôler la liberté des prix à tous les stades de commercialisation des produits agricoles, il est nécessaire de mettre en place une procédure de commercialisation claire et transparente tant au niveau du commerce de gros qu'à celui de détail. C'est ainsi que les principales mesures prises dans ce cadre sont les suivantes :
  - la promulgation, en 1998, de la loi sur les marchés de gros. Cette loi vise la création d'un réseau de « marchés de production » offrant le cadre approprié pour la détermination des prix réels du fait de leur spécialisation dans certains produits et de leur proximité des zones de production ;
  - l'élargissement du champ d'intervention du Fonds de Développement de la Compétitivité des Secteurs de l'Agriculture et de la Pêche et la révision de ces modalités de fonctionnement ;
  - le renforcement du rôle des institutions professionnelles spécialisées en matière de régulation des marchés et d'organisation de la commercialisation.

Il y a lieu de signaler que les prix des produits agricoles au niveau de la distribution sont encore soumis à la fixation de la marge bénéficiaire, ce qui ne manque pas d'influer négativement sur la commercialisation des produits agricoles, notamment en faisant obstacle à la différenciation des produits par l'adoption de standards spécifiques de qualité.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les interventions initialement mises en oeuvre sont assorties d'un protectionnisme économique qui n'a pas cessé de se renforcer. La fixation des prix des produits agricoles à la production à des niveaux supérieurs aux cours mondiaux, la subvention des intrants à usage agricole, la subvention des prix à la consommation des produits de base la taxation ainsi que la réglementation de l'importation sont les principaux instruments de régulation mis en oeuvre. Pour financer ces interventions, un fonds de transfert « Caisse Générale de Compensation (CGC) » a été créée dès le début des années soixante dix.

Dans les négociations de l'OMC, la Tunisie présente une offre portant essentiellement sur une réduction modeste du soutien interne (réduction de 1,33 % par an de la MGS sur 10 ans) et des droits de douane consolidés en général plus élevés que les droits effectivement perçus dans la période actuelle. Une remise en cause importante de la politique actuelle ne semble donc pas à l'ordre du jour.

En **Egypte**, le double système décrit dans les rapports précédents est maintenu : prix minimum pour un grand nombre de produits agricoles, avec achats publics à ce prix, et aides à la consommation des produits de base pour les catégories sociales défavorisées, avec cartes de rationnement. Les subventions aux intrants ne concernent plus maintenant que les produits de traitement pour le coton, afin de lutter contre les risques sanitaires les plus graves.

Au **Liban**, peu de nouveauté par rapport aux informations déjà présentées dans le rapport 2002. A noter cependant une procédure d'achats publics d'huile d'olive, portant sur 1 500 tonnes, à un prix couvrant les coûts de production, pour revente à moitié prix à certaines institutions, et distribution gratuite à des organismes humanitaires. Notons également un accroissement sensible (+50 %) des aides aux intrants (semences, pesticides, traitements vétérinaires).

En **Turquie**, l'objectif d'harmonisation de la politique agricole avec celle de l'Union Européenne se traduit par une poursuite de la privatisation de toutes les entreprises publiques de commercialisation et de transformation, à l'exception du TMO, Office Turc des Céréales. En 2002, cette privatisation concerne effectivement le monopole public du tabac, du sel et des alcools, TEKEL (décision prise en 2002 pour application effective en 2003), le secteur étant d'ores et déjà ouvert à la concurrence en 2002. Il en est de même pour l'entreprise publique TSFAS (sucre) ; dans ce secteur, le prix administré est remplacé par un accord entre les représentants des producteurs et les transformateurs, assorti d'un système de quotas touchant aussi les édulcorants dérivés de l'amidon. La privatisation du secteur du thé (CAYKUR) est également prévue.

A partir de 2002, le système de prix garantis pour les céréales est supprimé, et TMO devient une instance de régulation du marché sur le modèle européen. Ses achats ne pourront concerner que les surplus pour régulariser le marché, les capacités de stockage et de l'entreprise seront louées aux entreprises et aux organismes représentant des producteurs. Les prix minimum d'achat ont été fixés à la baisse en 2002, puis à nouveau en 2003, suivant un système complexe tenant compte des variétés, et de la période de l'année.

A moyen terme, il est enfin prévu de remplacer progressivement les programmes de soutien des prix par des aides directes aux exploitations, favorisant les exploitations pauvres. Un tel schéma a été introduit à titre expérimental en 2001, et un soutien direct au revenu des petites exploitations a été généralisé. La poursuite du programme en 2002 s'est accompagnée de la mise en place d'un nouveau système d'enregistrement des agriculteurs.

En **Albanie**, la tâche principale dans ce domaine est d'ordre réglementaire ; il s'agit d'abord d'assurer la mise aux normes des produits et de la sécurité des aliments. A cet effet, un ensemble de lois ont été votées en 2002, destinées à rapprocher la législation albanaise de celle de l'UE :

- Délais de garantie
- Normes pour les produits utilisés en restauration hors-foyer
- Etiquetage
- Qualification des laboratoires d'analyse des produits alimentaires

De même, une action est menée pour améliorer les structures et les méthodes de commercialisation :

- (i) augmentation du niveau et des pratiques de commerce des produits agroalimentaires à travers la construction des nouveaux marchés de gros dans les districts de Shkoder, Lushnje, Vlore et Korce;
- (ii) l'augmentation de quelques centres pilotes de l'assemblage, de protection et de vente,
- (iii) l'amélioration des structures pour la collecte et la distribution de l'information sur les marchés;
- (iv) la réalisation de formations et le développement de l'assistance technique dans le domaine du marketing;
- (v) l'incitation des exportations agroalimentaires.

Dans les pays de l'**Union Européenne**, outre la discussion sur le projet de réforme de la PAC déjà citée, l'année 2002 est celle de la dernière étape de l'application de la réforme Agenda 2000 (baisse de la prime à l'hectare pour les cultures oléagineuses), ainsi qu'à l'application des nouveaux régimes « viande ovine » et « fruits et légumes », présentés dans le rapport précédent.

Les pays membres ont peu de marge de manoeuvre dans le domaine de la gestion des marchés, mis à part les mesures d'urgence en cas de crise importante ou de calamités naturelles. Les actions décrites ici dans les 5 pays méditerranéens de l'UE concernent de telles mesures, ainsi que des actions d'aide à l'organisation des filières et à la promotion des produits de qualité. Les aides à la promotion de l'agriculture biologique, mises en œuvre en particulier en Grèce, sont présentées dans le paragraphe 6.5 « Ressources Naturelles ».

En **Grèce**, les premiers mois de 2002, ainsi que les derniers mois de 2001, peuvent être considérés comme une des pires périodes de l'histoire récente de la Grèce sur le plan des catastrophes naturelles (inondations, gel, incendies, etc.). Par voie de conséquence, le ministère a introduit huit systèmes différents d'indemnisation pour les agriculteurs pendant la période allant de décembre 2001 à décembre 2002.

Le mécontentement des cultivateurs face à la baisse du taux des subventions et de la protection qui affecte leurs revenus et plusieurs mobilisations énergiques qui ont eu lieu en 2002 (blocage des autoroutes et des bâtiments des pouvoirs publics) ont forcé le gouvernement à alléger (en 2003) les mesures de taxation pour les agriculteurs.

Parmi les autres actions dans ce domaine, on peut citer :

- la reconnaissance de l'Organisation interprofessionnelle nationale pour l'huile d'olive;
- la mise en œuvre du programme de restructuration des vignobles pour 2002-2003;
- la spécification des types et variétés de cultures fruitières à inclure dans les activités de promotion;
- la mise en œuvre d'un règlement technique pour le contrôle et la certification des semences de pommes de terre;
- la mise en œuvre d'un règlement technique qui spécifie les conditions pour les variétés horticoles.

En **Italie**, un problème récurrent de gestion de marché, celui des quotas laitiers, à savoir le respect du système communautaire de contingentement de la production laitière, a finalement trouvé une solution après presque 10 ans de litiges. En juin 2003, le Conseil des Ministres de l'UE a consenti à ce que les sanctions accumulées à partir de 1995, à la suite du dépassement du plafond des quotas de référence établi par l'UE et s'élevant à un milliard d'Euros environ, puissent être réglées par les éleveurs italiens en 14 annuités à taux zéro. Cependant, l'augmentation de la quantité de référence nationale de 600 000 tonnes accordée par l'UE à partir de 2000, pour atteindre un total de 10,3 millions de tonnes, n'a pas suffi à résoudre le problème, puisqu'en 2002 la production italienne a à nouveau dépassé le quota alloué, d'où une situation administrative et judiciaire complexe. De façon plus générale, le problème des quotas laitiers des pays méditerranéens est toujours posé : ces pays sont très loin de l'autosuffisance en lait de vache, et leurs structures de production étaient peu développées au moment où les quotas ont été fixés. Ils ont obtenu depuis à plusieurs reprises des augmentations ; la réforme de 2003 prévoit également un traitement plus favorable pour eux, mais il existe toujours dans ce domaine une demande de leur part.

La faiblesse de l'intégration entre la production agricole et les secteurs de la transformation et de la commercialisation demeure un facteur de limitation des performances du système agro-alimentaire italien. A cette fin, on a introduit un nouvel instrument d'intervention, le « contrat de filière » pour favoriser l'intégration de la filière agro-alimentaire et renforcer les bassins de production. Les contrats de filières seront promus et financés (à 59%) par le Ministère des politiques agricoles et forestières avec les opérateurs afin de mettre en œuvre des programmes d'investissement à caractère interprofessionnel, conformément aux règlements communautaires en matière d'aides de l'état. Au sein de ces contrats de filières le secteur des fruits et légumes aura une importance particulière.

Les politiques pour la valorisation de la qualité n'ont cessé de prendre de l'importance dans les orientations de la politique agricole. Les pistes de développement concernent essentiellement :

- les productions biologiques qui constituent actuellement 8% de la surface agricole.
- le développement des labels d'origine et de qualité des productions typiques italiennes, avec plus de 100 produits AOP (appellation d'origine protégée) et IGP (indication géographique protégée).
- la traçabilité des biens alimentaires. Selon l'orientation du Ministère, on prévoit la possibilité d'un double niveau: la traçabilité obligatoire, prévue également par le Règlement (CE) n° 178/2002 (applicable fin 2004), visant à garantir la sécurité alimentaire et la traçabilité-qualité basée sur des accords volontaires de filières. Les discussions en cours sont essentiellement concentrées sur le caractère obligatoire ou non obligatoire de l'indication sur l'étiquette de l'origine de la matière première.

En **France**, on ne note pas d'initiatives importantes pour la gestion des marchés, hormis les actions menées face à la crise des productions avicoles. Une décision importante a été prise en juillet 2002 par le nouveau gouvernement dans un domaine connexe. Il s'agit de la suppression de la « modulation » des aides directes « compensatrices » versées aux producteurs de grandes cultures et de viande bovine et ovine. Comme la possibilité en avait été ouverte lors d'Agenda 2000, la France avait donc décidé en 2000 de mettre en place un système complexe de réduction limitée du montant de ces aides pour les agriculteurs bénéficiant des montants d'aides les plus élevés. Cette modulation a fonctionné effectivement en 2001, les sommes économisées étant utilisées pour financer les CTE. L'abolition de la modulation répondait aux souhaits des organisations syndicales agricoles majoritaires ; il faut noter que la nouvelle réforme rend maintenant obligatoire, à partir de 2005 (ou 2007), l'application d'une modulation plus limitée des aides pour tous les agriculteurs touchant plus de 5000 Euros d'aides.

Dans les discussions préalables à cette réforme, la France a pris une position fermement opposée au découplage des aides, c'est-à-dire au remplacement de ces aides directes à l'hectare de culture ou à la tête de bétail par une aide globale touchée par l'exploitation agricole indépendamment de ses productions. L'argumentaire était double : risque de désorganisation des filières du fait de réactions brutales de l'offre de produits agricoles à des variations conjoncturelles des marchés ; risque de dégradation des productions et du potentiel productif des régions défavorisées. Dans les négociations, l'ensemble des pays méditerranéens ont présenté des positions proches.

Au **Portugal**, comme en France, une des premières décisions du gouvernement de droite issu des élections de mars a été de supprimer la modulation des aides qui venait d'être mise en place par le précédent gouvernement de gauche. Compte tenu de la structure de l'agriculture portugaise, le nombre d'exploitations concernées était particulièrement faible, la mesure apparaît surtout symbolique.

Dans les discussions sur la réforme de la PAC, le Portugal a eu une position ferme en faveur du statu quo, alors que le précédent gouvernement s'était engagé en faveur d'une réforme favorisant en particulier le « 2<sup>o</sup> pilier » de la PAC, le développement rural. Le ministre défend à Bruxelles la spécificité de l'agriculture portugaise, pour demander plus d'aides structurelles, et surtout un accroissement des quotas de production et d'aides (lait, blé dur, tomate, viande...), permettant d'accroître les subventions européennes.

Le Portugal a eu en 2002 à faire face à la poursuite de la crise de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine, dont le nombre de cas déclarés n'a commencé que cette année à décroître. Cette crise a révélé la faiblesse, en comparaison des autres pays de l'UE, du système de sécurité sanitaire portugais, qui a été relevé par les missions d'inspection de la Commission Européenne.

Des mesures importantes ont été prises dans ce domaine en 2002 :

- La redéfinition du modèle structurel et de fonctionnement de l' « *Agência para a Qualidade e Segurança Alimentar* » ;
- La définition d'une stratégie nationale de restructuration des services de contrôle sanitaire et fiscal des produits alimentaires ;
- La création d'un institut vertical dans le domaine de l'inspection sanitaire ;
- La création d'un système intégré de protection et bien-être animal ;
- La création d'un système centralisé de contrôle de la qualité du lait et des produits laitiers ;
- La révision du système national d'identification des bovins et la création d'un système similaire pour les porcins, les ovins et les caprins ;
- Le renforcement du système d'étiquetage de la viande bovine.

Par ailleurs, le Portugal a pris des mesures législatives dans le domaine des produits de qualité : définition des modalités de certification des produits bénéficiant d'une indication géographique, reconnaissance de nouvelles appellations d'origine et indications géographiques, création d'un système d'appui à l'amélioration de la qualité et à la valorisation des produits de la pêche.

#### **6.4 - Les politiques de développement rural**

Au **Maroc**, les décideurs semblent se référer peu à la "Stratégie 2020 de développement rural" élaborée en 1999. Cependant, des actions sont menées dans le domaine. En 2002-2003, on enregistre :

- L'électrification de 2500 villages supplémentaires, au profit d'environ un million d'habitants, ce qui devrait porter le nombre de bénéficiaires à 6.365.000 personnes à la fin de 2003 (à peu près la moitié de la population rurale).

- L'approvisionnement de quelque 750.000 personnes en eau potable (soit un doublement par rapport aux réalisations de l'année 2002).
- La réalisation de 1762 kilomètres de routes rurales au cours de 2003 (pour une prévision de 1500 km).
- Le lancement (dans le cadre des programmes de développement rural intégré, réalisés en partenariat avec les collectivités locales et les habitants, et consistant notamment en l'aménagement et la réfection des terres agricoles et en la mise en place des infrastructures indispensables) de 37 projets, programmés sur une dizaine d'années. Ils représentent un investissement de 2,4 milliards de dirhams et devraient profiter à quelque deux millions de personnes dans différentes zones rurales du pays.
- Le lancement d'autres programmes de petite et moyenne hydraulique concernant 46.000 hectares répartis sur 15 provinces, et dont la première tranche, impliquant trois provinces (Azilal, Khenifra et Al Haouz), devrait permettre d'équiper 9450 hectares à l'horizon 2006.
- Le lancement de plusieurs projets relatifs au développement des zones forestières dans la Région Nord et le Moyen Atlas et à la protection des bassins hydrauliques (projets dotés d'une enveloppe de 1,2 milliard de dirhams sur une durée de réalisation de 5 années).

Enfin, le gouvernement s'apprête à lancer en 2003 « des opérations visant la promotion de la femme et des jeunes en milieu rural et leur accompagnement dans la concrétisation de micro-projets générateurs de revenus ».

En **Algérie**, l'événement majeur est la nomination en juin 2002 d'un Ministre Délégué au Développement Rural auprès du Ministre de l'Agriculture qui devient ainsi le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). Pour 2001, le développement rural a été fortement soutenu par les dépenses du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) et du Fonds National pour la Mise en Valeur des Terres par la Concession (FNMVTC). Les dépenses du premier soutiennent, outre les équipements à la ferme, la création d'entreprises à l'amont et à l'aval de l'agriculture (bureaux d'études, entreprises de travaux agricoles à façon, de stockage sous froid, de transformation de produits agricoles). Le deuxième subventionne largement, outre la mise en valeur des terres, les infrastructures rurales (électrification, pistes, points d'eau et, même parfois, habitat rural). Par ailleurs, les investissements que subventionnent les deux fonds ont puissamment aidé le maintien et la création de petites entreprises en milieu rural grâce aux marchés qui ont pu leur être accordés dans ce cadre. C'est ainsi qu'en 2001, 2 070 entreprises agricoles de services auraient été créées et 4 944 km d'infrastructures de base (lignes électriques, routes et pistes) auraient été construites (Ministère de l'Agriculture, 2002).

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural prépare depuis le début 2002 un programme d'actions pour le développement rural qui présente l'originalité de coordonner - pour la première fois depuis l'indépendance - les

actions des différents ministères dans ce domaine. Grâce à ses services déconcentrés, le MADR a commencé par repérer des communautés rurales (niveau en dessous de la commune : douar, mechta, dechra) présentant la caractéristique d'être particulièrement pauvres et isolées. Des animateurs, souvent recrutés parmi les membres de chaque communauté quand cela est possible, sont chargés de dialoguer avec ses membres et de recenser ses besoins de tous types (économiques et sociaux). Avec l'administration agricole de daïra et en concertation avec la communauté, l'animateur établit un plan à moyen terme de développement rural intégré. Ce projet est transmis à l'administration agricole de wilaya qui le fait étudier et avaliser par une commission de wilaya comprenant les représentants de tous les ministères ayant des ressources à dépenser dans les domaines du développement rural : Ministères des Ressources en Eau, de l'Artisanat (Fonds de l'Artisanat), de l'Energie (pour l'électrification rurale), de l'Habitat et de la Construction et, bien sûr, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Une fois le projet de développement de la communauté adopté, chaque ministère se charge de l'exécution des actions qui le concernent dans le projet sous la supervision des services déconcentrés du MADR.

En **Egypte**, le Plan 2001-2002 prévoit de mettre en oeuvre les politiques suivantes concernant le développement rural :

- Continuer les efforts en matière de développement des villages, ceci étant la pierre angulaire de la politique de développement social visant à assurer la sécurité et la stabilité de l'Etat
- Encourager les ruraux à épargner, à s'autofinancer et à participer avec l'Etat au financement des projets de développements ruraux
- Encourager le secteur privé à investir dans les zones rurales
- Continuer les efforts pour améliorer la productivité, les productions agricoles aussi bien en quantité qu'en qualité en vue de promouvoir les exportations et préserver l'environnement
- Apporter l'aide de l'Etat pour des programmes de formation destinés à améliorer la productivité et à aider les jeunes à créer des entreprises dans le domaine de l'environnement et des petites industries

Au **Liban**, l'année 2002 a vu la préparation de quatre études sur le développement rural par la Banque mondiale, grâce à un don du Japon. Ces études portent sur :

- Un plan et une stratégie pour un développement rural intégré
- L'évaluation des besoins urgents en matière de développement rural
- Le marketing des produits agricoles
- Les options possibles en matière institutionnelle

Par ailleurs, le CDR mène plusieurs projets en matière de développement rural.

- Le "Post-conflit programme socio-économique de réhabilitation du Sud Liban" lancé avec l'ONU en 2000. En 2002, ce programme a visé les jeunes, les coopératives agricoles et les municipalités. Environ 20 clubs de jeunes ont été créés. De la formation a été assurée pour 45 coopératives dont 20 ont été soutenues pour concevoir des petits projets. En outre, un soutien institutionnel (*capacity building*) a été donné à neuf municipalités pour les aider à accéder aux ressources du programme et à exécuter des projets de petite taille.
- Le Projet de Développement Communautaire (*Community Development Project*), financé par un prêt de 20 millions de dollars (plus 5 millions de contribution du Liban) et lancé en janvier 2003, vise à améliorer les conditions de travail et de vie des communautés les plus démunies. Il fait intervenir principalement des ONG.
- Le Fonds Economique et Social pour le Développement est un projet financé par l'Union Européenne (25 millions d'euros de la part de l'UE et 6 millions d'euros du Liban). Il a débuté en 2003 pour une durée de 4 ans.

En **Turquie**, près de 35 % de la population sont des ruraux et réalisent le gros de leurs revenus dans les exploitations agricoles. De ce fait, les politiques de développement rural sont particulièrement actives, le GAP (Great Anatolia Project) en étant un parfait exemple. Déjà, les principales infrastructures sont réalisées (électrification, communications, routes et pistes stabilisées). Mais ces infrastructures demandent une certaine modernisation. 90 % des zones rurales bénéficient de l'eau potable dont seulement 52 % à partir de réseaux de distribution. C'est probablement en matière d'habitat rural que les problèmes sont les plus importants. En 2002, seulement 3 399 familles –vivant dans 59 villages– ont bénéficié de prêts pour l'auto-construction. Sur toute la période 1974-2000, seulement 250 villages (abritant 283 410 familles et 422 coopératives) ont bénéficié de subventions au titre des projets variés mis en œuvre par ORKÖY.

De nombreux projets de développement rural ont été achevés, sont en cours de réalisation ou en cours d'étude. Ainsi, le "Eastern Anatolia Project (DAP)" et le "Eastern Black Sea Regional Development Plan (DOKAP)" ont été achevés alors que le "Southeastern Anatolia Project", le "Aegean Regional Development Plan" et le "Western Mediterranean Regional Development Plan" sont en cours d'étude. Par ailleurs, ont été initiées les études pour le "Central Black Sea Regional Development Plan" et le "Yesilirmak Basin Development Plan". Fin 2002, a été entrepris l'étude préparatoire du "Central Anatolia Regional Development Plan" et du "Eastern Mediterranean Regional Development Plan". Tous ces projets sont prévus pour être terminés à la fin de 2005.

Pour mieux cibler les politiques de développement rural, le gouvernement est en train de mettre en place un système d'enregistrement des exploitations agricoles et des terres agricoles. 2,2 millions de fermiers sont déjà enregistrés (environ 60 % du total) et 11,8 millions d'ha (environ 50 % des terres agricoles), tout le travail étant numérisé. Le travail de cadastre des zones rurales est en cours et couvre déjà 85 %

de ces zones. 10 % des cartes cadastrales sont digitalisées. Enfin, la Turquie a promulgué une loi visant à changer les règles d'héritage de façon à diminuer la fragmentation des exploitations agricoles.

En **Albanie**, le développement rural intégré constitue une des priorités du travail du Ministère de l'Agriculture. La politique de développement rural vise :

- (i) La diminution de la pauvreté rurale par la croissance stable de la production et l'augmentation des revenus de famille des zones rurales,
- (ii) l'augmentation de la formation professionnelle et l'emploi alternatif dans les activités agricoles et non agricoles comme la petite industrie agroalimentaire, le tourisme rural, l'artisanat, etc...,
- (iii) l'offre de possibilités égales pour toutes les zones et les régions visant la qualité de service pour la population,
- (iv) l'amélioration de l'infrastructure rurale comme les routes, les marchés ruraux, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, la diminutions des heures des coupures de l'énergie électrique....,
- (v) l'augmentation de l'accès de la population rurale aux ressources financières et au crédit ainsi que l'élargissement des services financiers non-bancaires dans le milieu rural,
- (vi) l'augmentation des capacités institutionnelles, de l'initiative et de la participation de la communauté rurale dans les projets du développement et la prise des décisions au niveau local et régional,
- (vii) la diminution de l'exode rural et la création des liens étroits des communautés rurales avec leur territoire.

Par ailleurs, la décentralisation et l'augmentation des capacités des structures locales dans les zones rurales constituent des éléments importants du travail fait durant 2002. Dans ce cadre :

- (i) Le processus de passage de l'administration ou co-administration aux pouvoirs locaux des pâturages, des forêts, des ressources en eau, des systèmes d'irrigation et de drainage, etc... est en cours.
- (ii) Une série de lois et de décisions concernant l'amélioration du cadre régulateur du secteur rural (y compris l'insertion d'une taxe pour la terre agricole, la création et le fonctionnement des bureaux de la gestion de la terre au niveau régional, etc...) est approuvée.
- (iii) L'appui financier aux associations de paysans au niveau local pour la réhabilitation des systèmes d'irrigation/drainage est augmenté.
- (iv) Dans le domaine de l'amélioration de la gestion de l'irrigation, sont transférés aux Associations de l'Utilisation de l'Eau, l'administration de 15 schémas d'irrigation ainsi que celle de 6 associations et 4 nouvelles fédérations récemment créées.

On notera aussi que, durant 2002 ont été réalisés un certain nombre d'infrastructures dans le milieu rural. C'est ainsi que :

- (i) Le Fond Albanais de Développement (FZSHS) a construit dans les zones rurales 73 aqueducs (dont 56 terminés et 18 en cours de construction), alors que 155 aqueducs sont réhabilités par les fonds du budgets d'état. Tout cela fait que 67 % de la population rurale a accès à l'eau potable plus de 5 heures par jour.
- (ii) On constate l'augmentation du nombre des familles et villages qui ont accès au réseau de canalisation des eaux usées.
- (iii) 28 nouvelles écoles ont été construites et 102 écoles de 8 ans et secondaires ont été réhabilitées.
- (iv) Un nombre élevé de centres médicaux a été réhabilité.
- (v) 42 opérateurs téléphoniques ont été autorisés dans les zones rurales dont 9 ont commencé l'opération concrète avec environ 6000 clients pour l'année 2002, alors que les 2 opérateurs de la téléphonie mobile AMC et VODAFON ont augmenté sensiblement la couverture en réseau de toutes les zones rurales.

Sur le plan des réformes institutionnelles en matière de développement rural intégré, durant 2002, l'Albanie a :

- (i) mis en place un département particulier de développement rural dans les structures du MAA,
- (ii) élaboré une plateforme, des règlements et déterminé des compétences du Forum National du Développement Rural,
- (iii) élaboré, en collaboration avec la Banque Mondiale, un plan de stratégie nationale de développement rural et les structures institutionnelles de sa mise en oeuvre.

En **Grèce**, les politiques de développement rural s'appuient sur le 3<sup>ème</sup> Community Support Fund (CSF) 2000-2006 dont les actions sont incluses dans le Programme National pour le Développement de l'Agriculture et la Restructuration des Zones Rurales 2000-2006. Dans le cadre de ce programme, à fin novembre 2002, 238 projets étaient approuvés avec un total budgétaire de 880 millions d'euros (ensemble budget national et contribution européenne).

Un événement important pour la Grèce en 2002 a été le commencement du programme LEADER+. A la fin juillet 2002, le processus d'évaluation a permis de sélectionner 40 programmes locaux dont plus du tiers concernent la Macédoine et la Thrace, les autres concernant la Crète (4), la Thessalie (4), l'Ouest de la Grèce (4), les Iles Ionniennes (3), ...

Le programme LEADER+ pour la Grèce comporte quatre axes prioritaires :

- " Stratégie de développement pilote intégré de l'agriculture " qui accapare 90 % des fonds communautaires
- " Soutien à la coopération entre les zones rurales " qui bénéficie de 4 % des fonds communautaires
- " Réseaux " auquel 1 % des fonds communautaires est réservé
- " Management, monitoring et évaluation du programme " auquel est accordé 5 % des fonds communautaires (c'est la part pour l'administration de LEADER+)

En **Italie**, le développement rural se classe en deuxième position en matière de subventions versées par l'intermédiaire de l'Agence pour les aides agricoles (AGEA) en 2002. En effet, il a obtenu 16 % des aides distribuées (avec 1 milliard d'euros) après les aides consenties aux terrains à cultiver avec plus de 2134 millions d'Euros (35% du total des versements effectués en Italie). Par ailleurs, la promulgation du nouveau règlement CE n°445/2002 concernant l'application des normes d'exécution des politiques de développement rural laisse entrevoir essentiellement l'engagement à favoriser la diversification et la polyvalence en agriculture. Dans ce cadre on peut mettre en évidence, en ce qui concerne l'Italie, deux nouveautés qui influencent la gestion future de la politique de développement rural : la mesure concernant l'installation de jeunes qui prévoit la décision d'accorder le soutien dans les douze mois suivant la date d'installation et le soutien aux investissements pouvant être accordé directement par l'Autorité régionale pour des montants inférieurs à 25 000 Euros.

En **France**, la politique de développement rural a été marquée en 2002 par la suppression d'une mesure de politique agricole qui était une particularité française : les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Cette suppression faisait partie du programme électoral de la droite. Cette mesure avait à l'origine suscité la méfiance des organisations syndicales agricoles majoritaires (de droite), et sa mise en œuvre avait été laborieuse, du fait de sa complexité et du travail préalable d'étude nécessaire. De ce fait, en 2001, la France n'avait pu utiliser qu'une faible partie des crédits européens de développement rural prévus. En 2001 et 2002, les CTE avaient cependant connu un véritable démarrage, des formules simplifiées avaient été mises en œuvre dans les départements, parfois en s'écartant de l'esprit initial de la mesure, qui était de privilégier des projets personnalisés, adaptés précisément à la situation économique et environnementale de l'exploitation. Au moment de leur suspension, plus de 20 000 CTE étaient signés ou en voie de l'être.

La décision gouvernementale est d'abord la conséquence de la suppression de la modulation des aides pour les plus grandes exploitations (dont le mécanisme a été décrit précisément dans le rapport portant sur l'année 2000), suppression demandée par les syndicats agricoles majoritaires, dont le produit (en fait peu important, la modulation étant très limitée) servait au financement des CTE. Le gouvernement souhaitait aussi simplifier et donner des objectifs plus précis aux

aides agri-environnementales. Les CTE ont été remplacés à l'automne par les Contrats Agriculture Durable (CAD), dont les principes restent à peu près les mêmes que les CTE, mais dont les modalités d'application ne sont pas encore précisées (pas de décrets d'application) à la date de rédaction de ce rapport.

En **Espagne**, le milieu rural continue de voir la diminution du nombre d'exploitations agricoles, diminution s'accompagnant d'une spécialisation de plus en plus poussée. Le recensement de 1999 a enregistré une diminution de 21,7 % du nombre d'exploitations bien que la superficie agricole utile se soit accrue de 6,4 %.

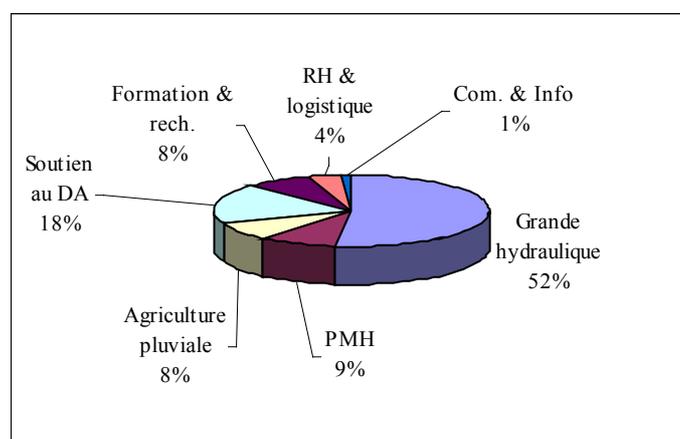
## **6.5 - Les politiques de gestion des ressources naturelles**

### **6.5.1 - L'eau**

Dans tous les pays méditerranéens, malgré les discours de plus en plus insistants et répétés sur la recherche d'une plus grande gestion de l'eau par la demande, la gestion par l'offre continue de dominer.

Au **Maroc**, en 2002, la plus grande part dans le budget du Ministère de l'Agriculture, comme par le passé, va toujours aux investissements dans la grande hydraulique (52% des ressources totales), en progression par rapport aux dernières années pendant lesquelles ces investissements avaient eu plutôt tendance à descendre plus ou moins sensiblement en dessous de la moitié du budget (cf. figure ci-dessous). Cela s'explique principalement par la volonté d'équiper les périmètres d'irrigation dominés par les grands barrages récemment construits. Il reste tout de même que l'ampleur des ressources nécessaires à cette fin laisse fort peu de marge pour faire face aux besoins des autres secteurs de l'agriculture, au moins tout aussi importants.

**Figure 6.1 – Maroc : Structure du budget d'investissement du département de l'Agriculture, 2003**



En **Algérie**, les problèmes environnementaux deviennent progressivement une préoccupation de plus en plus présente dans les politiques gouvernementales. Comme dans les autres pays méditerranéens du Sud, cela est le résultat de la prise de conscience des dirigeants du fait qu'il est moins coûteux de faire de la prévention dans le domaine que de réparer les dégâts après coup.

*Les sols et l'eau* sont largement pris en compte dans le Plan National de Développement Agricole (PNDA). En matière d'irrigation, les réalisations 2002 en superficies nouvellement équipées en matériels d'irrigation ont été de 37 624 ha dont 19 909 ha équipés en goutte à goutte (irrigation localisée). Alors qu'elle était quasiment inexistante il y a seulement une dizaine d'années, l'irrigation localisée couvre désormais 80 209 ha en 2002, en augmentation de 33 % par rapport à 2001. Ce bond quantitatif est principalement dû au niveau de subvention accordée dans le cadre du PNDA aux modes d'irrigation économes en eau.

Pour ce qui est des ressources en eau, bien que le dessalement coûtera 1 dollar le mètre cube (facturé 3,5 dinars au consommateur), le Ministère des Ressources en Eau a établi un impressionnant programme de réalisation d'unités de dessalement de l'eau de mer, particulièrement sur les zones côtières. Une étude est en cours "pour installer d'ici 2020 des stations de dessalement de 50 000 à 100 000 m<sup>3</sup>/jour produisant 4 millions de m<sup>3</sup> par jour, une quantité suffisante pour couvrir les besoins de 10 millions d'habitants". Ce programme semble avoir été mis en œuvre dans la précipitation, sans étude économique sérieuse. En effet, avant d'en arriver à mobiliser de l'eau à un coût aussi élevé, d'autres possibilités existent qui sont moins coûteuses. Par exemple, on peut économiser de l'eau en remplaçant systématiquement les systèmes d'irrigation traditionnelle par immersion par des systèmes utilisant le goutte à goutte ou l'aspersion. Même si on subventionne à

100% ces systèmes, l'eau ainsi économisée serait moins chère que l'eau dessalée. Et, en plus, on pourrait avoir un accroissement des rendements des cultures.

En **Egypte**, les quantités d'eau prélevées sur le Nil n'ont pas varié depuis de nombreuses décennies. Etant donnée la croissance de la population, la quantité d'eau disponible par habitant ne fait que décroître. La satisfaction des besoins en eau de l'agriculture dépendra de la rationalisation de la consommation, de l'amélioration des techniques d'irrigation et de drainage, d'un meilleur ajustement de la structure de la production agricole, de l'introduction plus importante de cultures moins exigeantes en eau, de l'utilisation plus systématique des eaux usagées traitées et de l'extension de l'usage des eaux souterraines. Si toutes ces actions ne sont pas poursuivies de façon permanente et soutenue, l'Egypte risque de connaître à plus ou moins courte échéance des déficits dramatiques en eau.

En **Albanie**, dans le domaine des ressources en eau, on a poursuivi la réhabilitation et l'amélioration de l'administration des systèmes d'irrigation et de drainage à travers l'augmentation des investissements dans ce domaine, la restructuration des entreprises de gestion des eaux et la création des nouveaux conseils locaux de drainage, la consolidation des associations et des fédérations des utilisateurs d'eau (400 nouvelles associations ont été créées en 2002). La réhabilitation des structures nationales des « Directions des Eaux » dans les districts est terminée et a abouti à la réduction de leur nombre de 35 à 11 et en les transformant en « Directions Régionales des Eaux ». Elles ont été créées sur la base des bassins versants et des barrages ainsi que de la proximité géographique. Dans le domaine de l'amélioration et de la gestion de l'irrigation, pendant toute l'année 2002, beaucoup de compétences de l'administration sont transférées directement aux Associations de l'Utilisation de l'Eau (Associations des paysans à base locale et régionale). Par ailleurs, 15 schémas régionaux d'irrigation ont été établis. La priorité du MAA est que la gestion de l'eau et des schémas d'irrigation soient fait par les exploitants organisés en associations et fédérations régionales. Actuellement ces associations gèrent l'utilisation de l'eau d'irrigation en 166 214 ha.

En **Espagne**, dans le domaine de l'eau, le gouvernement a approuvé en avril 2002 un Plan National de l'Irrigation qui vise la modernisation des systèmes d'irrigation existants et la réalisation de nouvelles superficies irriguées dans un horizon de 7 ans. Actuellement, l'Espagne dispose de 3,3 millions d'ha irrigués (13 % de la SAU) dont la plus grande partie est alimentée par ressources en eau " traditionnelles " (nappes souterraines et eaux de surface) alors que les autres ressources sont négligeables (dessalinisation, eaux usées traitées).

Les deux tiers environ des superficies irriguées (2 millions d'ha) le sont par la méthode gravitaire, alors qu'un tiers environ (1,3 millions d'ha) l'est avec des techniques du type aspersion ou irrigation localisée. Ces dernières techniques sont considérées comme indispensables dans les régions où le manque d'eau est important à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif (Sud de la péninsule et Iles Canaries).

Les objectifs du Plan, d'ici 2008, sont :

- l'amélioration et la modernisation des systèmes existants d'irrigation sur 1 134 891 ha
- le rééquipement de 138 365 ha
- l'amélioration des irrigations dans les zones d'intérêt social sur 86 426 ha
- l'encouragement aux superficies irriguées sur initiative privée sur 18 000 ha

Les administrations -centrale et régionale- prévoient de co-financer le Plan de la manière suivante :

- Investissement total ..... environ 5 milliards d'euros
- Investissement privé ..... environ 2 milliards d'euros
- Gouvernement central ..... environ 1,4 milliards d'euros
- Gouvernements régionaux..... environ 1,6 milliards d'euros

Parallèlement, le débat sur ce plan continue. Alors que les principales organisations agricoles et le gouvernement central poussent à la réalisation rapide de ce plan, plusieurs gouvernements régionaux et des organisations environnementales soutiennent qu'il ne répond pas à la Directive européenne sur l'eau, principalement au regard du principe du recouvrement des coûts et des principes environnementaux. Le gouvernement central a l'intention de faire co-financer le Plan par l'Union Européenne à travers les Programmes Opérationnels Intégrés des Fonds Structurels (principalement les opérations de transfert d'eau d'un bassin hydrographique à l'autre).

### **6.5.2 - La gestion des sols, de la végétation naturelle et de l'environnement**

En **Algérie**, pour ce qui est des forêts, les réalisations en 2002 ont diminué par rapport à 2001 en matière de plantations forestières (8 138 ha contre 10 177 en 2001), fourragères et pastorales (542 ha contre 1037 ha en 2001). Mais les actions en matière d'entretien des forêts (19 000 ha travaux sylvicoles en croissance de 65 % par rapport à 2001) et de lutte contre l'érosion (corrections torrentielles et banquettes) ont été plus importantes bien que très modestes par rapport aux besoins énormes en ces domaines.

Les incendies de forêts et de maquis ont fortement diminué en 2002 par rapport à 2001 (-23 % et -4 % respectivement). C'est sans doute en partie le fruit de la politique récente de l'administration des Forêts vis-à-vis des populations riveraines consistant à associer celles-ci à la gestion du patrimoine forestier. En 2002, environ 214 000 ha du domaine forestier ont fait l'objet d'autorisation d'usage auxquels s'ajoutent environ 223 000 ha dont les dossiers sont finalisés et en cours de signature. Par ailleurs, 2 483 amodiataires ont été agréés (1 853 pour les vides labourables, 6 pour les carrières, 624 pour l'apiculture, les parcours, les olivettes,

vergers et autres). Par ailleurs, en Août 2002, ont été entreprises des actions de développement des zones de montagne consistant dans le traitement des bassins versants par le reboisement en espèces arboricoles utiles sur le plan économique. Ces actions se continueront jusqu'en 2004 en fonction des ressources financières allouées.

Pour ce qui est des parcours steppiques, désormais ils bénéficient d'un fonds de développement : le Fonds National pour la Lutte contre la Désertification et le Développement de la Steppe (FLDDPS) a été mis en place en janvier 2002 et a été doté de 500 millions de DA par la loi de finances 2002 (dont 143,6 millions ont été consommés au cours de l'année).

Si dans les zones steppiques, la Direction Générale des Forêts n'a réalisé que 542 ha de plantations fourragères et pastorales en 2002 (1 037 ha en 2001), les réalisations en 2002 du Haut Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS), principale institution en charge spécifiquement des parcours steppiques, ont été en moyenne significativement plus importantes qu'en 2001 sauf pour l'aménagement de points d'eau (-15 %) et leur équipement (-2 %). On notera particulièrement le fort accroissement des exploitations ayant bénéficié de plantations fruitières (+73 %), des superficies en aménagement steppique intégré (+27 %), de la réalisation de points d'eau (+57 %), de la réalisation de seguias (+295 %), de travaux de conservation des eaux et des sols (CES) (+71%), d'épandage de crue (+110 %). Enfin, le HCDS a eu des activités de protection des sols et des ressources végétales naturelles qui ont bénéficié à 2 528 952 ha (dont 2 448 100 ha de mise en défens et 8 138 ha de plantations forestières), superficie à peu près identique à celle réalisée en 2001 (2 584 000 ha).

Pour ce qui est des sols et de l'eau, en 2002, d'après le bilan du MADR, la superficie agricole utile du pays a été augmentée de 73 108 ha<sup>28</sup> (+153 % par rapport à 2001) grâce aux travaux subventionnés de mise en valeur des terres marginales (mise en valeur des terres par la concession). On peut penser que toute cette superficie n'est pas entièrement de la superficie utile nouvelle du fait que la mise en valeur par la concession touche souvent des terres marginales mais quand même exploitées. Mais ces terres ont bénéficié de travaux d'amélioration souvent assez lourds (épierrage, défonçage, irrigation,...) qui justifient leur classement dans la catégorie "SAU nouvelle".

En **Egypte**, l'effort de mise en valeur de nouvelles terres se poursuit faisant passer les superficies cultivables de 7,9 millions de feddans<sup>28</sup> en 1999 à 8,2 millions de feddans en 2002. Cette extension est due en partie aux avantages offerts aux investisseurs dans la mise en valeur de nouvelles terres :

---

<sup>28</sup> 1 feddan = 0,42 hectare.

- Exemption de tout impôt ou taxe durant 10 ans sur les investissements de mise en valeur, pouvant aller jusqu'à 20 ans dans la Haute Egypte et le sud de la vallée
- Droit de douanes réduit de 5 % sur toutes les importations concernant la mise en valeur
- Facilitation des crédits pour la mise en valeur (7 % de taux d'intérêt sur les emprunts et allongement de la période de prêt)
- Réduction du prix de cession des terres désertiques pour la mise en valeur
- Ouverture du désert du Sinaï à la mise en valeur (auparavant interdit pour des raisons de sécurité)

Mais le rythme d'extension des terres cultivables a décliné par rapport aux années quatre vingt dix (92 000 feddans en moyenne annuelle au cours de la période 1992-1997 alors qu'en 2000 on n'a enregistré que 22 000 feddans et en 2001 seulement 12 700 feddans). En conséquence, les terres cultivables continuent de subir une forte pression humaine, la superficie disponible par agriculteur restant très faible (0,13 feddan par actif agricole). Il faut signaler, par ailleurs, que le grignotage des terres cultivables par l'extension de l'urbanisation et des infrastructures se poursuit aussi (15 640 feddans sur les trois années 1999-2001 dont 5 641 en 2001).

En matière d'environnement, en vue de préserver celui-ci et d'avoir des produits de bonne qualité pour l'exportation, le Ministère de l'Agriculture et de la Mise en valeur égyptien a adopté un plan de lutte intégrée contre les ravageurs des cultures. Les centres de recherche agronomiques ont obtenus des résultats dans ce domaine pour ce qui est du coton, du riz, de la canne à sucre, du maïs. Par ailleurs, la lutte biologique a permis de diminuer l'usage des insecticides d'environ 4 000 tonnes par an environ.

Toujours en matière d'environnement, le gouvernement a adopté en 2002 un plan de développement environnemental consistant à accroître les plantations forestières et à augmenter les zones vertes en milieu urbain.

Au **Liban**, le Programme National d'Action (NAP) pour combattre la désertification a été lancé le 17 juillet 2003. Il comprend le management des ressources en eau, l'agriculture durable, la conservation des sols, le management des parcours, les aires protégées, les conditions socio-économiques, la gestion des terres et le cadre institutionnel et législatif. On a également établi une carte des zones touchées par la désertification.

En **Turquie**, le Plan National d'Action pour l'Environnement et le Plan National d'Action pour la Diversité Biologique tardent à être mis concrètement en œuvre. Les actions de base et les priorités définies par le premier doivent être revues en coordination et avec la participation des principales parties prenantes. Le Plan lui-même mérite d'être révisé et mis à jour compte tenu des données légales. En outre,

des indicateurs de développement durables devraient être développés pour servir à un management plus efficace du Plan. Pour ce qui est du Plan National d'Action pour la Diversité Biologique, la loi sur la sécurité biologique devrait être promulguée et une autorité sur la bio-sécurité devrait être instituée.

En **Albanie**, Les forêts et les pâturages occupent environ 50 % de la surface du pays (36 % de forêts et 14 % de pâturages). En application de l'objectif principal pour le contrôle et la protection des forêts, une *Task-Force* interministérielle a été créée, qui a comme fondement un programme stratégique national. Cela a entraîné d'importantes baisses des coupes illégales dans les forêts et du trafic des matières premières forestières. Le processus de transferts des compétences d'administration des forêts de l'Etat aux communes pour leur utilisation durable est en cours (actuellement ce transfert concerne déjà 27000 hectares). Des mesures particulières ont été prises aussi pour la protection de la faune des forêts. Sur le plan institutionnel, la création de structures d'administration des Zones Protégées est en cours, dans le cadre d'une collaboration du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Ministère de l'Environnement;

La **Grèce**, grâce au Programme de Développement Rural 2000-2006 et aux mesures agri-environnementales qu'il contient, espère avancer dans ses réalisations en matière d'environnement. Alors qu'elle ne couvrait que moins de 2 000 ha en 1994, l'agriculture biologique couvre plus de 30 000 ha en 2001. Le commencement de LEADER+ en 2002 et son renforcement en 2003 laissent espérer une extension de ce type d'agriculture. D'ailleurs, en 2002, le gouvernement a créé un Conseil National de l'Agriculture Biologique pour aider le nouveau département institué au niveau du Ministère de l'Agriculture ayant pour mission de développer l'agriculture biologique. Les priorités fixées en ce domaine sont :

- L'amélioration et la simplification des procédures pour les agriculteurs désirant investir dans ce domaine
- L'adaptation du rôle des institutions de certification en matière d'agriculture biologique
- L'institution d'un Institut d'Agriculture Biologique au sein de la Fondation Nationale de Recherche Agronomique (NAGREF)
- L'octroi d'avantages plus important pour les investissements dans le domaine

En outre, le Ministère de l'Agriculture a facilité en 2002 les conditions pour la reconnaissance des organisations de producteurs biologiques (de fruits et légumes), notamment en matière de chiffre d'affaires minimum.

Enfin, toujours en 2002, un programme nommé " Organic livestock farming 2001-2006 " est entré en force. Les objectifs de ce programme sont :

- La production de produits carnés selon les standards de l'agriculture biologique
- L'amélioration des conditions de vie des animaux
- La protection de l'environnement
- La préservation de la biodiversité des écosystèmes agricoles et des paysages agricoles
- L'utilisation durable des ressources
- La création de zones viables d'élevage biologique à travers de petites économies d'échelle

## 7 *La pêche*

L'analyse de la pêche dans les pays méditerranéens, comme cela est souvent le cas dans le reste du monde, s'est concentrée dans le passé sur l'état des ressources marines vivantes et a négligé les questions économiques et sociales liées à l'activité de la pêche, comme la commercialisation, l'emploi, les importations et exportations des produits de la pêche et l'approvisionnement alimentaire.

Cela s'explique probablement par le fait que la durabilité biologique des ressources, comme la préservation de la taille des stocks reproducteurs au-dessus d'une taille minimale critique, doit être assurée avant de pouvoir poursuivre des objectifs concernant la maximisation de la production des pêcheries, comme celle du rendement ou des bénéfices socio-économiques pour la société. Il est toutefois important de ne pas oublier que sans ces éléments économiques et sociaux qui représentent une partie essentielle de la pêche, il est quasi impossible de gérer la pêche en formulant des mesures de réglementation.

Dans ce contexte, le but poursuivi par ce rapport est d'essayer de présenter une première base pour une vue d'ensemble de la pêche en Méditerranée par le biais d'une analyse des indicateurs disponibles les plus courants, c'est-à-dire des données biologiques, économiques et sociales ou de données regroupées à des fins analytiques ou politiques clairement définies.

Les **indicateurs de la pêche** sont utilisés pour évaluer et contrôler l'état du secteur et les résultats de sa gouvernance. Ces indicateurs qui, à l'heure actuelle, tendent dans de nombreux cas à être limités aux composantes biologiques du système des pêcheries comme dans le cas de la biomasse du stock (B) et de la mortalité par pêche (F) constituent un outil opérationnel permettant de formuler un conseil pour la gestion de la pêche.

Les changements au cours du temps au niveau des indicateurs ne peuvent être interprétés valablement qu'en les considérant par rapport à une valeur de référence correspondant aux objectifs sectoriels et sociétaux ainsi qu'aux contraintes de l'écosystème qui ne peuvent être dépassés sans risquer de mettre en danger la capacité d'auto-renouvellement des ressources halieutiques exploitées par les flottes de pêche.

Le Comité Scientifique Consultatif (CSC) de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) a décidé en 2003 de commencer à travailler non seulement avec les captures/débarquements, l'effort de pêche et la capture par unité d'effort (cpue) comme indicateur de l'abondance de la biomasse mais aussi avec les nouveaux indicateurs biologiques suivants: le pourcentage de la biomasse de stock reproducteur vierge (SSB/SSBo) qui, dans le cas du merlu par exemple, devrait être maintenu entre 0,3 et 0,4, le taux de mortalité par pêche (F); le taux de

mortalité totale ( $Z$ ) et le taux d'exploitation ( $E=F/Z$ ) qui, dans le cas des petits poissons pélagiques, ne doit pas dépasser 0,4.

D'autres indicateurs biologiques ou écologiques, comme la structure des captures, la relative abondance des espèces cibles ou les effets directs des engins de pêche sur les espèces non ciblées, peuvent être également utilisés dans le contexte de la nouvelle approche écosystémique des pêches (EAF). Dans ce contexte, des indicateurs comme le niveau trophique moyen (aTL) des captures ou le pourcentage de production primaire requise (%PPR) pour soutenir un niveau donné de captures peuvent être éventuellement utilisés comme indicateurs écologiques ; ceux-ci sont relativement faciles à obtenir à condition de disposer d'un nombre minimal d'informations de base.

En outre, il n'a été porté que relativement peu d'attention à la définition des indicateurs qui pourraient être utilisés pour évaluer les aspects économiques et sociaux de la pêche et l'interaction de l'État en vue de la poursuite d'objectifs de développement durable. En 1999, le Comité des pêcheries de l'OCDE a décidé de développer des indicateurs sociaux et économiques pour les pêcheries destinés à être utilisés comme outils pour l'analyse politique. En 2002, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a déclaré que l'objectif global poursuivi était de parvenir à mieux mesurer les dimensions économiques et sociales du développement durable des pêcheries et, chaque fois que possible, d'établir un lien entre ces dimensions, les ressources et l'environnement.

Le Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) de la Commission européenne a publié en 2001 un document présentant une série générale d'indicateurs économiques et sociaux de stabilité des pêcheries. Le concept sous-jacent est que pour être économiquement et socialement durable, une pêcherie doit pouvoir être exploitée de façon rentable à un certain niveau biologiquement durable. Le but des indicateurs doit donc être de montrer si une pêcherie est actuellement durable, tant économiquement, socialement que biologiquement, et, si ce n'est pas le cas, si une exploitation durable est vraiment possible et, si oui, à quels niveaux de capital, de main-d'œuvre et de stocks de poissons.

En 2002, la CGPM a recommandé, entre autres, d'adopter pour la Méditerranée les indicateurs et données de base économiques suivants: la capture de poissons et la production de l'aquaculture, la valeur de cette production, le poids et la valeur des importations et exportations, les données sur les flottilles (nombre de bateaux de pêche, tonnage brut et puissance du moteur de ces bateaux), effectifs (équipage) et consommation de poissons.

Le CSC de la CGPM a proposé en 2003 les indicateurs sociologiques suivants : l'âge des pêcheurs, le nombre d'années de pêche active, la part de capital, le niveau

d'éducation, la structure du ménage, le contexte social et l'expérience professionnelle.

Il faut néanmoins souligner que le principal obstacle à l'établissement d'un système d'indicateurs pour les pêcheries en Méditerranée, lequel pourrait bien représenter la grande difficulté dans les années à venir, est le fait de ne pouvoir disposer d'une **série de données** régulière et applicable pouvant servir de base à l'analyse. En fait, la présente analyse a montré le manque de bases de données concernant la pêche offrant une couverture et une fiabilité suffisantes pour permettre une évaluation correcte des pêcheries. Il existe un certain nombre de séries statistiquement valables pouvant être utilisées dans certains cas comme valeur de référence mais celles-ci ne concernent que quelques zones et ne couvrent que de courtes périodes.

Il existe quelques sources d'informations autorisées sur les pêcheries couvrant l'ensemble de la région et actualisées chaque année qui permettent de disposer de quelques données de base utiles à la réalisation d'une analyse préliminaire globale nous donnant une sorte de référence.

**Tableau 7.1 - Bases de données et données utilisées**

<b>Source</b>	<b>Données</b>
FAO FISHSTAT	Production (captures et aquaculture, volume et valeur), statistiques
FAO Données sur les pêches de FAOSTAT	Consommation. Volume et valeur des importations et exportations.
OCDE Examen des pêcheries - Statistiques nationales	Flottes de pêche: nombre et caractéristiques des bateaux de pêche. Emploi. Valeur des quantités débarquées. Valeur des importations et exportations
EUROSTAT Pêche - Annuaire	Flottes de pêche: nombre et caractéristiques des bateaux de pêche. Emploi. Valeur des quantités débarquées. Valeur des importations et exportations
Info complémentaire de FAOSTAT (profils de pays, bilans alimentaires) et via Internet par les ministères de la pêche des pays	Flottes de pêche: nombre et caractéristiques des bateaux de pêche. Emploi. Valeur brute de la production des pêcheries.

En ce qui concerne les **références spatiales pour l'analyse**, il a été considéré que dans le cas des pêcheries il était préférable, à l'heure actuelle, d'examiner la situation au niveau régional méditerranéen tout en incluant, bien entendu, autant de commentaires que possible sur les pays, groupes de pays et zones chaque fois que des caractéristiques spécifiques communes ont pu être identifiées. En ce qui concerne la zone et les pays couverts, l'analyse traite non seulement des aspects liés à la production mais aussi ceux liés aux moyens de production, au commerce et à la consommation. Vu que cette analyse prend en compte le secteur de la pêche dans

les pays méditerranéens dans son ensemble, y compris au Portugal, et pas seulement la partie concernant la production méditerranéenne et aussi vu le fait que dans le cas de l'Espagne, de la France et du Maroc, il est souvent impossible de faire une distinction dans les bases de données entre les informations se rapportant à l'Atlantique et celles se rapportant à la Méditerranée, le secteur de la pêche sera analysé comme un tout pour ces pays, tout en donnant, chaque fois que possible, des références permettant d'estimer la part de la Méditerranée. Dans le cas de l'aquaculture, l'information sur la Bulgarie et la Roumanie a aussi été incluse. Il faut encore souligner que l'attention a essentiellement porté sur les pays du CIHEAM.

Cinq groupes de pays ont été identifiés (les pêcheries de la mer Noire ne seront pas prises en considération):

- Pays membres de l'Union européenne: Portugal, Espagne, France, Italie et Grèce
- Pays qui vont rejoindre l'UE en 2004: Malte, Slovaquie et Chypre
- Pays du Maghreb: Maroc, Algérie et Tunisie
- Autres pays du CIEHAM: Albanie, Turquie, Liban et Égypte
- Autres pays méditerranéens: Libye, Israël, Syrie, bande de Gaza, Serbie-Monténégro, Croatie et Monaco

## **7.1 – Moyens de production**

### **7.1.1 - Flottes de pêche, ports et pêcheurs**

Les pêcheries méditerranéennes sont extrêmement diversifiées, avec de nombreuses flottes basées tout au long de la côte dans un grand nombre de ports. Les chalutiers<sup>29</sup> prédominent clairement au vu du volume et de la valeur de leurs captures. Cependant, les flottes de senneurs<sup>30</sup> et pour la petite pêche<sup>31</sup> constituent également un élément important des pêcheries méditerranéennes. Le nombre de filets et d'engins de pêche inclus dans la catégorie d'engins pour la petite pêche est généralement presque aussi grand que celui des pêcheurs, par exemple les trémails et leurs variétés, les filets dérivants, les palangres de surface ou de fond, les différents

---

<sup>29</sup> Ces chalutiers pêchent avec un grand filet (le chalut) tracté derrière un bateau et qui racle le fond de la mer ou traîné entre deux eaux. La gueule du chalut est maintenue ouverte par deux grands panneaux attachés de chaque côté du filet. Le filet est tiré derrière le bateau à l'aide d'un gros câble en acier.

<sup>30</sup> La pêche à la senne coulissante consiste à encercler un banc de poissons à l'aide d'un long filet rectangulaire avec un bord inférieur lesté et un bord supérieur équipé de flotteurs. Elle est utilisée pour les espèces vivant en grandes concentrations comme les sardines, les anchois, etc.

<sup>31</sup> Celle-ci utilise un grand nombre d'engins artisanaux ou de petites tailles variant partout dans la Méditerranée.

types de pièges et beaucoup d'autres encore. Ils sont normalement utilisés pour capturer une espèce spécifique ou un groupe d'espèces présentant un schéma comportemental similaire.

Bien qu'il n'existe pas d'informations précises sur la capacité et la taille de toutes les flottilles de tous les pays, il est généralement reconnu qu'une modernisation des flottilles tant semi-industrielles que de petite pêche est en train d'avoir lieu. Une telle politique vise non seulement à accroître les capacités techniques de ces flottilles mais aussi à améliorer le rendement de la pêche ainsi que les conditions de vie des pêcheurs. À l'exception des flottilles industrielles pêchant les grands pélagiques en haute mer, la plupart des flottilles méditerranéennes sont de type artisanal. Le terme « artisanal » est utilisé pour décrire des entreprises à faible capital où le pêcheur est aussi souvent le propriétaire du bateau contrairement aux pêcheries industrielles impliquant d'importants investissements par des sociétés ou des groupes financiers. Sur la base des informations fournies par les bases de données de l'OCDE et EUROSTAT complétées par celles provenant de la FAO et celles obtenues via l'Internet par le biais des ministères de la pêche des pays concernés, le nombre total de bateaux de pêche appartenant aux pays méditerranéens est estimé actuellement à 125 000 - 130 000, dont entre 7 000 et 8 000 sont des chalutiers ou des senneurs. Il faut souligner ici que dans le cas de l'Espagne, de la France et du Maroc, une partie importante de leur flotte n'opère pas en Méditerranée et que dans la partie est de la Méditerranée, 44% de la flotte turque opèrent dans la mer Noire et que beaucoup de bateaux égyptiens opèrent en mer Rouge. Le nombre total de bateaux de pêche opérant dans l'ensemble de la Méditerranée a été estimé à approximativement 100 000 dont, dans les pays de l'UE, jusqu'à 80% sont des petits bateaux de moins de 12 mètres de longueur hors tout utilisant de petits engins (tableaux 7.2 et 7.3). Dans les pays n'appartenant pas à l'UE, le pourcentage de petits bateaux est encore plus grand et dépasse généralement 90 à 95% de la flotte. C'est pour cette raison et afin de rendre possible une analyse des flottes de pêche qu'il est recommandé chaque fois que possible de ventiler les données en bateaux de plus ou de moins de 12 mètres de long.

Tableau 7.2 - Nombre de bateaux de pêche

Nbre de bateaux	1995 (1)	2000 (1)	2001 (2)
Espagne (3)	18 483	16 660	15 386
France (4)	6 586	8 173	7 935
Grèce	18 483	16 676	20 129
Italie	16 352	17 654	16 496
Portugal	12 120	10 811	10 514
<b>UE: TOTAL</b>	<b>74 019</b>	<b>71 974</b>	<b>72 461</b>
Chypre	542		
Malte	1 609		
Slovénie	95		
<b>UE: NOUVEAUX</b>	<b>2 246</b>		
Maroc (5)	2 416	18 825 (6)	
Tunis	14 242		
Algérie	1 750		
<b>MAGHREB</b>	<b>18 408</b>		
Albanie	110		
Turquie		17 319	
Liban	1 000		
Égypte	4 052		
<b>CIHEAM</b>	<b>116 517</b>		
Croatie	6 043		
Gaza			
Israël	456		
Libye	3 561		
Yougoslavie			
Syrie	1 490		

- (1) Pays de l'UE: EUROSTAT; autres: FAO circulaire sur la pêche n° 927.
- (2) Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE 2001.
- (3) En 2003, 4305 bateaux de pêche opèrent en Méditerranée. 995 chalutiers, 365 senneurs à senne coulissante et 220 palangriers.
- (4) Environ 1750 opèrent en Méditerranée.
- (5) Données officielles fournies par le Maroc: en 2003, 3133 bateaux de pêche opèrent en Méditerranée, 285 sont des chalutiers ou des senneurs and 248 des palangriers.
- (6) FAO profils de pays (voir tableau 7.3).

Tableau 7.3 - Informations sur les flottes de pêche

Pays	Année (1)	Lieux de débarquement Tous / principaux ports	Flottes de pêche (nombre de bateaux)		
			Chalut	Senne coulissante	Petits engins
<b>Espagne</b> (25)	2000		2 600	1 000	12 667
<b>France</b> (7)	1996		1 000		6 000
<b>Italie</b> (9)	1993	802/100	1 678		
<b>Portugal</b> (10)	1997				
<b>Chypre</b>	1998		14 (24)		450
<b>Malte</b>	2000	2	45 (12)		1 691
<b>Slovénie</b> (11)	1997				80
<b>Maroc</b>	2000	133/7(2)	428 (6)	397 (6)	18 000 (13)
<b>Tunisie</b>	1997	30/10	347 (4)	349 (5)	4 300 (26)
<b>Algérie</b>	1996	25/4	285 (14)	602	1 090
<b>Turquie</b> (8)	1997		359	509	8 872 (15)
<b>Égypte</b> (12)	1998	4/?	1 589 (16)	218 (17)	1 209 (18)
<b>Israël</b>	1996		31 (19)	26 (20)	n.a.
<b>Libye</b>	1996	129 (3)	85 (21)	130 (22)	3 477 (23)

(1) Année où l'information a été donnée. (2) 4 dans l'Atlantique et 3 en Méditerranée. (3) 79 permanents. (4) 420 en 2000. 400 CV. (5) 373 en 2000. 45-320 CV/11-17m. (6) 690 autres polyvalents et 454 navires de flottes hauturières (357 en 1998). (12) Bateaux moteurs: 30-800 cv; Production: 24% mer, 61% intérieur et 15% aquaculture. (8) 44% des bateaux opèrent en mer Noire. (7) 7021 bateaux. 73% moins de 12m et 14% de chalutiers de 16-25m. 10 chalutiers congélateurs de pêche hauturière et 34 thoniers opérant dans les eaux tropicales. Depuis 1988, la capacité de pêche a fortement chuté. (25) Depuis 1990, la capacité de pêche a fortement chuté. 16 703 bateaux. 12 667 artisanaux, 3 000 chalutiers et senneurs à senne coulissante et 600 bateaux de pêche hauturière essentiellement des chalutiers. (9) La flotte diminue depuis 1999. 16 788 bâtiments motorisés. 10% de chalutiers et 415 de plus de 100 tjb. 53 pêchent hors de la Méditerranée. (10) 11 189 bateaux 85% moins de 5 tjb diminuant depuis 1989. (11) 14 bateaux industriels de 24-30 m, 5 chaluts pélagiques, 15 bateaux 10-16 m chaluts de fond et sennes. (12) plus de 15m. (13) 2 jb/8-25 CV. (14) 60-400 CV, 11-22m. (15) 8-10 m/10-25 CV. (16) 1 355 mer Méd. 300-800 CV. (17) 135 mer Méd. 20-30 membres d'équipage. (18) 930 mer Méd. (19) max. 25m. (20) 10-12m. (21) 13-33m. 160-950 CV. (22) 18m. (23) (1993) 1 014 plus de 10m and 2/3 motorisés. (24) 20-30 mètres. (26) bateaux à moteur; 7 585 sans moteur.

Source : D'après les profils des pays FAOSTAT.

L'information disponible sur les caractéristiques des flottes est rare et n'est généralement pas ventilée suivant les méthodes de pêche ou les groupes de bateaux. L'information disponible (tableaux 7.3 et 7.4) montre que le tonnage de jauge brute (tjb) moyen des bateaux de pêche des pays européens opérant en mer Méditerranée varie entre 13 et 16 tonnes à l'exception de la Grèce où il est de 5,4 tonnes. Dans le cas de la France et de l'Espagne, si les bateaux opérant à l'extérieur de la Méditerranée sont inclus, le tjb moyen est alors estimé à environ 30 tonnes. L'information est

encore pire en ce qui concerne la puissance des moteurs; en Espagne, l'estimation moyenne des flottes méditerranéennes est de 110 kW et en France, la moyenne pour l'ensemble des flottes est de 139 kW.

**Tableau 7.4 - Information sur le tonnage de jauge brute des flottes de l'UE (tonnes)**

<b>TONNAGE BRUT</b>	<b>1995 (2)</b>	<b>2000 (2)</b>	<b>2001 (1)</b>
Espagne	658 166	526 134	528 491
France	178 460	222 205	230 861
Grèce	116 778	114 320	108 992
Italie	260 357	231 983	217 921
Portugal	125 418	117 105	116 969
<b>UE</b>	<b>1 339 179</b>	<b>1 211 747</b>	<b>1 203 234</b>

(1) OCDE, Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE, 2001.

(2) EUROSTAT.

L'UE a recommandé de réduire la capacité de pêche des flottes ce qui a entraîné une diminution du nombre de bateaux des flottes européennes depuis 1990. Toutefois, d'autre part, et bien qu'on ne dispose pas de chiffres, les flottes de pêche des pays n'appartenant pas à l'UE sont en constante croissance. De plus, la tendance à la modernisation, l'agrandissement des bateaux et l'amélioration de leurs performances aboutit à une augmentation constante de l'effort de pêche.

En ce qui concerne l'emploi dans les pêcheries, on peut l'estimer approximativement à l'heure actuelle (tableaux 7.4 et 7.5) à 450 000 pêcheurs dans les pays méditerranéens dont 300 000 travaillent dans les pêcheries méditerranéennes, sans compter un nombre significatif de pêcheurs à temps partiel. L'OCDE rapporte qu'en Espagne, par exemple, il y a 44 676 pêcheurs et d'après l'institut espagnol "Instituto Social de la Marina", il y a 12 021 pêcheurs inscrits dans les ports de la Méditerranée, ce qui représente 27%. En France, des 29 000 pêcheurs enregistrés en 2001, 23 132 restaient à bord plus de 3 mois par an et un peu plus de 11% en Méditerranée.

En outre, en présumant que chaque emploi en mer génère un certain nombre d'emplois sur terre dans les différents secteurs de la pêche (commercialisation, industrie de la farine de poisson, administration, recherche et formation, etc.), il n'est pas déraisonnable de dire qu'une partie importante de la population vivant dans les pays méditerranéens et principalement dans les régions côtières dépend des activités de la pêche pour ses moyens d'existence.

**Encadré 7.1**

En ce qui concerne les moyens de production, on peut distinguer dans une première approche trois groupes de pays.

Le premier groupe est constitué des pays de l'UE possédant de plus grandes flottilles (entre 8 000 et 20 000 unités, 80% pour la petite pêche) et une flotte totale de plus de 70 000 unités. Il s'agit de flottes qui ont une forte capacité de pêche mais qui vont en diminuant.

Le deuxième groupe comprend les pays ayant de plus petites flottilles (entre 2 000 et 18 000 unités, 90-95% pour la petite pêche) et une capacité de pêche individuelle moins élevée: Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Croatie, Turquie et Égypte avec en tout environ 65 000 unités. Dans de nombreux cas, ces flottes incluent un pourcentage important de bateaux non motorisés; toutefois, ces pays sont en train de développer leurs flottes en augmentant le nombre de bateaux et en améliorant leurs caractéristiques techniques.

Un troisième groupe, avec de plus petites flottilles en développement, rassemble des petits pays ne possédant que peu de littoral (Israël, Liban, Syrie, Malte, Chypre, Albanie et Slovénie) qui ensemble totalisent environ 5 000 bateaux dans certains cas non motorisés voire non pontés. En ce qui concerne l'emploi, on peut souligner que le nombre des membres d'équipage des bateaux présentant des caractéristiques similaires est plus grand dans les flottes des deux derniers groupes que dans celles des pays de l'UE ce qui explique pourquoi deux tiers de l'emploi total dans la région sont concentrés dans ces pays.

**Tableau 7.5 – Emploi - secteur primaire (nombre de pêcheurs)**

<b>Pêcheurs</b>	<b>1975 (2)</b>	<b>1985 (2)</b>	<b>1995 (2)</b>	<b>2000 (1)</b>	<b>2001 (1)</b>
Espagne	112 647		75 009	46 189	44 676
France			38 270 (1)	26 016	26 036
Grèce	8 337	12 973	19 840	16 308 (2)	37 490
Italie			45 000	52 184	49 637
Portugal				25 021	23 580
<b>UE</b>			<b>178 119</b>	<b>140 697</b>	<b>157 839</b>
Chypre	537	1 234	1 097		
Malte	1 037	1 320	1 707		
Slovénie			102	118 (2)	
<b>UE: NOUVEAUX</b>	<b>1 574</b>	<b>2 554</b>	<b>2 906</b>		<b>0</b>
Maroc	17 000	35 000	99 885		
Tunisie		40 779	61 258		
Algérie			23 000		
<b>MAGHREB</b>			<b>184 143</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Albanie		3 300	720		
Turquie				50 000	
Liban			9 000		
Égypte		52 988	36 000 (3)		
<b>CIHEAM</b>					
Croatie			11 756		
Gaza					
Israël			1 250 (3)		
Libye			4 700 (3)		
Yougoslavie					
Syrie			4 200 (3)		
<b>Total</b>			<b>452 514 (4)</b>		

- (1) OCDE, Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE, 2001  
(2) EUROSTAT  
(3) FAO circulaire sur la pêche n° 927  
(4) France, Espagne et Maroc, pêcheurs atlantiques inclus. Données de 2001 pour les pays de l'UE

Tableau 7.6 - Emploi: information des profils de pays de la FAO

Pays	Année(1)	Emploi (nombre de pêcheurs)	
		emplois directs	Emplois indirects
<b>Espagne</b>	2000	6 800 (2)	85 085
<b>France</b>	1996	18 369	38 936 (3)
<b>Italie</b>	1991	50 450	20 360
<b>Portugal</b>	1997	27 347 (4)	
<b>Chypre</b>	1998	970 (5)	350
<b>Malte</b>	2000	525 370 (5)	1 902
<b>Slovénie</b>	1997	512	
<b>Maroc</b>	2000	120 000 (1998)	280 000 (1998)
<b>Tunisie</b>	1997	64 000 (1994)	36 000 (1994)
<b>Algérie</b>	1996	23 500 (1993)	
<b>Turquie</b>	1999	68 000	190 000
<b>Égypte</b>	1998	200 000 (7)	
<b>Israël</b>	1996	1 500 (5)	2 400 (5)
<b>Libye</b>	1996	9 500 (8)	2 300

- (1) Année où l'information a été fournie.  
(2) Membres de l'équipage. Selon d'autres sources, l'emploi total pour la Méditerranée s'élève à 12 021.  
(3) Transformation, marché et distribution plus 13 945 secteur aquaculture marine.  
(4) Emploi total; (5) temps plein; (6) temps partiel; (7) licenciés; (8) 5000 temps partiel.

### 7.1.2 - Aquaculture: exploitations aquacoles et systèmes de production

Le caractère diversifié de l'aquaculture côtière méditerranéenne repose sur des différences géographiques (lagunes côtières, îles, etc.) ainsi que sur toute une série de facteurs historiques et socio-économiques. Les techniques utilisées ont évolué rapidement.

En ce qui concerne les fermes piscicoles, il existe en Méditerranée aussi bien des entreprises familiales que des grandes sociétés et ce dans presque tous les systèmes de production (extensive, semi-intensive, intensive, monoculture, polyculture, etc.) et techniques (production en bassins allongés d'eau douce ou en étangs, exploitation en lagunes côtières, pisciculture marine à terre, élevage en cage, etc.). Ceci est vraisemblablement la principale raison pour laquelle les statistiques sur le nombre d'unités sont rares et dispersées et ne sont pas recueillies au niveau régional. Les chiffres disponibles ne fournissent en conséquence que des informations sur les exploitations piscicoles industrielles (intensives ou semi-intensives) situées dans les pays méditerranéens.

**Tableau 7.7 - Exploitations piscicoles (intensives and semi-intensives) dans les pays méditerranéens**

Pays	loup & daurade	loup & daurade	thon	turbot	saumon	truite de mer
	écloseries	grossissement				
<b>Espagne</b>	9	58	7	17	2	
<b>France</b>	9	29		5	1	7
<b>Grèce</b>	33	266			4	
<b>Italie</b>	15	79	2	4	2	
<b>Portugal</b>	5	61		3		
<b>Chypre</b>	4	8				
<b>Malte</b>		5	2			
<b>Maroc</b>	1	3	1			
<b>Tunisie</b>	2	5				
<b>Algérie</b>						
<b>Albanie</b>						
<b>Turquie</b>	16	324		1		11
<b>Liban</b>						
<b>Égypte</b>	3	N.D.				
<b>Croatie</b>	4	37	9			1
<b>Israël</b>	2	6				
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>881</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>19</b>

Pays	eau douce	anguille	carpe	tilapia	rouget	autres
	truite					
<b>Espagne</b>	132	2	1	-	-	3 <sup>b</sup>
<b>France</b>	480		900 <sup>a</sup>			
<b>Grèce</b>	96	10	12			
<b>Italie</b>	589	74	50	2	500	193
<b>Portugal</b>	30	1				13
<b>Chypre</b>	7					
<b>Malte</b>						
<b>Maroc</b>	1	1				
<b>Tunisie</b>						
<b>Algérie</b>						
<b>Albanie</b>						
<b>Turquie</b>	967		68			
<b>Liban</b>						
<b>Égypte</b>			N.D.			
<b>Croatie</b>	16		27			
<b>Israël</b>						
<b>Total</b>	<b>2 368</b>	<b>88</b>				

a: Activité à temps partiel pour la plupart b: unités de tanches and 1 unité d'esturgeons  
N.D.: pas de données

Source : Développé en 2002 par B. Basurco, CIHEAM, en collaboration avec le réseau FAO-SIPAM et grâce à des contacts personnels.

En ce qui concerne la pisciculture marine, les espèces les plus souvent rencontrées sont le loup et la daurade. La technologie de production de ces espèces a rapidement évolué tant au niveau des modifications apportées aux installations existantes (p. ex. recirculation de l'eau pour les installations situées à terre) qu'à celui du développement de nouveaux projets (p. ex. technologie de cage en haute mer). Les unités d'élevage en cages constituent le système d'engraissement prédominant, à savoir 82% des 900 unités (tableau 7.7). Les entreprises de loups et de daurades sont de nature très diverse allant de grandes entreprises comprenant plusieurs fermes d'engraissement à de petites entreprises familiales. Outre les unités d'engraissement, on compte aussi une centaine d'écloseries marines à terre avec une capacité de production allant de 5 à 12 millions d'alevins ou plus.

Outre le loup et la daurade, il faut aussi mentionner le turbot avec environ 30 unités de production dans les pays méditerranéens. Le turbot, qui est essentiellement produit en Espagne et en France, n'est élevé que dans des installations situées à terre aussi bien en ce qui concerne les écloseries que l'engraissement. Les anguilles avec plus de 80 unités sont aussi produites dans des installations à terre, soit en étangs ou dans des systèmes de recirculation hautement intensifs.

Outre le fait de mentionner le cas de la truite de mer (18 unités), principalement élevée en cages en Turquie (11 unités), nous mettrons l'accent ici sur l'engraissement du thon rouge (*Thunnus thynnus*). On a assisté à un très net développement des fermes de thons en Méditerranée au cours des 3 à 5 dernières années et on dénombre à l'heure actuelle une vingtaine de telles fermes. Bien que l'Espagne et la Croatie restent les principaux producteurs (avec respectivement 7 et 9 fermes), d'autres pays ont déjà introduit cette méthode de production ou s'y intéressent de plus en plus (comme la Turquie).

## **7.2 - Production**

### **7.2.1 - Pêches (captures/débarquements: volume et valeur)**

En 2001, 49% de la totalité des captures ont été réalisés dans les pays membres de l'UE et 51% dans les pays tiers; ce pourcentage s'élève respectivement à 40% et 60% si nous ne considérons que les captures réalisées en Méditerranée. L'observation de l'évolution de ces pourcentages au cours des 30 dernières années montre une diminution progressive de la part de l'Europe qui est passée de 80% en 1970 à celle indiquée en 2001. On observe la même tendance au niveau mondial, à savoir que les pays industrialisés diminuent leur part dans la totalité des débarquements au profit de celle des pays en développement.

Tableau 7.8 - Débarquements en tonnes métriques

Débarquements méditerranéens							Total Débarquements
	1975	1985	1995	2001	MAX.70-00	Année	2001
Espagne	141 436	140 290	149 008	138 573	163 022	1982	1 084 820
France	39 329	43 505	37 977	43 065	50 804	1982	606 194
Grèce	62 859	94 709	139 510	85 043	168 357	1994	94 388
Italie	354 920	430 188	375 976	294 317	430 188	1985	310 397
Portugal	0	0	446	288			191 214
<b>UE</b>	598 544	708 692	702 917	561 286	812 371		2 287 013
Chypre	919	2 382	2 505	2 258	2 762	1994	75 803
Malte	1 529	2 520	922	882	2 520	1985	882
Slovénie	0	0	1 849	121	3 612	1992	1 827
<b>UE: NOUVEAUX</b>	2 448	4 902	5 276	4 761	8 894		78 512
Maroc	15 442	35 061	39 676	28 149	41 804	1984	1 083 276
Tunisie	45 131	91 105	82 931	97 647	102 074	1988	98 482
Algérie	37 693	66 001	105 879	100 000	135 410	1994	100 005
<b>MAGHREB</b>	98 266	192 167	228 486	225 796	279 288		1 281 763
Albanie	5 500	7 419	1 128	1 845	8 732	1987	3 310
Turquie	10 544	34 648	81 628	70 290	104 521	1993	484 410
Liban	2 400	1 400	4 065	3 650	4 115	1996	3 670
Égypte	5 392	16 567	39 463	59 653	81 001	1999	428 651
<b>CIHEAM</b>	722 175	963 413	1 058 609	923 402	1 292 548		4 489 699
Croatie	0	0	16 157	21 186	26 812	1992	21 186
Gaza	0	0	1 229	3 000	3 791	1997	3 000
Israël	7 836	4 972	3 577	3 400	8 336	1972	5 000
Libye	4 949	14 006	34 010	33 010	34 010	1995	33 239
Monaco	1	2	3	3	3		3
RF Yougoslavie	0	0	372	418	426	2000	1 088
RFS Yougoslavie	31 694	48 516	0	0	54 951	1987	0
Syrie	876	1 245	1 950	2 322	2 750	1998	8 291
<b>TOTAL</b>	768 450	1 034 536	1 120 261	990 620	1 430 001		4 639 136

Source : FAO FISHSTAT.

La Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM), qui évalue chaque année les ressources marines vivantes en Méditerranée, a inclus dans son rapport 2002 les recommandations suivantes concernant l'état des ressources:

“Les membres dans les sous-régions géographiques concernées de la CGPM sont encouragés à adopter des mesures visant à ajuster l'effort de pêche pour les espèces démersales sélectionnées et à rationaliser leur exploitation sur la base des conseils du Comité scientifique consultatif (CSC)” et aussi “les membres dans les sous-régions géographiques concernées de la CGPM sont encouragés à prendre des mesures visant à minimiser la capture des petits pélagiques en dessous de la taille requise pour le maintien du stock de recrutement à un niveau compatible avec une exploitation durable des ressources”.

**Encadré 7.2**

Pour traduire ces recommandations de la CGPM en termes simples, on peut dire que des mesures doivent être prises dans de nombreux domaines pour prévenir la surexploitation des ressources due à la surcapacité des flottilles. Ces mesures doivent avoir comme principal objectif d'assurer le maintien des stocks reproducteurs dans les limites biologiques de sécurité garantissant une exploitation durable. En prenant les captures/débarquements comme référence ou indicateur schématique, nous pouvons en outre formuler un point cible de référence pour la gestion de la pêche en Méditerranée situé entre la valeur actuelle des captures et la valeur maximale enregistrée dans le passé (tableau 7.8). Le point cible de référence permettant de respecter la réglementation du contrôle des captures ou de la régénération peut être l'effort de pêche enregistré au point de capture maximale pris comme référence.

Si une telle diminution de l'effort de pêche a lieu, nous devrions assister alors dans quelques années à une augmentation des rendements après toutefois, bien entendu, une période de pertes. Il est en tout cas important de ne pas perdre de vue que la réversibilité des écosystèmes exploités à l'état précédant le dépassement par la pêche des seuils et limites d'exploitation recommandées pour un rendement maximal durable n'est pas garantie. En fait, la probabilité de régénération des populations des espèces capturées est minime lorsque le niveau de biomasse atteint est excessivement bas. Ceci ne semble toutefois pas encore être le cas en général en Méditerranée.

De toute façon, ce qui est important c'est de toujours avoir conscience que les stocks de poissons sont limités et ne peuvent pas par conséquent augmenter en taille par l'accroissement des intrants, comme dans le cas de beaucoup d'autres activités. En Méditerranée, l'effort de pêche est supérieur au minimum requis pour atteindre la capacité de pêche ciblée, c'est-à-dire la quantité maximale de poissons pouvant être produite par une flottille de pêche lors de son utilisation maximale. Cela aboutit à une situation de surcapacité et des mesures de gestion doivent être prises afin d'éviter l'effondrement des pêches.

Afin de permettre une analyse plus détaillée de la production de la pêche, le tableau 7.9 présente les débarquements méditerranéens ventilés par groupes d'espèces, y compris ceux provenant de la mer Noire dans le cas de la Turquie.

Tableau 7.9 - Débarquements en tonnes par groupes d'espèces

	Mollusques sans céphalopodes		Crustacés		Céphalopodes	
	1995	2001	1995	2001	1995	2001
Espagne	5 702	2 120	5 095	6 056	7 200	9 065
France	2 063	813	13	58	1 415	1 745
Grèce	14 295	2 543	3 347	2 826	8 674	5 505
Italie	65 697	85 336	23 613	18 543	33 679	20 987
Portugal						
<b>UE</b>	<b>89 752</b>	<b>92 813</b>	<b>34 063</b>	<b>29 484</b>	<b>52 963</b>	<b>39 303</b>
Chypre			5	7	453	279
Malte			5	36	6	7
Slovénie	7	55		3	46	80
<b>UE: NOUVEAUX</b>	<b>7</b>	<b>55</b>	<b>10</b>	<b>46</b>	<b>505</b>	<b>366</b>
Maroc	8	34	215	419	366	74
Tunisie	1 343	546	3 875	5 674	5 625	9 923
Algérie			2 105	3 260	834	860
<b>MAGHREB</b>	<b>1 351</b>	<b>580</b>	<b>6 195</b>	<b>9 353</b>	<b>6 825</b>	<b>10 857</b>
Albanie			30	86	112	111
Turquie	960	11 831	2 130	3 301	1 866	2 095
Liban			25	55	25	50
Égypte	140	4173	4997	4828	1097	1554
<b>CIHEAM</b>	<b>1 100</b>	<b>16 004</b>	<b>7 182</b>	<b>8 270</b>	<b>3 100</b>	<b>3 810</b>
Croatie	16	125	597	308	1 015	1 132
Gaza			116	180	56	170
Israël			260	170	50	100
Libye						
Yougoslavie	1	1	14	16	26	36
Syrie			90	57		
<b>TOTAL</b>	<b>92 227</b>	<b>109 578</b>	<b>48 527</b>	<b>47 884</b>	<b>64 540</b>	<b>55 774</b>

Tableau 7.9 (suite)

	Thonidés		Petits pélagiques		Démersaux et autres n.c.a.		TOTAL	
	1995	2001	1995	2001	1995	2001	1995	2001
Espagne	8 581	4 635	76 300	78 331	46 078	38 344	148 956	138 551
France	9 608	6 159	20 044	25 431	4 733	8 572	37 876	42 778
Grèce	5 610	5 731	52 797	32 811	53 888	33 382	138 611	82 798
Italie	17 843	14 972	97 010	88 045	137 512	66 200	375 354	294 083
Portugal	446	204			12	72	458	276
<b>UE</b>	<b>44 083</b>	<b>33 702</b>	<b>248 146</b>	<b>226 619</b>	<b>244 218</b>	<b>148 571</b>	<b>713 225</b>	<b>570 492</b>
Chypre	109	251	16	18	1 922	1 703	2 505	2 258
Malte	656	315	372	345	117	179	1 156	882
Slovénie			1 769	1 350	28	133	1 850	1 621
<b>UE:</b>								
<b>NOUVEAUX</b>	<b>765</b>	<b>566</b>	<b>2 157</b>	<b>1 713</b>	<b>2 067</b>	<b>2 015</b>	<b>5 511</b>	<b>4 761</b>
Maroc	3 456	3 807	27 559	17 569	8 065	6 243	39 669	28 146
Tunisie	3 513	8 560	29 253	37 919	39 176	34 865	82 785	97 487
Algérie	2 343	4 302	88 683	78 576	11 907	13 002	105 872	100 000
<b>MAGHREB</b>	<b>9 312</b>	<b>16 669</b>	<b>145 495</b>	<b>134 064</b>	<b>59 148</b>	<b>54 110</b>	<b>228 326</b>	<b>225 633</b>
Albanie	1	32	293	171	691	1 444	1 127	1 844
Turquie	13 470	15 920	466 842	375 890	78 620	72 680	563 888	481 717
Liban	500	450	1 975	1 550	1 540	1 545	4 065	3 650
Égypte	1 227	1 850	13 869	26 431	18 131	20 816	39 461	59 652
<b>CIHEAM</b>	<b>15 198</b>	<b>18 252</b>	<b>482 979</b>	<b>404 042</b>	<b>98 982</b>	<b>96 485</b>	<b>608 541</b>	<b>546 863</b>
Croatie	1 437	957	8 381	12 317	4 448	2 625	15 894	17 464
Gaza		130	0	1 940	1 057	580	1 229	3 000
Israël	215	100	936	570	2 116	2 130	3 577	3 070
Libye	1 540	1 950	13 200	13 000	19 260	18 050	34 000	33 000
Yougoslavie	45	47	113	115	166	201	365	416
Syrie	155	370	595	613	1 110	1 282	1 950	2 322
<b>TOTAL</b>	<b>72 750</b>	<b>72 743</b>	<b>902 002</b>	<b>794 993</b>	<b>432 572</b>	<b>326 049</b>	<b>1 612 618</b>	<b>1 407 021</b>

Source : FAO FISHSTAT.

La direction de la pêche de l'Union européenne a lancé en 1993 un programme basé sur une enquête internationale sur le chalutage de fond en Méditerranée (MEDITS) en vue de développer un réseau d'observation normalisée sur les ressources démersales dans la région afin de produire des évaluations périodiques à grande échelle devant servir de référence pour leur gestion. Neuf pays méditerranéens participent à l'heure actuelle à ce programme qui couvre toutes les zones de chalutage le long de leurs côtes entre 10 et 800 mètres de profondeur. Depuis 1994, une étude est effectuée chaque année à partir de protocoles normalisés communs laquelle permet entre autres d'évaluer le coefficient instantané de mortalité (Z) et le nombre de poissons recrutés dans les stocks des principales espèces commerciales comme le merlu, le rouget barbet, la lotte, la sole, les crevettes, les poulpes, etc. La banque de données produite est encore sous-utilisée. Cependant, il serait très utile d'analyser maintenant de façon plus approfondie ces données pour l'évaluation et la gestion de la pêche dans un proche avenir.

Le tableau 7.10 montre l'information disponible concernant la valeur des quantités débarquées. Les chiffres repris dans ce tableau sont exprimés en dollars US dans le cas des données fournies par la FAO et en Euros pour celles émanant de l'OCDE ou d'EUROSTAT.

**Tableau 7.10 - Valeur des débarquements**

<b>TOTAL millions €</b>	<b>1995 (1)</b>	<b>2000 (1)</b>	<b>2001 (2)</b>	<b>Valeur brute de la production des pêches prix départ navire (5) (millions US\$)</b>
Espagne	1 898	1 453 (2)		2 265,9 (2000)
France	849 (2)	647	835	1 493,7 (1996)
Grèce	270	236	163	
Italie	882	823	147	1 828,0 (1991)
Portugal	280 (2)	274 (2)	292	300,0 (1997)
<b>UE</b>	<b>4 179</b>	<b>3 433</b>	<b>1 437</b>	
Chypre				23,5 (1998)
Malte				3,5 (2000)
Slovénie				329,0 (1997)
<b>UE: NOUVEAUX</b>				
Maroc				517,0 (3) (2000)
Tunisie				194,0(1997)
Algérie				
<b>MAGHREB</b>				
Albanie				
Turquie	719 (2)			902,5 (1999)
Liban				
Égypte				3 010,0 (1995)
Israël				64,5 (1996)
Libye				136,0 (4) (1996)

- (1) EUROSTAT Cronos
- (2) OCDE
- (3) Donnée fournie en dirhams marocains et convertis suivant le taux en 2003 de 1USD=9,3 Dh (1€=10,8 Dh)
- (4) Donnée fournie en dinars libyens et convertis suivant le taux en 1995 de 1 US\$=0,34 Dn.
- (5) FAO Profils de pays sur la pêche

### Encadré 7.3

Sur le plan économique, dans la partie portant sur la pêche d'une analyse diagnostique transfrontalière (ADT) méditerranéenne réalisée par le Secrétariat technique de la CGPM en 1997, la valeur des quantités débarquées en Méditerranée a été estimée à quelque 3 800 millions de dollars par an. Cette analyse a aussi estimé que si l'effort de pêche était ramené au niveau correspondant aux conditions de production maximale équilibrée, il en résulterait une augmentation du revenu de l'ordre de 451 millions de dollars (12%) et que si l'effort de pêche continuait à encore diminuer jusqu'au niveau correspondant au rendement économique maximal, le revenu augmenterait d'environ 790 millions de dollars (19%) par rapport aux conditions de production maximale équilibrée. Si l'on regarde les informations fournies par les profils des pays de la FAO dans le tableau 7.10, on s'aperçoit que l'ADT a probablement sous-estimé la valeur des quantités débarquées. Cependant, les augmentations, même relativisées, attendues d'après l'ADT suite à une exploitation plus durable donnent un tableau très utile de la situation actuelle. La valeur des quantités débarquées estimée par EUROSTAT et l'OCDE s'élève à environ 8 milliards d'euros et la valeur brute de la production des pêches, prix départ navire, est estimée dans les profils des pays de la FAO à plus de 10 milliards de dollars par an. Il en résulte que les revenus attendus estimés par l'ADT en valeur absolue devraient être revus à la hausse.

#### **7.2.2 - Production de l'aquaculture (volume et valeur)**

La production de l'aquaculture en Méditerranée, comme dans de nombreuses autres régions dans le monde, s'est rapidement développée au cours de ces dernières années. La part de l'aquaculture dans la production totale de la pêche est passée de 4% en 1980 à environ 13% en 2000. De plus, pour certaines espèces comme les moules, les palourdes, les huîtres, les daurades, les loups, les truites, les tilapias et les carpes, la majorité de la production totale vient de l'aquaculture. La production totale de l'aquaculture dans la région s'est élevée à 1 349 777 t en 2001 ce qui représente approximativement 3% de la production mondiale de l'aquaculture (48 413 635 t). Bien que l'aquaculture méditerranéenne se soit plus concentrée sur la production des mollusques (62% en 1992), la part de la production de poissons ne cesse de progresser (de 37% en 1992 à 53% en 2001) suivant en cela les tendances globales de l'aquaculture dans le monde. La production de l'aquaculture méditerranéenne a sans cesse augmenté au cours des années. Si nous examinons le taux de croissance annuelle, nous pouvons alors voir que la production totale de l'aquaculture dans la région s'est élevée à 1 349 777 t en 2001 ce qui représente une augmentation de 81,8% entre 1992 et 2001 et une croissance annuelle de 7,1% pendant cette même période.

**Tableau 7.11 - Production de l'aquaculture par groupes d'espèces en tonnes**

Tonnes métriques	1992	1995	1998	2001	Croissance 92-01	Taux annuel de croissance
Mollusques	461 828	566 595	633 560	626 080	35,6	3,7
Poissons d'eau douce	122 700	104 406	156 297	293 449	139,2	12,0
Poissons d'eau de mer	33 701	68 408	136 835	253 137	651,1	25,7
Poissons diadromes	119 045	146 746	171 306	173 812	46,0	4,4
Plantes aquatiques	5 052	5 100	3 060	3 013	-40,4	-4,5
Crustacés	240	273	560	286	19,2	8,9
<b>Total</b>	<b>742 566</b>	<b>891 528</b>	<b>1 101 618</b>	<b>1 349 777</b>	<b>81,8</b>	<b>7,1</b>

Source : FAO FISHSTAT.

Au sein du secteur piscicole, le groupe qui a montré la plus forte croissance a été celui des poissons marins (daurades, loups, rougets barbets, etc.) qui est passé de 3 370 t en 1992 à 253 137 t en 2001, ce qui correspond à un taux de croissance annuelle de 27,5% pour cette période. Les poissons d'eau douce (essentiellement le tilapia et la carpe) ont aussi connu un taux de croissance très important pendant cette période (de 122 700 t à 293 449 t) ce qui représente une croissance annuelle de 12% alors que la croissance annuelle des poissons diadromes (surtout la truite) n'a été que de 4,4% pendant cette même période (de 119 045 t en 1992 à 173 812 t en 2001).

À côté des poissons, la production de mollusques s'est développée de façon moins significative avec un taux de croissance annuelle de 3,7%, passant de 461 828 t en 1992 à 626 080 t en 2001. Les principaux produits sont les moules, les huîtres et les palourdes. La production de crustacés et d'algues reste encore limitée. La gracilaire est la principale espèce d'algue cultivée dans cette région avec plus de 3 000 t en 2001. La production de crustacés (crevettes et écrevisses rouges des marais, *Procambarus clarkii*) n'a été respectivement que de 260 t et 26 t en 2001.

La ventilation de la production de l'aquaculture par pays montre qu'il existe six pays dominants: l'Égypte, l'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce et la Turquie (tableau 7.12) qui fournissent 96% de la production totale de la région. Tandis que la production de l'Espagne, de la France et de l'Italie repose essentiellement sur les mollusques (respectivement moules, huîtres et palourdes), il s'agit en Égypte d'une production semi-intensive de poissons d'eau douce (comme le tilapia et la carpe) et d'espèces marines (comme le rouget). La Grèce et la Turquie, parmi d'autres pays, mettent l'accent sur la production intensive de poissons (daurade, loup et truite). Le taux de croissance moyenne dans ces pays est impressionnant: 24,6% en Égypte, 26,4% en Turquie et 20% en Grèce.

La croissance de la production, surtout en ce qui concerne les poissons, de pays comme Malte, Chypre et Israël mérite également d'être soulignée. En revanche, il existe d'autres pays où la tendance a été négative, comme l'Algérie et la Roumanie, ou d'autres encore dont le poids dans la région est minimal comme l'Albanie, l'Algérie, le Liban et la Libye.

**Tableau 7.12 - Production de l'aquaculture par pays et groupe d'espèces en tonnes**

Pays	1980	1990	Mollusques	Poissons diadromes	Poissons d'eau de mer
Espagne	194 618	182 865	256 403	36 186	19 929
France	182 159	210 398	191 330	44 866	5 111
Italie	23	7 236	149 000	47 200	20 700
Grèce	50 640	112 444	25 970	3 252	68 082
Portugal	143	2 701			
<b>UE</b>	<b>427 583</b>	<b>515 644</b>	<b>622 703</b>	<b>131 504</b>	<b>113 822</b>
Chypre		52		83	1 725
Malte		3		-	1 235
<b>UE:</b>					
<b>NOUVEAUX</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>2 960</b>
Maroc	90	395	156	120	506
Tunisie	56	874	46	11	1 304
Algérie		105	20	20	40
<b>MAGHREB</b>	<b>146</b>	<b>1 374</b>	<b>222</b>	<b>151</b>	<b>1 850</b>
Albanie	100	4 443	150	15	100
Turquie		1 434	5	38 064	28 485
Liban				300	-
Égypte	10 600	32 000		1	98 890
<b>CIHEAM</b>	<b>438 429</b>	<b>554 898</b>	<b>623 080</b>	<b>170 035</b>	<b>145 492</b>
Croatie			3 000	1 261	2 500
Israël		84	-	940	4 530
Libye			-	-	-
Bulgarie			-	893	-
Roumanie			-	600	-
Syrie			-	-	-
<b>Total</b>	<b>438 429</b>	<b>555 034</b>	<b>626 080</b>	<b>173 812</b>	<b>253 137</b>

Tableau 7.12 (suite)

Pays	Poissons d'eau douce	Crustacés	Plantes aquatiques	Total	Augmentation 1992-2001
Espagne	13	116	-	312 647	85,3
France	10 692	53	10	252 062	0,7
Italie	1 350	19	3 000	221 269	29,9
Grèce	498	-	-	97802	381,6
Portugal					
<b>UE</b>	<b>12 553</b>	<b>188</b>	<b>3 010</b>	<b>883 780</b>	
Chypre	-	75	-	1 883	1 114,8
Malte	-	-	-	1 235	147,0
<b>UE: NOUVEAUX</b>		<b>75</b>		<b>3 118</b>	
Maroc	580	-	-	1 362	83,8
Tunisie	507	-	-	1 868	117,5
Algérie	201	-	-	281	91,2
<b>MAGHREB</b>	<b>1 288</b>			<b>3 511</b>	
Albanie	7	14	-	286	-28,0
Turquie	687	-	-	67 241	640,1
Liban	-	-	-	300	130,8
Égypte	243 964	9	-	342 864	436,6
<b>CIHEAM</b>	<b>258 499</b>	<b>286</b>		<b>1 301 100</b>	
Croatie	3 405	-	-	10 166	49,5
Israël	14 630	-	-	20 100	64,6
Libye	100	-	-	100	25,0
Bulgarie	717	-	3	1 613	-80,2
Roumanie	10 218	-	-	10 818	-56,1
Syrie	5 880	-	-	5 880	14,9
<b>Total</b>	<b>293 449</b>	<b>286</b>	<b>3 013</b>	<b>1 349 777</b>	<b>81,8</b>

Source : FAO FISHTAT 2001.

La production de mollusques à coquille concerne essentiellement 4 espèces (*Mytilus edulis*, *M. galloprovincialis*, *Crassostrea gigas* et *Ruditapes philippinarum*) et est concentrée dans trois pays de l'UE à savoir les moules en Espagne (plus de 250 000 t), les huîtres en France (plus de 135 000 t) et les palourdes en Italie (plus de 50 000 t). La contribution des autres pays méditerranéens est encore très faible.

En ce qui concerne les poissons, il faut surtout noter que bien que les poissons de mer constituent le groupe avec un taux de croissance plus élevé, les deux principales espèces produites sont malgré tout des poissons d'eau douce à savoir le tilapia du Nil (plus de 150 000 t) et la truite arc-en-ciel (plus de 120 000 t). La plupart des truites viennent d'élevages extensifs et semi-intensifs situés en Égypte. En ce qui concerne la production de truites, l'élevage a lieu en eau douce dans des bassins en béton ou des étangs en Italie, en France, en Espagne et en Turquie.

L'augmentation rapide de la production de poissons de mer carnivores, en particulier de la daurade royale et du bar commun, est manifeste, avec plus de 80 000 t en 2001 pour la première et près de 60 000 t pour le second. Une autre espèce significative, bien que produite sur la côte atlantique de l'Espagne et de la France, est le turbot dont la production intensive à terre va en croissant (4 338 t). La production semble maintenant se stabiliser en raison de prix plus bas et de la concurrence élevée sur les marchés. Il faut noter la production considérable de *Mugil cephalus* (102 470 t) venant essentiellement d'Égypte et qui, d'après le rapport de ce pays, a connu une croissance encore plus rapide que celle des bars et des daurades royales.

**Tableau 7.13 - Aquaculture. Valeur de la production (1000 \$)**

Aquaculture	1990	2001			
	Valeur 1000 US\$	Total	Poissons	Mollusques	Crustacés
Espagne	353 836	397 880	260 317	136 587	975
France	527 595	425 223	135 290	289 264	668
Grèce	63 135	308 683	299 548	9 135	
Italie	336 511	426 291	239 299	176 607	335
Portugal	29 546	53 676	31 448	22 227	
<b>UE</b>	<b>1 310 622</b>	<b>1 611 752</b>	<b>965 903</b>	<b>633 820</b>	<b>1 979</b>
Chypre	1 690	9 527	8 489		1 038
Malte	18	3 080	3 080		
Slovénie		3 515	3 376	138	
<b>UE:</b>					
<b>NOUVEAUX</b>	<b>1 708</b>	<b>16 122</b>	<b>14 946</b>	<b>138</b>	<b>1 038</b>
Maroc	3 659	3 211	2 876	335	
Tunisie	4 448	9 196	9 145	50	
Algérie	1 062	763	692	71	<1
<b>MAGHREB</b>	<b>9 169</b>	<b>13 170</b>	<b>12 713</b>	<b>457</b>	<b>0</b>
Albanie	3 003	529	338	73	117
Turquie	31 379	142 311	142 307	4	
Liban	280	900	900		
Égypte	124 02	756 980	756 926		54
<b>CIHEAM</b>	<b>1 479 074</b>	<b>2 528 722</b>	<b>1 882 167</b>	<b>634 354</b>	<b>2 150</b>

Source : FAO FISHSTAT.

Bien que des expériences concernant la production de nouvelles espèces de poissons de mer soient faites dans la plupart des pays depuis le début des années 90, il n'a pas été trouvé de remplacement pour le loup et la daurade, les deux principales espèces qui ont vu leur prix baisser considérablement en raison de la croissance rapide de la production. Beaucoup d'expériences ont été faites sur des espèces de la famille des sparidés et bien qu'il soit douteux qu'elles puissent constituer de véritables remplacements du point de vue marchand, elles pourraient représenter une solution à explorer. Dans ce contexte, la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEPA) indique qu'en 2000 on a déjà enregistré une

production de certaines espèces comme le charax bec fin (*Puntazzo puntazzo*) en Grèce (1 500 tonnes) et le sar commun (*Diplodus sargus*) en Italie (350 tonnes).

L'élevage du thon rouge (*Thunnus thynnus*) (l'Espagne étant le principal producteur) constitue un cas spécial d'aquaculture ou d'aquaculture basée sur la capture. La majeure partie du quota méditerranéen de capture de cette espèce est déjà utilisée à des fins (d'engraissement) d'élevage (4 446 t). Au cours des 3 à 5 dernières années, on a assisté à un développement très important des élevages de thons en Méditerranée avec actuellement quelque 20 unités.

Le groupe de travail ad hoc de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) et de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) ont convenu d'une définition de cette pratique afin de s'assurer de parler du même procédé lorsque l'on aborde la question de l'élevage du thon rouge. La définition convenue est la suivante: "À l'heure actuelle, l'élevage du thon suppose le rassemblement d'individus sauvages, de petite et de grande taille, et leur élevage dans des cages flottantes pendant des périodes s'étendant de quelques mois à quelques années. Des pratiques piscicoles standard sont utilisées en vue d'augmenter le poids des poissons et de changer la teneur en graisse de leur chair. Le parcage pendant de courtes périodes (2 à 6 mois) de poissons capturés, dans l'objectif premier d'augmenter la teneur en graisse de leur chair, qui a des répercussions considérables sur le prix de la viande de thon sur le marché japonais du sashimi, est également appelé "engraissement du thon". À l'avenir, les pratiques d'élevage du thon pourraient englober un cycle biologique fermé, c'est-à-dire l'élevage de larves en conditions de laboratoire".

Le tableau 7.14 inclut des données fournies par la CICTA et le "Fish information and Services Int'l Co. Ltd. & Dott Symposium" afin de montrer l'évolution et l'importance de l'élevage du thon rouge en Méditerranée, sans oublier que le prix moyen du thon rouge d'élevage s'élevait à 4 500 yens par kg au début de l'année 2000.

**Tableau 7.14 - Importation japonaise de thon rouge méditerranéen d'élevage et capture totale de cette espèce en Méditerranée en tonnes (CICTA)**

Tonnes	1997	1998	1999	2000	2001 (1)	2002
Espagne	261	1 456	3 346	5 806	5 839	6 006
Italie					115	1 640
Malte				16	842	2 311
Croatie		103	277	664	1 349	3 190
Autres						5
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>1 559</b>	<b>3 622</b>	<b>6 487</b>	<b>8 146</b>	<b>13 153</b>
Captures	26 813	24 036				

- (1) La production de l'élevage s'élevait en Espagne à 7 000 t dans 6 centres, en Croatie à 3 000 t dans 6 centres et à Malte à 1 200 t dans 2 centres.

Bien que les statistiques de la FAO ne tiennent pas compte de cette production estimée à plus de 3 000 tonnes dans la seule Espagne, il est estimé qu'au niveau de la région environ 70% du quota de capture recommandé pour la Méditerranée sont déjà utilisés pour cette production destinée essentiellement à l'exportation au Japon.

### **7.3 - Commerce des poissons et des produits de la pêche**

#### **7.3.1 - Importation et exportation**

Les données relatives aux importations et exportations portent non seulement sur le commerce des poissons et des produits de la pêche débarqués par les flottes des pays méditerranéens opérant dans la région méditerranéenne mais aussi le commerce de produits débarqués par les flottes non-méditerranéennes de pays méditerranéens. Il est également important de ne pas perdre de vue que ces pays commercent non seulement entre eux mais aussi avec le reste du monde. Tout ceci explique pourquoi il est difficile d'évaluer la situation de la mer Méditerranée, notamment dans le cas de la France, du Maroc, de l'Espagne et du Portugal dont les flottes pêchent aussi dans l'océan Atlantique, dans celui de la Turquie dont la flotte opère aussi dans la mer Noire et de l'Égypte dont la flotte pêche aussi en mer Rouge. Ce type d'analyse permet de donner un aperçu global de la pêche dans chaque pays.

Le tableau 7.15 montre que l'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal sont les principaux importateurs dans la région considérée. Ces mêmes pays ainsi que le Maroc sont aussi les principaux exportateurs comme le montre le tableau 7.16. Toutefois, les exportations sont essentiellement destinées aux pays de l'UE si bien que la valeur des importations des pays de l'UE n'est pas compensée par la valeur des produits exportés.

Tableau 7.15- Valeur des importations en millions d'euros

IMPORTATIONS	1976 (1)	1985 (2)	1995 (2)	1999 (1)
Espagne		542	2384	3650 (4)
France	514	1385	2489	3279 (4)
Grèce	27	108	167	318 (4)
Italie	355	1307	1765	2764 (4)
Portugal	99	265	584	932 (4)
<b>UE</b>	<b>995</b>	<b>3610</b>	<b>5006</b>	<b>7294</b>
Chypre			30	31
Malte			13 (3)	19
Slovénie			20	28
<b>UE: NOUVEAUX</b>			<b>63</b>	<b>78</b>
Maroc			6	10
Tunisie			8	12
Algérie			25	12
<b>MAGHREB</b>			<b>40</b>	<b>35</b>
Albanie				4
Turquie			39	59
Liban				19
Égypte			61	143
<b>CIHEAM</b>	<b>995</b>	<b>3342</b>	<b>5160</b>	<b>10290</b>
Croatie			25	33
Israël				122
Libye				11
Yougoslavie				41

(1) OCDE (2) Eurostat-Cronos (3) FAO (4) 2000

Tableau 7.16 - Valeur des exportations en millions d'euros

<b>EXPORTATIONS</b>	<b>1975 (1)</b>	<b>1985 (1)</b>	<b>1995 (1)</b>	<b>1999 (2)</b>
Espagne			923	1744 (3)
France	161	479	767	1198 (3)
Grèce			125	250 (3)
Italie	43	190	213	410 (3)
Portugal	59	142	213	308 (3)
<b>UE</b>	<b>205</b>	<b>668</b>	<b>2028</b>	<b>3602</b>
Chypre			3	5
Malte			2	7
Slovénie			3	7
<b>UE: NOUVEAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>17</b>
Maroc			617	728
Tunisie			61	80
Algérie				2
<b>MAGHREB</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>678</b>	<b>810</b>
Albanie				4
Turquie			70	94
Liban				
Égypte				1
<b>CIHEAM</b>	<b>205</b>	<b>668</b>	<b>2779</b>	<b>4518</b>
Croatie			34	33
Israël			8	10
Libye				30
Yougoslavie				0
Syrie			0	

(1) Eurostat-Cronos (2) OCDE (3) 2000

**Tableau 7.17a- Volume des exportations-importations en 1000 tonnes par catégorie de produits**

	Poissons		Mollusques et crustacés		Autres		Total	
	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import
Espagne	683,8	860,1	200,1	516,7	40,1	156,4	924,0	1533,2
France	303,4	679,1	60,6	236,1	78,9	142,8	442,9	1058,0
Grèce	60,9	66,1	18,5	40,9	6,2	89,6	85,6	196,6
Italie	84,4	458,1	42,1	307,4	8,2	118,4	134,7	883,9
Portugal	78,4	262,9	14,2	54,7	3,2	18,5	95,8	336,1
<b>UE</b>	<b>1210,9</b>	<b>2326,3</b>	<b>335,5</b>	<b>1155,8</b>	<b>136,6</b>	<b>525,7</b>	<b>1683,0</b>	<b>4007,8</b>
Malte	2,3	13,7	0,0	1,7	0,0	1,9	2,3	17,3
Maroc	163,9	5,4	126,6	6,1	81,1	1,7	371,6	13,2
Algérie	0,3	7,5	1,2	0,5	0,0	0,0	1,5	8,0
Tunisie	3,5	16,9	11,5	0,3	0,0	0,0	15,0	17,2
<b>MAGHREB</b>	<b>167,7</b>	<b>29,8</b>	<b>139,3</b>	<b>6,9</b>	<b>81,1</b>	<b>1,7</b>	<b>388,1</b>	<b>38,4</b>
Albanie	1,8	5,4	0,2	0,0	0,0	0,0	2,0	5,4
Turquie	17,7	12,0	7,6	0,8	2,1	37,0	27,4	49,8
Liban	0,0	21,5	0,0	1,4	0,0	4,7	0,0	27,6
Égypte	0,7	206,3	0,6	1,5	0,0	53,5	1,3	261,3
<b>CIHEAM</b>	<b>1401,1</b>	<b>2615,0</b>	<b>483,2</b>	<b>1168,1</b>	<b>219,8</b>	<b>624,5</b>	<b>2104,1</b>	<b>4407,6</b>

**Tableau 7.17b- Valeur des exportations-importations en millions de dollars US par catégorie de produits**

	Poissons		Mollusques et crustacés		Autres		Total	
	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import
Espagne	1300,5	1918,9	526,9	1737,8	35,8	85,1	1863,2	3741,8
France	696,4	1905,9	284,7	1106,4	53,2	82,2	1034,3	3094,5
Grèce	180,9	159,8	25,9	93,4	5,8	59,9	212,6	313,1
Italie	239,5	1635,2	139,1	1031,2	8,8	72,6	387,4	2739,0
Portugal	204,9	740,6	64,5	188,8	7,4	10	276,8	939,4
<b>UE</b>	<b>2622,2</b>	<b>6360,4</b>	<b>1041,1</b>	<b>4157,6</b>	<b>111,0</b>	<b>309,8</b>	<b>3774,3</b>	<b>10827,8</b>
Malte	13,2	17,3	0	4,3	0	1,4	13,2	23,0
Maroc	356,5	6,2	455,7	1,9	62,2	1,5	874,4	9,6
Algérie	0,6	13,6	4,3	0,3	0	0,1	4,9	14,0
Tunisie	24,9	18,1	61,4	0,6	2,7	0,2	89,0	18,9
<b>MAGHREB</b>	<b>382,0</b>	<b>37,9</b>	<b>521,4</b>	<b>2,8</b>	<b>64,9</b>	<b>1,8</b>	<b>968,3</b>	<b>42,5</b>
Albanie	5,9	5,2	0,9	0	0	0	6,8	5,2
Turquie	46,9	10,7	26,2	0,9	1,7	19,1	74,8	30,7
Liban	0	44,4	0	8	0	2,7	0,0	55,1
Égypte	0,8	132,2	0,5	1,8	0	29	1,3	163,0
<b>CIHEAM</b>	<b>3071,0</b>	<b>6608,1</b>	<b>1590,1</b>	<b>4175,4</b>	<b>177,6</b>	<b>363,8</b>	<b>4838,7</b>	<b>11147,3</b>

Source : FAO FISHSTAT 2001.

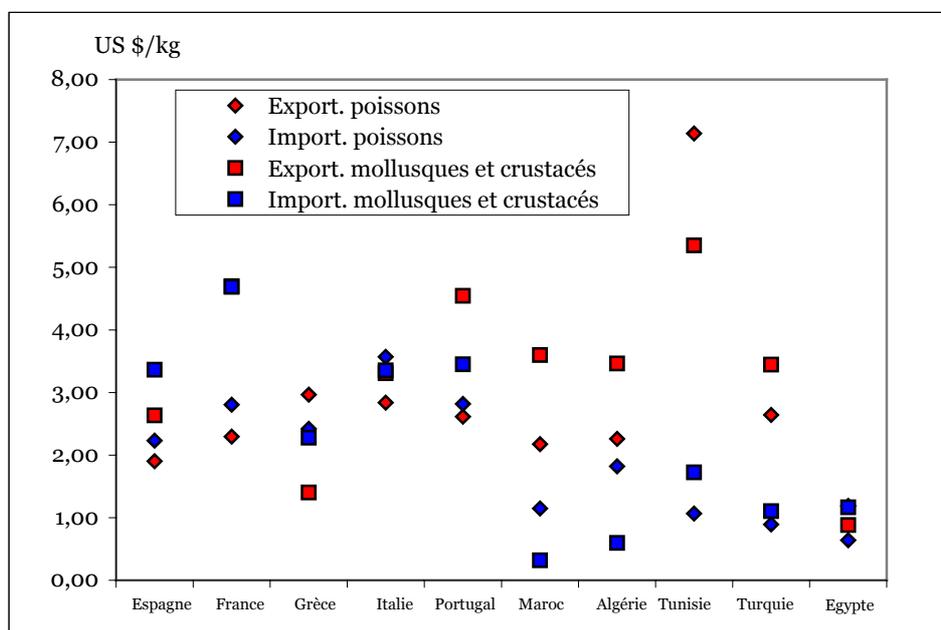
Le tableau 7.17c et la figure 7.1 présentent les prix moyens sur le marché international estimés à partir des données sur les importations-exportations de la FAO (tableaux 7.17a et 7.17b). Étant donné la variété des espèces incluses dans chaque catégorie, il est difficile d'arriver à une conclusion claire à partir de ces chiffres, en particulier si l'on tient compte du fait que les produits des pêcheries de l'Atlantique sont mélangés avec les produits méditerranéens. Il est toutefois possible d'identifier deux scénarios (figure 7.1): celui des pays de l'UE avec des prix à l'importation légèrement au-dessus des prix à l'exportation et celui des autres pays, en particulier les grands "pays de pêche" comme le Maroc ou la Turquie, où les prix à l'exportation sont nettement au-dessus des prix à l'importation. Ceci est probablement dû au fait que les pays de l'UE importent des produits plus chers que ceux qu'ils exportent et que c'est le contraire qui se passe dans les autres pays. Le fait qu'il n'existe en général pas de différences importantes de prix, notamment dans le cas des pays de l'UE et pour chaque catégorie de produits, peut s'expliquer par le fait que le marché des produits de la pêche est en réalité un marché très ouvert. En outre, en raison de la pénurie des produits et de la demande croissante, les entraves au commerce des poissons et des produits de la pêche ont progressivement disparu dans les pays de l'UE. Cela rend encore plus difficile toute collecte d'informations sur le commerce entre les pays de l'UE.

**Tableau 7.17c - Prix à l'exportation et à l'importation par kg en dollars US par catégorie de produits**

US\$/Kg	Poissons		Mollusques et crustacés		Autres		Total	
	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import
<b>Espagne</b>	1,90	2,23	2,63	3,36	0,89	0,54	2,02	2,44
<b>France</b>	2,30	2,81	4,70	4,69	0,67	0,58	2,33	2,92
<b>Grèce</b>	2,97	2,42	1,40	2,28	0,92	0,67	2,48	1,59
<b>Italie</b>	2,84	3,57	3,31	3,35	1,07	0,61	2,88	3,10
<b>Portugal</b>	2,61	2,82	4,55	3,45	2,31	0,54	2,89	2,79
<b>Maroc</b>	2,18	1,15	3,60	0,32	0,77	0,90	2,35	0,73
<b>Algérie</b>	2,26	1,82	3,46	0,60		2,89	3,26	1,76
<b>Tunisie</b>	7,14	1,07	5,35	1,72			5,92	1,09
<b>Turquie</b>	2,64	0,89	3,45	1,10	0,82	0,52	2,72	0,62
<b>Égypte</b>	1,19	0,64	0,88	1,17	1,56	0,54	1,07	0,62

Source : FAO FISHSTAT 2001.

**Figure 7.1 - Prix moyens en dollars US par kg sur le marché international**



Source : Prix moyens estimés à partir des données de la FAO sur les importations-exportations pour les poissons, les mollusques et les crustacés.

### 7.3.2 - Balance commerciale

Pour comprendre la tendance du commerce dans le secteur de la pêche en Méditerranée, il est nécessaire d'examiner la balance commerciale (tableaux 7.18 et 7.19). Ces tableaux montrent que les pays européens (Italie, France, Espagne et Portugal) ont une balance commerciale négative alors que la balance du commerce de pays comme le Maroc et la Turquie est positive.

La demande élevée de produits de la pêche déjà mentionnée ainsi que la pénurie relative de ces produits par rapport à la demande au Nord, associées à la baisse des débarquements due à la réduction des flottes de pêche et à la surpêche font monter les prix et stimulent aussi le développement des pêcheries dans les pays du sud et de l'est où la pêche est une source de revenu et d'emploi. Le fait que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée ne sont pas loin des marchés des pays de l'UE où il existe une importante demande représente un avantage pour ces pays par rapport aux autres pays dans le monde puisqu'ils peuvent livrer le poisson sans grand problème de conservation et ce très rapidement. Il faut également tenir compte du fait que le développement de ces industries de la pêche ne nécessite pas

d'investissements importants et que pour cette raison la croissance rapide observée ces dernières années est normale.

#### Encadré 7.4

Il existe à l'heure actuelle deux modèles commerciaux dans la région méditerranéenne : d'une part, les membres de l'UE et les pays candidats qui sont des "pays importateurs" et d'autre part les pays du Maghreb et la Turquie qui sont des "pays exportateurs". Tel est le scénario observé ces dernières années qui devrait se poursuivre dans les années à venir, toutefois ce type de développement pourrait bien être remis en question à long terme. Étant donné la limitation des ressources, ce n'est que si le niveau de production est maintenu qu'il sera possible de garantir une contribution positive de la pêche au développement des pays du sud, c'est-à-dire le recouvrement des investissements et le maintien de l'emploi ainsi que l'approvisionnement en poisson des consommateurs de l'UE.

En outre, les prix à l'importation dans les pays de l'UE sont légèrement supérieurs aux prix à l'exportation mais dans les autres pays, les prix sont nettement supérieurs aux prix à l'importation.

**Tableau 7.18 - Balance commerciale en volume en 1000 tonnes**

	Poisson		Autres		Total		Balance
	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Exp.-Imp.
Espagne	683,9	860,1	200,1	516,8	884,0	1376,9	-492,9
France	303,4	679,1	60,6	236,1	364,0	915,2	-551,2
Grèce	60,9	66,1	18,5	40,9	79,4	107,0	-27,6
Italie	84,3	458,1	42,1	307,4	126,4	765,5	-639,1
Portugal	78,5	262,9	14,2	54,7	92,7	317,6	-224,9
<b>UE</b>	<b>1211,0</b>	<b>2326,3</b>	<b>335,5</b>	<b>1155,9</b>	<b>1546,5</b>	<b>3482,2</b>	<b>-1935,7</b>
Malte	2,3	13,7	0	1,7	2,3	15,4	-13,1
Maroc	163,9	5,4	126,6	6,1	290,5	11,5	279,0
Tunisie	0,3	7,5	1,2	0,5	1,5	8,0	-6,5
Algérie	3,5	16,9	11,5	0,3	15,0	17,2	-2,2
<b>MAGHREB</b>	<b>167,7</b>	<b>29,8</b>	<b>139,3</b>	<b>6,9</b>	<b>307,0</b>	<b>36,7</b>	<b>270,3</b>
Albanie	1,8	5,4	0,2	0	2,0	5,4	-3,4
Turquie	17,7	12	7,6	0,8	25,3	12,8	12,5
Liban	0	21,5	0	1,4	0,0	22,9	-22,9
Égypte	0,7	206,3	0,6	1,6	1,3	207,9	-206,6
<b>CIHEAM</b>	<b>1401,2</b>	<b>2615,0</b>	<b>483,2</b>	<b>1168,3</b>	<b>1884,4</b>	<b>3783,3</b>	<b>-1898,9</b>

Source : FAO FISHSTAT 2001.

**Table 7.19 - Balance commerciale en valeur (millions d'euros)**

	1976 (1)	1985 (2)	1995 (2)	1999
Espagne			-1461	-1904,5 (3)
France	-352,5	-907,4	-1723,4	-2080,7 (3)
Grèce			-41,7	-68 (3)
Italie	-311,7	-1118,1	-1551,9	-2355,1 (3)
Portugal	-40,5	-122,6	-371,1	-625,2 (3)
<b>UE</b>	<b>-704,7</b>	<b>-2148,1</b>	<b>-5149,1</b>	<b>-7033,5</b>
Malte			-11,3	-12,4
Maroc			609,9	716,8
Algérie				-9,9
Tunisie			53,2	67,2
<b>MAGHREB</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>663,1</b>	<b>774,1</b>
Albanie				0,8
Turquie			31,4	35,2
Liban				
Égypte				-142,2
<b>CIHEAM</b>	<b>-704,7</b>	<b>-2148,1</b>	<b>-4465,9</b>	<b>-6378,0</b>

(1) OCDE      (2) Eurostat-Cronos      (3) 2000

Source : FAO FISHSTAT 2001.

#### 7.4 – Résumé

Cette analyse constitue une première étape vers une description de la situation et l'établissement d'un système d'indicateurs pour l'évaluation du secteur de la pêche dans les pays méditerranéens. C'est pourquoi, la priorité a été donnée à l'identification de l'information disponible concernant les données fondamentales nécessaires pour le calcul des indicateurs plutôt qu'à l'identification de ces indicateurs. Le manque actuel de données représente une des principales difficultés pour l'établissement de ce système d'indicateurs et ce d'autant plus quand la recherche porte sur des données fiables, régulièrement actualisées et offrant une couverture adéquate qui permettent une évaluation correcte des pêcheries.

Seuls quelques indicateurs peuvent être calculés sur une base régulière et de grandes difficultés sont rencontrées quand il s'agit de calculer les indicateurs concernant la capacité des flottes de pêche et la pression exercée par ces flottes sur les ressources ainsi que les investissements réalisés. C'est pourquoi, au cours de cette première étape, l'accent a tout d'abord été mis sur l'identification de ces données de base permettant de calculer et de déterminer quels sont les indicateurs possibles les plus appropriés.

Enfin, il faut noter qu'une attention spéciale a été consacrée aux pays membres du CIHEAM.

### 7.4.1 - Production, demande et offre (consommation) de poissons et produits de la pêche

Comme il a déjà été expliqué, deux groupes de pays ou deux types de modèles ont été mis en évidence. Dans les deux cas, une des caractéristiques est l'offre de poissons ou la consommation apparente. Les pays de l'UE ainsi que les pays candidats présentent un haut niveau de consommation qui va en augmentant malgré la limitation des ressources. La demande est beaucoup plus grande dans les pays membres de l'UE, les pays candidats et Israël que dans les autres pays. Au sein de l'UE, le Portugal et l'Espagne ont la consommation la plus élevée avec respectivement 58 kg et 41 kg, alors que les autres pays membres et les pays candidats ont une consommation variant entre 20 et 30 kg par tête et par an. La consommation est relativement basse dans les autres pays avec moins de 10 kg par habitant et par an. Toutefois, l'évolution est positive dans tous les pays malgré l'augmentation continue de la population avec une demande croissante.

**Tableau 7.20 – Population et offre/consommation par habitant**

	<i>Population</i>	<i>offre/tête/année (Kg)</i>			
	<i>(x1000)</i>				
	<b>2001</b>	<b>1975</b>	<b>1985</b>	<b>1995</b>	<b>2001</b>
Espagne	39 921	33,3	34,6	40,8	44,7
France	59 453	22,8	25,6	29,9	31,1
Grèce	10 623	15,9	17,2	24,3	25,1
Italie	57 503	14,0	21,7	23,3	24,7
Portugal	10 033	44,0	54,6	58,0	76,1
<b>UE</b>	<b>177 533</b>				
Chypre	790	10,1	15,4	26,3	25,1
Malte	392	14,7	22,5	35,8	37,6
Slovénie	1 985			7,3	7,7
<b>UE: NOUVEAUX</b>	<b>3 167</b>				
Maroc	30 431	3,7	7,8	7,6	8,7
Tunisie	9 562	7,5	11,0	9,8	11,0
Algérie	30 841	2,3	3,6	4,1	3,5
<b>MAGHREB</b>	<b>70 834</b>				
Albanie	3 145	3,5	3,9	2,6	4,0
Turquie	67 632	2,6	8,6	9,4	7,6
Liban	3 556	4,0	0,6	5,4	6,2
Égypte	69 081	4,0	6,6	8,4	15,3
<b>CIHEAM</b>	<b>392 173</b>				
Croatie	4 655			3,3	11,3
Israël	6 172	14,4	18,4	24,6	20,6
Libye	5 408	9,9	4,9	7,1	5,9
Bosnie Herzégovine	4 067			1,8	2,7
Macédoine	2 044			4,8	5,5
Serbie Monténégro	10 538			1,1	2,3
Syrie	16 611	2,2	2,4	1,0	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>444 443</b>				

Source : De FAOSTAT Fish and Seafood supply.

Le système de production est similaire dans tous les pays et les différences observées au niveau de l'offre sont probablement dues aux ressources disponibles et accessibles dans chaque zone ainsi qu'au processus d'échanges et aux habitudes des consommateurs plutôt qu'à l'utilisation de différents systèmes de pêche. Comme le montre le tableau 7.21a, la majeure partie de la production ou de l'offre de poissons en Méditerranée vient de l'Espagne et du Maroc (avec plus de 1 million de tonnes chacun). Toutefois, les flottes de ces pays pêchent aussi dans l'océan Atlantique. En fait, d'autres pays dont la production s'élève entre 500 000 à 1 million de tonnes, comme c'est le cas avec l'Italie, la Turquie, l'Égypte et la France et qui pour la plupart pêchent aussi à l'extérieur de la Méditerranée, sont également très importants dans le contexte méditerranéen. La production des autres pays reste relativement limitée.

La population concentrée dans la région méditerranéenne est aussi un élément majeur qui doit être pris en considération. La population des États côtiers s'élève à près de 445 millions, y compris le Portugal, et plus d'un tiers de la population méditerranéenne est actuellement concentrée dans les régions côtières. Le Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée estime que la population devrait atteindre 600 millions en 2020. De plus, la distribution de la population varie très fortement entre les pays méditerranéens du nord et ceux du sud: en 1950, le "nord" regroupait deux tiers de la population totale alors qu'aujourd'hui il ne représente plus que 50% et pourrait même peut-être n'en compter plus qu'un tiers en 2025 et un quart en 2050.

**Tableau 7.21a - Résumé I. Volume de la production et de l'offre (1000 T)**

2001	Production			Import. - Export.		Import. - Export.
	Capture	Culture	Total	Export	Import	
Espagne	1084,8	312,6	1397,4	884	1376,8	492,8
France	606,2	252	858,2	364,1	915,2	551,1
Grèce	94,4	97,8	192,2	79,4	107	27,6
Italie	310,4	221,3	531,7	126,4	765,5	639,1
Portugal	191,2		191,2	92,6	317,6	225
<b>UE</b>	<b>2287,0</b>	<b>883,7</b>	<b>3170,7</b>	<b>1546,5</b>	<b>3482,1</b>	<b>1935,6</b>
Malte	0,9	1,2	2,1	2,2	15,4	13,2
Maroc	1083,3	1,4	1084,7	290,5	11,5	-279
Algérie	100	0,3	100,3	1,5	7,9	6,4
Tunisie	98,5	1,9	100,4	14,9	17,3	2,4
<b>MAGHREB</b>	<b>1281,8</b>	<b>3,6</b>	<b>1285,4</b>	<b>306,9</b>	<b>36,7</b>	<b>-270,2</b>
Albanie	3,3	0,3	3,6	2	5,4	3,4
Turquie	527,7	67,2	594,9	25,4	12,8	-12,6
Liban	3,6	0,3	3,9	0	22,8	22,8
Égypte	428,6	342,8	771,4	1,2	207,9	206,7
<b>CIHEAM</b>	<b>4532,9</b>	<b>1299,1</b>	<b>5832</b>	<b>1884,2</b>	<b>3783,1</b>	<b>1898,9</b>

Tableau 7.21a (suite)

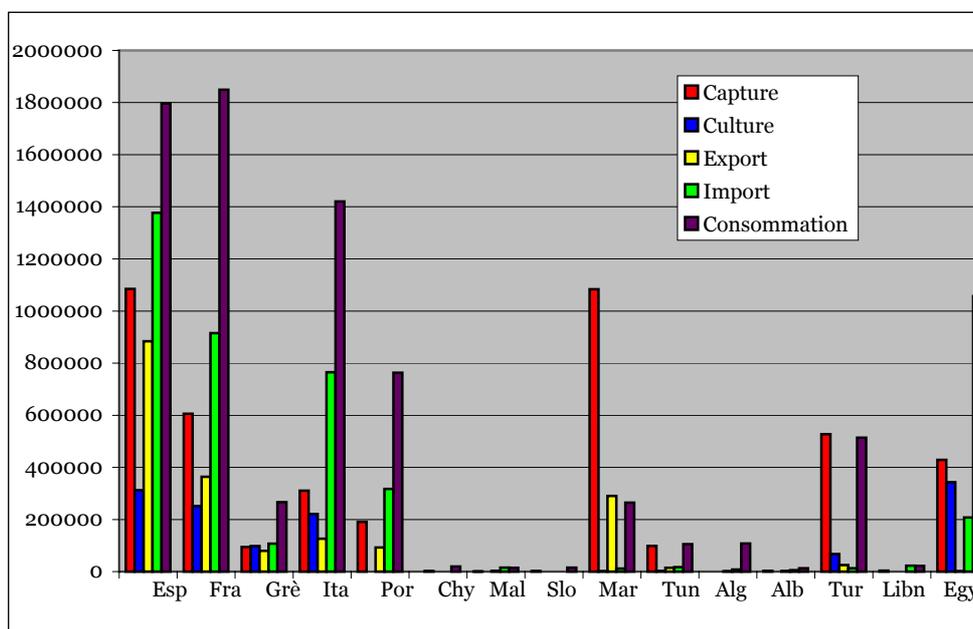
2001	Offre (1000 T)	Offre/Consommation apparente		
		Pop. 2001 (1000 htts)	Apparent (kg)	FAOSTAT (kg)
Espagne	1 890	39 921	47,4	45,0
France	1 409	59 453	23,7	31,1
Grèce	220	10 623	20,7	25,1
Italie	1 171	57 503	20,4	24,7
Portugal	416	10 033	41,5	76,1
<b>UE</b>	<b>5 106</b>	<b>177 533</b>	<b>28,8</b>	
Malte	15	392	39,0	37,6
Maroc	806	30 431	26,5	8,7
Algérie	106 742	30 841	3,5	3,5
Tunisie	103	9 562	10,7	11,0
<b>MAGHREB</b>	<b>1 015</b>	<b>70 834</b>	<b>14,3</b>	
Albanie	7	3 145	2,2	4,0
Turquie	582	67 632	8,6	7,6
Liban	27	3 556	7,5	6,2
Égypte	635	69 081	9,2	15,3
<b>CIHEAM</b>	<b>6 038</b>	<b>392 173</b>	<b>15</b>	

Source : Consommation apparente estimée et fournie par FAOSTAT en Kg/ tête/an.

En outre, la région méditerranéenne est la plus grande région touristique au monde avec un tourisme au caractère fortement saisonnier qui se concentre de plus en plus sur les côtes nord-ouest. D'après le Plan Bleu, le nombre de touristes dans les pays méditerranéens ira en augmentant et passera de 260 millions (dont 135 millions dans les régions côtières) en 1990 à 440-655 millions (dont 235-355 millions dans les régions côtières) en 2025. Tous ces facteurs indiquent qu'il faut s'attendre à l'avenir à une augmentation importante de la demande de produits de la pêche.

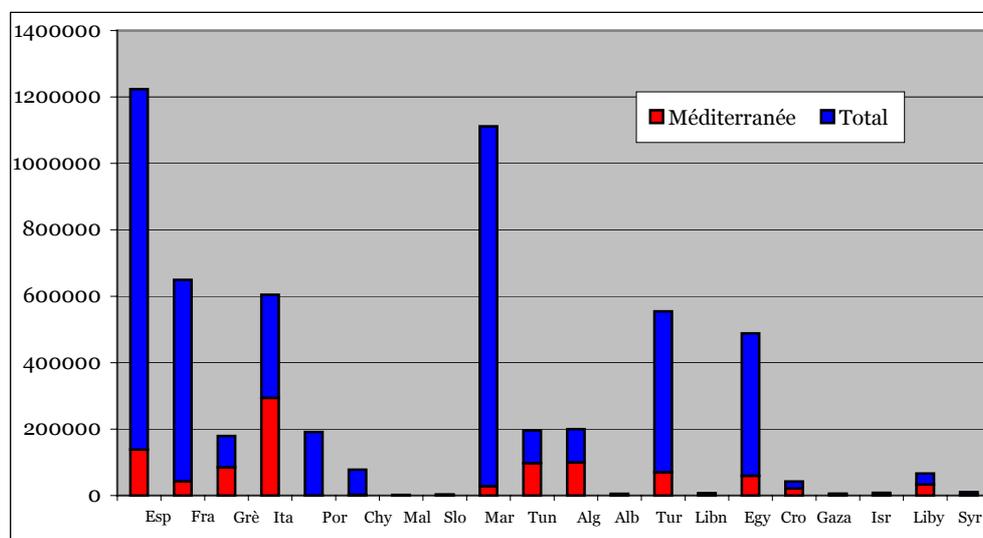
Le tableau 7.21a montre que surtout le Maroc mais aussi d'autres pays ont une offre excédentaire en matière de poissons comparée aux chiffres de la consommation fournis par FAOSTAT; ceci est dû probablement au fait que les sous-produits pour les utilisations non-alimentaires sont inclus dans les données de production. Pour d'autres pays, la consommation apparente obtenue est inférieure à la valeur donnée par FAOSTAT pour la catégorie poissons et fruits de mer. Dans certains cas, comme pour l'Égypte, ceci pourrait être dû à la sous-estimation de la production aquacole ou, dans le cas des pays de l'UE, à un contrôle inadéquat des échanges.

**Figure 7.2 - Production, commerce et consommation par pays en tonnes**



La figure 7.2 montre différents niveaux de volume de la production, du commerce et de la consommation des produits de la pêche dans les pays méditerranéens. La figure 7.3 montre la part de la production correspondant à la mer Méditerranée. Il en ressort que l'Espagne, la France et l'Italie sont les principaux pays de pêche de l'UE dans le contexte méditerranéen et que le Maroc, la Turquie et l'Égypte sont les principaux producteurs dans la zone du sud et de l'est.

**Figure 7.3 - Total des quantités débarquées par pays en tonnes et part méditerranéenne**



#### 7.4.2 – Moyens de production et valeur de la production

**Tableau 7.22a - Résumé II – Valeur de la production, emploi et flottes**

	Production (valeur en millions €)					Balance (Exp.-Imp.)
	Capture (1)	Culture	Total	Import. (2)	Export. (2)	
Espagne	1 453	398	1 851	3 649	1 745	-1 904
France	835	425	1 260	3 279	1 198	-2 081
Grèce	163	309	472	318	250	-68
Italie	823	426	1 249	2 765	410	-2 355
Portugal	292	54	346	933	308	-625
<b>UE</b>	<b>3 566</b>	<b>1 612</b>	<b>5 178</b>	<b>10 944</b>	<b>3 911</b>	<b>-7 033</b>
Malte	4*	3	7	18	6	-12
Maroc	480*	3	483	10	727	717
Tunisie	194*	9	203	13	80	67
Algérie		1		12	3	-9
<b>MAGHREB</b>	<b>674</b>	<b>13</b>	<b>686</b>	<b>35</b>	<b>810</b>	<b>775</b>
Albanie		1		4	4	0
Turquie	902*	142	1 044	59	94	35
Liban		1		19		-19
Égypte	3 010*	757		144	2	-142
<b>CIHEAM</b>	<b>8 156</b>	<b>2 527</b>	<b>10 683</b>	<b>11 223</b>	<b>4 827</b>	<b>-6 396</b>

Tableau 7.22a (suite)

	Emploi (3)	Flottes (4)		
	Pêcheurs	Nombre	TJB	TJB moyen
Espagne	44 676	15 386	528 491	34 (5)
France	26 076	7 935	230 861	29 (5)
Grèce	37 490	20 129	108 992	5
Italie	49 637	16 496	217 921	13
Portugal	23 580	10 514	116 969	11
<b>UE</b>	181 459	70 460	1 203 234	
Malte	1 707	1 609*		
Maroc	99 885	18 825(6)		
Tunisie	61 258	14 242*		
Algérie	23 000	1 750*		
<b>MAGHREB</b>	184 143	34 817		
Albanie	720	110*		
Turquie	50 000	17 319*		
Liban	9 000	1 000*		
Égypte	36 000*	4 052*		
<b>CIHEAM</b>	463 029	22 481		

\* Données des profils de pays de la FAO non régulièrement actualisées

(1) OCDE 2000 - 2001

(2) OCDE - EUROSTAT 1999 - 2000

(3) OCDE 2001 pour les pays de l'UE et EUROSTAT 1995 pour le reste

(4) OCDE 2001 pour les pays de l'UE et FAO 1995 pour le reste

(5) Les flottes atlantiques comprennent 4 305 navires espagnols et 1 750 navires français avec un tjb moyen de 13 à 16 mt qui pêchent en Méditerranée.

(6) FAO profils de pays

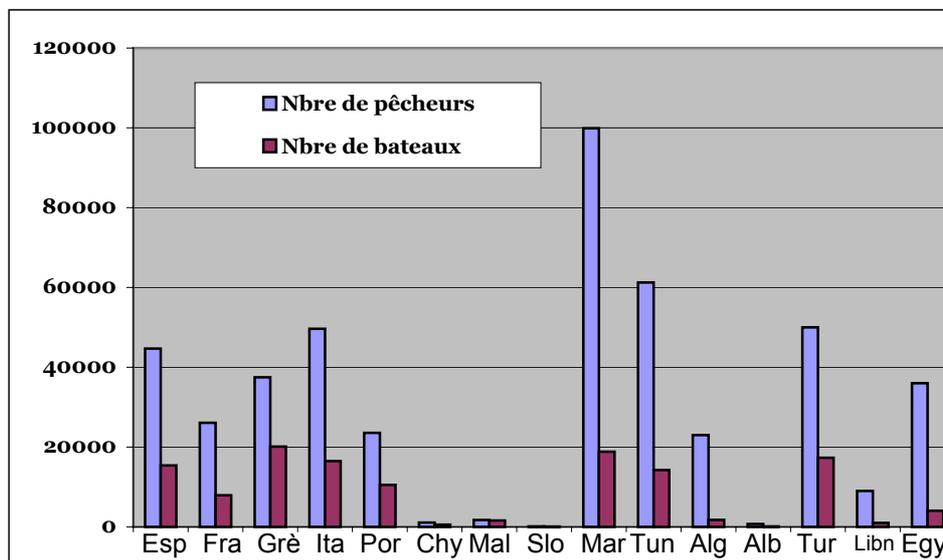
Il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble homogène des flottes de pêche et, en général, des moyens de production en raison de l'insuffisance des informations disponibles. Ce manque de données concerne essentiellement les flottes en général et leurs principales caractéristiques (taille, tonnage brut, puissance, etc.) tout comme les investissements et l'emploi. La figure 7.4 montre que la majeure partie des moyens de production de la pêche de capture semble être concentrée dans l'UE, au Maroc, en Turquie et en Tunisie.

En ce qui concerne les ressources et en supposant que de manière générale les flottes semblent surpêcher les ressources et qu'en outre certaines de ces ressources ont déjà été surpêchées, une réduction de l'effort de pêche ou de l'activité de pêche devrait entraîner une augmentation des prises après une période de pertes.

L'UE réduit la capacité de pêche de ses flottes et par conséquent les flottes européennes ont réduit depuis 1990 le nombre de bateaux. Cependant, d'autre part, bien qu'aucun chiffre ne soit disponible, les flottes de pêche dans les pays n'appartenant pas à l'UE continuent à s'agrandir. De plus, la tendance générale à la

modernisation et à la construction de bateaux plus grands et plus efficaces dans une course aux poissons, aboutit à une augmentation constante de l'effort de pêche.

**Figure 7.4 - Nombre de pêcheurs et de bateaux par pays**



Il n'est pas facile d'évaluer l'évolution globale de l'emploi et des flottes méditerranéennes. Toutefois, bien qu'il ne soit pas clair si le nombre total de bateaux augmente ou diminue, la capacité de pêche tend probablement à augmenter. La raison en est évidente: d'une part, dans les pays de l'UE, moins de bateaux ont la même capacité de pêche ou même une capacité supérieure à avant; l'état des ressources ne s'améliore pas dans l'UE, il reste tout au mieux stable. D'autre part, dans les pays hors de l'UE, le nombre de bateaux va en augmentant et les technologies employées sont aussi très efficaces vu qu'ils profitent des derniers développements technologiques et de la demande qui pousse les prix vers le haut.

Dans beaucoup de pays de l'UE, les coûts vont en augmentant en raison de la nécessité d'améliorer constamment les techniques de pêche, mais en même temps, les revenus eux diminuent ou stagnent suite à la diminution des ressources. Un tel phénomène a un impact sur les salaires qui sont directement reliés aux débarquements dans un système de salaires variables en fonction des ventes. Quand les salaires baissent, beaucoup d'équipages quittent le métier pour trouver de meilleurs salaires dans d'autres secteurs. Depuis peu, nombre de ces emplois dans les flottes du nord sont occupés par des pêcheurs venant des pays du sud et on assiste à l'ouverture d'un groupe social resté fermé pendant des siècles. Ces pêcheurs connaissent leur métier et possèdent de ce fait en général les qualifications nécessaires. Ils viennent d'un marché du travail où les salaires

moyens sont plus bas que ceux payés dans les pays de l'UE et sont donc prêts à travailler dans les flottes européennes alors que les pêcheurs locaux ne le sont plus. Il en résulte un mouvement migratoire du Maroc vers l'Espagne, de l'Algérie vers la France, de Tunisie et d'Albanie vers l'Italie et d'Égypte et de Turquie vers la Grèce. Il est toutefois probable que si les salaires ne s'améliorent pas, avec un nouvel équilibre entre les coûts et le statut des ressources, ceux parmi ces nouveaux travailleurs qui resteront dans les pays du nord se dirigeront vraisemblablement à moyen terme vers d'autres secteurs d'activité.

Il est évident que, pour une analyse plus poussée, il est nécessaire de disposer de plus de données et de données plus détaillées sur les flottes et l'emploi, mais il est aussi nécessaire de rassembler plus de données détaillées sur la balance commerciale ventilée par pays d'origine et de destination afin de pouvoir faire une distinction entre les échanges au sein de l'Union européenne et ceux à l'extérieur de celle-ci. Enfin, en vue de pouvoir dresser un tableau complet de la pêche dans les pays méditerranéens, il faudrait également pouvoir obtenir des informations sur les coûts, les subventions et toute autre aide économique reçues par le secteur de la pêche.

## **PARTIE III**

### **Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne**

## **8 Tendances de l'économie agro-alimentaire dans la région méditerranéenne**

L'économie agro-alimentaire est une branche des sciences économiques qui s'est développée à la fin des années 1950 à partir des travaux de Goldberg et Davis (1957) de l'université Harvard sur « l'agribusiness ». Ces auteurs, en rupture avec l'économie rurale classique centrée sur l'exploitation agricole, ont montré que la dynamique du secteur agricole ne pouvait être comprise qu'à travers une analyse englobant l'ensemble des activités amont et aval de l'agriculture, ces activités tendant à devenir plus importantes et plus motrices que l'agriculture elle-même. Louis Malassis, dans les années 1960 (cf. Malassis, Gherzi, 1996), a développé et théorisé ce concept en mobilisant d'une part une approche renouvelée de la consommation alimentaire et d'autre part les outils de la comptabilité nationale permettant d'analyser les relations inter-branches au sein du complexe agro-industriel. Enfin des travaux plus récents ont permis de préciser la notion de système alimentaire (Rastoin, in Miclet, Thoyer, Sirieix, 1998).

En s'appuyant sur la théorie des systèmes, on peut définir **un système alimentaire** comme un réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, Etat, espace plurinational), et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée.

Cette définition fait appel à trois référentiels : morphologique (les acteurs constitutifs), spatial (zones géographiques d'activité interne/externe), dynamique (origine et circulation des flux de biens et services alimentaires, incluant l'information).

A titre d'illustration, nous présentons ci-dessous une représentation du système alimentaire en France et au Maroc.

**Tableau 8.1 – Présentation schématique du système alimentaire, Maroc et France, 2000**

Acteur	Nombre d'entreprises		Emplois (milliers)		Chiffre d'affaires (milliards €)	
	Maroc	France	Maroc	France	Maroc	France
Agrofourniture et industries et services périphériques	50 000	42 000	570	1 200	8	47
Agriculture	1 400 000	600 000	4 500	1 000	7	64
IAA	1 700	60 000	110	600	8	120
Distribution	200 000	110 000	850	1 200	12	140
RHF	40 000	130 000	130	600	1	50
TOTAL	1 691 700	942 000	6 160	4 600	36	421

Source : nos calculs d'après INSEE (2001), comptes de la Nation.

En France, avec près d'un million d'entreprises, 4,6 millions d'emplois, un chiffre d'affaires cumulé de 420 milliards €, le système alimentaire apparaît comme le premier secteur économique, selon une approche par la fonction de consommation. Au Maroc, l'emploi dans le système alimentaire est beaucoup plus important en raison du poids de l'agriculture et de l'atomisation encore très forte des activités : près de 1,7 million d'unités de production totalisant plus de 6 millions de travailleurs. Cependant, la valeur des biens produits reste modeste, traduisant une productivité du travail faible.

Au Maroc, comme en France, le système alimentaire est extraordinairement complexe du fait de la multitude d'acteurs concernés et de la diversité de leurs statuts et de leur taille : dans les 2 pays, les multinationales cohabitent avec des unités familiales. Cette hétérogénéité va constituer un lourd handicap pour la régulation du système, mais aussi probablement un facteur favorable pour les ajustements conjoncturels et l'innovation.

Pour des raisons de difficulté d'accès aux informations nécessaires, il ne sera pas possible de traiter dans ce chapitre de l'ensemble des acteurs impliqués dans le système alimentaire. Nous insistons néanmoins sur l'importance fondamentale dans la performance du système alimentaire de chacun de ces acteurs (agriculteur, industriel ou commerçant) quelque soit le pays considéré.

En conséquence, nous aborderons l'analyse de l'économie agro-alimentaire méditerranéenne principalement à travers le sous-système alimentaire opérant en considérant :

- les tendances lourdes du système dans les années récentes (années 1990-2000) ;
- la consommation alimentaire ;
- le commerce international des produits agro-alimentaires ;

- l'investissement direct étranger dans la zone méditerranéenne ;
- les industries agro-alimentaires.

Comme on le voit, nous avons choisi de mettre l'accent sur les aspects liés à la globalisation des systèmes alimentaires dans la zone.

### **8.1 – Tendances de l'économie agro-alimentaire dans la région méditerranéenne**

L'identification précise et le chiffrage des différentes composantes du sous-système alimentaire opérant pose de délicats problèmes de champ et de méthode. En effet, la production et la distribution des aliments n'est pas une activité « pure », en ce sens qu'elle se réalise au sein d'entreprises et d'institutions qui ne sont pas « alimentaires » à 100 %. Ainsi de l'agriculture qui commercialise du bois, des IAA (industries agro-alimentaires) qui produisent des produits bio-chimiques, de la grande distribution dont près de la moitié du chiffre d'affaires global est non-alimentaire. La comptabilité nationale de branche permet de corriger ce biais, sans l'éliminer complètement<sup>32</sup>, la plus grande difficulté provenant des activités dites périphériques.

On peut retenir, en première approche, 3 types d'indicateurs pour caractériser le système alimentaire :

- des agrégats macro-économiques
- la valeur finale des produits alimentaires
- l'ouverture internationale

#### **8.1.1 - Les agrégats macro-économiques**

Ces indicateurs, issus de la comptabilité nationale, sont nombreux. Les sources statistiques disponibles permettent généralement de retenir la production, la valeur ajoutée (et donc les consommations intermédiaires), les investissements, les flux extérieurs (importations et exportations), les marges commerciales, les taxes supportées, la consommation finale. L'outil désormais classique utilisé ici est le tableau d'entrées-sorties (TES) de la comptabilité nationale, autrefois appelé « tableau d'échanges inter-industriels ». Les insuffisances de cet outil ont conduit à élaborer des matrices de comptabilité sociale permettant de prendre en compte le secteur dit informel. Ces tableaux ne sont malheureusement pas disponibles pour la quasi totalité des pays méditerranéens.

---

<sup>32</sup> Une branche regroupe l'ensemble des établissements ayant la même activité principale, mais un établissement est souvent multi-produits.

En restant sur un modèle agrégé simple, on peut estimer la valeur de la production alimentaire achetée au stade final (c'est à dire la consommation finale des ménages) à environ 180 milliards d'euros en 2000 pour la France. On peut mettre en évidence une "cascade" de chiffres d'affaires (CA) dans le système alimentaire, qui s'explique par la notion de valeur ajoutée (VA) :

- CA agrofourniture : 37 milliards €, en 2000
- CA agriculture : 74
- CA IAA : 114
- CA "consommateur" : 180

Le coefficient multiplicateur du « chiffre d'affaires » agricole est de 2,4 entre l'agriculture et la consommation finale, ce qui indique une « cascade de valeur ajoutée » à débit particulièrement élevé. Par ailleurs, on constate que la fonction alimentaire est satisfaite de manière de plus en plus directe et globale, avec une externalisation croissante : la *restauration à domicile* (RAD), qui implique l'achat d'aliments, leur préparation et leur service, décline, tandis que la *restauration hors foyer* (RHF) progresse. Nous avons utilisé cette observation pour compléter une typologie historique construite par L. Malassis, sur la base des proportions relatives de valeur ajoutée au sein du complexe de production agro-industriel (CPAI = agriculture + IAA), en considérant également la répartition des dépenses des ménages entre RAD et RHF. Une telle typologie peut s'utiliser soit pour observer les étapes d'évolution des systèmes alimentaires d'un pays donné, soit pour comparer la situation des SA de différents pays, une année donnée.

On peut aujourd'hui au niveau mondial constater que les différentes catégories de SA coexistent.

**Tableau 8.2 - Les étapes du développement des systèmes alimentaires**

Stade	Caractéristique	Valeur ajoutée du complexe de production (%)		Mode de consommation (%)	
		Agriculture	IAA	Domicile	RHF
Agricole	Autosubsistance, pauvreté	80	20	100	
Artisanal	Différenciation, urbanisation	60	40	90	10
Agro-industriel	Production/distribution de masse	50	50	70	30
Agro-tertiaire	Services, segmentation	< 50	> 50	50	50

Source : Malassis (1979), Rastoin (1998).

Ce modèle historique montre bien, sur la longue période, les transformations structurelles du système alimentaire. L'examen des indicateurs par pays pour 2000

conduit à constater que les pays membres de l'UE sont tous entrés dans le stade agro-industriel tandis que les PPM se situent encore globalement au stade artisanal, ce qui n'empêche pas la présence de véritables filières agro-industrielles – la plupart du temps tournées vers l'exportation – dans les PPM.

#### **Encadré 8.1 - Les 4 stades du système alimentaire dans les pays méditerranéens**

- Le stade « agricole » correspond à une économie d'autosubsistance, en circuit court. Les consommateurs sont aussi très majoritairement producteurs de leur propre nourriture. La transformation et la commercialisation des produits agricoles sont limitées, les secteurs des IAA et de la distribution sont marginaux ou absents. Ce stade a caractérisé l'Europe pendant de nombreux siècles, après la chute de l'empire romain. C'est aujourd'hui encore le cas typique des pays les moins avancés selon la terminologie de la Banque Mondiale. Ces pays, très pauvres (moins de 700 \$US de PIB par tête et par an), sont essentiellement ruraux. Plus aucun pays méditerranéen ne se trouve – globalement – dans cette catégorie du fait de la progression de l'industrie et du commerce (le Maroc et la Syrie, pays les plus pauvres de la zone se situent à un peu moins de 1200 \$ de PIB par tête en 2001). Toutefois les économies méditerranéennes ont des structures internes très asymétriques et l'on peut considérer qu'une bonne partie des systèmes alimentaires des PPM se trouvent encore au stade « agricole ».
- Le stade de « transition » voit se développer un artisanat de transformation des matières premières exogène par rapport à l'agriculture et/ou un secteur agro-industriel lié aux cultures d'exportation. Un secteur commercial (boutiques, marchés) et une restauration de rue ou liée à l'hébergement des voyageurs apparaissent parallèlement aux « cités ». Cette phase est caractéristique de la division du travail observée dans les sociétés prospères de l'antiquité, puis à partir de la Renaissance en Europe. Elle est très liée à la croissance des flux d'échanges commerciaux et financiers. Elle concerne aujourd'hui la majorité des PVD dits à « faibles revenus » (700 à 2800 \$US/an/tête) et la plupart des PPM.

**Encadré 8.1 (suite)**

• Le stade « agro-industriel » est atteint lorsque la valeur ajoutée des IAA devient aussi importante que celle de l'agriculture dans le complexe de production alimentaire (agriculture + IAA). Cette situation signifie que, du fait de l'industrialisation de l'agriculture (augmentation des consommations intermédiaires) et de la préférence des consommateurs pour des produits élaborés (diminution du temps de préparation des repas lié au travail féminin et à la journée continue), les IAA sont passées à la production de masse en valorisant leur activité dans le prix des produits alimentaires. On observe également une forte croissance de la RHF, en raison d'une urbanisation accélérée<sup>33</sup>, et d'une modifications du mode de vie liée à l'augmentation des revenus<sup>34</sup>. L'étape agro-industrielle est aujourd'hui franchie par l'ensemble des pays à hauts revenus. En France la valeur ajoutée des industries agro-alimentaires a rejoint la valeur ajoutée de l'agriculture en 1993 et la part de la RHF dans le budget alimentaire des ménages était de proche de 20 % en 2000. Tous les pays de l'UE se situent à ce stade.

• Le stade « agro-tertiaire », marqué par la prépondérance des services au sein du système alimentaire : les dépenses dans la RHF deviennent comparables aux dépenses pour la RAD. Or, le prix final de la restauration comporte environ 2/3 de services et 1/3 de biens. Par ailleurs, dans l'ensemble de la chaîne de production alimentaire, les intrants matériels régressent au profit des intrants immatériels (par exemple, le coût de la publicité dans les céréales pour petits déjeuners est supérieur à 15 % du prix final et dans la confiserie à 10 %<sup>35</sup>). Les Etats-Unis se situent depuis le début des années 90 au stade « agro-tertiaire ». La France, l'Italie, l'Espagne et Israël sont proches du stade agro-tertiaire.

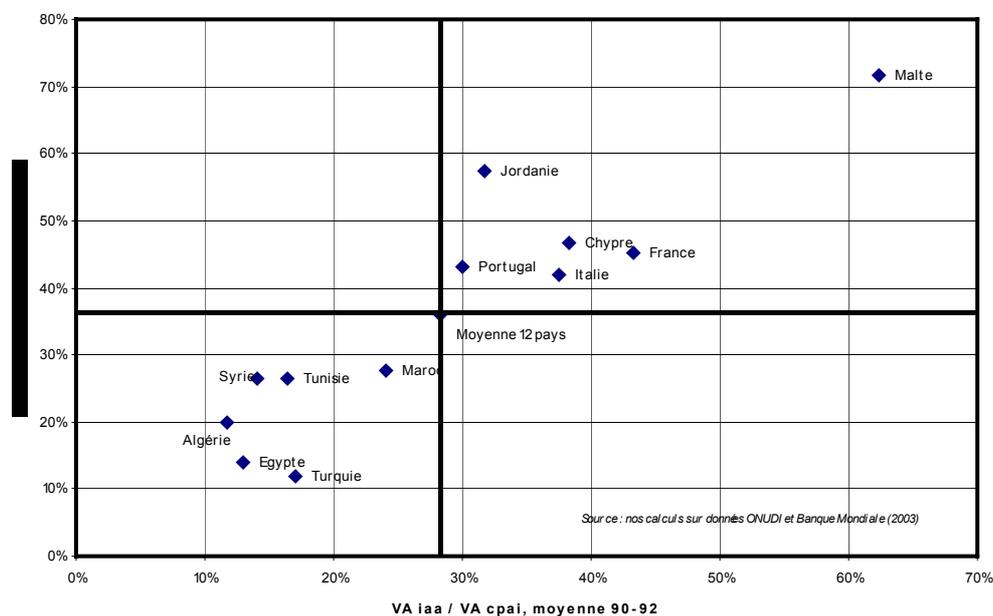
En retenant le premier indicateur de répartition de la VA au sein du CPAI, on voit apparaître une grande diversité dans les stade de développement du système alimentaire dans la région méditerranéenne :

<sup>33</sup> La population urbaine devrait représenter 60 % de la population mondiale en 2025.

<sup>34</sup> Les français ont consacré en 2000 16,1 % de leur budget à l'alimentation auxquels il faut ajouter près de 4 % en dépenses de restaurant.

<sup>35</sup> Plus de 1,8 milliard \$US dépensés en publicité par Nestlé dans le monde en 1998 (3,7% du CA).

**Figure 8.1 - Typologie des systèmes alimentaires en zone méditerranéenne**



Nous avons représenté sur le graphique 1 l'évolution de la part de la VA de l'industrie agro-alimentaire dans la VA totale du CPAI dans les dix dernières années. On constate que cette part progresse dans tous les cas, à l'exception de la Turquie<sup>36</sup>, entre 1990-92 et 199-2001, ce qui vient confirmer la théorie de la valorisation croissante des produits alimentaires par la transformation industrielle et l'incorporation de services (conservation, praticité). Par ailleurs, on peut mettre en évidence une relation entre le niveau de vie (PIB/tête) et l'importance des IAA dans le CPAI à partir des 3 pays méditerranéens de l'Union européenne présents sur le graphique (Italie, Portugal et France ont un ratio supérieur à 40% en 99-01). Le cas de Malte et celui de la Jordanie peuvent s'expliquer par une activité industrielle sur des matières premières importées. Les 6 pays se situant en dessous de la moyenne de la zone peuvent se caractériser par une IAA émergente (stade de transition).

<sup>36</sup> L'indicateur utilisé peut être influencé par des variations relatives des prix et/ou des volumes.

### 8.1.2 – L'analyse de la valeur finale des produits alimentaires

L'analyse dite de la "valeur alimentaire" consiste à décomposer la valeur payée par le consommateur final d'un aliment ou d'une boisson en éléments correspondant à chacun des sous-systèmes de production et de distribution (agrofourniture, agriculture, IAA, distribution). Nous avons choisi de comparer 2 pays méditerranéens aux situations contrastées : la France (23 990 \$ en parité de pouvoir d'achat, en 2001) et le Maroc (3 600 \$).

**Tableau 8.3 - La création de valeur par l'industrie et les services dans le système alimentaire** (contributions sectorielles au prix final des produits agro-alimentaires)

Acteur	France 1999 (%)	Maroc 1998 (%)	Evolution 93-99, France
Fournisseurs-agriculture	18	40	-3 %
Fournisseurs-industrie	22	26	8 %
Fournisseurs-services	8	1	35 %
V.A. industrie alimentaire	21	16	10 %
Marges commerciales	19	11	12 %
Etat	11	6	39 %
Total	160 milliards €	9 milliards €	12 %

Sources : INSEE et Direction de la statistique du Maroc.

Ce schéma montre que l'on se situe, au Maroc, dans une situation de type « transition » entre un système agricole-agricole et un système agro-industriel, avec une industrie alimentaire émergente, un fort contenu en inputs agricoles de la valeur finale et une très faible incorporation de services. En France, les services sont par contre devenus prépondérants (près de 40 % de la valeur finale si l'on inclut le coût de l'administration). Par ailleurs, il faut mentionner qu'au Maroc les produits agro-alimentaires ne représentent que 56% de la consommation alimentaire finale des ménages, contre 72 % en France. Les marges de croissance du système alimentaire par l'industrialisation et les services sont donc très grandes au Maroc, comme dans la plupart des pays partenaires méditerranéens.

### 8.1.3 – L'ouverture commerciale internationale des systèmes alimentaires méditerranéens reste modeste

Le degré d'intégration commerciale à l'économie mondiale peut se mesurer à travers le coefficient suivant :

$$X_a + M_a / VA_{cpai}$$

Avec  $X_a$  = exportations d'aliments<sup>37</sup>  
 $M_a$  = importations d'aliments  
 $V_{Acpi}$  = valeur ajoutée du complexe de production agro-industriel  
 (agriculture et IAA)

Un coefficient de 100 est considéré comme représentatif d'une économie relativement ouverte. Le tableau 4 montre que les pays méditerranéens n'ont pas encore atteint un niveau élevé d'échanges internationaux dans le secteur alimentaire. En effet seuls 5 pays atteignent ou dépassent cette valeur de 100, dont 2 économies insulaires (Chypre et Malte) et un pays enclavé (la Jordanie). Le Portugal et la France se situent dans cette catégorie avec des flux d'importance très différente (la France est le second exportateur mondial de denrées alimentaires avec 34 milliards d'euros en 2001, le Portugal ayant réalisé cette année là un peu moins de 1,7 milliards).

**Tableau 8.4 - Ouverture internationale du système alimentaire de 14 pays méditerranéens (en %)**

Rang	Pays	( $X_a+M_a$ )/ $V_{Acpi}$ Moyenne 1999-2001	Variation 1991- 2000*	$X_a/V_{Acpi}$ Moyenne 1999-2001	$M_a/V_{Acpi}$ Moyenne 1999-2001
1	Jordan	312	73	83	229
2	Cyprus	147	8	50	97
3	Malta	140	7	22	119
4	Portugal	100	73	26	74
5	France	99	18	57	42
6	Spain	86		45	41
7	Italy	73	25	30	42
8	Greece	53		22	31
9	Morocco	43	42	22	21
10	Algeria	43	12	1	42
11	Tunisia	38	5	17	21
12	Syrian Arab Rep.	22	-16	8	14
13	Egypt, Arab Rep.	22	-44	2	20
14	Turkey	22	27	15	7

\* Variation du ratio ( $X_a+M_a$ )/ $V_{Acpi}$  entre les moyennes triennales 1990-92 et 1999-2001

Source : World Bank, WDI, 2003.

Un autre type d'analyse peut être conduit à partir du tableau 4 en considérant la structure des flux commerciaux de chaque pays, c'est à dire la proportion respective

<sup>37</sup> Par « aliments », on entend les sections 0 (aliments et animaux vivants), 1 (boissons et tabac), 4 (huiles et graisses animales et végétales) et la division 22 (graines et noix oléagineuses) de la CTCI (classification internationale standard du commerce SITC).

des exportations et des importations. On repère alors des pays agro-exportateurs à contribution nette au solde international de marchandises (exportations supérieures aux importations) et des pays dépendants pour leurs approvisionnements alimentaires de l'extérieur. Dans la première catégorie, on ne trouve que 3 pays : France, Espagne et Turquie qui se signalent par leur importante base agricole (SAU) et une puissante industrie alimentaire. La plupart des pays méditerranéens sont agro-importateurs. On note en particulier la forte dépendance des marchés internationaux de l'Algérie, de l'Égypte, de la Jordanie, du Portugal, de Malte et de Chypre. Ces pays se caractérisent par la faiblesse de leur potentiel agro-climatique et de leur agro-industrie, ainsi que par une pression démographique importante. Entre ces 2 catégories figurent des pays au commerce alimentaire proche de l'équilibre : Maroc, Tunisie, Grèce, Italie. Enfin, on peut constater que les dynamiques d'intégration aux échanges internationaux sont très inégales selon les pays. Ce sont la Jordanie et le Portugal qui obtiennent le score le plus élevé avec 73% de croissance de leur commerce extérieur sur la période 1990-2001. Ce chiffre est obtenu par un développement des exportations dans le cas de la Jordanie et des importations dans celui du Portugal. 3 autres pays méditerranéens seulement parviennent à améliorer leur solde international : l'Italie, Malte et l'Espagne.

En résumé et en première approximation, on peut considérer que la zone méditerranéenne ne participe que faiblement au processus de globalisation des marchés agro-alimentaires. Pour confirmer cette hypothèse, il convient de considérer un autre indicateur, l'investissement direct étranger (IDE) dans la zone<sup>38</sup>.

## **8.2 – Consommation et comportements alimentaires : un marché en profonde mutation puisant aux mêmes sources et pourtant si hétérogène**

Avec ses 500 millions de consommateurs<sup>39</sup>, le marché méditerranéen offre aux producteurs agricoles et aux industries alimentaires de la région un marché potentiel important et attractif, puisqu'il regroupe près d'un dixième de la population mondiale. C'est dans cet espace que se sont développés au cours des millénaires ces coutumes, ces cuisines et ces modes de consommation alimentaires particuliers auxquels les spécialistes s'accordent à reconnaître aujourd'hui des propriétés particulières favorables à une bonne santé. Aujourd'hui, l'évolution

---

<sup>38</sup> Le processus de globalisation peut s'appréhender à travers la croissance des flux de biens et services, de capitaux (notamment IDE), d'information, de technologies, les migrations humaines à des fins professionnelles ou touristiques et les mouvements de localisation des activités productives [GEREFFI G.; KORZENIEWICZ M.(1994)]. Dans le cadre limité de ce rapport, seuls les échanges commerciaux et les IDE agro-alimentaires seront analysés.

<sup>39</sup> Le chiffre exact est de 522 millions d'habitants pour la Méditerranée au sens large en 2001 selon les compilations de *Medagri*. Ce chiffre devrait approcher les 700 millions de consommateurs vers les années 2025 si l'on en croit les prévisions de la FAO.

rapide des comportements des consommateurs, conjuguée à la mondialisation des marchés et aux paramètres économiques et démographiques modifient en profondeur les modèles de consommation alimentaires dans les pays méditerranéens.

### **8.2.1 - Une fracture économique préoccupante sépare les consommateurs**

Si l'on retient le revenu par habitant comme un premier indicateur du « niveau moyen de richesse » d'un pays, on constate qu'il est aujourd'hui trois fois et demie plus élevé au Nord qu'au Sud (cette différence n'était que de 1,5 fois en 1980). Cette croissance à deux vitesses a fait que les richesses matérielles de la zone se sont concentrées au fil du temps dans les pays riches du Nord qui ont connu des dynamiques de développement plus rapide et qui assurent aujourd'hui plus des 4/5ème de la production de la région (*Medistat*). Sur une période plus récente, on observe l'échec du projet de « zone de prospérité partagée » lancé à Barcelone en 1995 : le PIB par tête exprimé en parités de pouvoir d'achat a diminué dans tous les pays du sud de la Méditerranée, à l'exception de la Tunisie, de Chypre et de Malte, entre 1995 et 2001.

Si l'on ajoute à cela les disparités importantes observées, au sein d'un même pays, en matière de distribution des richesses au Nord comme au Sud et les problèmes de pauvreté qui naissent de ce « mal développement », on est confronté aux portes de l'Europe à l'un des problèmes clés en ce début du XXIème siècle : la lutte contre la pauvreté et la recherche d'un développement plus équilibré entre les hommes.

Une forte hétérogénéité dans la demande, au-delà des problèmes d'équité qu'elle pose, explique que subsiste, voire se renforce, une grande diversité des filières alimentaires qui, grâce à leurs capacités d'adaptation, parviennent à approvisionner des consommateurs aux caractéristiques extrêmement variables. Elle explique également que co-existent au même instant et dans le même espace des sous-systèmes très hétérogènes allant de l'autoconsommation au développement des grandes surfaces, en passant par la survivance des circuits courts et par le renforcement du secteur informel. Ce développement agro-alimentaire à plusieurs vitesses est sans doute le phénomène qui doit retenir notre attention, dans la mesure où il appelle des stratégies diversifiées de la part des acteurs publics et privés.

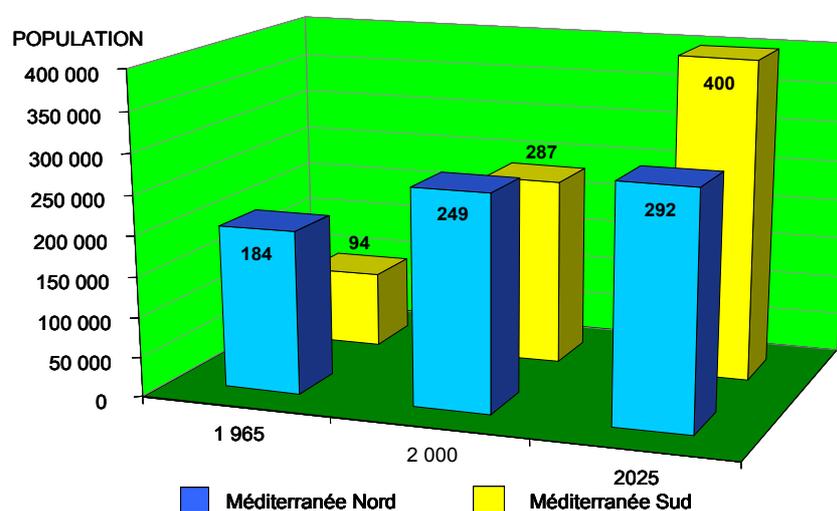
### **8.2.2 - Un équilibre démographique rompu et une urbanisation croissante**

L'évolution démographique agrégée dans une Méditerranée prise au sens large, c'est-à-dire incluant l'ensemble des pays arabes de la région, devrait conduire à une forte progression de la population qui passera de 500 à 700 millions d'habitants, au cours des 25 prochaines années (figure 2). Ce qui constitue un marché potentiel de

proximité considérable pour les pays de la zone qui sauraient saisir de telles opportunités.

Au Nord de la Méditerranée, on observe une stabilisation des naissances et un vieillissement marqué de la population (plus d'une personne sur deux aura plus de 50 ans en 2025). En Méditerranée de l'Est, on constate par contre que la population amorce une phase de rajeunissement sensible. Une stabilisation des naissances devrait cependant être perceptible dès 2010 et se confirmer vers 2025. Pour la Méditerranée du Sud, la dynamique de stabilisation accuse un certain retard et laisse entrevoir un début de transition démographique qui ne devrait pas se produire avant 2025. A cause de cette évolution à deux vitesses, en 2025 près de 60% de la population méditerranéenne vivra dans les pays du Sud, alors qu'en 1950, c'était près de 70% des consommateurs méditerranéens qui habitaient les pays du Nord.

**Figure 8.2 - Évolution de la population en Méditerranée, comparaison entre le Nord et le Sud en millions d'habitants**

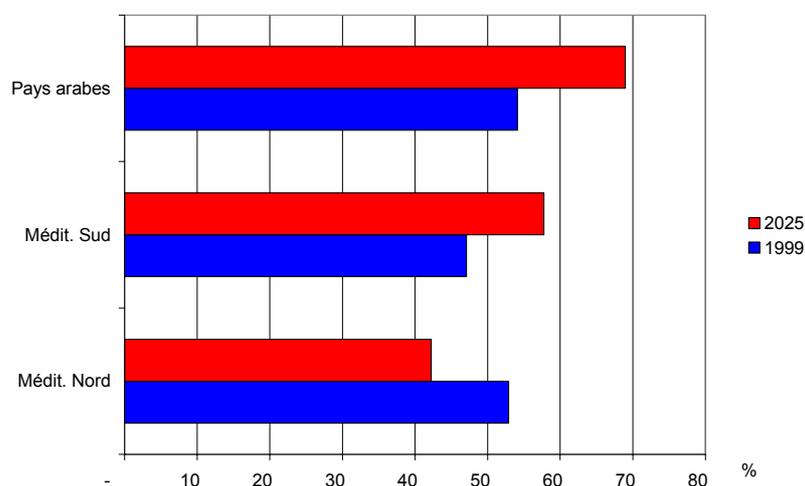


Source : Banque mondiale 1994, UNDP 1995 et MAP/MEDIT.

Ce nouvel équilibre démographique se double d'un phénomène d'urbanisation qui s'accélère particulièrement au sud de la Méditerranée. Le graphique ci-après donne une bonne idée du taux d'urbanisation soutenu que connaîtront la plupart des pays

de la Méditerranée de l'Est et du Sud jusqu'en 2025<sup>40</sup>, alors que les populations urbaines du Nord auront tendance à se stabiliser et, pour certains cas, même à diminuer.

**Figure 8.3 - Evolution du poids (%) de la population urbaine en Méditerranée par grandes zones**



Source : Banque mondiale 1994, UNDP 1995 et MAP/MEDIT.

Cette croissance urbaine extrêmement rapide, combinée au problème de pauvreté et à l'inadaptation de certaines filières agro-alimentaires chargés de les approvisionner, soulève beaucoup de questions cruciales.

### **8.2.3 - L'impact de ces changements sur la consommation alimentaire**

Cette dynamique démographique, l'ouverture au monde, le déplacement massif des populations rurales vers les villes et la croissance économique sont à l'origine de transformations importantes sur les marchés alimentaires en Méditerranée.

On retiendra ici quelques-unes des grandes caractéristiques de ces changements.

- En premier lieu, la dynamique démographique joue sur la structure d'âge des populations marquée par leur extrême jeunesse au Sud et par leur caractère

<sup>40</sup> Dans les pays de l'Est méditerranéen, le centre urbain le plus amené à se développer est celui d'Istanbul qui a connu une croissance spectaculaire de près de 500% depuis les années 1950 et dont la population augmentera encore de 50% dans les 15 prochaines années. Des pays comme le Liban, la Libye et la Turquie ont vu leur population urbaine plus que doubler depuis 1960.

vieillissant au Nord. Au Maroc, par exemple, 61% de la population a moins de 30 ans<sup>41</sup> et en Egypte 40% des habitants ont moins de 15 ans.

- En second lieu la féminisation de la vie économique, fait que la femme méditerranéenne traditionnellement attachée à la vie domestique et, entre autres tâches, chargée de d'assurer une alimentation de qualité, consacre aujourd'hui de plus en plus de temps à des activités professionnelles. Ainsi, de plus en plus de femmes travaillent à l'extérieur de leur foyer (7% en Jordanie, 17% en Algérie, 24% en Tunisie, 29% au Maroc, 43% en Turquie ou en Croatie<sup>42</sup>) et la contrainte 'temps' peut devenir aussi forte, sinon plus, que la contrainte 'revenus' pour expliquer la transformation de la consommation domestique.
- L'urbanisation et la pluriactivité souvent pratiquée par nécessité pour avoir un niveau de vie décent expliquent la constitution de familles nucléaires dans lesquelles le nombre d'enfants ne cesse de diminuer. En conséquence, la taille des ménages régresse rapidement. En Egypte, par exemple, le nombre de personnes par foyer a diminué de 5,2 en 1990 à 4,3 en 1996 (Soliman, 2002). En Turquie, le nombre moyen de personnes par famille est de 3,6 (Dogruel, 2002); au Maroc la taille des ménages est encore élevée : 5,6 personnes en milieu urbain contre 6,4 en milieu rural (Direction de la Statistique, 2000).
- Enfin, l'aménagement du temps de travail : la généralisation de la journée continue ou la pluriactivité ont entraîné un recours croissant à la restauration collective, à la restauration rapide ou à la restauration de rue. Et, même si ces repas « du temps compté », pris à l'extérieur du foyer restent souvent de type traditionnel, de tels changements ont eu des effets considérables sur la transformation des modèles de consommation méditerranéens essentiellement basés sur des préparations culinaires longues et complexes qui privilégiaient des repas pris en famille à la maison et au cours desquels on prenait le temps.
- A ces phénomènes de restauration hors foyer qui concernent essentiellement les adultes, s'ajoute pour les plus jeunes l'impact qu'a eu sur leurs vies la généralisation de la scolarisation obligatoire. Ce faisant, on observe un peu partout en Méditerranée le fait que l'environnement collectif se substitue progressivement à celui qu'exerçait traditionnellement le groupe familial et cela de plus en plus tôt dans la vie des individus. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les goûts des jeunes et des moins jeunes, de plus en plus fortement influencés par le développement de la restauration collective et par les effets de la publicité, aient tendance à s'occidentaliser.

---

<sup>41</sup> Projections du CERED pour 2002, in CERED, 1997 ; Situation et perspectives démographiques du Maroc. Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, Rabat, Maroc.

<sup>42</sup> Sources : *Department of Statistics*, Jordan, 2001 ; ONS, Algérie, 1998 ; INS, Tunisie, 2002 ; Direction de la Statistique, Maroc, 2001 ; SIS Turquie, 1990 ; *Central Bureau of Statistics*, Croatie, 2001.

### 8.2.4 - Des marchés alimentaires fortement hétérogènes et en rapide transformation

Même si l'on a tendance à présenter de façon un peu réductrice le « modèle crétois » comme caractéristique de l'ensemble de la région, il est aujourd'hui essentiel d'aborder le « modèle de consommation méditerranéen » sous l'angle de sa diversité, tant fut profond le brassage des populations et des civilisations en Méditerranée contribuant ainsi largement à la différenciation des alimentations méditerranéennes.

*Une alimentation marquée par sa diversité et par son caractère interculturel :*

En Méditerranée, une simple comparaison des disponibilités alimentaires révèle un fort contraste entre le Nord, les Balkans et le Sud.

- Au Sud, les céréales constituent encore la base de l'alimentation. Elles sont complétées par des légumineuses, alors que les produits animaux y sont rares et chers (10%, et souvent moins, des calories ingérées y sont d'origine animale).
- A l'opposé, la ration alimentaire des pays riverains du Nord se caractérise par sa richesse en produits animaux (tableau 5) et présente depuis les années 90 une structure très proche de celle du modèle occidental, avec seulement davantage de poissons et de légumineuses et moins de sucre (figure 4).
- Les pays balkaniques quant à eux présentent une structure intermédiaire entre le Nord et le Sud : relativement plus riche en produits animaux qu'au Sud, la ration contient aussi relativement plus de céréales et de légumineuses qu'au Nord, pour un niveau calorique plus modeste.

**Tableau 8.5 - Comparaisons régionales des rations alimentaires par habitant et par jour, 2000**

Régions	Disponibilités en calories finales	% de calories animales	Ration en équivalent végétal*
Méditerranée Nord	3563	28	9550
Balkans	2913	22	6760
Méditerranée Sud	3222	10	5155

\* Nombre de calories végétales + Nombre de calories animales x 7

Méditerranée Nord : Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal

Méditerranée Sud : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie

Balkans : Bosnie-herzégovine, Croatie, Albanie, Serbie-Monténégro, Slovénie

Source : Nos calculs sur base FAO.

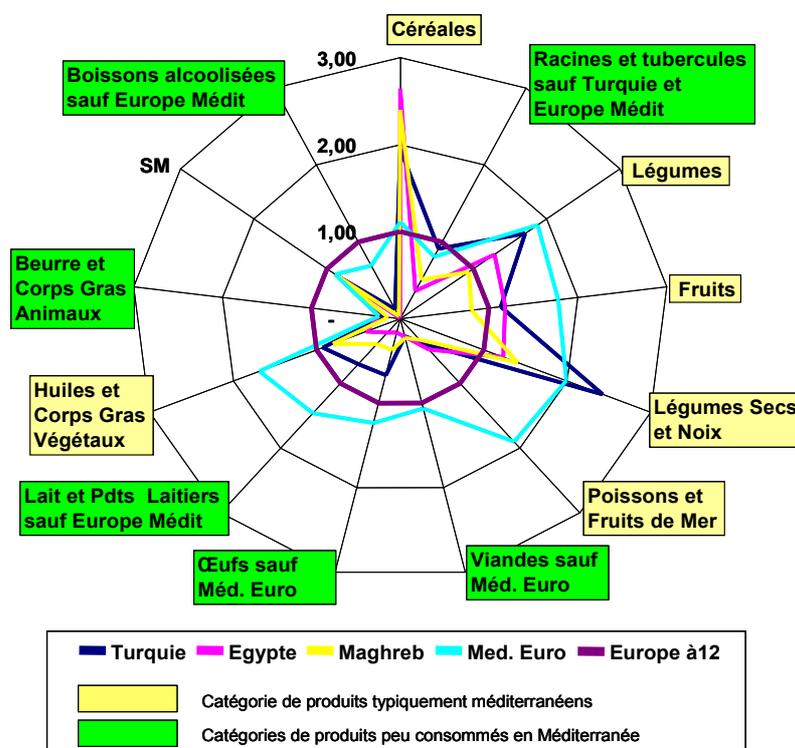
Au-delà de la diversité interrégionale de la zone méditerranéenne, des différences substantielles apparaissent dans l'alimentation à l'intérieur même des sous régions.

- Dans le groupe des pays méditerranéens de l'Europe, l'Espagne et le Portugal se caractérisent par une consommation élevée de pommes de terre, de poissons et de fruits de mer. L'Italie est avant tout céréalière et laitière. La consommation en Grèce porte davantage sur les céréales, les légumes, les fruits et la « feta ». La France est sans doute le pays méditerranéen le plus « occidentalisé » avec une forte consommation relative de viande et de lait. Les régimes alimentaires méditerranéens sont le produit d'une histoire qui ne respecte pas toujours les frontières géographiques. Ainsi, la Grèce demeure très influencée par la cuisine orientale et ottomane. L'Espagne, marquée par l'influence maure, ainsi que la Sicile et la Provence, s'apparentent beaucoup à l'Italie.
- Une diversité aussi forte peut être observée dans les Balkans. Ainsi, si légumineuses, poissons, sucre, matières grasses se situent partout à des niveaux de consommation très faibles, pour les autres denrées alimentaires, de fortes variations existent entre les pays de la zone. En Albanie, les produits de l'élevage (lait, viande) et les légumes occupent une place importante dans l'alimentation. En Yougoslavie et en Slovénie, ce sont le lait et ses produits dérivés, les céréales et les fruits qui dominent. En Bosnie, on retrouve les légumes et les viandes, en Croatie les racines, les tubercules et les fruits et en Macédoine essentiellement les légumes.
- Au Sud, les modèles alimentaires sont plutôt homogènes. Seuls les fruits et légumes et les racines et tubercules différencient la Turquie et le Liban des autres modèles alimentaires. Le lait et les produits laitiers sont une caractéristique des pays de tradition pastorale tels que la Turquie, la Syrie et l'Algérie.

*Des comportements qui changent rapidement :*

Au-delà de la grande diversité observée en matière d'alimentation, l'ensemble des consommateurs méditerranéens sont tous affectés dans leurs comportements alimentaires par l'ouverture de leurs économies et de leurs marchés au monde.

**Figure 8.4 - Comparaison entre le modèle de consommation moyen européen à 12 et quelques modèles méditerranéens typiques**



Certes, on note encore là de grandes variations entre individus et régions, mais, malgré la résistance de certaines habitudes alimentaires et la préférence pour certains produits locaux, la tendance observée est la même pour l'ensemble de la zone comme l'illustre la figure 4.

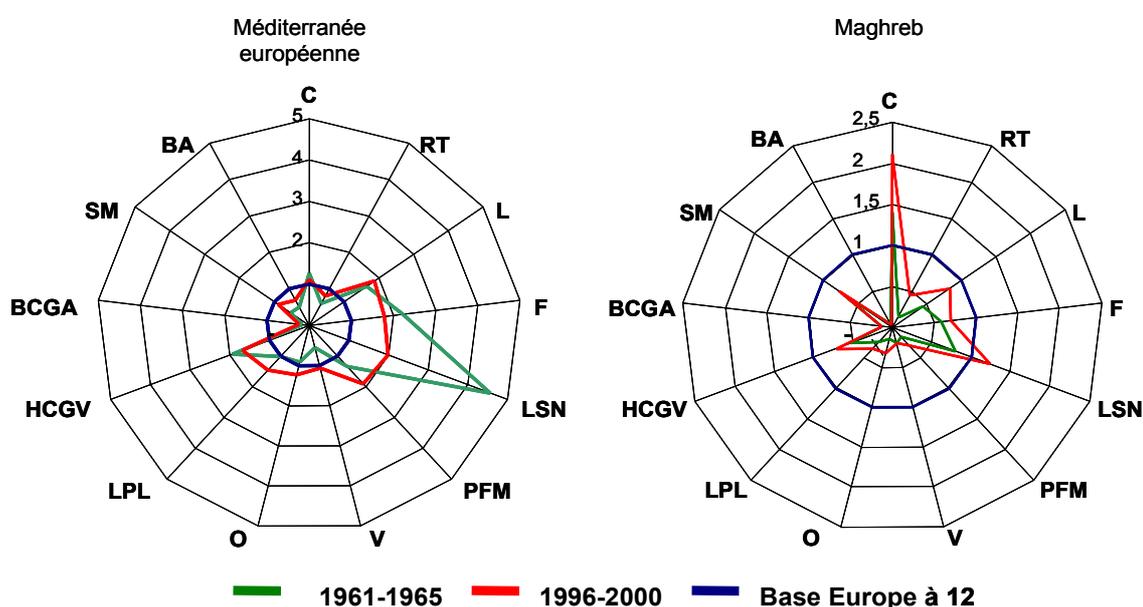
- En Méditerranée Sud, le modèle alimentaire moyen semble s'éloigner du modèle occidental puisque l'on observe une plus forte consommation relative de produits tels que les céréales et les légumineuses en 2000 par rapport à 1963 alors qu'une progression de la consommation de produits animaux n'est pas visible.
- Globalement, l'ensemble des pays de la région a vu le niveau calorique de la ration alimentaire moyenne progresser de façon sensible, mais la structure nutritionnelle et la qualité de la ration alimentaire<sup>43</sup> qui en résulte n'ont pas

<sup>43</sup> Les normes nutritionnelles internationales sont les suivantes : une ration doit contenir entre 8 et 12% de protéines, entre 50 et 58% de glucides et entre 30 et 33% de lipides.

progressé dans les mêmes proportions. Seule la Jordanie aurait sensiblement amélioré la situation au cours des 35 dernières années alors que dans d'autres pays la situation semble même s'être dégradée.

- Dans les Balkans, si l'on compare la situation alimentaire de 2000 à celle de 1963, on constate globalement une forte aggravation : tous les produits semblent moins disponibles à l'exception des produits de l'élevage. On constate une forte détérioration de l'équilibre nutritionnel en Bosnie et surtout en Croatie, le maintien d'un équilibre relatif en Yougoslavie et en Slovénie ainsi qu'une légère amélioration - mais à des niveaux très en deçà de l'équilibre - en Albanie et en Macédoine.

**Figure 8.5 - Evolution des profils alimentaires des pays méditerranéens de l'Europe et du Maghreb – 1961/1965, 1996/2000**

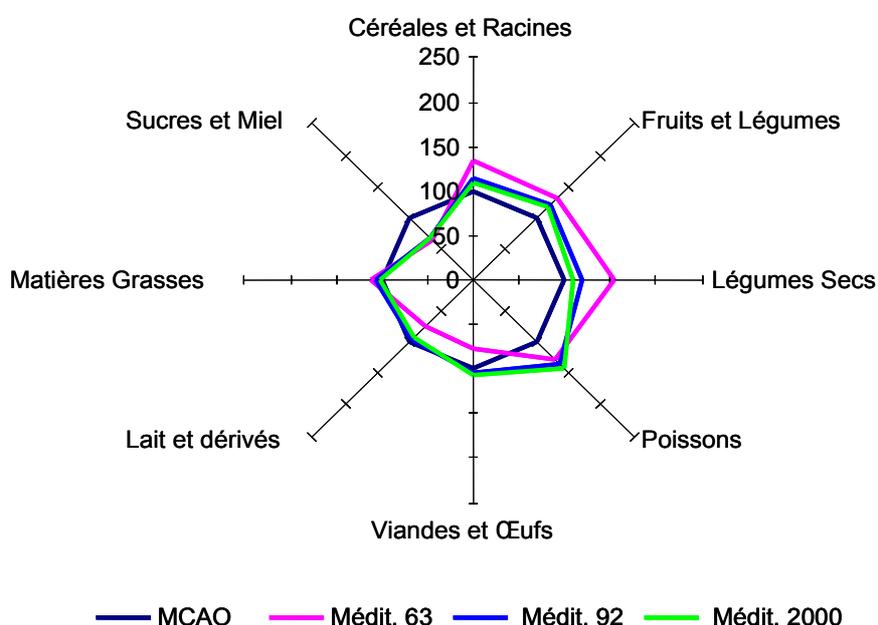


**C** : céréales – **RT** : racines et tubercules – **L** : légumes – **F** : fruits – **LSN** : légumes et fruits secs – **PFM** : poissons et fruits de mer – **V** : viande sauf Méditerranée europ. – **O** : oeufs sauf Méditerranée europ. – **LPL** : lait et produits laitiers sauf Méditerranée europ. – **HCGV** : Huiles et graisses végétales – **BCGA** : beurre et graisses animales – **SM** : sucre et miel – **BA** : boissons alcoolisées

- Enfin, au nord de la Méditerranée, le modèle-santé qui a mis des siècles, voire des millénaires, à se former est en pleine mutation vers un modèle occidental dont on ne cesse de souligner les excès (figure 5).

Globalement, l'équilibre nutritionnel est rompu dans cette zone (figure 6) : accroissement des quantités consommées pour atteindre des niveaux jugés excessifs (3300 à 3600 Kcal/habitant/jour de disponibilités moyennes en 2000 contre 2600 à 3200 Kcal dans les années 60), consommation très élevée en produits animaux avec 22 à 38% de la ration énergétique en 2000 contre 13 à 30% dans les années 60. La proportion de matières grasses ajoutées dans la ration évaluée sur une base énergétique y a également fortement progressé : de 20 à 30% de la ration en 1963, elle est passée à 32 à 40% trente ans plus tard. La nature des lipides a surtout changé au Portugal, en Espagne et en Italie (forte progression des graisses animales) alors qu'en France et en Grèce ce sont les graisses végétales qui progressent le plus vite. Même si, malgré ces mutations, le modèle méditerranéen préserve encore quelques-unes de ses caractéristiques fondamentales, on est en droit de se poser la question : pour combien de temps ?

**Figure 8.6 - Evolution du profil alimentaire des pays méditerranéens de l'Europe – 1960/2000**



MCAO : modèle de consommation alimentaire occidentale

*L'aspect hédonique reste très important :*

En Méditerranée, le consommateur demeure particulièrement soucieux de la qualité des produits. Il est sensible aux risques de mauvaise conservation, d'hygiène et parfois de certaines fraudes. Mais la « qualité », pour le consommateur

méditerranéen, ne se limite pas aux aspects sanitaires. Le goût, la saveur et l'odeur influencent encore beaucoup les comportements des consommateurs car ils sont perçus comme déterminants de la qualité des produits recherchés et constituent pour beaucoup les principaux facteurs de confiance envers les produits et les réseaux de distribution.

Aussi le consommateur méditerranéen use-t-il, pour se préserver, d'une fidélité aux marques et aux produits dont il a l'expérience. Il a tendance à accorder sa confiance au commerçant avec lequel il noue des liens de voisinage.

En Egypte, la chaîne du froid n'étant pas suffisamment respectée, le consommateur a perdu cette confiance envers le commerçant et les consommateurs à revenus plus élevés se sont tournés vers la grande distribution, même si la "culture des *békalas*" (magasins de proximité) reste encore très forte pour les plus modestes grâce au relationnel engendré depuis des années (Soliman, 2002).

La modification de la structure commerciale des pays a entraîné un changement sans conteste des habitudes d'achat, notamment avec l'arrivée de la distribution moderne : Carrefour en Tunisie et en Egypte, Marjane/Auchan au Maroc. Cependant, cette transformation n'est pas identique pour l'ensemble de la population. En effet, certains consommateurs ont adopté plus rapidement les nouvelles formes de distribution ; d'autres sont restés fidèles aux formes traditionnelles ; alors qu'une troisième catégorie a développé des comportements de fréquentation des différents points de vente. En fait, le choix du type de commerce est très lié au pouvoir d'achat.

Au Maroc, un facteur important dans le choix de l'épicerie du coin pour l'acquisition de la plupart des produits alimentaires est la possibilité de crédit accordée par l'épicier aux habitants du quartier. D'autre part, la petite épicerie s'avère aussi plus accessible puisque les supermarchés sont généralement situés loin des quartiers populaires alors que la plupart des ménages ne disposent pas de voiture et que les bus ne sont pas adaptés.

Toutefois, la scission entre les types de commerce n'est pas toujours nette. Les ménages, quel que soit leur revenu, fréquentent tous les types de commerce selon les produits recherchés et les situations de consommation.

*Pour une stratégie de valorisation des produits méditerranéens :*

Loin d'un mode de consommation homogène, les modes d'alimentation méditerranéens montrent leur richesse, leur particularité et leur extrême diversité. C'est cette diversité, selon les nutritionnistes, qui assure aux populations un certain bien-être nutritionnel et social. Les méditerranéens devraient mieux valoriser leur savoir et leur savoir-faire en matière d'alimentation et ordonner l'image d'une alimentation méditerranéenne autour de quatre axes étroitement liés à son identité :

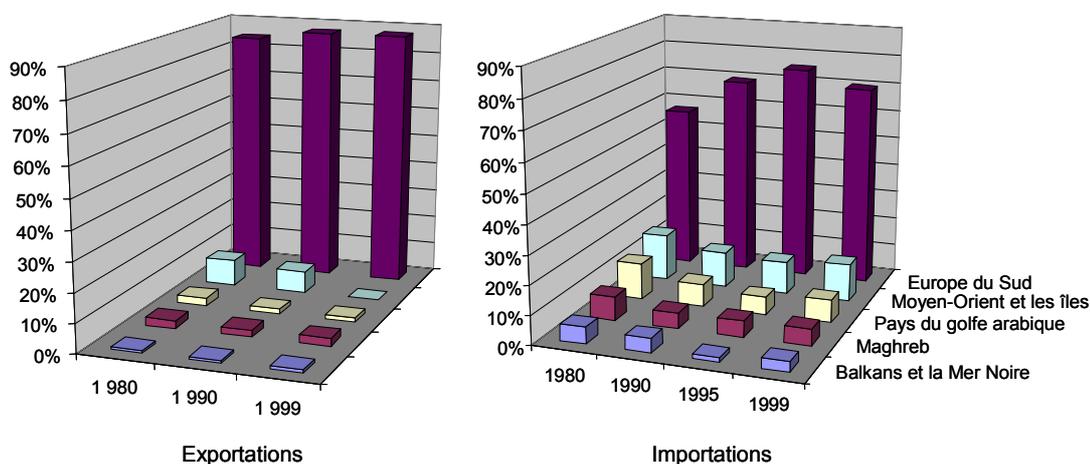
- Allier le plaisir et la santé : renouer avec l'alimentation nourricière, mettre à distance « l'hygiénisme » de la culture alimentaire américaine, valoriser la sensorialité, détendre la dichotomie qui oppose le bon et le bien.
- Valoriser la culture méditerranéenne, diverse par les goûts, les couleurs..., asseoir une identité méditerranéenne : il ne s'agit plus de « manger de l'autre » mais « manger et donner à manger de soi ».
- Mobiliser un désir de renaissance et de « rassurance » par un retour aux sources.
- Garantir au consommateur une réponse adaptée à sa quête de « santé » et de « sécurité alimentaire », la relecture médicale de l'alimentation méditerranéenne contribuant à faire du nouveau avec de l'ancien et à inscrire la diète méditerranéenne dans un mouvement de réconciliation avec la tradition, grâce à la reconnaissance par l'élite d'un savoir populaire ancestral.

## 9 Commerce international de produits alimentaires

### 9.1 - La mondialisation par les échanges en Méditerranée

Depuis quelques années, l'histoire s'accélère en Méditerranée comme dans le reste du monde, et "le marché de tout l'univers" y poursuit sa construction. En 2000, le commerce mondial de marchandises a passé le seuil symbolique de 6000 milliards de \$US et celui des produits agricoles et alimentaires a approché dans le même temps les 600 milliards. Ce commerce se caractérise, entre autres, par sa concentration puisque les dix premiers pays exportateurs y assurent à eux seuls près de deux tiers des exportations mondiales de produits agricoles et de produits alimentaires transformés. C'est dans ce contexte que se situent les échanges agricoles et alimentaires en Méditerranée.

**Figure 9.1 - Structure des exportations et des importations de produits agricoles bruts et transformés en Méditerranée**



En tout premier lieu, le poids des pays du bassin méditerranéen dans le commerce mondial des produits agricoles et alimentaires est loin d'être négligeable puisqu'ils réalisent respectivement : 23% et 19% des importations et des exportations des produits agricoles et agro-alimentaires échangés dans le monde en 1995. Mais cette relativement bonne performance est essentiellement due aux pays du nord de la Méditerranée et masque des disparités considérables entre les pays de la zone que traduit le graphique ci-après.

Analysés du point de vue du taux de couverture (export/imports), ces chiffres du commerce extérieur révèlent une situation très préoccupante pour un certain

nombre de pays de la zone méditerranéenne à laquelle s'ajoute une certaine instabilité due essentiellement aux conditions climatiques.

**Tableau 9.1 – Evolution des Importations et des exportations des produits agricoles et transformés des pays méditerranéens et évolution du taux de couverture de 1961 à 2001 (milliards \$)**

	Importations		Exportations		Ratio Exp/Imp (%)	
	1961-65	1997-2001	1961-65	1997-2001	1961-65	1997-2001
France	2,4	24,8	1,5	35,6	60	143
Grèce	0,1	3,5	0,2	2,8	162	80
Italie	1,9	22,5	0,7	15,8	35	70
Portugal	0,18	4,1	0,07	1,5	40	36
Espagne	0,4	11,5	0,4	14,5	103	126
Chypre	0,01	0,05	0,03	0,5	202	104
Malte	0,03	0,3	0	0,04	12	15
<b>Médit, Nord</b>	<b>5,1</b>	<b>67,1</b>	<b>2,9</b>	<b>70,7</b>	<b>57</b>	<b>105</b>
Maroc	0,1	1,6	0,1	0,7	118	42
Algérie	0,2	2,7	0,2	0,03	143	1
Tunisie	0,04	0,8	0,06	0,5	129	58
<b>Maghreb</b>	<b>0,3</b>	<b>5,1</b>	<b>0,44</b>	<b>1,17</b>	<b>132</b>	<b>23</b>
Turquie	0,08	3,18	0,2	4,4	275	138
Egypte	0	3,4	0	0,5	0	0
Liban	0,08	1,2	0,03	0,14	35	11
<b>Total Méditerranée</b>	<b>5,6</b>	<b>76,6</b>	<b>3,6</b>	<b>76,4</b>	<b>64</b>	<b>100</b>

Mais le fait le plus préoccupant réside dans la dégradation continue de la sécurité alimentaire des pays du sud et de l'est de la Méditerranée. En effet, si la situation s'améliore globalement au Nord, puisque les exportations de produits agricoles et transformés y progressent plus vite que les importations, au sud et à l'est de la Méditerranée la situation y est inverse puisque les déficits alimentaires ne cessent de se creuser accroissant leur dépendance alimentaire vis-à-vis du marché mondial à des niveaux alarmants. Toutefois, les disparités s'avèrent particulièrement fortes lorsqu'on analyse les statistiques nationales du commerce extérieur. Ainsi, de 1970 à 1999, le taux de couverture de la France est passé de 100 à 138, alors que celui de l'Algérie dégringolait de 126 à 1. Au sein du même groupe de pays, les différences sont aussi importantes. C'est le cas du Maghreb, où le taux de dépendance alimentaire varie de 100 à 1 entre le Maroc et l'Algérie. Dans tous les cas de figure, et mis à part quelques pays du sud de l'Europe, la situation s'est fortement dégradée au cours des trente dernières années et un certain nombre de pays méditerranéens sont devenus fortement dépendants de leurs importations agro-alimentaires.

Analysés du point de vue leurs origines et destinations, les échanges de produits agricoles et transformés sont fortement concentrés en méditerranée (cf. annexe 2). Les importations de produits agricoles et transformés des pays du sud et de l'est de la Méditerranée sont assurées pour près de la moitié par quatre pays : les Etats-Unis, la France, le Canada, l'Argentine et l'Australie.

**Tableau 9.2 – Répartition par origine et destination du commerce international des produits agricoles et transformés de certains pays méditerranéens en 2000 (millions \$)**

Origines	Destinations			Importations				Total	%
	Algérie	Egypte	Israël	Liban	Maroc	Tunisie	Turquie		
USA	348,5	1171,2	581,9	185,2	236,6	93,9	896,2	<b>3513,5</b>	24,1
France	601,9	79,6	79,5	123,4	371,8	111,2	198,1	<b>1565,5</b>	10,7
Allemagne	188,4	104,8	102,4	46,1	42,9		146,7	<b>631,3</b>	4,3
Argentine	66,8	235,6	51,3	39,7	92,6	72,7	69,2	<b>627,9</b>	4,3
Canada	310,8	33,9	11,9	8,8	190,8	1,8	66,6	<b>624,6</b>	4,3
Pays-Bas	103,2	107,9	103,1	51,7	65,1	31,9	78,2	<b>541,1</b>	3,7
Roy. Uni	41,6	28,2	241,4	34,4	49,7	23,3	117,4	<b>536,0</b>	3,7
Australie	18,8	311,2	28,3	21,7	20,8	1,8	93,3	<b>495,9</b>	3,4
Brésil	34,3	48,1	31,3	42,5	101,9	23,4	74,8	<b>356,3</b>	2,4
Chine	20,1	150,8	21,7	15,1	73,2	8,6	31,6	<b>321,1</b>	2,2
Italie	70,3	35,1	59,3	45,9	13,9	15,9	73,1	<b>313,5</b>	2,1
Espagne	70,1	18,4	31,9	27,9	54,1	37,4	67,2	<b>307,0</b>	2,1
Irlande	21,7	165,5	20,7	55,6	9,9		16,1	<b>289,5</b>	2,0
Grèce	17,8	30,1	22,5	6,1	2,7	19,7	175,4	<b>274,3</b>	1,9
Malaisie	21,1	101,1	5,6	4,1	4,1	7,5	104,4	<b>247,9</b>	1,7
Suisse	13,9	93,4	71,5	7,7	7,3	7,7	38,9	<b>240,4</b>	1,6
Belgique	73,5	6,2	34,8	21,2	22,2	11,2	20,3	<b>189,4</b>	1,3
Inde	6,9	78,9	18,4	10,6	2,5	7,4	10,1	<b>134,8</b>	0,9
Danemark	8,6	33,3	23,3	21,7	13,5	2,8	13,9	<b>117,1</b>	0,8
N. Zélande	30,1	34,6		2,6	18,2	2,9	17,2	<b>105,6</b>	0,7
Reste du monde	501,5	616,9	289,3	320,1	284,8	203,2	949,8	<b>3165,6</b>	21,7
<b>Total</b>	<b>2569,9</b>	<b>3484,8</b>	<b>1830,1</b>	<b>1092,1</b>	<b>1678,6</b>	<b>684,3</b>	<b>3258,5</b>	<b>14598,3</b>	100,0

Tableau 9.2 (suite)

Destinations	Origines				Exportations				Total	%
	Algérie	Egypte	Israël	Liban	Maroc	Tunisie	Turquie			
Allemagne		20,4	92,5	9,2	42,3		573,5	<b>737,9</b>	11,6	
France	20,4	7,8	94,1	3,8	293,4	38,8	145,9	<b>604,2</b>	9,5	
Italie	0,8	39,9	55,9	1,6	20,5	161,3	161,2	<b>441,2</b>	7,0	
USA		19,5	116,7	21,3	37,3	9,9	216,6	<b>421,3</b>	6,6	
Pays-Bas	0,1	12,9	209,9	0,1	27,3	0,8	168,6	<b>419,7</b>	6,6	
Roy. Uni		8,1	167,8	3,2	30,7	2,6	180,7	<b>393,1</b>	6,2	
Arabie S.		44,6		26,6	10,6	3,9	118,1	<b>203,8</b>	3,2	
Espagne	1,5	2,7	34,5	1,1	31,5	28,6	78,2	<b>178,1</b>	2,8	
Libye	0,1	34,5		0,9	25,9	91,5	13,5	<b>166,4</b>	2,6	
Belgique	2,2	4,1	42,3	0,2	26,5	1,9	85,6	<b>162,8</b>	2,6	
Japon		10,9	44,4	0,2	11,1		60,8	<b>127,4</b>	2,0	
Suisse	0,3	1,5	16,9	0,8	6,5	8,8	63,4	<b>98,2</b>	1,5	
Reste du monde	6	295,8	279,5	69,6	145,9	43,8	1550,8	<b>2391,4</b>	37,7	
<b>Total</b>	<b>31,4</b>	<b>502,7</b>	<b>1154,5</b>	<b>138,6</b>	<b>709,5</b>	<b>391,9</b>	<b>3416,9</b>	<b>6345,5</b>	100,0	

Dans ces échanges, les céréales pèsent lourdement: à lui seul le blé explique le cinquième des importations de produits alimentaires et l'ensemble des principales céréales représente 30% de ces échanges totaux destinés essentiellement à l'Egypte, l'Iran et l'Algérie. C'est sans doute à cause de cette forte concentration des échanges autour des céréales que l'on peut expliquer la grande focalisation des importations en provenance des plus grands pays exportateurs de céréales dans le monde.

Tableau 9.3 – Importations de céréales des pays du sud et de l'est de la Méditerranée en 2000 (millions \$)

	Algérie	Egypte	Israël	Liban	Maroc	Tunisie	Turquie	Total	%
Blé	718,9	718,9	182,1	54,6	516,6	136,2	126,1	<b>2453,4</b>	61,7
Orge	68,6	1,1	39,6	6,4	104,9	29,2	5,2	<b>255,0</b>	6,4
Riz	0,9		0,2	0,1	0,4		59,6	<b>61,2</b>	1,5
Maïs	175,2	582,5	90,9	30,2	108,2	75,3	146,9	<b>1209,2</b>	30,4
<b>Total</b>	<b>963,6</b>	<b>1302,5</b>	<b>312,8</b>	<b>91,3</b>	<b>730,1</b>	<b>240,7</b>	<b>337,8</b>	<b>3978,8</b>	100,0

Les exportations de produits agricoles et transformés sont elles aussi fortement concentrées dans la mesure où moins de dix pays absorbent plus de 50% des exportations des produits agricoles et alimentaires des pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Ces exportations représentent plus de 36%<sup>44</sup> des exportations totales des produits agricoles et transformés commercialisés sur le marché extérieur par

<sup>44</sup> Cf. les tableaux détaillant les principales exportations de fruits et légumes frais et transformés exportés par les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et dont le tableau 9 reporte les valeurs synthétiques. Ces chiffres regroupent les importations des principaux fruits et légumes et leurs principales transformations. La valeur globale des exportations est donc encore supérieure et avoisine sans doute les 40%.

les principaux pays du sud et de l'est de la Méditerranée retenus dans nos calculs. Pour certains d'entre eux cette proportion est encore plus forte, elle représente selon une estimation minimale un dollar sur deux exporté par l'Algérie en produits agricoles et transformés, 60% pour le Maroc et 40% pour la Turquie et le Liban.

**Tableau 9.4 – Exportations de fruits et légumes des pays du sud et de l'est de la Méditerranée en 2000 et Part de ces exportations dans les exportations totales de produits agricoles et transformés (millions \$)**

	Algérie	Egypte	Iran	Israël	Jordanie
Fruits frais et transformés	14,9	33,9	111,5	243,9	17,8
Légumes frais et transformés	0,8	86,8	78,5	173,5	61,2
Total fruits et légumes	31,4	502,7	867,5	1154,5	269,1
Part des fruits et légumes dans les exportations totales (%)	50	24	22	36	29

	Liban	Maroc	Tunisie	Turquie	Total
Fruits frais et transformés	31,8	248,6	44,7	893,5	<b>1640,8</b>
Légumes frais et transformés	22,6	159,1	26,9	439,9	<b>1049,3</b>
Total fruits et légumes	138,6	709,5	391,9	3416,1	<b>7481,5</b>
Part des fruits et légumes dans les exportations totales (%)	39	57	18	39	<b>36</b>

### 9.1.1 - La dynamique des échanges

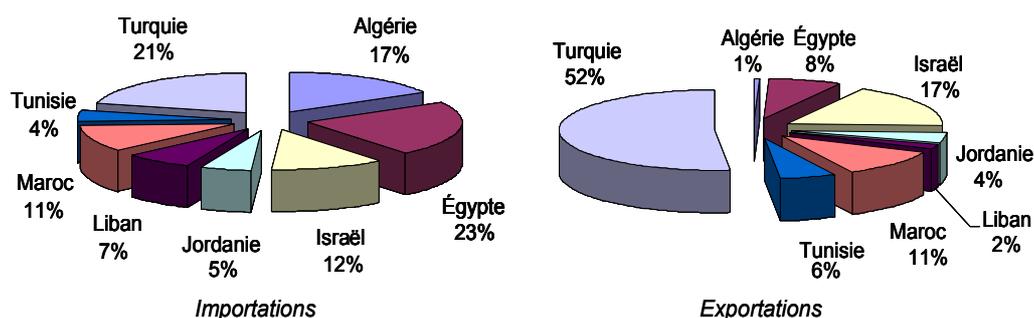
La structure actuelle des échanges, c'est-à-dire la nature des produits, les volumes, l'origine et la destination des flux échangés, s'explique sans doute par les avantages comparatifs des différents pays et par les stratégies commerciales des acteurs commerciaux, de plus en plus souvent privés, mais elle est aussi fortement influencée par les règles et les limites imposées à l'accès aux marchés nationaux et par les mesures de soutien aux productions nationales.

L'agriculture reste un secteur clef de l'intégration européenne. On constate ainsi sur les dernières vingt années que la part des échanges intra-européens dans le total des échanges de l'Europe s'est accrue bien plus rapidement pour les produits agricoles et agro-alimentaires que pour les autres produits. Pour les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, c'est sans doute l'entrée des pays méditerranéens dans la Communauté Européenne qui a le plus perturbé ces échanges, en particulier dans le secteur des fruits et légumes. En effet, en réorientant leurs exportations agricoles vers l'UE et en particulier celle des fruits et légumes, ils ont contribué à réduire de façon sensible la préférence relative dont bénéficiaient jusqu'alors les pays du sud et de l'est de la Méditerranée vis-à-vis de l'Europe pour leurs productions agricoles. Aujourd'hui, les exportations des pays du sud et de l'est de la Méditerranée vers l'UE se heurtent aux instruments de protection destinés à

assurer cette préférence communautaire. Les produits d'exportations de ces pays bénéficient certes de droits de douane préférentiels mais à l'intérieur de quotas pour les produits sensibles et surtout dans des périodes de l'année où elles ne concurrencent pas directement les produits de l'UE. Par ailleurs, ces exportations sont soumises à l'application de prix de référence à l'entrée dans l'Union Européenne qui a pour but de prévenir la concurrence par les prix.

Ainsi, durant les trente dernières années, c'est l'ensemble des pays du sud et de l'est de la Méditerranée qui ont vu la spécialisation agro-alimentaire de leurs exportations disparaître peu à peu. En effet, en 1970, si les produits agricoles et agro-alimentaires représentaient 41% de leurs exportations (20% dans le monde), aujourd'hui ces dernières ne représentent plus que 9% (8% dans le monde). Par contre, et bien malheureusement, la spécialisation agricole s'observe plutôt dans les importations et traduit bien la dépendance alimentaire croissante de ces pays. Mais ces chiffres globaux couvrent des disparités de situations entre les pays. Le graphique 8 montre les poids relatifs des différents pays dans l'ensemble des importations et des exportations des pays du sud et de l'est de la Méditerranée (hors les pays méditerranéens de l'UE).

**Figure 9.2 - Part respective des pays du Sud et de l'Est méditerranéen dans les importations et les exportations de produits agricoles en Méditerranée - 2003**



Sources:

FAO WATM 2003 et nos calculs

Du côté des pays importateurs, on retrouve l'Égypte et la Turquie (du fait du poids de leurs populations), l'Algérie (qui jouit d'une rente pétrolière importante), puis Israël et le Maroc. En fait, ce groupe se révèle assez hétérogène puisqu'on y trouve à la fois des pays à niveau de revenus relativement élevés qui importent peu de produits agricoles par rapport aux autres produits (Turquie, Israël) et d'autres où, par contre, la part des produits agricoles dans les importations totales s'avère beaucoup plus forte (Algérie, Égypte). Quelques observations à propos de ces importations alimentaires :

- Le blé constitue le premier produit d'importation pour la plupart des pays. Au Maroc, en Egypte et en Tunisie, il représente de 20 à 30% de la valeur des importations agricoles et agro-alimentaires.
- Dans les premiers postes d'importations de produits agricoles et agro-alimentaires de première transformation (selon la nomenclature FAO), on trouve également le thé (pour le Maroc, l'Egypte et la Tunisie), le sucre (pour le Maroc et la Tunisie) et les huiles alimentaires (pour le Maroc, la Tunisie et l'Egypte).

En ce qui concerne les exportations, la concentration est beaucoup plus importante que dans le cas des importations, puisque la Turquie assure 52% des exportations de ce groupe de pays, les deux autres pays exportateurs étant ensuite le Maroc et Israël. Quelques observations sur ces courants d'exportation :

Les produits d'exportations sont peu diversifiés. Ils sont principalement constitués de fruits et légumes frais et transformés : oranges, clémentines, tomates et olives de conserve pour le Maroc ; huile d'olive, dattes et concentrés de tomate pour la Tunisie ; noisettes et raisins pour la Turquie ; coton, pomme de terre, riz et oranges pour l'Egypte.

De manière bien plus nette que pour les importations, on constate que les destinations d'exportation sont elles aussi peu diversifiées, le marché européen constituant le principal débouché.

### **9.1.2 – Le déclin de l'agriculture dans le commerce extérieur des pays méditerranéens**

D'une manière générale et à quelques exceptions près, il apparaît que le poids du secteur agricole dans la dynamique générale des échanges internationaux a tendance à décroître au profit d'autres secteurs de l'économie, ainsi :

- Pour l'Egypte, le poids de l'agriculture a légèrement diminué dans les échanges tant du côté des importations que des exportations. La chute des exportations de coton à partir de 1991 est très visible dans l'évolution des exportations de produits agricoles de base.
- En Turquie, la situation apparaît comme assez différente compte tenu du poids historique des produits agricoles dans les exportations (plus de la moitié dans les années 80). Mais cette prédominance du secteur agricole ne cesse de diminuer sous l'effet de la stagnation de la croissance agricole et du développement d'autres secteurs d'exportation. La part des importations agricoles dans le commerce reste faible (moins de 5%).
- Le Maroc est actuellement le pays méditerranéen dont les exportations sont les plus spécialisées dans les produits agricoles et agro-alimentaires. Ils représentent en effet une part importante et croissante des exportations et atteignent presque 35% aujourd'hui. Les importations agricoles représentent

une part des importations totales qui varient de 10 à 30% mais sans tendance notable.

- En Tunisie, enfin, on constate que les exportations agricoles et agro-alimentaires représentent seulement 10% des exportations totales et sont en légère hausse. Du côté des importations, l'agriculture n'est pas non plus un secteur important avec de 10 à 20% des importations et une tendance à la baisse relative.

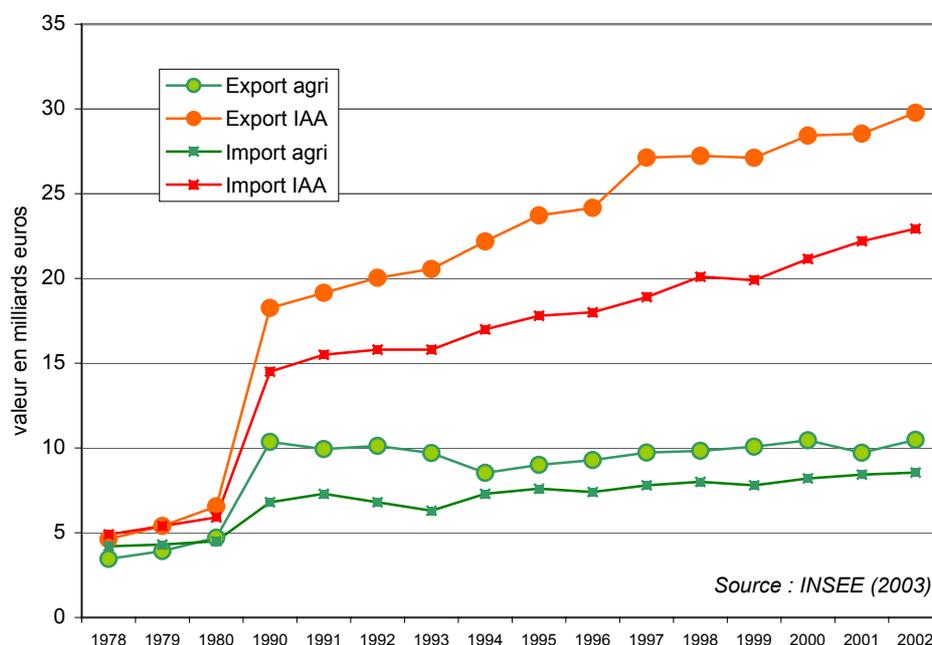
### **9.1.3 – L'irrésistible montée en puissance des produits transformés dans le commerce alimentaire**

Dès que les pays passent du stade artisanal au stade agro-industriel, on note une croissance des produits des IAA tant dans la consommation domestique que dans le commerce extérieur. Cette situation s'explique par la dynamique de la demande nationale et internationale. L'urbanisation, le travail féminin à l'extérieur du domicile et la journée continue de travail sur les sites professionnels, combinés au progrès technique et aux économies d'échelle liés à l'industrialisation, vont développer les marchés des produits alimentaires élaborés dont les prix relatifs vont baisser et la praticité augmenter.

Ainsi en France les exportations de produits des IAA ont été multipliées - en monnaie courante - par 4,5 entre 1980 et 2002 et celles de produits agricoles par seulement 2,2. Les importations ont suivi – dans une moindre proportion – cette tendance (multipliées respectivement par 3,9 et 1,9). Au total, le solde extérieur s'est fortement accru pour l'agro-alimentaire (+61,4 % entre 1992 et 2002), alors que dans le même temps celui de l'agriculture se dégradait (-42,2 %).

L'agro-alimentaire peut ainsi constituer un facteur puissant de dynamisme des échanges internationaux, avec de fortes retombées sur l'économie nationale. Un tel phénomène se constate dans tous les pays méditerranéens de l'UE, même si les importations viennent parfois pénaliser le solde commercial. Dans les pays partenaires, les exemples de contribution notable des produits des IAA au commerce extérieur sont beaucoup plus rares : produits de la mer et huile d'olive en Tunisie, produits de la mer et confiserie d'olive au Maroc. Par contre de lourds déficits sont causés par l'importation de produits transformés tels que les farines et semoules de blé, le sucre, le lait en poudre, les huiles.

**Figure 9.3 – Commerce extérieur agricole et agro-alimentaire, France**



## 9.2 – L'investissement direct étranger dans la zone méditerranéenne : des flux encore très insuffisants face aux besoins de financement

La seconde composante fondamentale de la mondialisation est l'IDE. Selon la CNUCED (UNCTAD, 2002), l'IDE se définit comme un « investissement impliquant une relation à long terme et... reflétant une influence significative de l'investisseur étranger sur l'entreprise résidente ». L'IDE se compose de participations au capital social (en général supérieures à 10%), des bénéfices réinvestis et des prêts et dettes intra-entreprise. Pour un pays donné, on distingue des flux d'investissements entrants (accueil d'IDE), sortants (transferts de capitaux à l'étranger) et un stock d'IDE (valeur des capitaux propres et des réserves attribuables aux sociétés-mères étrangères).

Nous examinerons successivement dans ce chapitre les grandes tendances de l'IDE global dans les pays méditerranéens qui permettront de préciser à l'attractivité de la zone puis l'impact de l'IDE sur l'IAA.

### 9.2.1 – L'IDE dans les pays méditerranéens : une forte asymétrie Nord-Sud et Sud-Sud

Une des manifestations les plus spectaculaires de la mondialisation est la croissance de l'investissement direct à l'étranger (IDE). Depuis 1982, il a été multiplié par 12 et par 3,6 entre 1990 et 2001 au niveau mondial. Il a culminé à près de 1500 milliards de \$ en 2000 (Unctad, 2002). Cette progression est très corrélée avec la croissance du PIB. L'IDE a pris, dans une certaine mesure, pour les pays du Sud, le relais de l'aide publique au développement qui s'est considérablement amenuisée dans le même temps. L'explosion de l'IDE est un phénomène économique majeur qui est imputable pour l'essentiel aux stratégies des firmes multinationales (FMN), dans le cadre d'un redéploiement de leurs activités vers les marchés émergents. Les répercussions sur l'économie mondiale sont très visibles. Ainsi, on estime que 1/3 des exportations mondiales sont désormais le fait des filiales étrangères des FMN.

La situation en Méditerranée est à l'image du reste du monde : importantes distorsions Nord-Sud et fortes variations dans le temps, avec une aggravation des phénomènes. Les 5 pays méditerranéens de l'UE sont à l'origine de 98% des flux sortants et de 88% des flux entrants ; cependant la croissance des IDE est beaucoup plus marquée dans les 12 pays partenaires et surtout en ex-Yougoslavie et en Albanie. Par ailleurs, on note, comme pour les échanges extérieurs, une absence quasi-totale des flux d'investissements sud-sud.

**Tableau 9.5 - L'IDE en Méditerranée (%)**

Zones	Flux entrants	Flux sortants	Stock de capital	Flux entrants
	Moyenne 1999-2001 en % du total de la zone méditerranéenne		Année 2001 en % du total ZM	Variation entre 1990-95 et 1999-2001
Pays de l'UE	88	98	85	x 2,7
Pays partenaires	10	2	13	x 3,3
Autres pays	2	0	2	x 6,3
La zone méditerranéenne dans l'ensemble mondial				
Total Méditerranée	103 mds \$	191 mds \$	730 mds \$	x 2,8
Méditerranée/Monde	9	19	11	

Source : Nos calculs sur données Unctad (2002).

Avec 7% de la population mondiale, la zone méditerranéenne reçoit 9% des flux entrants mondiaux d'IDE. Il n'est donc pas exact de dire qu'il s'agit d'une région défavorisée par rapport aux autres, selon ce critère. Cependant l'hétérogénéité de la zone est très importante et les besoins en capitaux sont considérables. On peut donc parler d'un déficit en IDE dans la zone.

L'indicateur IDE/habitant se situe à 230 \$ en moyenne dans les pays méditerranéens, pour 182 \$ au niveau mondial, avec des bornes allant de 1528 \$ pour Malte à 15 \$ pour la Syrie. Les pays de l'UE se situent autour de 500 \$, les PPM à 43 \$ et les autres pays de la zone (ex-Yougoslavie et Albanie) à 87 \$. Voyons plus en détail la situation pour quelque pays du sud de la zone.

**Tableau 9.6 - Des situations très contrastées d'IDE dans les PPM**

Pays	Flux entrants d'IDE en M.US\$ (moyenne 1999-2001)	Variation 1993-2000 (moyennes centrées 3 ans)	IDE/habitant en US\$ (moyenne 1999-2001)
Israël	3 442	x 5,9	570
Croatie	1 401	x 11,7	298
Tunisie	544	x 1,3	58
Maroc	1 236	x 2,9	58
Turquie	1 677	x 2,3	25
Algérie	714	x 28,5	24
Egypte	1 555	x 2,5	23

Source : Nos calculs sur données Unctad (2002).

Le Maroc et la Tunisie occupent un rang intermédiaire comparable. Israël et plus récemment la Croatie ont bénéficié d'afflux importants de capitaux. L'Algérie et l'Égypte dont l'ouverture reste timide sont nettement restées à l'écart des investisseurs étrangers.

#### **Encadré 9.1 - Une méthode d'analyse de l'attractivité-pays pour les IDE**

La CNUCED a construit des indicateurs de performance et de potentialité pour les IDE qui permettent un classement des pays. La performance de l'IDE dans un pays donné est mesurée en comparant la part relative de l'IDE du pays *i* dans l'IDE mondial *m* à celle du PIB du pays *i* dans le PIB mondial *m* :

$$I_{\text{perf}} = (\text{IDE}_i / \text{IDE}_m) / (\text{PIB}_i / \text{PIB}_m)$$

L'indice de potentiel est une combinaison pondérée de 8 variables économiques et structurelles (PIB/tête, croissance du PIB sur 10 ans, exportations en % du PIB, nombre de lignes de téléphone pour 1000 habitants, utilisation par tête d'énergie commerciale, dépendance de R&D en % du revenu national, nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur en % de la population totale, risque-pays). Il s'agit d'un indice relatif rapportant la valeur de chaque variable calculée pour un pays *i* aux écarts entre valeurs extrêmes de la variable :

$$I_{\text{pot}} = \text{Somme} [(V_i - V_{\text{min}}) / (V_{\text{max}} - V_{\text{min}})], \text{ avec } 0 < I_{\text{pot}} < 1$$

Le classement des pays au début et à la fin des années 90 permet de constater les retards accumulés par nombre de pays méditerranéens. C'est en ce sens que la situation est préoccupante et appelle des réactions.

**Tableau 9.7 - Benchmarking de quelques pays méditerranéens sur la base des IDE**

Pays	Classement des pays selon l'indice de performance de l'IDE (rang sur 140 pays)		Classement des pays selon l'indice de potentiel de l'IDE (rang sur 140 pays)	
	1988-1990	1998-2000	1988-1990	1998-2000
Algérie	126	111	76	96
Egypte	21	91	90	66
France	60	69	13	19
Maroc	76	101	88	90
Espagne	26	52	27	29
Tunisie	68	67	86	74

Source : Unctad (2002), WIR.

Ce classement fait apparaître pour le Maroc une sous-performance de l'IDE dans la période récente puisque le classement selon l'indice de potentiel est meilleur que celui de l'indice de performance.

### 9.2.2 – L'IDE dans l'industrie agro-alimentaire méditerranéenne

Le caractère faiblement internationalisé de l'industrie agro-alimentaire se confirme par l'examen des chiffres de l'IDE : en 1999<sup>45</sup>, les **stocks de capital** accumulés à l'étranger dans le secteur des IAA par les 15 pays de l'UE représentent moins de 5% des stocks détenus dans l'ensemble des secteurs et 13% de ceux investis dans l'industrie manufacturière<sup>46</sup>. Les chiffres sont légèrement inférieurs pour les capitaux agro-alimentaires des pays de l'UE contrôlés par des étrangers qui représentent 12% de l'ensemble de l'industrie manufacturière. L'UE a donc une balance d'IDE positive : l'excédent du stock de capital détenu à l'étranger dans l'IAA par des firmes européennes est supérieur d'environ 50% à celui contrôlé par des étrangers dans l'UE (Eurostat, 2002). On doit noter, comme pour les flux commerciaux que les investissements intra-communautaires représentent une part importante des capitaux échangés : 40% en stocks détenus à l'extérieur, 50% pour les IDE dans l'UE. L'impact du marché unique est ici très visible. L'ouverture

<sup>45</sup> On ne dispose pas malheureusement de données sectorielles sur l'IDE pour l'ensemble des pays méditerranéens, seuls les pays de l'UE publient des statistiques plus ou moins harmonisées. La dernière année publiée est 1999 pour les stocks de capital et 2000 pour les flux d'IDE.

<sup>46</sup> Cette proportion est voisine de celle de la production de l'IAA dans la production totale de l'industrie manufacturière des pays de l'UE. Cependant certains secteurs comme l'industrie automobile, pharmaceutique ou électronique sont significativement plus ouverts au capital étranger.

internationale de l'IAA européenne est très supérieure à la seconde puissance dominante de l'agro-alimentaire mondial, les Etats-Unis. Les stocks de capital en jeu sont plus de 2 fois supérieurs dans le cas de l'UE.

**Tableau 9.8 - Le stock de capital étranger dans l'IAA européenne en 1999**

Milliards €	Intra-UE	Extra-UE	Total UE	Etats-Unis
UE - Capital détenu par des firmes nationales à l'étranger	43	63	108	39
UE - Capital de firmes de l'IAA nationale contrôlé par des étrangers	36	34	72	20
Solde	7	29	36	19

Source : Eurostat (2002), FDI Yearbook.

Eurostat ne dispose de données – partielles - en termes de stock de capital dans les IAA que pour 3 des 5 pays méditerranéens de l'UE. La France (13,5 milliards €), l'Italie (5,2 milliards) et le Portugal (27 millions) représentent 20% des capitaux détenus dans l'IAA à l'étranger par l'UE. Par contre l'Italie (5 milliards €) et le Portugal (834 millions) sont relativement plus dépendants du capital étranger que la France (6,2 milliards). Les 3 pays totalisent 28% de l'IDE présent dans l'IAA européenne. Le Royaume Uni est de loin le premier investisseur à l'étranger dans l'IAA (46 milliards €, soit 43% du stock total détenu). Royaume Uni et pays Bas sont les 2 premiers pays européens hébergeant des capitaux étrangers dans l'IAA (environ 12 milliards €, soit 17% du montant total chacun).

L'évolution des **flux d'IDE dans l'IAA** a été spectaculaire dans les années récentes, à l'image de ce que l'on a constaté pour l'ensemble des secteurs d'activité. Les flux sortants des pays de l'UE ont été multipliés par 9 entre 1995 et 2000 et les flux entrants dans l'UE ont presque doublé.

Les flux dirigés vers des pays tiers concernent principalement les PECO et l'Asie. En 2000 la vive hausse des IDE sortants se fait essentiellement vers ces zones, au détriment des pays de l'UE où l'on constate un désinvestissement. Ce phénomène est lié à la migration des unités de production ou « délocalisation ». Les restructurations industrielles résultant d'une recherche de coûts toujours plus bas obéissent toujours aux logiques d'économies d'échelles (hausse de la productivité du travail) et de réduction de la masse salariale qui représente un poste important dans l'IAA qui reste une industrie de main d'œuvre.

Les IDE sortants des pays méditerranéens de l'UE n'ont représenté que 854 millions € en 2000 (6% du total de l'UE) dont l'essentiel est imputable à la France. Italie et Espagne ont désinvesti cette année là.

Les flux entrants, aussi bien dans l'UE qu'aux Etats-Unis sont extrêmement volatiles. La bipolarité de « l'économie-monde » se vérifie bien sur le graphique ci-dessus (le Japon étant très peu présent dans les mouvements internationaux de capitaux agro-alimentaires) : les flux d'IDE varient en sens contraire dans les 2 zones, traduisant des périodes d'attractivité alternées. Les pays méditerranéens de l'UE (Espagne, France, Italie) captent une part importante (mais très fluctuante) de l'IDE dans l'agro-alimentaire (de l'ordre de 30% sur la période 1995-2000). Ces flux concernent principalement la transformation des fruits et légumes, en raison de la présence d'importants bassins de production de matières premières.

Corollaire de « l'autonomie capitaliste » relative de l'IAA européenne, on note un déficit important dans les mouvements de capitaux agro-alimentaires de l'UE.

L'IAA suit donc les caractéristiques générales de l'IDE, tout en apparaissant comme un secteur stable, pénalisé en période de bulle spéculative (NTCI à la fin des années 90) et attractif en période de crise (valeur refuge). Il y a toutefois une sous-capitalisation de ce secteur dans les PPM, avec 11% de l'IDE alors qu'il représente une fraction plus importante de l'industrie manufacturière.

Un examen de la densité des opérations menées par grande zone géographique du monde par les géants de l'agro-alimentaire montre des situations très contrastées.

**Tableau 9.9 - Les opérations d'alliances conduites par les 100 premières firmes multinationales agro-alimentaires de 1997 à 2001 selon les zones géographiques**

Zone	Nombre d'opérations	Répartition	Indice de densité relative (Nb opé./population)
UE	726	45,9 %	738
Amérique du Nord	305	19,3 %	372
Europe de l'Est	168	10,6 %	532
Amérique latine	127	8,0 %	94
Asie	121	7,7 %	13
<b>Méditerranée Sud</b>	<b>49</b>	<b>3,1 %</b>	<b>48</b>
Océanie	34	2,2 %	420
Afrique	25	1,6 %	16
<b>Total monde</b>	<b>1580</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100</b>

Source : Agrodata, Ciheam-Iamm, UMR Moisa, Montpellier (2002).

Deux zones géoéconomiques continuent de constituer les lieux d'implantation privilégiés des FMNA : l'UE et l'Amérique du Nord. Viennent ensuite à parts sensiblement voisines les PECO, l'Amérique latine et l'Asie, avec des taux de croissance élevés en Europe de l'Est et en Amérique du Sud. La Méditerranée, l'Océanie et l'Afrique constituent des régions très faiblement investies.

Cependant, en pondérant le nombre d'opérations réalisées par la population, l'Océanie rejoint le club des zones à forte activité des multinationales. Les PED d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique Latine demeurent globalement peu attractifs (indices < 100, contre plus de 400 dans les pays à haut revenu).

Avant les années 1990, le Bassin méditerranéen n'attirait pas véritablement les groupes agro-industriels multinationaux. Malgré une forte croissance démographique et un surpeuplement des centres métropolitains, la structure socio-culturelle et les styles de vie des sociétés du sud et de l'est de la Méditerranée n'offraient certainement pas les conditions idéales pour les géants de l'agro-alimentaire mondial. Ces derniers se ruèrent vers les pays nouvellement industrialisés avec des PNB par habitant deux à trois fois plus élevés que ceux des pays du Maghreb, du Machrek ou des Balkans. Ce qui nous faisait affirmer que cette région du monde était laissée pour compte dans l'internationalisation de l'économie mondiale.

Cette tendance semble se modifier à l'avantage des pays en question depuis la deuxième moitié des années 1990. Nous pensons que la stratégie de croissance adoptée par les grands groupes multinationaux multiproduits visant un développement à l'échelle planétaire pour leurs marques mondiales (Danone, Nestlé, H.J. Heinz, Campbell Soup...) les orientent vers des marchés jusqu'alors non prisés, dont ceux du sud et l'est de la Méditerranée. Ils y opèrent par fusion/acquisition des entreprises locales avec un réseau de distribution nationale bien développé, un savoir-faire et une maîtrise de production ayant déjà fait leur preuve et qui offrent près d'un tiers des parts des marchés nationaux aux investisseurs étrangers. Cette tendance est particulièrement nette concernant les prises de participation majoritaires de Danone dans les entreprises laitières et les biscuiteries en Tunisie, au Maroc et en Israël où le capital provient directement des familles fondatrices. En Turquie, les groupes multinationaux font alliance et forment des partenariats avec les conglomérats leaders tels que Sabanci Holding, Koç Holding ou Tekfen qui contrôlent, à eux trois, plus d'un tiers de l'industrie manufacturière et le secteur tertiaire turc. Au Maroc, les alliances de Danone et Auchan avec le groupe diversifié ONA et en Algérie les pourparlers en cours entre par exemple le groupe Blanky et des firmes agro-alimentaires françaises procèdent de manœuvres stratégiques semblables. On peut observer à cet égard que la structure du portefeuille d'activités des groupes privés les plus puissants tant en Turquie, qu'au Maghreb s'apparente à des formes conglomérales, très présentes dans l'IAA des Etats-Unis au de la Grande-Bretagne dans les années 70 et annonce donc à terme des recentrages par métier.

Les groupes multinationaux apportent non seulement leur technologie mais également leur méthodes de gestion et leurs réseaux de distribution internationaux. Ce qui constitue un avantage pour les entreprises des pays d'accueil face aux barrières non-tarifaires du commerce international et aux barrières à l'entrée de l'oligopole alimentaire mondial.

**Les déterminants de l'IDE** ont été abondamment étudiés dans la littérature économique (notamment Hymer, Caves, Vernon, Graham et Krugman : cf. recension in Lindert and Pugel, 1996). On distingue les facteurs de politique économique (notamment fiscalité, concurrence), le climat des affaires (promotion des investissements, corruption, efficacité de l'administration, organisation de la profession), les ressources locales (infrastructures, main-d'œuvre, matières premières, etc.). Ce sont donc autant de leviers sur lesquels il est nécessaire de peser pour améliorer l'attractivité pays. On constate que les codes d'investissements sont revus dans une grande majorité de pays pour augmenter cette attractivité. Selon l'Unctad, en 2001, 71 pays ont introduit 208 changements dans leurs codes dont 194 favorables aux investissements étrangers.

Dans les PPM, les textes concernant les IDE suivent ce mouvement. Le traitement national a été accordé aux investisseurs étrangers dans plusieurs pays (Algérie, Egypte, Jordanie, Maroc) et le rapatriement des bénéfices a été généralisé (sauf en Syrie). Les juridictions ordinaires, en l'absence de cours spécialisées dans certains pays (Egypte, Jordanie) traitent des litiges impliquant les investisseurs étrangers et la plupart des pays reconnaissent les cours internationales. Enfin les étrangers peuvent participer aux privatisations qui se multiplient dans les PPM (Handoussa et Reiffers, 2003).

Il y a donc, en zone méditerranéenne comme au niveau mondial, une dynamique d'ouverture, augmentant la concurrence pour l'accès aux capitaux. D'un autre côté, il est indispensable que les Etats, dans le cadre de leur politique économique veille à dégager des externalités positives de l'IDE, notamment par le renforcement des capacités d'apprentissage de l'industrie locale.

## **10 Les industries agro-alimentaires en zone méditerranéenne**

### **10.1 – Structure d’offre atomisée et déficits stratégiques**

L’industrie alimentaire est née probablement en même temps que l’agriculture et la sédentarisation, au néolithique, il y a environ 11 mille ans dans des zones proches de la Méditerranée<sup>47</sup>. La transformation de matières premières agricoles périssables en denrées stockables et directement utilisables pour la préparation des repas est l’objectif essentiel de cette activité, restée très longtemps intégrée à la production agricole sous une forme artisanale et familiale. L’industrie alimentaire (IA), au sens contemporain du terme n’est apparue que tardivement (XIX<sup>ème</sup> siècle) au cours de la révolution industrielle. Les grandes firmes agro-alimentaires (Nestlé en Suisse, Unilever aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, Armour aux Etats-Unis, Liebig en Allemagne, etc.) apparaissent à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle ou au début du XX<sup>ème</sup>. Toutefois, les structures de marché ne vont évoluer significativement qu’à partir de la deuxième guerre mondiale : près de la moitié des 100 premières multinationales de l’agro-alimentaire ont disparu dans les 30 dernières années, emportées par le tourbillon des fusions-acquisitions.

L’industrie est une activité économique basée sur la réduction des aléas de production par la standardisation des process et des produits.

On observe, au niveau de l’industrie manufacturière, une tendance générale au développement des opérations unitaires d’emballage, avec une standardisation imposée par le commerce de détail, et à la croissance des dispositifs de contrôle de qualité en réponse aux exigences des consommateurs. Ces phénomènes sont encore plus marqués dans l’IAA et vont complexifier le management des entreprises agro-alimentaires. En effet, la réalisation de marges financières dans un environnement de forte spécialisation de l’outil industriel et d’aléas des marchés de matières premières et de produits finis constitue un exercice particulièrement délicat.

La pression concurrentielle (nécessité d’abaisser les coûts sur des marchés de plus en plus encombrés) et le progrès technique (apparition de nouveaux process et produits) induisent dans l’IAA un mouvement de spécialisation des entreprises et des sites industriels, aujourd’hui généralisé dans les vieux pays industriels (OCDE) et en cours dans les pays en transition.

---

<sup>47</sup> On trouve dans les premières grandes civilisations du Proche-Orient (Mésopotamie et Anatolie) et d’Asie (Inde, Japon, Chine), dès le 8<sup>ème</sup> millénaire avant JC, des traces d’une telle activité. Plus tard, à Babylone, le code d’Hammourabi (1785 avant JC) mentionne la fabrication de bière et de pain malté à partir d’orge en fermentation.

### 10.1.1 – Structure d'offre et performances de l'industrie agro-alimentaire méditerranéenne

Nous avons tenté, en dépit de nombreuses difficultés liées à l'absence d'une définition rigoureuse et homogène de l'IAA et à l'insuffisance des statistiques dans de nombreux pays<sup>48</sup>, de caractériser ce secteur industriel au niveau mondial et par grandes zones géoéconomiques. Ceci n'est possible qu'avec un nombre limité d'indicateurs.

**Tableau 10.1 - Caractéristiques de l'industrie alimentaire mondiale, 1998**

<i>Estimations</i>	Production (Mds \$US)	Y (%)	VA (Mds \$US)	Effectifs (milliers)	E (%)	Nombre d'entreprises
Amérique du Nord	584	24.4	251	1 818	8.0	30 477
Amérique Latine	168	7.0	67	1 782	7.8	48 692
Europe	982	41.2	313	7 036	30.8	169 741
Asie	564	23.7	187	10 899	47.7	180 501
Afrique	46	1.9	14	1 069	4.7	20 490
Océanie	39	1.6	14	238	1.0	6 496
Total monde	2 383	100.0	846	22 842	100.0	456 397
Pays méditerranéens	328	13.8	84	1 814	7.9	

IAA = CITI-31, produits alimentaires, boissons & tabac - statistiques de branche, Y : production, VA : valeur ajoutée, E : effectifs employés

Source : Nos estimations d'après données ONUDI, Banque mondiale, CIAA (2002).

L'industrie alimentaire, avec une production de plus de 2 383 milliards de \$US en 1998, représente environ 23 % de l'industrie manufacturière mondiale ce qui en fait la première branche.

L'IAA se caractérise par une grande régularité de son taux de croissance sur la longue période, de l'ordre de 2 à 3% par an. Il s'agit en effet d'une industrie s'adressant à une fonction de consommation de base, fortement influencée par la croissance démographique dans l'ensemble des pays et par la progression du pouvoir d'achat dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire (Loi d'Engel). Les autres industries manufacturières sont par contre destinées à des marchés non incompressibles et subissent donc des fluctuations plus fortes, à la

<sup>48</sup> L'Onudi est le seul organisme à proposer des données « standardisées » à l'échelon mondial. Nous nous appuyons donc principalement sur la base de données de cette institution en attirant l'attention du lecteur sur les disparités à la fois quantitatives et qualitatives de cet instrument. En effet, d'une part la définition même de l'IAA est variable d'un pays à un autre (dans certain cas il s'agit de la branche 311-produits alimentaires seule qui est prise en compte, dans d'autres, l'IAA agrège également les branches 312-boissons et 313-tabac), d'autre part la conversion indispensable en US\$ pour permettre les comparaisons internationales biaise les estimations. Enfin, l'année la plus récente pour laquelle on dispose d'informations relativement complètes est 1998.

hausse comme à la baisse.

L'analyse de la répartition géographique de la production de l'IAA montre un indéniable leadership de l'Europe qui représente 41 % de la production mondiale. En seconde position viennent ensuite à égalité, avec environ 24 %, l'Amérique du Nord et l'Asie. Les autres zones se situent loin derrière : Amérique Latine (7%), Océanie (2%), Afrique (2%). La zone méditerranéenne telle que nous l'avons définie (rives nord et sud) représente 14% de la production mondiale. Le niveau de la production reflète une dotation favorable en facteurs tels que le potentiel agro-climatique, les ressources humaines et techniques. Il est conditionné également par la dimension du marché macro-régional. Cependant, les écarts de productivité et de performance économique sont considérables entre zones. Une analyse rigoureuse des caractéristiques et des résultats de l'IAA ne peut avoir pour aire géographique les continents, trop disparates. C'est pourquoi, le passage au niveau national est indispensable. Le classement selon ce critère figure dans le tableau ci-dessous pour la zone méditerranéenne :

**Tableau 10.2 - L'IAA dans les pays méditerranéens en 1998**

Pays	Production		Emploi	Valeur ajoutée (millions \$)
	(millions \$)	%		
Turquie	13 000	31,4	136 000	3 400
Israël	7 000	16,9	50 000	1 800
Egypte	6 000	14,5	200 000	1 200
Maroc	4 600	11,1	92 000	950
Tunisie	3 100	7,5	34 000	500
Algérie	3 000	7,3	90 000	800
Syrie	1 800	4,4	24 000	400
Liban	1 500	3,6	15 000	350
Chypre	550	1,3	8 000	200
Jordanie	550	1,3	16 000	120
Malte	240	0,6	3 000	70
<b>PPM</b>	<b>41 340</b>	<b>100,0</b>	<b>668 000</b>	<b>9 790</b>
France	120 000	41,9	450 000	33 700
Italie	90 000	31,4	270 000	20 000
Espagne	61 000	21,3	290 000	17 000
Portugal	9 500	3,3	87 000	1 500
Grèce	6 000	2,1	49 000	1 800
<b>PM-UE</b>	<b>286 500</b>	<b>100,0</b>	<b>1 146 000</b>	<b>74 000</b>
<b>TOTAL PM</b>	<b>327 840</b>		<b>1 814 000</b>	<b>83 790</b>

Source : Nos estimations d'après données ONUDI, Banque mondiale, CIAA (2002).

Trois pays dominent massivement l'IAA de la zone méditerranéenne : France, Italie et Espagne. Le quatrième poids lourd est la Turquie. Les autres pays ont un chiffre d'affaires inférieur à 10 milliards d'euros. Ce panorama doit être nuancé par le fait que l'IAA française, première puissance en tant qu'entité nationale, ne réalise que

14 % de son chiffre d'affaires dans ses 4 régions du Grand Sud à caractère méditerranéen. Quoiqu'il en soit, les distorsions Nord-Sud au sein de la zone méditerranéenne sont considérables : les pays de l'Europe du sud représentent 87 % du chiffre d'affaires agro-alimentaire de la zone. Cet écart se retrouve dans les indicateurs de performance des entreprises.

**Tableau 10.3 - Benchmarking des performances de l'IAA dans les pays méditerranéens**

Rang	1998e	Productivité du travail (Y/W) 1000 \$	Taux de valeur ajoutée (VA/Y) (%)	Capacité productive (Y/popn) \$	Dynamisme (variation 95-98 du taux de valeur ajoutée) (%)	Score
1	France	267	28	2 026	-1	5,128
2	Italie	333	22	1 564	3	4,686
	<i>PM-UE</i>	<i>250</i>	<i>26</i>	<i>1 616</i>	<i>-26</i>	<i>4,431</i>
3	Espagne	210	28	1 528	37	4,181
4	Israël	140	26	1 159	11	3,242
	<i>Total PM</i>	<i>181</i>	<i>26</i>	<i>793</i>	<i>-23</i>	<i>3,000</i>
5	Chypre	69	36	702	11	2,688
6	Grèce	122	30	566	1	2,564
7	Portugal	109	16	948	-10	2,418
8	Malte	80	29	615	8	2,360
9	Liban	100	23	429	5	2,007
10	Turquie	96	26	195	-14	1,798
11	Tunisie	91	16	328	-8	1,549
	<i>PPM</i>	<i>62</i>	<i>24</i>	<i>175</i>	<i>-7</i>	<i>1,490</i>
12	Syrie	75	22	111	11	1,425
13	Algérie	33	27	99	-15	1,353
14	Maroc	50	21	154	5	1,279
15	Jordanie	34	22	112	16	1,185
16	Egypte	30	20	88	3	1,060

Source : Nos calculs d'après données ONUDI, Banque mondiale, CIAA (2002).

Nous avons construit un indice synthétique de performance des entreprises agro-alimentaires à partir de la productivité du travail, du taux de valeur ajoutée, de la capacité productive et de la croissance relative de la valeur ajoutée. Chaque indicateur est ramené à la moyenne des pays méditerranéens. L'indice est constitué de la somme des ratios obtenus. L'indice ne fait pas intervenir la taille du secteur, ce qui permet une comparaison entre pays. Plus que le classement lui-même, ce sont les écarts entre pays qui sont révélateurs : de 1 à 5 entre l'Egypte et la France, mais de l'ordre de 1 à 2 entre le Liban et la Turquie et l'Espagne. Au sein des PPM, la distance entre Chypre et le Maroc, la Jordanie ou le Maroc n'est pas considérable, ce qui signifie que des marges de progrès rapides existent dans l'IAA. Beaucoup plus que le taux de valeur ajoutée, c'est la productivité du travail qui

marque les différences entre pays méditerranéens. La productivité varie de 30 000 euros par travailleur en Egypte à plus de 300 000 en Italie. On peut donc faire l'hypothèse que les facteurs explicatifs de cette situation sont à rechercher au niveau de l'outil industriel (sous capitalisé dans les PPM et donc vétuste, à faible maintenance et technologiquement décalé) et de la force de travail (faible qualification). Par ailleurs, de nombreuses études empiriques soulignent les carences des secteurs périphériques de l'IAA : par exemple, difficultés dans les relations avec l'agriculture qui ne parvient pas à fournir les matières premières requises (volumes, délais, prix, qualité), absence de structures de maintenance des équipements industriels, industrie de l'emballage inexistante ou peu performante, services de recherche et de formation peu adaptés aux exigences des marchés, etc.

Un des grands chantiers des PPM, qui ne concerne pas seulement l'IAA est donc celui de la « mise à niveau » des entreprises. Différents programmes ont été lancés dans le cadre de la préparation de la ZLEM, avec le soutien de l'UE et de l'ONUDI. De l'avis de certains responsables locaux, les résultats sont à ce jour décevants et les craintes d'une déstructuration du tissu industriel local suite à l'ouverture des frontières sont fortes<sup>49</sup>. On observe parallèlement une montée en puissance de certaines entreprises qui profitent du désengagement de l'Etat.

**Encadré 10.1 - Les besoins des entreprises agro-alimentaires des PPM : le point de vue d'un professionnel**

Selon M. Tarek Ben Yahmed, président de la Fédération Nationale de l'Agro-alimentaire (FENNAL, créée en 1990 au sein d'UTICA, Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat), les priorités d'action pour l'IAA tunisienne dans la perspective de la future zone de libre échange euro-méditerranéenne sont les suivantes :

- améliorer les méthodes de gestion des entreprises
- assurer les restructurations financières (consolidation des fonds propres) nécessaires à la pérennité des entreprises
- moderniser l'agriculture afin d'assurer la qualité et la disponibilité des matières premières pour l'industrie
- assurer la traçabilité des produits

Source : Interview in AgroLigne n°26, Montpellier, décembre-janvier, pp. 42-43.

<sup>49</sup> Une étude économétrique réalisée par l'Institut de la Méditerranée en utilisant le modèle de Gasorick, Smith et Venables confirme cette hypothèse : selon le niveau de démantèlement des droits de douanes, la « perte de marché domestique » par les entreprises nationales de l'agro-alimentaire serait de 20 à 50% [Augier, Gasiorek (2000) in Reiffers].

### **10.1.2 – Où va le capitalisme agro-alimentaire en Méditerranée ?**

Le vaste mouvement de privatisation du secteur productif déclenché dans la plupart des pays à partir de 1990 a concerné à des degrés divers le secteur agro-alimentaire. Après une période d'hésitation compréhensible du fait d'une grande sensibilité politique du problème de l'alimentation (base agricole pourvoyeuse de nombreux emplois, recherche de la sécurité alimentaire au sens premier du terme), tous les pays méditerranéens sont désormais engagés sur la voie de la libéralisation du marché, avec l'ouverture aux opérateurs privés du capital des entreprises d'Etat et le desserrement progressif des contraintes pesant sur l'accès aux intrants et sur les prix, à l'exception des produits de base.

Il en est résulté une évolution des structures de demande et d'offre qui est homothétique au modèle observé dans les pays riches.

Toutefois l'ampleur de la libéralisation reste inégale selon les pays. Après la privatisation du secteur du tabac en Espagne et en France en 1999, plus aucun secteur de l'agro-alimentaire au sens large ne relève de l'Etat dans les pays de l'UE. En Algérie, en Egypte, en Jordanie, en Tunisie et en Turquie, des capitaux publics, souvent majoritaires restent présents dans certains complexes agro-industriels des secteurs du sucre, de l'huile et du tabac (Tozanli, Gherzi, 2003).

Deuxième étape de la structuration industrielle, on voit apparaître simultanément des formes conglomérales d'entreprises et la création de PME spécialisées qui interviennent la plupart du temps par reprise d'actifs agro-alimentaires publics. On peut citer dans le premier cas des groupes tels qu Cevital en Algérie, Poulina en Tunisie, l'ONA au Maroc, Lakah, Orascom et Ghabbour en Egypte, Koc Holding et Sabanci Holding en Turquie. Ces groupes sont généralement très diversifiés (industrie métallurgique, construction, services) et accompagnent l'émergence du marchés des produits agro-alimentaires en investissant dans des filiales spécialisées. Ils interviennent souvent avec des partenaires étrangers leaders sur leurs marchés qui leur apportent la compétence technique et marketing. Un exemple typique est celui de l'industrie de l'ultra-frais laitier ou des eaux embouteillées (alliances avec Danone ou Nestlé) ou encore des boissons non alcoolisées (Coca Cola). Les multinationales sont ainsi présentes dans la plupart des pays méditerranéens sur les marchés en croissance. A la lumière de l'expérience des pays du nord, on doit s'attendre dans les années à venir à un éclatement des conglomérats en raison de la pression des marchés financiers (credo de la rentabilité conditionnée par la spécialisation sur un métier) et des consommateurs (exigence de traçabilité des produits, de transparence des entreprises).

La création de PME spécialisées est moins visible mais probablement active car du capital privé local est souvent disponible et à la recherche de placements à rentabilité à court terme. Dans ce cas, deux types de problèmes se posent :

- la maîtrise de la croissance (gestion du fonds de roulement)
- les compétences managériales et la qualification du personnel

En effet, ces PME doivent affronter de fortes distorsions du marché et se trouvent enclavées entre les grandes entreprises d'Etat, souvent économiquement moribondes, mais qui continuent à disposer de facilités bancaires pour des raisons sociales (emploi et prix des denrées) et les conglomérats qui bénéficient de leurs réseaux relationnels nationaux et de l'adossement aux multinationales. Il y a donc un véritable enjeu d'appui au développement de ces PME qui seules peuvent valoriser des ressources locales à partir d'un concept de terroir authentique et contribuer à un aménagement équilibré du territoire.

Il faut enfin souligner le rôle décisif de la grande distribution, qui s'implante progressivement dans la plupart des PPM, dans la dynamique des filières agro-alimentaires et particulièrement de l'IAA en modifiant le comportement des consommateurs et en stimulant la modernisation des entreprises (qualité et marketing des produits). Des études sont en cours pour mesurer l'impact de ce phénomène.

## **10.2 - Conclusion : Prospective stratégique de l'agro-alimentaire méditerranéen**

La prospective stratégique, « vision volontariste du futur proche » permet de distinguer 3 groupes de pays du point de vue du secteur agro-alimentaire. **Le premier groupe**, constitué des pays riches (dans la zone méditerranéenne, à l'horizon 2015 : la France, l'Italie, Israël, l'Espagne, Chypre, la Grèce et le Portugal) se caractérise par une stagnation de la demande en volume et en valeur du fait du double déclin de la démographie et de la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages. Ces marchés représenteront cependant encore plus de 60 % de la consommation alimentaire en valeur de la zone et absorberont les 2/3 des exportations de produits agricoles et alimentaires. **Le deuxième groupe** de notre typologie est constitué, à l'autre extrême, des pays les plus pauvres (Algérie, Egypte, Jordanie, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie, soit plus de 280 millions d'habitants à moins de 3000 \$ de PIB/tête et par an). Du fait des énormes difficultés structurelles et socio-politiques que l'on connaît, la situation alimentaire dans ces pays ne s'améliore malheureusement que très lentement et le système alimentaire reste de type agricole d'autosubsistance, avec une fraction importante de la population en état de sous-nutrition, interpellant une coopération internationale qui a du mal à se mettre en place. Du fait de l'évolution démographique la demande alimentaire devrait doubler dans ces pays d'ici à 2015. **Le troisième groupe** rassemble les pays intermédiaires ou en transition vers l'économie de marché (Liban, Libye et Malte, soit 12 millions de personnes dont le

PIB/tête se situe entre 3000 et 10000 \$<sup>50</sup>). Ces pays connaissent une forte croissance de leurs marchés agro-alimentaires. En effet, ils se situent en phase de décollage des revenus et l'on sait que ceci correspond à une situation dont bénéficient les dépenses alimentaires qui constituent l'une des priorités de base des populations. Selon nos estimations, les marchés agro-alimentaires devraient doubler en 15 ans dans ces pays.

**Tableau 10.4 - Prospective alimentaire méditerranéenne, horizon 2015**

Groupe de pays	Population en % de la zone		Dépense alimentaire totale en % de la zone		Evolution de la dépense alim. %
	2000	2015	2000	2015	2000-2015
Faibles revenus (<745 US\$/tête)	53	59	27	35	+ 98
Revenus moyens (746-9205)	3	3	2	2	+ 92
Hauts revenus (>9205)	44	39	71	62	+ 35
Méditerranée (17 pays)	416 millions	478	794 milliards US\$	1215 milliards US\$	+ 53

Source : Nos estimations d'après World Bank Indicators Data Base, Washington, 2002.

**Ce scénario tendanciel** explique clairement pourquoi les firmes multinationales du système agro-alimentaire, que ce soient celles du secteur de l'agrofourniture, de l'industrie ou de la grande distribution investissent sélectivement dans ces pays : à l'étroit sur un marché « historique » stagnant, ces méga-firmes cherchent à l'étranger des relais de croissance et ciblent les pays dans lesquels s'observe une progression du pouvoir d'achat qui résulte et s'accompagne tout à la fois des phénomènes bien connus de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la « marchandisation », phénomènes favorables au développement d'une consommation de masse diversifiée. C'est donc les pays du groupe 2 et partiellement du groupe 1 qui sont concernés.

La question qui se pose dans ces pays que l'on qualifie généralement de pays en transition ou de pays émergents est donc celle des **stratégies possibles pour les entreprises locales** et de la cohabitation avec les multinationales, car nous faisons l'hypothèse que le mouvement vers l'économie de marché ne sera pas remis en cause (sans avoir le temps ici de discuter de la pertinence et des modalités de ce mouvement). Une des conséquences majeures de cette évolution est l'adhésion à des accords et à des réglementations supranationales comme l'OMC ou macro-régionales comme la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Cette adhésion

<sup>50</sup> La Turquie et la Tunisie pourraient – sous réserve d'une croissance soutenue dans les 10 prochaines années – rejoindre ce groupe.

suppose une faible entrave à la circulation des biens et services et des capitaux, notamment à l'IDE (investissement direct à l'étranger), dont les ¾ sont le fait des entreprises multinationales.

Les spécialistes du management d'entreprise ont identifié **3 « figures stratégiques »** potentielles : l'affrontement, l'alliance ou le contournement.

**L'affrontement** n'est guère praticable dans le contexte qui vient d'être esquissé. En effet, dans les pays émergents, sauf exception rarissime, il n'existe pas de méga-firme capable, même avec l'appui des Etats, de rivaliser en termes de puissance financière, mais aussi de capacité technologique ou managériale, avec les multinationales agro-alimentaires dont le poids moyen était en 2000, selon la base de données Agrodata, de 9 milliards de \$ de CA et d'actifs, de 35 mille salariés et de 80 filiales dans 20 pays. Il ne subsiste donc que deux alternatives : l'alliance et le contournement.

**Les stratégies d'alliance** consistent soit à convenir d'un partenariat avec une multinationale, soit à constituer, face à elle, un groupe national ou plurinational (au sens de régional) capable d'exercer un « pouvoir de marché » face aux leaders multinationaux. Le cas de l'industrie laitière en Tunisie est un bon exemple de stratégie d'alliance avec les multinationales. On a ainsi aujourd'hui présence des majors Danone, Nestlé et Sodiaal/Yoplait à travers des *joint-ventures* avec des nationaux. L'intérêt de cette formule est l'apprentissage par les alliés nationaux de la gestion de production et des ressources humaines, du marketing et des pratiques de contrôle de gestion, pour peu que le *knowledge management* soit correctement mis en place et, du côté de la multinationale, une adaptation plus rapide aux spécificités (en particulier culturelles) du marché national. La formule plurinationale n'est guère pratiquée à ce jour du fait des individualismes locaux, souvent exacerbés, et du manque de maturité des savoirs managériaux dans les entreprises locales. Pourtant, des perspectives nous semblent exister dans certains secteurs forts de l'agro-alimentaire des pays du Sud. Ainsi, la puissante industrie céréalière algérienne pourrait (aurait pu ?), en alliance avec ses voisines tunisiennes et marocaines, constituer une firme régionale de taille critique, à la faveur du processus de privatisation des entreprises d'Etat en cours depuis maintenant dix ans et qui peine à aboutir.

Enfin, **les stratégies de contournement** sont possibles et souhaitables dès lors que des ressources locales « distinctives » sont disponibles et vont venir rencontrer les besoins des consommateurs en produits de terroir, tant sur le marché local (attachement aux produits traditionnels par les nationaux et recherche de produits typiques par les touristes), qu'à l'exportation (produits « exotiques » de diversification de la diète alimentaire). C'est là le vaste chantier de l'agro-alimentaire dans notre région qui dispose d'une opportunité exceptionnelle avec la médiatisation du modèle de consommation alimentaire méditerranéen (MCAM) et la demande mondiale croissante pour ses produits. Un tissu dense, à fort ancrage territorial et culturel, de PME agro-alimentaires existe au nord, comme au sud et à

l'est de la *Mare Nostrum*. On pense notamment aux filières des fruits et légumes (dont l'olive, les agrumes, les dates, les tomates, etc.), des dérivés des céréales ou de la viande ovine (voir par exemple le cas de l'Italie dans Fanfani et Pieri, 2003). Les faiblesses de ces PME sont connues, tant au plan technologique que managérial. Nous insisterons sur le point essentiel des ressources humaines, avec le déficit de l'entrepreneuriat et surtout des mentalités peu tournées vers le partenariat du fait de l'individualisme qui prévaut encore largement dans le modèle méditerranéen de management des entreprises. Or, les recherches en sciences de gestion nous montrent que l'approche réticulaire, c'est-à-dire la mise en réseau constitue une solution efficace dans le cadre de la globalisation des marchés. Un facteur nous semble décisif dans la dynamique actuelle des marchés : l'implantation récente et croissante des firmes multinationales de la grande distribution dans les pays en transition constitue une rupture forte qui appelle des partenariats dans l'industrie agro-alimentaire pour satisfaire des cahiers des charges exigeants en qualité, volume, prix, délais de livraison pour les PME locales. Une des réponses possibles (mais en existe-t-il d'autres ?) est le réseau pour la maîtrise des différents paramètres mentionnés. Il y a donc urgence pour les PME de prendre conscience des opportunités offertes tant sur le marché local qu'à l'international et pour les organisations professionnelles et les pouvoirs publics (locaux, nationaux et européens) d'imaginer de véritables politiques agro-alimentaires et d'activer les institutions capables de stimuler et d'accompagner ces mises en réseaux.

Cependant les considérations relatives aux entreprises ne doivent pas faire perdre de vue que l'alimentation, si elle constitue indéniablement au sens de la théorie économique un bien privé, est aussi un problème de santé publique. Outre les questions morales qui font que l'accès à la nourriture constitue un droit fondamental de tout individu, des considérations d'ordre social et économique (emploi, création de richesse) conduisent à préconiser, dans chacun des pays méditerranéens, la mise en place de **véritables politiques agro-alimentaires**<sup>51</sup> au delà des politiques agricoles traditionnelles en s'appuyant sur une vision globale et internationale du système alimentaire telle que nous l'avons esquissée dans ce chapitre.

Toute la difficulté consiste à définir, puis à mettre en œuvre une telle politique alimentaire. En effet, si l'on s'appuie sur le courant théorique mobilisé ici, à savoir la théorie du système alimentaire, l'objectif de la politique alimentaire est clairement de fournir à la population une alimentation saine et équilibrée, en

---

<sup>51</sup> Le terme de politique agro-alimentaire doit être préféré à celui de politique alimentaire car il permet d'intégrer le volet de l'offre à côté de celui du consommateur. En Europe, le Livre blanc de la Commission publié le 12 janvier 2000 adopte cette démarche et situe les enjeux très haut en affirmant en préambule : « veiller au plus haut niveau de sécurité alimentaire est une des principales priorités politiques de la Commission ». La sécurité alimentaire est ici entendue au sens de la sûreté des aliments car l'Europe a atteint son objectif d'autosuffisance alimentaire défini dans le Traité de Rome de 1958. Il semble aujourd'hui exister un consensus pour définir la sécurité alimentaire comme une situation alimentaire satisfaisante à la fois au plan quantitatif et qualitatif.

quantité suffisante. Une telle démarche va conduire à inciter les acteurs du système à offrir aux consommateurs une telle alimentation à l'aide de dispositifs institutionnels adéquates que l'on peut regrouper sous les rubriques suivantes :

- mise en place d'un organe indépendant d'expertise
- définition, construction, contrôle et sanction de la qualité au plan national et international
- information et formation des consommateurs
- développement de la compétitivité des acteurs du système

Les crises alimentaires qui ont secoué l'Europe depuis 1996 ont fait émerger l'idée « d'Autorité de sécurité alimentaire », c'est-à-dire d'organe public indépendant d'expertise et d'alerte capable d'anticiper des risques en provenance d'un aliment défectueux. De telles agences ont été créées à ce jour dans la quasi totalité des pays de l'Union européenne et en particulier en Espagne (AESAs, 2002), France (AFSSA, 1998), Grèce (EFET, 2000), Portugal (ASAP, 2000). En 2002, l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire (*European Food Security Authority*, EFSA) a vu le jour. Des réflexions sont en cours pour établir de telles agences dans certains PPM mais aucune décision n'est prise.

Tous les pays, dès lors qu'ils ont une volonté d'insertion sur le marché international, sont conduits à définir normes publiques relatives à la qualité des aliments, en particulier dans le contexte des accords du *codex alimentarius* FAO-OMS, TRIPS sur la propriété intellectuelle et les marques, SPS sur les normes sanitaires (ces derniers étant discutés dans le cadre de l'OMC). Cependant, en dehors des pays à haut revenu, les législations nationales sont lacunaires, que ce soit au niveau de la définition de la qualité ou à celui de son élaboration tout au long des filières (traçabilité). Surtout, les dispositifs de contrôle et de sanction des défauts de qualité sont faibles. En conséquence, la sûreté des aliments demeure insuffisante dans les PPM.

L'information du consommateur concerne l'étiquetage des produits alimentaires, la communication générique et la publicité. Dans ce domaine les réglementations publiques sont en cours de définition et font l'objet d'âpres discussions entre gouvernements et lobbies de producteurs. En effet les enjeux sont considérables car l'impact de l'information et en particulier de la publicité sur le comportement alimentaire est très fort. Le rôle des pouvoirs publics est ici crucial car les liens entre nutrition et santé sont clairement établis par les spécialistes. Dans plusieurs pays comme la France et la Tunisie des « observatoires de l'état nutritionnel de la population » ont été mis en place ainsi que des campagnes de communication pour susciter l'amélioration de la diète alimentaire.

Un autre volet de la politique agro-alimentaire va concerner l'ensemble des entreprises agricoles, industrielles et commerciales du système alimentaire. En effet, il est nécessaire, dès lors que l'on a défini des objectifs de sécurité alimentaire

de favoriser l'émergence d'une offre capable de répondre à de tels objectifs. Il s'agit là d'un exercice difficile car en économie de marché une entreprise doit dégager des marges suffisantes pour assurer sa pérennité et si possible sa croissance, c'est à dire doit assurer sa compétitivité nationale et – le cas échéant – internationale. Or, il existe d'évidents conflits d'intérêt tout au long des filières puisque par définition un fournisseur veut maximiser ses prix de vente et un client veut abaisser ses coûts de production. Il en résulte de vives tensions entre d'une part les producteurs agricoles et les industriels de l'agro-alimentaire et d'autre part ces industriels et les entreprises de commercialisation. Des tentatives d'ajustement sont faites à travers la politique agricole (soutien des revenus des exploitants) ou la politique de concurrence (par exemple Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques en France). Sur des sujets moins conflictuels tels que la promotion de la qualité des accords devraient être plus faciles, mais il restera toujours le problème de la répartition du coût du financement entre acteurs. On comprend bien, *in fine*, la nécessité de coordination entre ces différentes composantes de l'intervention publique au sein d'une politique agro-alimentaire. Une telle coordination peut s'initier à travers des mesures simples et peut coûteuses au sein même du service public par la simplification des procédures et la formule du « guichet unique ».

Enfin, deux autres aspects de la sécurité alimentaire peuvent interpeller les acteurs de la chaîne et les gouvernements :

- La conciliation entre une filière dite moderne et une filière dite informelle, toutes deux fortement interdépendantes dans les pays sud et est méditerranéens. La filière informelle participe largement à la sécurité alimentaire par les revenus supplémentaires qu'elle procure à des milliers d'individus, par sa couverture géographique et par la fourniture de produits culturellement adaptés. Par le système de confiance des consommateurs sur lequel elle s'appuie, elle constitue également un palliatif de l'insatisfaction vis-à-vis des mesures sanitaires. Cependant, dans un Etat de droit, le secteur informel pose plusieurs problèmes : celui de l'évasion fiscale (et donc de l'insuffisance des budgets publics pour des dépenses collectives), celui des distorsions de concurrence (par non-respect des réglementations de tous ordres) et enfin celui de la qualité sanitaire des aliments. Il conviendrait ici de mettre en place un programme spécifique permettant la survie de ce secteur indispensable à l'équilibre socio-économique tout en l'amenant progressivement à s'intégrer au cadre légal.
- Les enjeux de la transition alimentaire qui de façon concomitante, engendre des maladies de pléthore et des maladies liées à la sous-alimentation ou aux carences. Les autorités publiques devraient largement contribuer à informer et former le consommateur. Par ailleurs industriels et distributeurs devraient s'investir, au-delà de la sécurité sanitaire, dans la recherche de la qualité nutritionnelle des produits mis sur le marché ; en effet la protection des éléments nutritifs dans les aliments industrialisés est tout à fait d'actualité, tant par les procédés technologiques utilisés que par les produits ajoutés aux préparations.

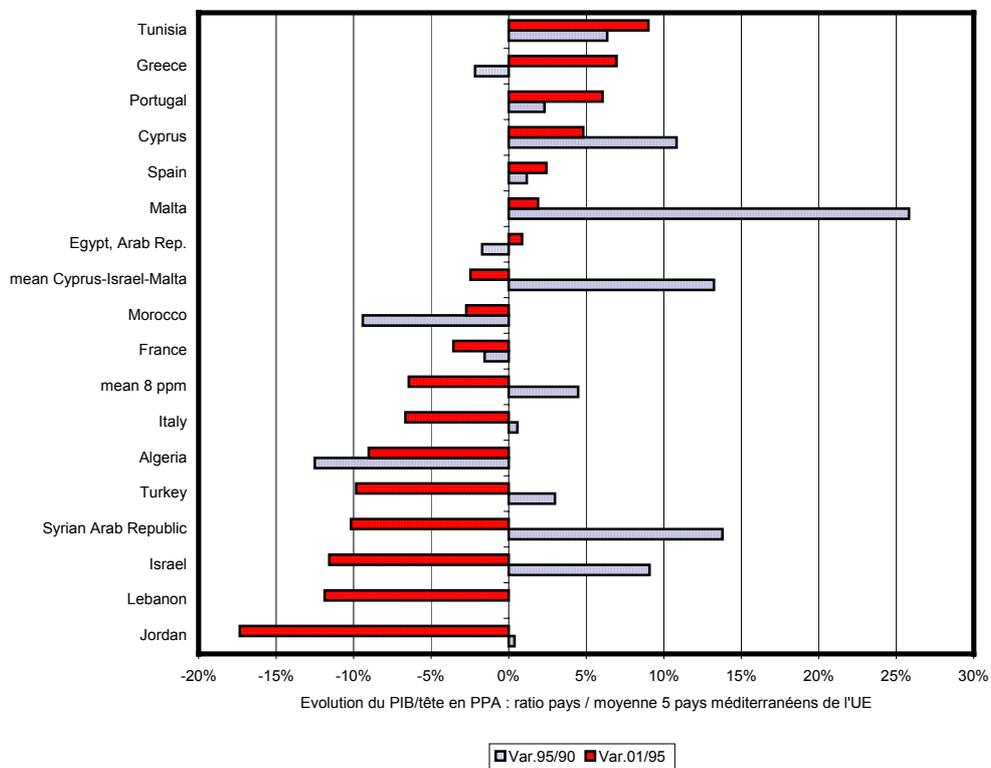
## ***Annexes***

1. Les inégalités de revenus en zone méditerranéenne
2. L'IDE : stocks de capital étranger et flux entrants dans les économies méditerranéennes

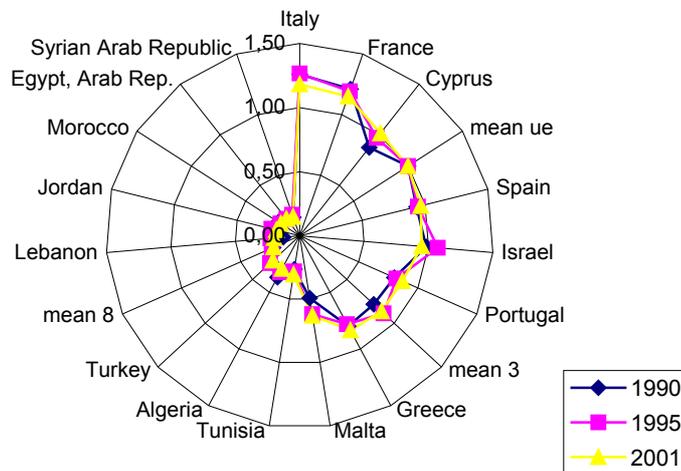
## Annexe 1 - Les inégalités de revenus en zone méditerranéenne

### L'échec de Barcelone : creusement des écarts au sein de la zone euro-méditerranéenne entre 1995 et 2001

Source : nos calculs sur données WB, WDI (2003)



Les écarts de PIB/tête en PPA



Source : nos calculs sur données WB, WDI

## Annexe 2 – L'IDE : Flux entrants dans les économies méditerranéennes

<b>M.US\$</b>	<b>Moyenne 1990-95</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>1993/2000</b>
Monde	1 871 594	6 258 263	6 845 723	3,7
Europe	780 813	2 498 247	2 776 627	3,6
USA	394 911	1 214 254	1 321 063	3,3
Pays méditerranéens	271 188	649 195	730 174	2,7
Médit/Monde	14%	10%	11%	
France	100 043	257 806	310 430	3,1
Grèce	7 902	12 499	14 059	1,8
Italie	57 985	113 046	107 921	1,9
Portugal	10 571	28 161	32 671	3,1
Espagne	65 916	144 508	158 405	2,4
Gibraltar	263	532	531	2,0
S/Total Médit UE	242 680	556 552	624 017	2,6
S/Total Médit UE/Medit	89,5%	85,7%	85,5%	
Algérie	1 355	3 441	4 637	3,4
Egypte	11 043	20 845	21 355	1,9
Libye				
Maroc	917	6 141	8 798	9,6
Tunisie	7 615	11 451	11 672	1,5
Chypre	1 146	2 062	2 226	1,9
Israël	2 940	21 450	23 089	7,9
Jordanie	615	1 510	1 679	2,7
Liban	53	1 084	1 334	25,2
Malte	465	3 020	3 334	7,2
Syrie	374	1 699	1 904	5,1
Turquie	1 320	9 335	12 601	9,5
S/Total (1)	27 843	82 038	92 629	3,3
Sous-total (1) /Médit	10,3%	12,6%	12,7%	

## **PARTIE IV**

# **Principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens**

## **11.1 - Introduction**

Cette partie statistique présente, sous une forme succincte, les principaux indicateurs du développement agricole et alimentaire dans les pays méditerranéens membres du CIHEAM.

Les données portent sur les aspects démographiques et économiques, les ressources et les moyens de production, la consommation et les échanges internationaux.

Compte tenu de la faible disponibilité des données dans plusieurs pays de la zone, et dans un souci de comparabilité, on s'est volontairement limité aux indicateurs les plus courants relatifs à la croissance démographique, l'urbanisation, la croissance économique globale et agricole, la consommation alimentaire et les échanges internationaux.

## **11.2 - Notes méthodologiques**

### ***11.2.1 - Source des données***

Les statistiques agricoles (utilisation des terres, production, commerce) proviennent de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Elles sont recueillies auprès des organismes officiels des différents pays et complétées le cas échéant par des estimations établies par la FAO sur la base d'informations provisoires ou non officielles.

Les informations macro-économiques concernant la population, les comptes nationaux, le commerce global, etc., sont extraites soit des séries statistiques des Nations-Unies, publiées dans différents annuaires (annuaires statistiques, annuaires des comptes nationaux, annuaires démographiques, annuaires du commerce international), soit de publications de la Banque Mondiale ou du FMI.

## 11.2.2 – Tableaux d'indicateurs

**Tableau 11.1 - Population, croissance démographique, urbanisation, part de l'agriculture dans l'emploi, 2001-2002**

Pays	Pop. tot.	Tx croiss.	Pop. urb./ Pop. tot.	Pop. rur./ Pop. tot.	Pop. agr./ Pop. tot.	Paa/ Pat	Htts/ actif agr.	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
	mns htts	%	%	%	%	%		
	2002	1965-01	2001					
Albanie	3,20	1,45	43	57	48	48	4	
Algérie	31,32	2,68	58	42	24	24	12	
Egypte	66,37	2,20	43	57	36	33	8	
Espagne	41,18	0,61	78	22	7	7	32	
France	59,44	0,55	76	24	3	3	69	
Grèce	10,63	0,60	60	40	13	16	14	
Italie	57,92	0,27	67	33	5	5	45	
Liban	4,44	1,41	90	10	3	3	79	
Malte	0,39	0,70	91	9	2	1	196	
Maroc	29,64	2,32	56	44	36	35	7	
Portugal	10,03	0,30	66	34	14	12	16	
Tunisie	9,79	2,03	66	34	24	24	10	
Turquie	69,63	2,18	66	34	30	45	5	

- (1) Population totale en millions d'habitants
- (2) Taux de croissance démographique annuel moyen sur la période 1965-01 en %
- (3) Part de la population urbaine dans la population totale en %
- (4) Part de la population rurale dans la population totale en %
- (5) Part de la population agricole dans la population totale en %
- (6) Part de la population active agricole dans la population active totale en %
- (7) Nombre d'habitants par actif agricole

Source : Medagri 2004, nos calculs d'après les données FAO.

**Tableau 11.2 – Produit Intérieur Brut, croissance économique  
et part de l'agriculture dans le PIB**

Pays	PIB	PIB/ htt	Taux de change *	Taux de croiss.	PIBA/ PIB	PIBA/ act. agr.
	mns \$	\$	UM p 1 \$	du PIB %	%	\$
	2002	2002	2002	91-2001	2001	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Albanie	4695	1469	140,150	5,4	49,1	2701
Algérie	54195	1730	79,682	2,3	10,2	2069
Egypte	86120	1298	4,500	4,7	16,6	1869
Espagne	653115	15860	1,063	2,8	3,57	16708
France	1417184	23842	1,063	1,9	2,3	34964
Grèce	132787	12492	1,063	2,5	6,2	9592
Italie	1184171	20445	1,063	1,7	2,4	20375
Liban	17294	3895	1 507,500	4	11,9	
Malte	3891	9977	0,433		2,21	
Maroc	33875	1143	11,021	2,5	13,8	1090
Portugal	121720	12136	1,063	2,9	3,1	5338
Tunisie	21031	2148	1,422	4,8	12,7	2681
Turquie	182772	2625	1 507 226	3,2	13,5	1376

- (1) Produit Intérieur Brut en millions de Dollars US, 2002  
(2) Produit Intérieur Brut par habitant en Dollars US, 2002  
(3) Taux de change, unité monétaire locale pour 1 \$ US, 2002  
(4) Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la période 1991-2001  
(5) Part du Produit Intérieur Brut Agricole dans le PIB, 2001  
(6) Part du Produit Intérieur Brut Agricole par actif agricole, en Dollars US, 2001

\* Euros pour 1 \$ des Etats-Unis en Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal

\* UM pour 1 \$ = unité monétaire nationale pour 1 dollar des Etats-Unis

Source : Medagri 2004, nos calculs d'après les données FMI, Banque Mondiale, FAO et nationales.

**Tableau 11.3 – Terres cultivées, terres irriguées, moyens de production, 2001**

Pays	T. arables & Cult. perm. 1000 ha	T. cult. 1000 htts ha	T. cult./ act. agr. ha	T. irrig./ T. cult. %	T. cult./ tracteur ha/tract.	Engrais/ hectare kg/ha
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Albanie	699	222	0,9	49	88	27
Algérie	8252	268	3,2	7	88	13
Egypte	3338	48	0,4	100	37	392
Espagne	17948	450	14,5	20	20	122
France	19585	329	22,9	13	15	213
Grèce	3852	363	5,1	37	15	109
Italie	10976	191	8,5	25	7	153
Liban	313	88	7,0	33	38	174
Malte	10	26	5,0	20	20	70
Maroc	9720	319	2,3	14	225	37
Portugal	2705	270	4,3	24	16	84
Tunisie	4909	513	5,2	8	140	22
Turquie	26355	390	1,8	17	28	63

- (1) Terres arables et cultures permanentes, 1000 ha  
 (2) Terres cultivées par habitant, ha  
 (3) Terres cultivées par actif agricole, ha  
 (4) Part des terres irriguées dans les terres cultivées, en %  
 (5) Terres cultivées par tracteur, ha  
 (6) Engrais par hectare, kg

Source : Medagri 2004, nos calculs d'après les données FAO.

**Tableau 11.4 – Principales productions agricoles, 2002**

Pays	Céréales	Légumes	Fruits	Lait	Viande	Sucre	Huile d'olive
	1000 T						
Albanie	534	711	156	1010	79	3	1
Algérie	2099	2853	1544	1513	552		45
Egypte	19464	13851	7405	4059	1436	1525	
Espagne	21567	12010	15432	7056	5072	1273	830
France	69158	7621	10679	25978	6564	5094	4
Grèce	4591	3870	4170	1920	472	326	372
Italie	21887	14407	16979	12407	4087	1475	507
Liban	154	880	586	217	162	2	6
Malte	12	49	7	47	19		0
Maroc	5283	3677	2493	1395	609	505	35
Portugal	1567	2228	1748	2035	780	79	42
Tunisie	533	2075	993	990	233		30
Turquie	31940	24836	10996	9496	1314	2174	180

Source : D'après les données FAO.

**Tableau 11.5 – Croissance des principales productions agricoles, 2002**

Pays	Céréales	Légumes	Fruits	Lait	Viande*	Sucre	Huile d'olive
%							
Albanie	-8,18	8,82	17,80	4,12	11,13	0,00	-72,00
Algérie	-16,11	11,22	7,24	0,00	2,89		0,00
Egypte	0,00	-1,89	1,69	5,75	-1,68	3,32	
Espagne	18,59	0,48	4,02	1,97	0,08	19,19	-22,62
France	14,35	-2,35	-4,39	1,48	3,51	21,43	0,00
Grèce	18,45	-8,00	5,26	1,59	-5,01	-4,40	-11,85
Italie	9,07	-3,59	-7,61	-4,91	-1,77	3,15	-9,10
Liban	60,10	-33,53	-55,39	-22,26	34,21	-95,25	-3,33
Malte	-1,67	-26,57	-7,14	-4,29	1,58		
Maroc	14,68	-0,54	14,40	14,72	3,15	-4,72	0,00
Portugal	16,33	-3,50	-5,02	2,11	5,70	32,17	2,44
Tunisie	-70,69	-5,48	0,23	-1,98	-5,83	-100,00	-82,35
Turquie	24,91	12,89	3,15	-1,87	-4,22	-21,09	-2,70

\* Viande = viande bovine + viande ovine + volaille

Source : Medagri 2004, nos calculs d'après les données FAO.

**Tableau 11.6 – Les consommations alimentaires, 2001, kg/htt/an**

Pays	Céréales	Racines	Edulc.	Lég. s.	Légumes	Fruits
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Albanie	167,3	31,6	25,4	4,9	216,7	86,9
Algérie	223,7	29,0	29,5	5,8	84,5	49,3
Egypte	236,0	23,8	29,4	9,1	176,7	92,7
Espagne	101,3	82,9	32,6	5,7	154,2	122,6
France	117,1	66,9	40,9	2,0	129,9	97,3
Grèce	153,7	73,5	35,8	4,5	271,9	145,4
Italie	162,1	39,7	31,6	5,5	177,9	139,9
Liban	129,9	52,5	33,7	10,6	240,1	136,4
Malte	185,7	86,1	56,5	3,2	151,5	63,9
Maroc	252,5	31,0	34,2	6,3	93,6	49,3
Portugal	132,2	123,7	34,1	3,9	187,5	132,0
Tunisie	212,3	31,9	29,7	8,8	166,5	82,1
Turquie	216,9	64,0	29,4	12,2	228,9	101,4

Pays	Viande	Poiss.	Lait	Huiles	Boissons
	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Albanie	32,7	4,0	300,7	11,2	21,1
Algérie	18,1	3,5	113,6	16,8	0,3
Egypte	25,1	15,3	51,0	8,9	1,0
Espagne	118,1	44,7	164,7	32,8	107,9
France	102,4	31,1	272,3	36,7	95,7
Grèce	91,5	25,1	242,4	31,0	68,0
Italie	91,2	24,7	247,1	38,3	83,4
Liban	38,4	6,2	125,1	22,0	14,6
Malte	68,2	37,6	197,7	17,1	39,4
Maroc	19,5	8,7	33,0	12,8	3,6
Portugal	88,6	76,1	226,7	29,7	127,0
Tunisie	25,5	11,0	102,5	21,0	6,4
Turquie	19,4	7,6	114,4	20,0	12,6

- (1) Céréales (5) Légumes (9) Lait et produits laitiers  
(2) Racines et tubercules (6) Fruits (10) Huiles et graisses  
(3) Edulcorants (7) Viande totale (11) Boissons alcoolisées  
(4) Légumineuses sèches (8) Poissons et fruits de mer

Source : Medagri 2004, nos calculs d'après les données FAO.

**Tableau 11.7 – Part des échanges internationaux des produits agricoles dans l'ensemble des échanges, 2001**

Pays	Importations	Exportations	Importations	Exportations
	totales IT	totales ET	agricoles IA	agricoles EA
millions \$				
Albanie	1 331	305	254	23
Algérie	11 530	20 000	2 611	27
Egypte	12 756	5 600	3 222	629
Espagne	142 798	109 727	11 226	14 505
France	328 755	323 523	23 224	31 003
Grèce	28 230	10 238	3 135	2 414
Italie	233 007	241 235	20 916	15 687
Liban	7 291	889	1 214	169
Malte	2 722	1 956	233	40
Maroc	10 961	7 122	1 669	703
Portugal	38 014	23 927	4 022	1 466
Tunisie	9 552	6 609	846	454
Turquie	41 399	31 334	2 421	4 094

Pays	Bal.tot.norm.*	ET / IT	Bal.agr.norm.**	EA / IA	IA / IT	EA / ET
	%					
Albanie	-62,71	22,92	-83,74	8,85	19,10	7,38
Algérie	26,86	173,46	-97,97	1,03	22,64	0,13
Egypte	-38,98	43,90	-67,36	19,51	25,26	11,22
Espagne	-13,10	76,84	12,74	129,21	7,86	13,22
France	-0,80	98,41	14,35	133,50	7,06	9,58
Grèce	-46,77	36,27	-12,99	77,01	11,10	23,58
Italie	1,73	103,53	-14,29	75,00	8,98	6,50
Liban	-78,26	12,19	-75,55	13,93	16,65	19,02
Malte	-16,37	71,86	-70,96	16,99	8,56	2,02
Maroc	-21,23	64,98	-40,73	42,11	15,23	9,87
Portugal	-22,74	62,94	-46,59	36,44	10,58	6,13
Tunisie	-18,21	69,19	-30,17	53,64	8,85	6,86
Turquie	-13,84	75,69	25,67	169,06	5,85	13,06

\* Balance totale normalisée =  $(ET-IT)*100/(ET+IT)$

\*\* Balance agricole normalisée =  $(EA-IA)*100/(EA+IA)$

Source : Nos calculs d'après les données FAO.

**Tableau 11.8 - Echanges euro-méditerranéens en 2002**  
**Tous produits**

Pays	Exportations UE	Importations UE	Solde
	ET*	IT*	ET-IT
	millions de \$		
Albanie	1 017	313	704
Algérie	7 558	13 501	-5 943
Egypte	5 943	3 038	2 905
Espagne	117 262	83 754	33 508
France	227 165	184 601	42 564
Grèce	20 959	5 539	15 420
Italie	143 152	120 646	22 506
Liban	2 783	173	2 610
Malte	2 529	1 047	1 482
Maroc	7 172	5 896	1 276
Portugal	33 861	21 171	12 690
Tunisie	7 092	5 670	1 422
Turquie	22 746	20 696	2 050

\* ET : Exportations totales ; IT : Importations totales

Source : Eurostat 6B-Echanges commerciaux intra et extra de l'UE, 2003.

**Tableau 11.9 – Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens :**  
**Exportations de l'UE vers les pays méditerranéens, 2002**

Pays	Céréales	Lait	Huiles	Sucre	Viandes	Total
	millions \$					
Albanie	2	5	9	18	8	42
Algérie	326	251	114	135	0	826
Egypte	209	65	12	25	0	311
Espagne	705	925	177	406	561	2 774
France	307	1 692	776	482	2 199	5 456
Grèce	123	513	73	43	641	1 393
Italie	637	2 053	982	395	2 719	6 786
Liban	7	73	8	31	4	123
Malte	1	18	6	9	11	45
Maroc	163	58	39	5	1	266
Portugal	278	261	164	44	461	1 208
Tunisie	82	18	51	15	0	166
Turquie	48	27	54	8	0	137

Pays	Céréales	Lait	Huiles	Sucre	Viandes
	1000 T				
Albanie	6	4	15	75	11
Algérie	2 483	148	233	595	0
Egypte	1 850	40	19	102	0
Espagne	5 575	802	310	575	219
France	1 290	1 344	910	708	949
Grèce	810	286	84	42	305
Italie	4 322	2 399	911	488	1 143
Liban	21	31	15	120	2
Malte	2	11	5	26	5
Maroc	1 385	43	72	9	2
Portugal	2 065	241	161	43	208
Tunisie	596	19	118	64	0
Turquie	352	13	115	20	0

Source : Eurostat 6B-Echanges commerciaux intra et extra de l'UE, 2003.

**Tableau 11.10 – Echanges agro-alimentaires de l'UE avec les pays méditerranéens :**  
**Importations de l'UE en provenance des pays méditerranéens, 2002**

Pays	Légumes	Fruits	Tabac	Coton	Total
	millions \$				
Albanie	2	2	4	0	8
Algérie	1	13	0	0	14
Egypte	112	36	1	153	302
Espagne	2 975	3 219	101	369	6 664
France	1 095	1 170	298	419	2 982
Grèce	96	250	113	210	669
Italie	605	1 429	117	1 043	3 194
Liban	0	0	1	0	1
Malte	3	0	0	0	3
Maroc	295	235	0	43	573
Portugal	82	95	96	134	407
Tunisie	5	59	1	62	127
Turquie	155	812	121	436	1 524

Pays	Légumes	Fruits	Tabac	Coton
	1000 T			
Albanie	2	2	1	0
Algérie	0	10	0	0
Egypte	255	41	0	50
Espagne	3400	4340	24	92
France	3118	1385	46	90
Grèce	69	286	37	107
Italie	763	1724	49	136
Liban	1	0	0	0
Malte	6	0	0	0
Maroc	314	284	0	7
Portugal	149	126	11	24
Tunisie	4	51	1	15
Turquie	198	636	28	159

Source : Eurostat 6B-Echanges commerciaux intra et extra de l'UE, 2003.

**Tableau 11.11 – Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 2001**

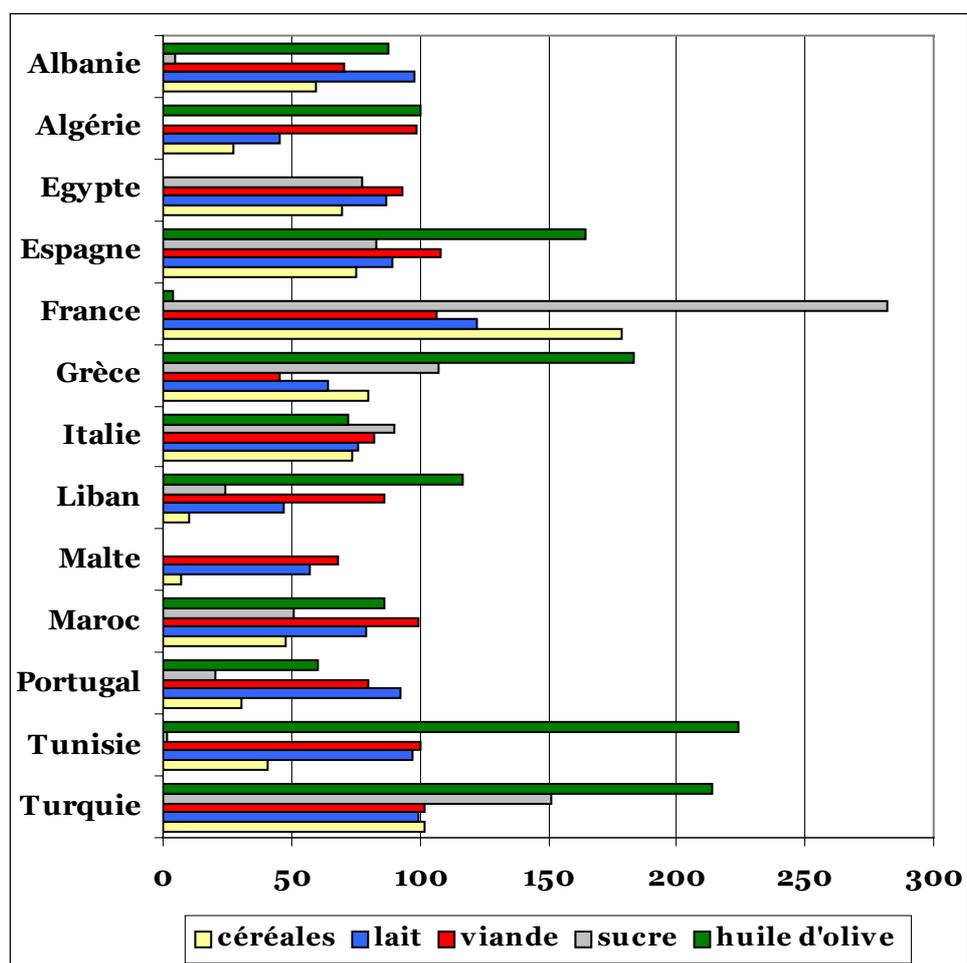
Pays	Céréales	Lait	Viande*	Sucre	Huile d'olive
	%				
Albanie	59,37	98,24	70,75	4,82	87,50
Algérie	27,24	45,55	99,07	0,00	99,88
Egypte	69,58	87,20	93,48	77,88	0,00
Espagne	75,45	89,33	107,72	83,26	164,53
France	178,49	122,58	106,49	281,79	4,06
Grèce	79,61	64,26	45,55	107,08	183,06
Italie	73,52	76,21	82,28	90,23	72,22
Liban	10,56	46,85	85,82	24,22	116,48
Malte	6,77	57,28	68,37	0,00	0,00
Maroc	48,02	78,96	99,50	50,84	86,37
Portugal	30,61	92,72	79,70	20,74	60,40
Tunisie	40,68	97,39	100,27	1,60	223,77
Turquie	101,57	99,80	101,66	151,19	213,99

\* Viande = viande bovine + viande ovine + volaille

**Coefficient d'autosuffisance** = production\*100/(production-exportations+importations)

Source : Nos calculs d'après les données FAO.

Figure 11.1 – Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires, 2001, %



Source : Nos calculs d'après les données FAO.

## **Bibliographie**

### **PART I**

- Abbot Ph C. (2002). *Tariff-rate Quotas: Failed Market Access Instruments?* European Review of Agricultural Economics.
- Arnalte E. (2000). *Política agraria y estatuto del agricultor y ganadero*. In Fundación de Estudios Rurales (Ed.) *Agricultura Familiar en España 2000*, Madrid: 15-24.
- De Gorter Harry & Elisa Martin (1998). *The Agreement on Agriculture and the CAP: The Reform of the Fruit and Vegetable Common Market Organization*, Paper presented for discussion at the International Agricultural Trade Research Consortium Annual Meeting, St. Petesburg Beach, Florida. December 13-15, 1998.
- García-Alvarez-Coque J.M. (2001). *La PAC y el olivar español*. Situación actual y perspectivas, Seminario sobre la olivicultura española e italiana, Rende, mayo de 2001.
- Garcia-Alvarez-Coque, J.M. (2001). *Implications for the Syrian agricultural sector of a possible co-operation and trade agreement with the European Union*. FAO, GCP/SYR/006/ITA.FAO-Italian Government Co-operative Programme, Damascus.
- Garcia-Alvarez-Coque J.M. (2002). *Agricultural Trade and the Barcelona process. Is full liberalisation possible?* European Review of Agricultural Economics, Vol. 29 (3), pp. 399-422.
- Garcia-Martinez M. (2002). *Commercial Strategies to satisfy consumers of the 21<sup>st</sup> century*. Abacus Program, [Http://www.Proyectoabacus.Com/English/Marco.Html](http://www.proyectoabacus.com/english/marco.html)
- Ortiz D. & Ceña F. (2002). *Efectos de la política agroambiental de la Unión Europea en el medio rural*. Información Comercial Española. Revista de Economía, 803: 105-116.
- Vernon R.G. (1979). *The product cycle hypothesis in a new international environment*. Oxford Bulletin of Economics and Statistics 41 (November 1979), pp. 255-67.

### **PART II**

- Benouaret (N), 2003. Filières oléagineuses. 200 millions de dollars dans la cagnotte. *In le quotidien El Watan du 5-1-03*.
- Benyahia (Ali), 2002. Privatisations. Benflis clarifie la démarche. *In le quotidien El Watan du 30-12-02*.
- Cherfaoui (Z) et Azzouz (N), 2003. Le ministre des finances au Quotidien d'Oran. Là où va l'argent des algériens. *In le Quotidien d'Oran du 2-1-03*.

- Conseil National Economique et Social (CNES), 2003. La conjoncture économique et sociale du 2<sup>ème</sup> semestre 2002. *CNES, Alger, mai 2003.*
- Mehdi (Mohamed), 2003. Pêches et Ressources halieutiques. Une grosse enveloppe selon la loi de finances 2003. *In le Quotidien d'Oran du 6-1-03.*
- M'hamed (H), 2003. Filière vinicole. Concurrence déloyale. *In le quotidien El Watan du 6-1-03.*
- Oukazi (Ghania), 2002. Djilali Mehri, Hadjas et Ministère de l'Agriculture. Les grosses fortunes et les terres agricoles.. *In Le quotidien d'Oran du 30-12-02.*
- Zaki (B), 2003. Le désarroi des producteurs de pommes de terre. *In Le Quotidien d'Oran du 21-1-2003.*
- The Central Authority for Public Mobilization and Statistics, Annual Statistical Book, June 2002.
- Ministry of Agriculture and Land Reclamation, Economic Affairs Sector, Agricultural Consensus for 2000.
- Ministry of Agriculture and Land Reclamation, Economic Affairs Sector, Agricultural Income Estimations, Various Issues.
- Ministry of Agriculture and Land Reclamation, Economic Affairs Sector, Food Balance for A.R.E., various issues.
- Ministry of Agriculture and Land Reclamation, Economic Affairs Sector, Agricultural Economic Periodical, various issues.
- Ministry of Mass Media, the General Authority for Information, Annual Book, various issues.
- Al-Ahram, Center for Political and Strategic Studies, Strategic Economic Trends, Cairo, 2003.
- The Arab Fund for Economic and Social Development, the Unified Arab Report, Kuwait, 2002.
- The National Institute for Planning/UNDP, Human Development Report for 2001/2002, Cairo 2003.
- Dr. Mahmoud Mansour A. Fattah, Agriculture and Food in Egypt 2020, Third World Forum, Cairo 2001.
- FEAGA (2003): Informe de Actividad 2002. Campaña 2001-2002.
- Fundación de Estudios Rurales (2003): Agricultura familiar en España 2003.
- INE online databases. <http://www.ine.es/>
- López, E. (2003): "Los cambios recientes y la tipología actual de las explotaciones agrarias en España; algunas implicaciones para la política agraria" In *Jornada Temática "La agricultura española en el marco de la PAC"* belonging to *El Libro Blanco de la Agricultura y el Desarrollo Rural.*
- MAPA online databases. <http://www.mapya.es/estadistica/infoestad.html>
- Ministry of Economy (2003): The Spanish Economy. Quarterly bulletin. February 2003.
- Muñoz, C., Sosvilla, S. (2003): Informe Económico FIAB 2002

- 
- Servicio de Estudios La Caixa (2003): Informe Mensual nº 255, February 2003.
  - Baltas N. (2001). Development Strategy and Investments in the Processing and Marketing of Agricultural Products. Ministry of Agriculture. (*in Greek*)
  - Capital Link Internet Site: [www.capitallink.com](http://www.capitallink.com)
  - Kitsopanidis G (2002). Competitiveness of four groups of 15 sheep races bred in Greece. In 'Seeking Greek Agriculture's Tomorrow' eds. K. Mattas, K. Apostolopoulos. pp. 493-507. Stamoulis Publishing, Athens. (*in Greek*).
  - Maravegias N., Apostolopoulos K., Mattas K., Baltas N., Moisisdis A., Papageorgiou K., Psaltopoulos D. (2002). Sustainable Agriculture in a Developed Countryside: A 10-year Strategy for Rural Development. Working Paper. Ministry of Agriculture. (*in Greek*).
  - Maravegias N., Apostolopoulos K., Mattas K., Baltas N., Moisisdis A., Papageorgiou K., Psaltopoulos D. (2003). Sustainable Agriculture in a Developed Countryside: A 10-year Vision for Greek Agriculture and Rural Areas. Ministry of Agriculture. (*in Greek*).
  - Ministry of Economy and Finance (2003). The 2002 Update of the Hellenic Stability and Growth Programme: 2001-2001. Athens
  - Mylona A. (2002). Livestock farming as a factor of balanced development of mountainous and insular areas of Greece. In 'Seeking Greek Agriculture's Tomorrow' eds. K. Mattas, K. Apostolopoulos. pp. 532-546. Stamoulis Publishing, Athens. (*in Greek*).
  - Naftemporiki Newspaper. Issue of 9<sup>th</sup> October 2001.
  - National Statistical Service of Greece. Various issues 2001-2002.
  - Pnematikatu A., Batzios Ch., Katos A., Fotis G. (2002). Econometric analysis of the production and cost functions of the Greek aquaculture sector. In 'Seeking Greek Agriculture's Tomorrow' eds. K. Mattas, K. Apostolopoulos. pp. 508-521. Stamoulis Publishing, Athens. (*in Greek*).
  - Proceedings of the Managing Authority of the National Programme for Agricultural Development and the Restructuring of Rural Areas (2003).
  - Proceedings of the Managing Authority of the Operational Programme of Fisheries (2002).
  - Abul Khoudoud, Abir (1998). Contribution to the Agriculture Sector Brief in Lebanon. Unpublished Manuscript prepared for the policy office of FAO.
  - Audi Bank (2001). Between the Efficiency of economic policies and the Deficiency in Political Economy. 4<sup>th</sup> Quarter report 2001. Beirut: Lebanon.
  - Audi Bank (2002). Restoring the Verticality of Economic Power. 4<sup>th</sup> Quarter report 2002. Audi Bank: Beirut.
  - Banque du Liban (2001). 4<sup>th</sup> Quarterly Bulletin. number 91. BDL: Beirut.
  - Banque du Liban (2002). 4<sup>th</sup> Quarterly Bulletin. number 95. BDL: Beirut.
  - Banque du Liban (2002). Quarterly Report. Beirut

- Central Administration of Statistics; available from <http://www.cas.gov.lb>, internet; accessed on May 2003.
- Council for Development and Reconstruction (2003). Progress Report. May 2003.
- Economic News (2003). Paris II Conference Participants Honor Pledges of Financial Assistance Treasury Expected to Implement Fiscal and Debt Management Plans. Issue number 2 pp 6.
- Hamze M. and Abul Khoudoud A. (2001). Development and Agro-food Policies in the Mediterranean Region : Lebanon Country Report. CIHEAM
- Hamze M. and Abul Khoudoud A. (2002). Development and Agro-food Policies in the Mediterranean Region : Lebanon Country Report. CIHEAM
- Higher Customs Council, Ministry of Finance; available from <http://www.customs.gov.lb/>, internet; accessed on May 2003.
- Investment Development Authority of Lebanon; available from <http://www.idal.gov.lb>, internet; accessed on May 2003.
- Lebanese Ministry of Environment, UNDP and UNEP (2003). Effects of Trade Liberalization on Agriculture With Special Focus on Products Where Methyl Bromide is Used. Final Report. Beirut.
- Ministry of Industry (2000). A Report on Industry in Lebanon 1998-1999: Statistics and Findings. Ministry of Industry: Beirut.
- Ministry of Economy and Trade (2000). Lebanon and the Euro-MED Negotiations: an action Program to Lebanon joining the EURO-MED Agreement. Ministry of Economy and Trade: Beirut, Unpublished manuscript.
- Ministry of Economy and Trade (2003). National accounts
- Ministry of Agriculture and FAO (2001). The agriculture in Lebanon. FAO: Lebanon.
- Ministry Of Finance (2002). Beyond Reconstruction and Recovery: Towards Sustainable Growth. A report prepared for Paris II meeting.
- Tomasin G. and Trifiro A. (2002). Vocational Education and Training School for Food Industries. A feasibility Study. Beirut: Lebanon.
- The Lebanese Ministry of Economy and Trade; available from <http://www.economy.gov.lb>, internet; accessed on May 2003.
- The Lebanese Ministry of Finance; available from <http://www.finance.gov.lb>, internet; accessed on May 2003.
- UNDP (2002). Second Country Report Cooperation Framework for Lebanon (2002-2006). Beirut: Lebanon.
- Akesbi, N. (2000): La politique Agricole, entre les contraintes de l'ajustement et l'impératif de sécurité alimentaire, Revue Critique Economique, Rabat, n°1, printemps.

- 
- Akesbi, N. (2003). Développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne : Rapport National Maroc 2002, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Rapport annuel 2002, Paris.
  - Aboury, M. (2003). Ingénieurs agronomes chômeurs : Le programme de location des terres agricoles est un cadeau empoisonné, Al Ayam, hebdomadaire en arabe, Casablanca, 10 avril 2003.
  - Achehbar, S. (2003). Les marocains fâchés avec le poisson ?, Tel Quel, hebdomadaire, Casablanca, 17 mai.
  - Agueniou, S. (2003, a). Le Maroc assez bien noté par le FMI, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 16 mai.
  - Agueniou, S. (2003, b). Le « papier » Maroc plébiscité, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 4 juillet.
  - Anthioumane, T. (2002). Marchés des céréales : L'urgence de la modernisation, La Gazette du Maroc, hebdomadaire, Casablanca, 22 avril.
  - Arif, H. (2003). La récolte sera bonne, la croissance aussi, La Vérité, hebdomadaire, Casablanca, 17 mai.
  - Belmaâza, M. (2003). Minotiers : La subvention à la farine nationale décriée, Le Journal hebdomadaire, 25 janvier.
  - Ben Driss, A. (2002). L'agroalimentaire en butte à la sécheresse : les industriels déboussolés ; La Vérité, hebdomadaire, Casablanca, 25 octobre.
  - Benmansour, S. (2003, a). Patrimoine foncier Sodea/ Sogeta : c'est la ruée !, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 6 juin.
  - Benmansour, S. (2003, b). La BMAO coûtera 0 DH au Crédit agricole, La Vie économique, hebdomadaire, 18 juillet.
  - Benmansour, S. (2003, c). Sodea et Sogeta : 34.000 ha à concéder au privé, La Vie économique, hebdomadaire, 31 juillet.
  - Boubrhimi, N. (2003). Les boulangeries appellent à une augmentation du prix du pain, L'Economiste, quotidien, 20 juin.
  - Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Ciheam, 2003). Développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne, Rapport annuel 2002, Paris.
  - Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Ciheam, 2003) : Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes, Médagri 2003, Paris-Montpellier.
  - Challot, H. (2001). Pluie : La grande attente, Libération, quotidien, Casablanca, 11 octobre.
  - Chankou, A. (1999). Le blé occulte, Maroc Hebdo, Casablanca, 23 avril.
  - Chaoui, M. (2003, a). Céréales : Nouveau système des droits à l'importation, L'Economiste, quotidien, 6 mai.
  - Chaoui, M. (2003, b). Sodea et Sogeta : Jettou valide le plan de restructuration, L'Economiste, Casablanca, 27 mai.
  - Collectif (1999). Le secteur des pêches maritimes au Maroc, Dossier, Revue d'Information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, n°264, mai.

- Commission des Communautés Européennes (CCE, 1995a). Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés Européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part. Document Final MA 15/11/95, COM(95) 740 final, 95/0363 (AVC), Bruxelles, 20.12.1995.
- Direction de la Politique Economique Générale (2002). Indicateurs extraits des tableaux de bord, Ministère de l'Economie, des Finance et des privatisations, Rabat, version mise à jours au 28 mai 2002.
- Direction de la Politique Economique Générale (2003). « Notes », « Actualité économique nationale, Bilan 2002 », et Tableau de bord, Ministère des Finances et des Privatisations, Rabat, février.
- Direction de la Production Végétale (2003). Bilan de la campagne agricole 2001-2002, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, mai.
- Direction de la statistique (2003). Comptes de la Nation, séries 1980 – 2002, Rabat.
- El Maâroufi, M. (2002, a). Campagne agricole : 500.000 ha déjà mis en valeur, La Vie économique, 13 septembre.
- El Maaroufi, M. (2002, b). S'il ne pleut pas dans 15 jours, la campagne agricole sera compromise, La Vie Economique, hebdomadaire, Casablanca, 8 février.
- El Maâroufi, M. (2003). Les boulangers exigent 30 centimes de plus, La Vie économique, hebdomadaire, 11 juillet.
- El Mouadine, W. (2003). « La prévision n'est pas une science exacte », La Vérité, 28 juin.
- FAO (2001). Annuaire des statistiques des pêches ; Tableaux récapitulatifs.
- Fassi, N. (2003). Négociations agricoles Maroc-UE : un accord win-win ?, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 1<sup>er</sup> octobre.
- Guennouni, A. (2002). La campagne agricole a bien démarré, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 27 décembre.
- Hachimi Alaoui, N. (2003, a). Pêche : un secteur pris dans les filets de ses vétérans, Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 22 mars.
- Hachimi Alaoui, N. (2003, b). Le Maroc, cancre du développement, Le Journal hebdomadaire, Casablanca, 12 juillet.
- Hachimi Alaoui, N. (2003, c). Le négociateur, Le Journal Hebdomadaire, 4 octobre.
- Hassan, R. (2003). Sodea et Sogeta : parties avec 305.000 ha, elles terminent avec 124.306 ha, et une perte de plus de 180.000 ha, Al Mounaâtaf, quotidien en arabe, Rabat, 24 et 25 juillet.
- Hmaity, A. (2003). Farine subventionnée : Les minotiers agonisent, L'Economiste, quotidien, 8 mai.
- Jamaï, M. et Iraqi, F. (2003). Le Maroc soumet son économie à un vote international, Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 28 juin.
- Kabli, M. (2002). Chraïbi, le Président de la Fenagri/ Ficopam reconstitue le puzzle des négociations Maroc-UE, L'Economiste, quotidien économique, Casablanca, 14 mars.

- 
- Khatib, Y. (2003). 3.500 agriculteurs font face à Jettou, Al Bidaoui, hebdomadaire, Casablanca, 19 juin.
  - Laâbi, Ch. (2003). La majorité est là. Au travail ! La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 29 novembre.
  - Laaboudi, M. (2001). Campagne agricole 2001-2002 : Après les pluies, les travaux redémarrent, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 17 décembre.
  - Masmoudi, Kh. (2003, a). La CNCA s'oppose à de nouvelles annulations de dette des agriculteurs, L'Economiste, quotidien, 21 mars 2003.
  - Masmoudi, Kh. (2003, b). Sodea-Sogeta : Le plan social dans sa phase finale, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 18 septembre.
  - Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2000). Pour une stratégie de développement à long terme de l'agriculture marocaine, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, 19-20 juillet.
  - Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Conseil Général du Développement Rural (1999). Stratégie 2020 de développement rural, Document de Référence et Document de synthèse, Rabat.
  - Moujahid, M. (2002, a). Pêche : Ce que l'on gagne sans les accords avec l'UE, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 29 novembre.
  - Moujahid, M. (2002, b). Pêche : Les bienfaits de la non reconduction de l'accord avec l'UE, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 24 mai.
  - Oudghiri, M. & Masmoudi, Kh. (2003). Driss Jettou aux patrons : « Arriveriez-vous à suivre ?! », Dossier sur le programme économique du gouvernement, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 24 février.
  - Premier Ministre (2002). Discours de politique générale, Le Matin du Sahara et Al Ittihad Al Ichtiraki, quotidiens, Casablanca, 23 novembre 2002.
  - Premier Ministre (2003). Bilan d'étape, Discours prononcé devant la Chambre des représentants, 10 juillet.
  - Programme des Nations-Unis pour le Développement (2003). Rapport sur le développement humain 2003.
  - Raji, F. (2003). Maroc – Union Européenne, le nécessaire rééquilibrage, Le Terroir, Revue du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, juin.
  - Rboub, A. (2003). Le tollé des agriculteurs-locataires de la Sogeta, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 12 juin.
  - Revue d'Information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (2002). L'économie marocaine en 2002, numéro spécial 228, Casablanca, novembre – décembre.
  - Triki, L. (2002). Une campagne somme toute moyenne, La Vie Economique, hebdomadaire, Casablanca, 24 mai.
  - Tritki, Kh. & Benyouref, N. (2003). Pêche maritime : Assez de tractations, place à l'action !, Dossier ; Economie & Entreprise, mensuel, Casablanca, juin.
  - World Bank (2003). World development Indicators 2003, Washington DC.

- Yahi, M. (2002). La Sodea et la Sogeta : Dissolution salutare, La Vérité, hebdomadaire, Casablanca, 2. août.
- Banque Mondiale: [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)
- Commission Européenne: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations](http://europa.eu.int/comm/external_relations)
- CCE – Eurostat : [www.europa.eu.int/comm/eurostat/](http://www.europa.eu.int/comm/eurostat/)
- Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Ciheam) : [www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)
- Ciheam, Observatoire Méditerranéen : [www.medobs.org](http://www.medobs.org)
- Direction de la Politique Economique Générale, Ministère de l’Economie, des Finance et des privatisations, Rabat : [www.mfie.gov.ma/dpeg](http://www.mfie.gov.ma/dpeg)
- Direction de la statistique, Rabat: [www.statistic.gov.ma](http://www.statistic.gov.ma)
- Etablissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations, Casablanca: [www.eacce.org.ma](http://www.eacce.org.ma)).
- Food and Agriculture Organisation (FAO): [www.fao.org/fi/statist](http://www.fao.org/fi/statist)
- Premier ministre du Maroc : [www.pm.gov.ma](http://www.pm.gov.ma)
- Programme des Nations-Unis pour le Développement (PNUD). [www.undp.gov](http://www.undp.gov)
  
- Central Bank Of Therepublic Of Turkey, Monetary Policy Report, January 2003
- Commission Of The European Communities, 2002 Regular Report On Turkey’s Progress Towards Accession Brussels, Sec(2002) 1412, 9.10.2002
- Export Promotion Center Of Turkey – Igeme 2000, Fishery
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2000, Frozen Fruits And Vegetables
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2000, Fruit Juice And Concentrates
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2000, Millng Industry Products
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2002, Canned Fruits And Vegetables.
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2002, Dary Products
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2002, Olive Oil And Other Vegetable Oils
- Export Promotion Center Of Turkey - Igeme, 2002, Sugar And Chocolate Confectionery Sector In Turkey
- [Http://Www.Die.Gov.Tr/English/Sonist/Disticist/08070310.Gif](http://Www.Die.Gov.Tr/English/Sonist/Disticist/08070310.Gif)
- [Http://Www.Die.Gov.Tr/English/Sonist/Gsmh/300603t8.Gif](http://Www.Die.Gov.Tr/English/Sonist/Gsmh/300603t8.Gif)
- [Http://Www.Die.Gov.Tr/Turkish/Sonist/Gsmh/300603t.Html](http://Www.Die.Gov.Tr/Turkish/Sonist/Gsmh/300603t.Html)
- [Http://Www.Die.Gov.Tr/Turkish/Sonist/Gsmh/310303t.Html](http://Www.Die.Gov.Tr/Turkish/Sonist/Gsmh/310303t.Html)
- [Http://Www.Dtm.Gov.Tr/Ead/English/Ekolar/Ek004-Ing.Xls](http://Www.Dtm.Gov.Tr/Ead/English/Ekolar/Ek004-Ing.Xls)
- [Http://Www.Dtm.Gov.Tr/Ead/English/Ekolar/Ek005-Ing.Xls](http://Www.Dtm.Gov.Tr/Ead/English/Ekolar/Ek005-Ing.Xls)
- Republic Of Turkey, Pre-Accession Economic Programme 2002, Ankara, August 2002
- Sis, Turkish Economy Statistics And Analysis, Ankara, May 2002, P. Xxiii.
- Spo, Developments In Economic And Social Sectors, Ankara, 2002.

- 
- Spo, Eighth Five Year Development Plan (2001-2005) 2003 Annual Program, Ankara, 2002.
  - The Central Bank Of The Republic Of Turkey, 2002 Annual Report, Ankara, 2003.
  - Turkish Grain Board, Weekly Grain Bulletin, Number 2003/06, 2003.
  - Usda, Turkey Cotton And Products Annual 2003, Gain Report #Tu3013, 6/2/2003.
  - Usda, Turkey Food And Agricultural Import Regulations And Standards Country Report 2003, Gain Report #Tu3008, 3/31/2003.
  - Usda, Turkey Grain And Feed Annual 2003, Gain Report #Tu3004, 3/6/2003.
  - Usda, Turkeyagricultural Situation Got Announces Agricultural Tariff Increases2002, Date: Gain Report #Tu2028, 6/25/2002.
  
  - Institut national de la statistique et des études économiques : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
  - Ministère de l'agriculture et de la pêche : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)
  - Agreste, la statistique agricole : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)
  - Portail français de l'agriculture et de la pêche : [www.wagri.fr/user/indexflash.html](http://www.wagri.fr/user/indexflash.html)
  - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)
  - Ministère de l'écologie et du développement durable : [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)
  - L'association interprofessionnelle de l'olive : [www.oleiculture.com](http://www.oleiculture.com)
  - Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement : [www.cirad.fr](http://www.cirad.fr)
  - Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) : [www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)
  - Institut de Recherche pour le Développement (IRD) : [www.ird.fr](http://www.ird.fr)
  - Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement : [www.cemagref.fr](http://www.cemagref.fr)
  
  - Ministère de l'économie et des finances : [www.tesoro.it](http://www.tesoro.it)
  - Ministère de la politique agricole et de la forêt : [www.politicheagricole.it](http://www.politicheagricole.it)
  - Institut national de statistique : [www.istat.it/English/index.htm](http://www.istat.it/English/index.htm)
  - Institut de recherche pour les aliments et les nutriments : [inn.ingrm.it](http://inn.ingrm.it)
  - Institut national de l'économie rurale : [www.istat.it/English/index.htm](http://www.istat.it/English/index.htm)
  
  - Institut national de la statistique : [www.ine.pt/index\\_eng.htm](http://www.ine.pt/index_eng.htm)
  
  - Gouvernement : [www.dgep.pt/menuprinc.html](http://www.dgep.pt/menuprinc.html)
  - Banque du Portugal : [www.bportugal.pt](http://www.bportugal.pt)
  - Institut de développement rural et hydraulique : [www.idrha.min-agricultura.pt](http://www.idrha.min-agricultura.pt)

- Ministère de l'Agriculture, du Développement Agricole et des Pêches : [www.min-agricultura.pt](http://www.min-agricultura.pt)
- Budget économique 2002 - Ministère du Développement Economique - Novembre 2001.
- Rapport annuel de Banque Centrale de Tunisie 2001. Juillet 2002.
- Neuvième Plan de Développement Economique et social (1997 - 2001) - " *Le Développement Agricole et les Ressources Naturelles* " - Rapport général - Ministère de l'Agriculture - Juillet 1997.
- Evaluation à mi-parcours du IX<sup>ème</sup> Plan – Rapport interne du Ministère de l'Agriculture.
- Evaluation du IX<sup>ème</sup> Plan – Rapport du Ministère de l'Industrie.
- X<sup>ème</sup> Plan de Développement Economique et Social (2002-2006). Ministère du développement économique.
- Etude de la petite agriculture à caractère familial et social. Ministère de l'Agriculture – SCET Tunisie. Résumé et recommandations – Janvier 2001.
- Lasram, M. et Khaldi, A., " *La situation de l'agriculture tunisienne en 2000 et les perspectives pour 2001* ". CIHEAM.
- MEDAGRI 2002-CIHEAM-IAM Montpellier.
- Institut National de la Statistique : [www.ins.nat.tn](http://www.ins.nat.tn)
- Observatoire National de l'agriculture : [www.onagri.nat.tn](http://www.onagri.nat.tn)
- Centre de promotion des exportations : [www.cepex.nat.tn](http://www.cepex.nat.tn)
- Office National de l'Huile : [www.onh.com.tn](http://www.onh.com.tn)
- Agence de Promotion de l'Industrie (API) : [www.tunisianindustry.nat.tn](http://www.tunisianindustry.nat.tn)
- Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) : [www.tunisie.com/apia](http://www.tunisie.com/apia)
- Agence de Promotion de l' Investissement Extérieur (FIPA) : [www.investintunisia.tn](http://www.investintunisia.tn)
- Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) : [www.utica.org.tn](http://www.utica.org.tn)
- Banque Centrale de Tunisie : [www.bct.gov.tn](http://www.bct.gov.tn)
- Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche : [www.utap.org.tn](http://www.utap.org.tn)
- La compagnie Tunisienne pour l'Assurance du commerce extérieur : [www.cotunace.com.tn](http://www.cotunace.com.tn)
- PNUD Tunisie : [www.tn.undp.org](http://www.tn.undp.org)

### **PART III**

- AGROPOLIS (2001). *Alimentation méditerranéenne et santé : actualités et perspectives*. John Libbey, Montrouge.
- AKKA E.M., GHERSI G., HAMIMAZ R., RASTOIN J.L. (2002). *Prospective agroalimentaire Maroc-2010*. Fondation ONA, Rabat.

- 
- BAHSSINE B., OUAZIZ T. (2001). *Comportement du consommateur envers les produits laitiers et les biscuits dans les régions de Casablanca, Rabat-Salé et Kenitra*. Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc.
  - BEN SAID T., BOUDICHE S., TRIKI S. (2001). *Etude d'impact de l'accord d'association entre la Tunisie et l'Union Européenne dans le cas d'un secteur stratégique : lait et dérivés*. In Options Méditerranéennes, série B, n° 32, pp. 87-108, CIHEAM/IAMM, Montpellier.
  - BENJELLOUN S., ROGERS B.L., BERRADA M. (1998). *Income and consumption effects of milk commercialization in the Lukkos area of Morocco*. Ecology of Food and Nutrition. Vol. 37, pp. 269-296.
  - BOUGHANMI H., BUCCOLA S. (2000). *The Tunisie-UE free trade area: a general equilibrium look at probable impacts in Tunisia*. MEDIT, n°4/00, pp.2-10, CIHEAM/IAMB, Bari.
  - CERED (1997). *Populations vulnérables : profil socio-démographique et répartition spatiale*. Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, Rabat, Maroc.
  - CERED (1997). *Situation et perspectives démographiques du Maroc*. Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, Rabat, Maroc.
  - CIHEAM. *Contribution à l'appréciation des changements et évaluation des impacts de la mondialisation sur les économies agricoles et agro-alimentaires et sur les sociétés rurales en Méditerranées*. CIHEAM-UE/DG1, document provisoire, en cours de publication, IAM, Montpellier.
  - Direction de la Statistique (2000). *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/99 : premiers résultats*. Direction de la Statistique, Rabat, Maroc.
  - DUNNING J. (1993). *Multinational Enterprises and the Global Economy*. Addison-Wesley, Reading.
  - EUROSTAT (2002). *European Union Foreign Direct Investment Yearbook*. Luxembourg, 136 p. + CD.
  - FANFANI R., PIERI R. (2003). *Il sistema agro-alimentare dell'Emilia-Romagna*. Franco Angeli Ed., Milano, 352 p.
  - GEREFFI G., KORZENIEWICZ M. (1994). *Commodity Chains and Global Capitalism*. Praeger, Westport CT.
  - GJERGJI A. (2000). *Nourritures et traditions alimentaires en Albanie*. In Padilla M., ed. *Aliments et nourritures autour de la Méditerranée*, Karthala, Paris.
  - GOLDBERG R.A., DAVIS M. (1957). *A concept of Agribusiness*. Harvard University, Boston, 136 p.
  - HANDOUSSA H., REIFFERS J.L. (2003). *L'impact de l'élargissement de l'UE sur les Partenaires Méditerranéens*. Contribution du Femise au 7<sup>ème</sup> séminaire annuel des experts en transition économique. 23-24 avril, Institut de la Méditerranée, Marseille, 79 p.

- JAZI S. (2000). *Rôle de la distribution dans la perception de la qualité des produits chez le consommateur : application aux produits laitiers marocains*. Thèse Master of Science, CIHEAM/IAMM, Montpellier.
- LINDERT P.H., PUGEL T.A (1996). *International Economics*. International edition, Richard D. Irwin, Burr Ridge, Ill., chap. 27.
- MALASSIS L., GHERSI G. (1996). *Traité d'économie agroalimentaire, t.I, Economie de la production et de la consommation, méthodes & concepts*. Cujas, Paris, 392 p.
- MICLET G., SIRIEIX L., THOYER S., éd. (1998). *Agriculture et agroalimentaire en quête de nouvelles légitimités*. Economica, Paris, 371 p.
- PADILLA M., AUBAILE-SALLENAVE F., ONERTI B. (2000). *Comportements alimentaires et pratiques culinaires en Méditerranée*. In Santé et alimentation méditerranéenne, actualité et perspectives. Libbey International.
- PADILLA M. (2000). *Aliments et nourritures autour de la Méditerranée*. Karthala, Paris.
- REIFFERS J.L. (2000). *Méditerranée, 20 ans pour réussir*. Institut de la Méditerranée, Economica, Paris.
- UNCTAD (2002). *World Investment Report*. Geneva, 353 p.
- UNIDO(2003). *Annual Report*. Vienna.
- WORLD BANK (2003). *World Development Indicators*. Washington.

#### **PART IV**

- MEDAGRI (2004). *Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*. M. Allaya, CIHEAM-IAM Montpellier.
- FAOSTAT (2003).
- Banque Mondiale (2003). *Rapport sur le développement dans le monde, 2002*.
- CNUCED (2002). *Manuel de statistiques du commerce international et du développement*.
- EUROSTAT (2003). *Intra and Extra EU Trade*.
- FMI (2003). *Statistiques financières internationales*.

Comme chaque année, cette nouvelle édition du rapport annuel du CIHEAM offre un panorama détaillé des évolutions les plus récentes des économies agricoles et du secteur agro-alimentaire des pays méditerranéens membres du CIHEAM. Il étudie également les différents scénarios concernant les problèmes économiques et le commerce international de ce secteur.

L'année 2003 reste marquée par trois éléments essentiels qui sont : la réforme de la PAC, l'élargissement de l'Union Européenne et la crise de l'Organisation Mondiale du Commerce, manifestée lors de la conférence de Cancun.

Tel est le contexte qui a été retenu pour observer, connaître, analyser et comprendre les transformations des agricultures méditerranéennes et de leur place dans chacun des pays ainsi que dans la région prise comme un ensemble.

Lors de l'événement que constitue la réunion des ministres de l'agriculture et de la pêche des pays de l'Europe et de la Méditerranée, tenue à Venise du 27 au 29 novembre 2003, le CIHEAM a été interpellé par l'ensemble de ces responsables afin de rendre intelligible le rôle que peuvent jouer les dossiers de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation dans la construction d'un espace euro-méditerranéen d'échanges et de solidarité comme dans l'affirmation à l'échelle mondiale d'une identité méditerranéenne dans le domaine de l'alimentation.

Notre ambition est bien de répondre à cette attente et ce sixième rapport se veut une manifestation de cette ambition.

ISBN 2-85352-283-0
--------------------